The University of Chicago
Libraries

Crescat Scientia Vita Excolatur

DURRETT COLLECTION

NOUVELLES

CONSIDÉRATIONS

PHILOSOPHIQUES ET CRITIQUES

SUR LA SOCIÉTÉ DES JÉSUITES.

Se Trouvent

A VERSAILLES,

CHEZ

LEBEL, Éditeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;

PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;

BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;

BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;

LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;

BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;

RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;

TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;

FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;

AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;

POTEY, libraire, rue du Bac.

DELAUNAY, libraire, galerie de Bois.

ET A BAYEUX,

GROULT, libraire.

NOUVELLES

CONSIDÉRATIONS

PHILOSOPHIQUES ET CRITIQUES

SUR LA SOCIÉTÉ DES JÉSUITES,

SUR LES CAUSES ET LES SUITES

DE SA DESTRUCTION.

A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1817.

271.5
A855

BX 3702
.T36

467443

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DES JÉSUITES.

De toutes les institutions humaines qui doivent leur existence au génie, à la vertu, ou aux circonstances, la Société des Jésuites est peut-être celle qui a été le plus louée et le plus décriée. Les apologistes de cette Compagnie célèbre, la placent au rang des plus belles conceptions de l'esprit de l'homme; ils l'élèvent au-dessus des établissemens les plus utiles aux lettres, aux mœurs, à la religion et aux Etats. Ses ennemis, au contraire, soutiennent qu'elle a été également funeste à la morale et à la tranquillité des Empires. Ils disent que si elle fit hautement profession de se dévouer avec zèle à l'éducation de la jeunesse, à la réforme des mœurs, au progrès des sciences et des beaux-arts, elle n'étoit cependant, dans la réalité, qu'une réunion d'ambitieux déguisés sous le masque de l'hypocrisie, qui s'efforçoient d'arriver à une domination universelle, par les moyens les plus odieux et les plus coupables.

D 3165

Cette Société a été fameuse : tout le monde en convient. Elle a joué un grand rôle dans l'enseignement public, et sur le théâtre des Etats de l'Europe : c'est un fait incontestable, admis par ses prôneurs et par ses détracteurs. Ses triomphes, ses revers, les causes de sa chute appartiennent donc au domaine de l'histoire. Etonné de la gravité des accusations dirigées contre elle, je les ai soigneusement confrontées avec les faits consignés dans les annales des peuples. Après avoir éclairci mes doutes et dissipé mes soupçons, j'ai pensé qu'il seroit utile que je fisse part à mes compatriotes, des recherches où m'a engagé le désir de m'instruire. Je leur parlerai donc des ennemis de la Société des Jésuites et de ses apologistes. Je citerai les témoignages des rois, des ministres des rois et des savans de différentes nations, qui peuvent répandre de la lumière sur son histoire et sur son importance. J'examinerai, avec une scrupuleuse exactitude, les principaux griefs que lui ont reprochés ses adversaires ; savoir, le régicide, l'ambition, la cupidité et la morale relâchée. Enfin, je terminerai cet écrit par des considérations sur les suites de sa chute en France et dans les autres empires.

Je proteste avec vérité et sur mon honneur, que je ne suis ni Jésuite, ni élève des Jésuites. Né peu d'années avant ces troubles révolutionnaires qui ont ébranlé, dans leurs fondemens, tous les principes de l'ordre social et tous les trônes de l'Europe, je n'ai puisé dans l'éducation aucun préjugé qui ait pu

égarer mon jugement sur l'utilité ou sur les vices de leur savante Compagnie. Ainsi l'on ne pourra m'accuser avec justice, à la lecture de cette discussion purement historique, d'avoir été aveuglé par un esprit de corps, ou trompé par les préjugés d'une éducation jésuitique. L'amour de la vérité dans le cœur, et le flambeau de la critique à la main, je montrerai les faits tels qu'ils sont, en les appuyant sur des témoignages authentiques, sur des monumens certains.

Sans doute, il ne paroîtra pas étrange que j'exerce ma plume sur cet objet. Dernièrement un littérateur distingué a occupé le public de l'histoire des Templiers. Pourquoi ne pourrois-je pas lui parler librement de celle des Jésuites? Cet ordre de chevalerie, connu sous le nom de Templiers, n'existe plus depuis cinq siècles; abattu sous le poids de l'autorité qui le voua à l'anathême, il ne s'est jamais relevé du milieu de ses cendres. La Société des Jésuites, plus répandue et plus nombreuse, a jeté un vif éclat dans le monde littéraire et savant. Cinquante-cinq ans seulement se sont écoulés depuis sa suppression en France; et maintenant, sortie tout-à-coup du tombeau où elle fut précipitée, elle jouit de ses anciens priviléges, sous le pontificat de Pie VII, dans les royaumes d'Espagne, de Naples et de Sardaigne. Elle a d'ailleurs parmi nous un grand nombre d'ennemis, dont plusieurs l'ont attaquée dans des écrits récemment publiés, et dans des feuilles périodiques. Une discussion sur son histoire,

sur son caractère, et sur les suites de sa destruction, est donc de nature à réveiller un intérêt assez général, et à fixer l'attention des hommes de lettres.

CHAPITRE PREMIER.

De l'origine de l'institut des Jésuites.

Henri VIII avoit précipité l'Angleterre dans le schisme ; l'hérésie de Luther faisoit en Allemagne de rapides progrès ; et la France, justement décorée du beau titre de royaume très-chrétien, commençoit à devenir le théâtre de l'erreur, et la victime des guerres civiles, lorsque Ignace de Loyola, seigneur espagnol, qui avoit dans sa jeunesse exercé avec gloire la profession des armes, jeta à Paris les fondemens de cet ordre célèbre, connu depuis sous le nom de Compagnie de Jésus. Dans le principe, cet homme extraordinaire borna ses vues à planter la croix en Palestine et dans les provinces voisines ; mais diverses circonstances ayant fait échouer ce projet de zèle, il conçut un dessein plus vaste, et plus utile à la religion. Pour suspendre le triomphe des nouvelles erreurs qui devinrent si funestes à la paix de l'Europe ; pour étendre l'empire du christianisme jusqu'aux dernières limites de l'univers, il résolut de fonder une compagnie d'hommes apostoliques, et d'hommes savans. Les uns, bravant avec courage les préjugés des peuples civilisés et la barbarie des hordes sauvages, devoient faire briller le

flambeau de l'Evangile au sein des plus épaisses ténèbres de la superstition et de l'idolâtrie : les autres, consacrant, dans la retraite, leur loisir et leurs talens à l'étude des sciences et aux travaux de l'enseignement, étoient appelés à former la jeunesse aux lettres, aux vertus sociales et religieuses, ou à devenir par de solides écrits, le fléau de l'hérésie, et le boulevard de l'Eglise.

Certes, ce plan étoit beau, et supposoit dans Ignace un esprit élevé et un cœur capable de grandes entreprises. C'étoit l'élan magnanime d'une noble ambition, qui n'ayant plus pour objet, comme autrefois, une vaine gloire souillée du sang des nations, aspiroit à une gloire pure et sans tache, destinée à rendre heureux le genre humain. Ignace réussit au-delà de tout ce que pouvoit prévoir une sagesse humaine; car, quoiqu'à l'époque de sa mort, la Compagnie qu'il avoit fondée n'existât que depuis seize ans, Xavier, un de ses premiers disciples, avoit déjà baptisé de sa main un million d'idolâtres, et abattu trente royaumes aux pieds de la religion. Cent colléges étoient dirigés par les Jésuites, tant en Allemagne, qu'en Italie, en Espagne et en Portugal; et le nom de leur institut, devenu odieux aux sectaires, à cause des obstacles qu'ils mettoient aux progrès de l'hérésie, excitoit la jalousie et provoquoit la vengeance.

Telle fut l'origine de cette Société fameuse, que ses victoires et ses revers recommandent également à l'attention du public, et aux méditations des

législateurs. Envisagée dans l'intérêt de la religion, c'est l'effort généreux d'un zèle ardent qui s'alarme des succès d'une dangereuse erreur, et dirige contre elle des forces redoutables. Tout homme sincèrement attaché à la foi de l'Eglise catholique, ne peut donc qu'applaudir au dessein d'Ignace, en admirant la beauté du plan qu'il conçut, pour le conduire à une heureuse issue. Considérée sous un point de vue politique, l'origine de l'ordre des Jésuites réclame encore des droits à l'estime des princes et à la reconnoissance des peuples. Car les schismes, en matière de religion, devenant assez souvent le fatal élément des déchiremens politiques, combattre la nouveauté profane, c'est veiller à la sûreté des trônes; armer le talent contre l'erreur, c'est protéger la tranquillité des Etats. Cette réflexion trouve ici son application avec d'autant plus de vérité, qu'en bravant l'autorité de la puissance ecclésiastique, et en substituant à la tradition des siècles les écarts de l'orgueil, Luther et Calvin ébranlèrent avec violence les bases des gouvernemens, placèrent à deux doigts de sa perte la constitution germanique, et jetèrent au milieu de la France et de l'Allemagne un brandon de discorde, qui mit le feu aux quatre coins de l'Europe civilisée.

CHAPITRE II.

Des ennemis des Jésuites.

Quand un homme, accusé d'un crime devant les tribunaux, proteste hautement de son innocence, avant de prononcer une sentence décisive, les magistrats revêtus de l'autorité du prince, et armés du glaive de la justice, s'environnent avec soin de toutes les lumières que présentent les faits et les témoignages. Non-seulement la loi demeure sans cesse présente à leur esprit, pour devenir, après une longue discussion, la règle invariable de leur jugement; non-seulement ils recueillent, avec autant d'exactitude que d'impartialité, les aveux de l'accusé avec les dépositions des témoins, pour se mettre en état de faire une application équitable de la loi; ils cherchent encore à démêler les vues secrètes des accusateurs, et à sonder le fond de leur caractère. Car, si d'une part le prévenu jouissoit d'une réputation de vertu, méritée par l'intégrité d'une conduite sans reproche, ou par d'éclatans services rendus à la société et à l'Etat, et que, d'une autre part, les témoins dévoilassent, dans leurs dépositions, des motifs odieux de vengeance et d'injustice, un esprit méprisable de cabale et de parti, dès-lors, les ministres de la justice du prince soupçonneroient avec raison que le crime n'existe pas, et que les accusations sont des calomnies. Il est

même des circonstances où l'exagération dans les témoignages est si palpable, et le caractère des témoins tellement vil et décrié, que, sans autres connoissances ultérieures, les juges demeurent profondément convaincus de l'innocence de l'accusé.

L'ordre des Jésuites est un illustre accusé, traduit au tribunal du public, comme étant coupable des crimes les plus horribles, des forfaits les plus inouis. J'ai donc cru devoir chercher dans le caractère des ennemis de ces religieux, des lumières importantes sur le grand procès intenté à leur Société.

En consultant les annales de la religion et de la France, j'ai d'abord observé que les parlemens, l'Université, et quelques ordres monastiques, mirent opposition à leur établissement dans ce royaume. Mais je n'ai pu tirer de cette opposition, aucune conséquence lumineuse, ni pour ni contre l'innocence de ces religieux. On doit attribuer cette première persécution qu'essuya la Société, à des vues de bien public, mêlées à des motifs d'intérêt personnel.

La singularité et la nouveauté de l'institut de saint Ignace, les nombreux priviléges dont le siége apostolique le favorisa, indisposèrent les parlemens contre les Jésuites. De plus, l'origine de cette Compagnie, qui avoit des Espagnols et des Italiens pour fondateurs et pour principaux soutiens, fit craindre aux cours souveraines, que, sous prétexte d'annoncer l'Evangile et d'améliorer l'éducation publique, ces religieux ne fomentassent des troubles dans l'E-

tat, et ne devinssent funestes au salut du royaume, au moment d'une crise violente, que pouvoient amener les événemens de la guerre et les chances de la fortune; car, à cette époque, des intérêts politiques divisoient la France et l'Espagne. Or, on sent à merveille que, dans une pareille circonstance, il est naturel de se défier d'une institution récente, qui doit son établissement à des hommes nés dans un royaume ennemi.

Des motifs moins nobles animèrent l'Université contre les enfans d'Ignace. L'éducation qu'ils donnoient à la jeunesse étoit gratuite, et ils obtenoient, dans l'enseignement, de brillans succès. De là il résultoit que le crédit de l'Université alloit en déclinant, et que le nombre de ses élèves diminuoit. Tel fut le principal grief de cette fille aînée des rois de France, contre ces nouveaux instituteurs. Nous avons pour garant de cette assertion, Henri IV, dans sa réponse au président de Harlay : « L'Uni-
» versité les a contre-pointés, disoit-il, ou pour ce
» qu'ils faisoient mieux que les autres, témoin l'af-
» fluence des écoliers qu'ils avoient en leurs col-
» léges; et pour ce qu'ils n'étoient incorporés en
» l'Université, dont ils ne feront maintenant refus,
» quand je leur commanderai, et quand, pour me
» les remettre, vous serez contraint de me les
» amender ».

Enfin, lorsque les Jésuites vinrent en France fonder des colléges, il existoit dans ce royaume, des Bénédictins, des Dominicains, des Franciscains, et d'au-

tres institutions religieuses, vouées aux sciences et à l'enseignement. On pouvoit donc croire de bonne foi, que l'institut d'Ignace étoit inutile à la France; et il est permis de penser que plusieurs de ces divers corps, respectables par leur ancienneté et leurs services, voyoient ces nouveaux venus d'un œil chagrin, et peut-être avec une secrète jalousie, se mettre en concurrence avec toutes les institutions déjà établies. Car, il faut le dire, en s'appuyant sur l'expérience des siècles et sur la connoissance du cœur humain, les corps, non plus que les individus, ne sont pas toujours à l'abri des surprises de l'amour-propre, surtout quand des raisons spécieuses de bien public ou d'intérêt personnel fortifient les soupçons et les alarmes.

Quoi qu'il en soit, nous n'insisterons pas sur cette première persécution qu'essuyèrent les Jésuites. Ils eurent, dans la suite des temps, et même à cette époque, dans plusieurs Etats de l'Europe, des adversaires bien plus redoutables : ce sont les prétendus Réformés, les disciples de Jansénius, et les incrédules du dix-huitième siècle. Or, c'est en raisonnant sur le caractère de ces terribles ennemis de la société, que nous présenterons au lecteur des réflexions très-propres, ce me semble, à jeter un grand jour sur la question historique de la culpabilité ou de l'innocence des Jésuites.

CHAPITRE III.

Des Protestans.

Les prétendus Réformés doivent être mis au premier rang des adversaires des Jésuites.

Il n'est pas surprenant que les disciples de Luther et de Calvin aient conçu pour ces religieux une aversion décidée, puisqu'ils furent constamment les ennemis de leurs erreurs, et un ferme rempart de la foi de l'Eglise.

Ecrivains distingués, instituteurs habiles, missionnaires zélés; retraites, congrégations, conférences publiques, entretiens particuliers, prédications éloquentes, tout fut mis en œuvre, dans l'ordre des Jésuites, pour anéantir l'hérésie des prétendus Réformés. Les pères Laynez, Salmeron et Le Jay, influèrent puissamment au concile de Trente, sur la rédaction des décrets qui condamnèrent les nouveaux systèmes des chefs de ces deux sectes fameuses. Bellarmin descendit dans l'arène, avec toute la supériorité d'une science étendue et d'une logique pressante. Revêtu du double pouvoir que la vérité et le génie communiquent à l'écrivain, il fit à la foi de l'Eglise de si nombreuses conquêtes, il jeta une telle épouvante dans le camp des Protestans, qu'Elisabeth crut servir très-utilement la Réforme, en fondant une académie *anti-bellarminienne*. Cette nouvelle académie reçut le nom

d'anti-bellarminienne, à cause de sa principale destination. Sans cesse elle devoit s'occuper de la réfutation des nombreux écrits qui sortoient de la plume du savant Jésuite. Le père Canisius fut proclamé apôtre de l'Allemagne, parce que son zèle pour la conversion des hérétiques obtint des succès qui rappeloient les triomphes des fondateurs du christianisme; et, avant d'être appelé à la Cour de Henri III, en qualité de confesseur du Roi, le père Edmond Auger avoit ramené au sein de l'Eglise plusieurs milliers de Calvinistes.

Mais l'établissement des colléges fut un des moyens les plus efficaces, employés par la Compagnie de Jésus, au soutien de l'ancienne croyance. Attirés par la célébrité des professeurs jésuites, la jeunesse des familles les plus distinguées accouroit avec empressement aux leçons de ces nouveaux maîtres, et puisoit dans un commerce habituel avec ces hommes également habiles et vertueux, une vive horreur pour l'hérésie, et un ferme attachement à l'Eglise romaine. Aussi les Princes catholiques de l'Allemagne, qui avoient sincèrement à cœur de préserver leurs Etats du fléau de l'erreur et du schisme, formoient-ils sans cesse de nouvelles demandes pour obtenir des professeurs et des recteurs de collége qui fussent Jésuites. Le célèbre cardinal Commendon, aussi recommandable par l'intégrité de son caractère, que par son habileté dans la politique, ne craignoit pas d'assigner la propagation de l'ordre de saint Ignace, comme un moyen in-

faillible de surmonter tous les obstacles que pourroit mettre l'hérésie à l'exécution des décrets du concile de Trente. « Je sais, disoit ce cardinal, et » disoient avec lui la plupart des ambassadeurs, et » nommément le comte de Luna, je sais que l'exé- » cution de vos décrets trouvera de grands obsta- » cles en Allemagne : mais il ne faut pas se décou- » rager ; on peut vaincre toutes les difficultés par » le moyen des pères de la Compagnie de Jésus. » C'est le sentiment de sa Majesté impériale, des » Princes, des peuples mêmes de l'Allemagne. Ces » pères ont déjà fait voir parmi nous, ce qu'on » pouvoit attendre de leur zèle. Leur vie exemplaire, » leurs prédications, leurs colléges ont maintenu » et maintiennent encore la religion catholique. » Multipliez donc les Jésuites, multipliez leurs col- » léges, leurs académies ; et les fruits que la reli- » gion en retirera, surpasseront vos espérances (1) ».

Tels furent les titres des Jésuites à la haine des Protestans. Leur nom seul étoit odieux à ces hommes de parti. Les Princes qui protégeoient la nouveauté dans leurs Etats, étoient aussi éloignés de confier l'enseignement public à ces religieux, que les Princes

(1) « I Gesuiti hanno ormai dimostrato in Germania, quello che » se ne posse sperare in effetto, poichè solamente con la buona vita » et con le prediche et con le scuole loro, vi hanno ritenuta et vi » sostentano tuttavia la religion cattolica ; ondè non è dubbio che » quando si facessero molti collegj et molte scuole ondè si potes- » sero avere molti operarj, *sene caverebbe frutto incredibile* ». Voyez les registres du cardinal Commendon, les registres des légats, et les instructions du comte de Luna, ambassadeur de l'Empereur.

catholiques étoient ardens à multiplier leurs colléges et à étendre leur florissante Société. On portoit le fanatisme à l'égard des disciples de saint Ignace, jusqu'à interdire aux parens la faculté d'envoyer leurs enfans étudier dans les colléges qu'ils avoient en pays étranger; et les calomnies qui ont été inventées dans ces derniers temps, pour les perdre dans l'opinion publique, ne sont qu'une fastidieuse répétition des graves accusations accumulées contre eux par les Protestans, dans la vue de les décréditer parmi les nations européennes, en les couvrant, aux yeux de l'univers, de ridicule et d'infamie. Ainsi, dans le mémoire adressé au cardinal de Richelieu, en l'année 1617, les ministres de Charenton attribuoient-ils au corps de ces religieux, une doctrine meurtrière. Cette calomnie si souvent réchauffée depuis, et avec tant de succès, ne fit pas fortune auprès du cardinal ministre, lequel répondit aux quatre chefs de la réforme en ces termes: « Vous » en eussiez parlé autrement que vous ne faites, si, » au lieu de l'apprendre des écrits de quelques par» ticuliers, vous l'eussiez recueillie de la bouche de » leur général, qui en 1610 fit une déclaration pu» blique, par laquelle non-seulement il improuve, » mais défend à ceux de son ordre, sous de griéves » peines, de soutenir qu'il soit loisible, sous quel» que prétexte de tyrannie que ce puisse être, d'at» tenter sur la personne des princes et des rois (1) ».

(1) Les principaux points de la foi catholique, contre l'écrit adressé au Roi par les quatre ministres de Charenton.

Cette haine des prétendus Réformés pour les Jésuites, a diminué avec le temps, à mesure que les injustes préjugés dont ils étoient imbus contre les Catholiques, se sont dissipés, et que l'aversion qu'ils éprouvoient envers le saint siége, est devenue moins violente. Mais elle a laissé des traces si profondes et si durables, qu'elle se réveille à la première occasion pour éclater en nouveaux murmures et en nouvelles injustices. La discussion qui a eu lieu dernièrement dans les chambres du parlement d'Angleterre au sujet du bill d'émancipation des Catholiques, fournit une preuve bien sensible de la vérité de cette observation. Parmi les membres qui refusèrent d'accepter ce projet de loi, aussi conforme aux lois de l'équité qu'aux vues d'une saine politique, plusieurs alléguèrent pour motif de leur détermination, le rétablissement des Jésuites par le pape Pie VII.

Mais non-seulement les Protestans se signalèrent par une sorte d'acharnement contre les Jésuites, les écrivains même catholiques, qui sans se déclarer ouvertement pour la réforme, montroient néanmoins dans leurs écrits un penchant à l'hérésie, se laissèrent dominer par cette haine invétérée qui animoit les chefs de la secte. Tel fut le président de Thou. Ecrivain impartial sur tout autre objet que sur les matières de religion, il adopte les rêveries et les calomnies des hérétiques sur le compte des Jésuites; comme il adoucit le mieux possible les fautes des Huguenots, en préconisant les talens et les vertus du parti. Tel encore cet avocat Pasquier,

qui, sous le règne de Henri III, plaida pour l'Université contre ces religieux. Auteur d'une exhortation aux Princes, dont l'objet est de prouver la prétendue nécessité de favoriser et d'admettre le calvinisme dans leurs Etats, il parle des Jésuites avec une impartialité dont il est bon de citer quelques traits. Dans son *Catéchisme des Jésuites*, plein de termes doucereux et de complimens flatteurs pour ces instituteurs de la jeunesse, il traite sans façon saint Ignace *de chevalier errant, de fourbe, de menteur; de caffard, qui voulut être reconnu pour un autre Jésus-Christ; de gourmand, de régicide, de Manès, pire que Luther, de démon incarné, de grand sophi, de grand âne, de Don Quichotte.* Usant de la même modération envers saint François-Xavier; cet apôtre, dont les héroïques vertus ont fait l'admiration de l'univers, n'est à ses yeux *qu'un caffard, un Machiavel, un successeur de l'hérésiarque Manès*; ses miracles doivent être réputés *des contes de la quenouille*, et tous les Jésuites sont *les scorpions* de la France; ils sont *non les premiers piliers du saint siége, mais les premiers pilleurs.* On ne doit pas les appeler *ordre Jésuite, mais ordre Jésite, parce qu'ils vendent en gros les sacremens plus cher que Giési ne voulut vendre le don des miracles à Naaman; les Jésuites sont autant de Judas; il y a dans la jésuiterie beaucoup de la juiverie; voire que tout ainsi que les anciens Juifs avoient fait le procès à Jésus-Christ, aussi ces nouveaux Juifs le font maintenant aux apôtres.*

apôtres. Enfin, dans les vœux des Jésuites, *il y a de l'hérésie, du machiavélisme, et une piperie manifeste*.

On est étonné et édifié tout à la fois, de ce ton évangélique et du sublime élan de ce zèle anti-jésuitique. Et cependant j'ai passé sous silence les réflexions de l'auteur sur le nom de *Père*, qu'on donnoit à ces religieux. Dans cet infâme passage, dont je ne souillerai pas ma plume, la plus effrénée luxure accompagne le sarcasme et l'outrage. En lisant cette diatribe également triviale, indécente et furieuse, ne semble-t-il pas entendre Luther dire en termes nobles et énergiques, que le Pape n'est *qu'un scélérat qui crache des diables*, les cardinaux *des malheureux qu'il faut exterminer*, et les théologiens de Louvain, *des bêtes, des pourceaux, des épicuriens, des athées*. Si l'avocat Pasquier n'atteint pas tout-à-fait à cette hauteur de langage, du moins il fait de nobles efforts pour en approcher. Or il est honorable pour les Jésuites d'avoir en tête de pareils adversaires.

CHAPITRE IV.

Des Disciples de Jansénius.

Après les Protestans viennent les disciples de Jansénius.

Il m'est impossible de me dissimuler ici que je vais froisser bien des préjugés, et jeter l'alarme

dans un certain parti. Je commence par rendre hommage au rare génie de Pascal, à la profonde érudition de Nicole et d'Arnauld, aux qualités brillantes des écrivains de Port-Royal; mais sans trahir ma conscience, je ne pourrois consacrer l'erreur qu'ils ont appuyée de leurs suffrages, ni compromettre la vérité de l'histoire, pour plaire à leurs disciples. Il faut, de toute nécessité, que le talent s'incline avec respect devant le tribunal infaillible que Dieu a établi dans l'Eglise, pour veiller à la garde du sacré dépôt de la révélation, ou qu'égaré par l'amour de la nouveauté et le génie de la révolte, il devienne à la fois la victime de l'erreur, le jouet de la passion, et l'objet de la censure des siècles à venir.

Il est incontestable que la doctrine des cinq propositions extraites du livre de Jansénius, a été condamnée par les souverains Pontifes, dans le sens même de l'auteur. Les bulles émanées du siége apostolique ne laissent aucun lieu de douter de ce fait. Il est également certain que la presque totalité des évêques du monde catholique, ayant approuvé expressément ou tacitement les jugemens de Rome sur les querelles du jansénisme, ces jugemens sont maintenant placés au rang des définitions dogmatiques auxquelles tout fidèle doit une sincère adhésion d'esprit et de cœur. La distinction du fait et du droit, réprouvée par l'Eglise, est une vaine subtilité inventée par l'esprit de parti, pour éluder la condamnation solennelle prononcée contre l'erreur.

inconnue aux siècles qui précédèrent l'origine du jansénisme, elle tend à prouver que l'Eglise a constamment usurpé un pouvoir qu'elle n'auroit pas reçu de son divin fondateur; puisque, s'appuyant sur le roc immuable des promesses divines, elle a, dans tous les temps, jugé et frappé de ses anathêmes les livres des hérétiques, aussi bien que les hérétiques eux-mêmes. L'affaire des cinq propositions est donc terminée depuis long-temps, et les défenseurs de cette doctrine qui commence à vieillir, ainsi que toutes les erreurs, ne sont plus, aux yeux d'un vrai catholique, que des rebelles à l'autorité ecclésiastique, et les ennemis de ses décisions.

Les Jésuites auroient donc été des sentinelles endormies, ou des lâches déserteurs des intérêts de la religion, si, insoucians sur les rapides progrès des dangereux systêmes de Jansénius, ou intimidés par le nombre et le crédit de ses sectateurs, ils eussent gardé un coupable silence dans ce péril de la foi. Au bruit de la nouvelle erreur, ils crurent donc devoir prendre en main les armes du talent et du savoir, pour l'arrêter dans son premier cours. Ils montrèrent qu'elle n'étoit qu'un protestantisme mitigé : ils l'accablèrent du poids de la raison et de l'autorité des siècles passés : ils combattirent sans relâche pour la défense des jugemens de l'Eglise. Annat, Deschamps, d'Avrigny, Lafitau, et beaucoup d'autres auteurs jésuites firent feu sur l'ennemi, dans ce combat de la nouveauté contre l'ancienne croyance; mais ce zèle, qui étoit un devoir,

devint un crime irrémissible dans l'esprit du parti. Dès-lors, la perte de la Société fut résolue avec autant d'art que de malignité. A l'époque où le probabilisme recevoit les honneurs du triomphe dans la plupart des écoles catholiques, plusieurs Jésuites, entraînés par l'opinion de leur siècle, avoient mis au jour des propositions d'une morale relâchée. Ces écarts de quelques individus furent imputés à la Société entière. Pascal, qui avoit écrit son nom sur le catalogue des Jansénistes, en profita pour la décrier au tribunal du public, comme une réunion de savans ambitieux qui anéantissoient la morale de l'Evangile. Dans ses fameuses Provinciales, il versa sur elle, avec beaucoup d'esprit, le fiel de l'ironie et du sarcasme; toutes les plumes du parti s'exercèrent dans le même sens; on vit pleuvoir sur la France, comme au moment d'une violente tempête, des écrits marqués au coin d'une haine aveugle, des pamphlets revêtus de toutes les couleurs du fanatisme, où l'institut d'Ignace étoit attaqué dans toutes ses parties, où ses fidèles disciples étoient décriés, vilipendés, accusés des plus grands crimes. Dans un mémoire imprimé en 1781, le président Rolland ne fit pas un mystère de l'acharnement qu'il mit à la destruction de l'ordre des Jésuites; on y lit cet aveu important : « L'affaire » seule des Jésuites me coûtoit, de mon argent, » plus de soixante mille livres! Ils n'auroient pas » été éteints, si je n'avois consacré à cette œuvre, » mon temps, ma santé et mon argent ». Quelle

justice ces religieux pouvoient-ils attendre de pareils juges!

Tant d'attaques réitérées portèrent des coups funestes à la Compagnie de Jésus. Une portion du public, qui se met volontiers du côté des rieurs, et qui croit plus facilement au vice qu'à la vertu, finit par s'imaginer que ces Jésuites, zélés pour la défense de la foi catholique, n'étoient dans la réalité que des hommes dominés par l'ambition, voués à l'intrigue, et corrupteurs de la morale. Et les parlemens, alors plus occupés du soin de protéger le jansénisme que de celui de rendre la justice, poursuivirent à outrance la Société, jusques à ce qu'enfin elle succombât sous le poids de leurs arrêts flétrissans.

Ce zèle ardent des magistrats, dévouant les Jésuites aux saisies, à l'exil et à l'opprobre, attira aux Cours souveraines ce compliment flatteur de d'Alembert: « Les classes du parlement n'y vont » pas de main morte : ils servent la raison sans » s'en douter ; ce sont des exécuteurs de la haute » justice pour la philosophie, dont ils prennent les » ordres sans le savoir. C'est proprement la phi» losophie qui, par la bouche des magistrats, a » porté l'arrêt contre les Jésuites; le jansénisme n'en » a été que le solliciteur ».

CHAPITRE V.

Des Incrédules du dix-huitième siècle.

Pour se convaincre que les incrédules du dix-huitième siècle formèrent le projet de détruire la religion en France, il suffit de lire la correspondance authentique des chefs de l'impiété. On y voit des hommes animés d'une haine furieuse contre le christianisme, concerter ensemble les moyens de le décrier et de l'anéantir; se faire part, dans l'épanchement d'une coupable amitié, de leurs craintes et de leurs espérances sur l'issue de ce fatal complot; et s'animer réciproquement, par des formules impies, à ce sacrilége brigandage de l'esprit, qui fait fouler aux pieds les devoirs envers Dieu, flétrit dans leur source les vertus sociales et religieuses, et brise sans pudeur tous les liens de la conscience, comme il ébranle les fondemens de tous les Etats.

Or, de tels hommes ne pouvoient consentir à l'existence des ordres religieux; et, parmi ces vénérables institutions, la Société des Jésuites devoit surtout provoquer leur haine, et devenir l'objet de leurs continuelles attaques. La puissante influence qu'elle exerçoit, pour le maintien de la religion et des bonnes mœurs, étoit un crime impardonnable au tribunal de la philosophie. Elle fut donc le véritable motif qui détermina les chefs de l'incrédu-

lité, à méditer la destruction de l'institut de saint Ignace.

Je ne hasarde rien, quand je dis que ces étranges réformateurs furent les ennemis jurés des Jésuites, et qu'ils résolurent de précipiter leur Société dans le tombeau. Les écrits des philosophes, la correspondance de Voltaire, de d'Alembert et de Frédéric, roi de Prusse, portent la chose jusques à la démonstration.

J'ouvre d'abord la correspondance de Voltaire, et j'y vois que ce coryphée de la secte incrédule, composoit et faisoit circuler des mémoires contre les Jésuites (1). S'il leur connoissoit quelque puissant protecteur à la Cour, aussitôt il travailloit avec zèle à leur enlever cette sauve-garde. « On m'a dit, mon- » seigneur, écrivoit-il au duc de Richelieu, que » vous aviez favorisé les Jésuites à Bordeaux. Tâ- » chez d'ôter tout crédit aux Jésuites (2) ». Instruit des désastres de la Société, il s'en réjouit avec ses coupables amis, sur le ton de l'insulte et du sarcasme, en des termes qui ne respirent que carnage et extermination : « Je me réjouis, dit-il, avec mon » brave chevalier (le marquis de Villevielle), de » l'expulsion des Jésuites. Le Japon commença par » chasser ces fripons-là ; les Chinois ont imité le » Japon ; la France et l'Espagne imitent les Chi- » nois. Puisse-t-on exterminer tous les moines, qui » ne valent pas mieux que ces faquins de Loyola !

(1) Lettre au marquis d'Argens de Dirac, 26 février 1762.

(2) Lettre du 27 novembre 1761.

» Si on laissoit faire la Sorbonne, elle seroit pire
» que les Jésuites. On est environné de monstres.
» On embrasse notre digne chevalier; on l'exhorte
» à combattre toujours, et à cacher ses marches aux
» ennemis (1) ».

D'Alembert égala au moins Voltaire dans son zèle à persécuter les disciples de saint Ignace. Dans sa brochure *sur la destruction des Jésuites*, il les appelle les *grenadiers du fanatisme*, et il loue La Chalôtais *d'avoir vu en philosophe que l'esprit monastique est le fléau des Etats, et qu'il falloit commencer par les Jésuites, comme les plus puissans.* Ces religieux ayant été forcés de quitter le collége de Louis-le-Grand, il écrit à Voltaire cette lettre que nous avons citée dans le dernier chapitre, où il appelle les parlemens, *les exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir;* et il ajoute, dans le transport d'une vive allégresse : « Pour moi, qui vois
» tout, en ce moment, couleur de rose, je vois d'ici
» les Jansénistes mourant de leur belle mort l'an-
» née prochaine, après avoir fait périr cette année
» les Jésuites de mort violente; la tolérance s'éta-
» blir, les Protestans rappelés, les prêtres mariés,
» la confession abolie, et le fanatisme écrasé sans
» qu'on s'en aperçoive (2) ». Cette lettre donne une juste idée des vues philosophiques de ce chef de l'impiété, et de la haute importance qu'il attachoit au renversement de la Société. C'est dans les mêmes

(1) Lettre du 27 avril 1767. — (2) Lettre 100.

sentimens de joie et de tolérantisme, qu'il écrivoit au même : « Enfin, le 6 du mois prochain, nous » serons délivrés de la canaille jésuitique ».

Frédéric, roi de Prusse, partageoit trop vivement la haine de Voltaire et de d'Alembert contre le christianisme, pour ne pas se réjouir avec eux des nombreux revers qu'essuyoit l'Institut. « Quel malheureux siècle pour la Cour de Rome, s'écrioit-il ! » on l'attaque ouvertement en Pologne ; on chasse » *ses gardes-du-corps* de France et de Portugal, et » il paroît qu'on en fera autant en Espagne. Les » philosophes sapent ouvertement les fondemens du » trône apostolique ; on persiffle le grimoire du » magicien ; on éclabousse l'auteur de la secte ; on » prêche la tolérance, tout est perdu ; il faut un » miracle pour relever l'Eglise. C'est elle qui est » frappée d'un coup d'apoplexie terrible ; et vous » (Voltaire) aurez encore la consolation de l'en- » terrer, et de lui faire son épitaphe, comme vous » fîtes autrefois pour la Sorbonne (1) ».

L'Espagne ayant en effet imité l'exemple de la France et du Portugal, le roi philosophe ne pouvant contenir en lui-même l'allégresse que lui causoit cet événement, il fallut qu'il épanchât son ame dans le sein de ses bons amis de France. « Voilà » pourtant, écrivit-il à Voltaire, un nouvel avan- » tage que nous venons d'emporter en Espagne ; les » Jésuites sont chassés du royaume. De plus, les » Cours de Versailles, de Vienne, de Madrid, ont

(1) Lettre du 10 février 1767.

» demandé au Pape la suppression d'un nombre
» considérable de couvens. On dit que le saint Père
» sera obligé d'y consentir, quoiqu'en enrageant.
» Cruelle révolution! A quoi ne doit pas s'attendre
» le siècle qui suivra le nôtre! la cognée est mise
» à la racine de l'arbre..... Cet édifice, sapé par ses
» fondemens, va s'écrouler; et les nations transcri-
» ront dans leurs annales, que Voltaire fut le pro-
» moteur de cette révolution qui se fit, au dix-neu-
» vième siècle, dans l'esprit humain (1) ».

Quelles réflexions n'inspire pas à un esprit observateur, ce forcené langage de la philosophie, manifestant ses folles et coupables espérances par l'organe d'un prince incrédule! La religion a été persécutée à outrance, selon les vœux des chefs du philosophisme moderne. Cette fille du ciel a vû, au grand étonnement des nations jetées dans l'épouvante, ses autels souillés, ses temples détruits, ses ministres proscrits ou égorgés, ses solennités abolies, son chef auguste deux fois exilé, et ses ennemis triomphans faire retentir la France et l'Europe du chant lugubre de leurs sanglantes victoires. Et cependant, appuyée sur le bras du Tout-puissant, elle demeure debout sur la poussière de ses persécuteurs, la tête couverte de nouveaux lauriers, sans craindre davantage l'avenir que le passé. Où est-il donc ce fragile édifice dont parle le roi philosophe, qui, sapé par ses fondemens, va ébranler la terre par le bruit de sa chûte? Où est-il ce Voltaire tout-puis-

(1) Lettre du 5 mai 1767.

sant, que sa destinée appelle à composer l'épitaphe du christianisme, après l'avoir vu expirer dans l'opprobre? Ce frêle édifice dont l'impiété prédit la prochaine destruction, c'est cette religion de Jésus-Christ, éternelle comme son fondateur, qui domine dans toutes les contrées de l'univers, malgré les violentes tempêtes dont elle est assaillie depuis dix-huit siècles. Et ce Voltaire invincible, qui doit assister à ses funérailles, pour inscrire sur son tombeau une épitaphe ignominieuse, il n'est plus, dans les horreurs du sépulcre, qu'une cendre froide et insensible; tandis que son génie superbe demeure dans l'empire des siècles éternels, sous la main d'un Dieu terrible ou miséricordieux, selon que le crime est suivi du repentir ou de l'impénitence. Les revers qu'essuie la religion, tournent donc constamment à sa gloire, puisqu'un perpétuel triomphe met à découvert, d'une part, la foiblesse de ses ennemis, et de l'autre, la toute-puissance de la main divine qui la protége. Mais quant aux victoires de l'impiété, elles la couvriront toujours d'une affreuse honte, parce qu'étant flétries par le malheur des nations, et déshonorées par des défaites inévitables, elles ne lui laisseront jamais que le désespoir de n'avoir pu vaincre le christianisme.

Mais quelque solides et consolantes que soient ces pensées, elles ne doivent pas être ici développées davantage. Je reviens sans délai au principal objet de cet écrit.

Malgré son aversion pour le christianisme, Fré-

déric ne put se résoudre à expulser les Jésuites de ses Etats. Séparant le roi du philosophe, il pensa qu'il blesseroit les règles d'une sage politique et d'un bon gouvernement, si, à l'exemple des Cours catholiques de l'Europe, il prononçoit contre ces religieux un arrêt de proscription. Je me réserve à rapporter plus bas les motifs de cette étrange résolution dans un prince incrédule. Quelque légitimes qu'ils fussent, ses confidens intimes lui surent très-mauvais gré de cette détermination. D'Alembert surtout n'omit rien pour le ramener à des sentimens plus conformes au vœu de la secte impie. « Mon respectable » patriarche, écrivit-il à Voltaire, ne m'accusez point » de ne pas servir la bonne cause, *personne peut-* » *être ne lui rend de plus grands services que moi*: » savez-vous à quoi je travaille actuellement ? à faire » chasser de Silésie *la canaille jésuitique*, dont vo- » tre ancien disciple n'a que trop envie de se dé- » barrasser, attendu les trahisons et les perfidies » qu'il m'a dit lui-même en avoir éprouvées durant » la dernière guerre. Je n'écris point de lettres à » Berlin, où je ne dise que les philosophes de France » sont étonnés que le roi des philosophes, le pro- » tecteur déclaré de la philosophie, tarde si long- » temps à imiter les rois de France et de Portugal. » Ces lettres sont lues au roi, qui est très-sensible, » comme vous le savez, à ce que les vrais croyans » pensent de lui (1) ».

Voltaire agissoit parfaitement dans le sens de

(1) Lettre de d'Alembert à Voltaire, du 29 décembre 1763.

d'Alembert, lorsque quinze ans après l'extinction de la Compagnie en France, il employoit son crédit à les faire chasser de l'empire de la Chine, *par le moyen de la Cour de Pétersbourg,* parce que, disoit-il, *ces Jésuites que l'empereur de la Chine a eu la bonté de conserver à Pékin, sont plus convertisseurs que mathématiciens* (1).

On s'aperçoit, à la lecture de cette correspondance très-philosophique, que l'ombre seule des Jésuites faisoit peur à ces esprits forts; et qu'ils poursuivoient avec vigueur jusqu'aux derniers restes de la Société, dans la crainte qu'ils ne se ranimassent un jour, pour reprendre une nouvelle vie, au grand scandale de la philosophie. Cette peur éclata principalement dans deux circonstances.

La chute de l'Institut ayant fait une plaie profonde à l'éducation de la jeunesse, on médita l'établissement d'une société composée d'ecclésiastiques, et de Jésuites surtout, qui voueroit ses travaux à l'enseignement dans les colléges. A la première nouvelle de ce projet, d'Alembert est effrayé. Il écrit et récrit à Voltaire; il lui fait part des moyens qu'il imagine pour faire manquer ce plan de réforme. Il veut surtout que l'on insiste *sur le danger qui en résulteroit pour l'Etat, pour l'Eglise, pour le Pape, pour le Roi, et pour le duc d'Aiguillon,* sous le ministère duquel la perte des Jésuites avoit été consommée. Ce n'est pas tout encore; il croit qu'il est important de montrer *l'inconvénient de mettre la jeunesse entre les*

(1) Lettre à d'Alembert, du 8 décembre 1776.

mains d'une communauté de prêtres quelconque, et de les représenter tous comme des *ultramontains par principes, et des anti-citoyens*. Voltaire est également alarmé d'un pareil dessein. Il trouve l'affaire sérieuse, et cherche, de concert avec son ami, comment il faudroit s'y prendre, pour éloigner le péril qui menace la philosophie (1). Tout le parti s'ébranle, et agit avec zèle à Paris et à la Cour. Bientôt le fantôme qui épouvantoit les chefs de l'impiété, disparut. Le ministère ayant été gagné, le plan resta sans exécution, et toutes les craintes philosophiques s'évanouirent.

Mais cette joie exempte d'inquiétudes, ne fut pas durable. Le bruit se répandit que la Société seroit rétablie en Portugal. Aussitôt d'Alembert est de nouveau effrayé. Il redoute que l'armée ennemie ne soit victorieuse dans ce combat, et écrit à Voltaire dans les termes suivans : « On assure que cette ca-
» naille jésuitique va être rétablie en Portugal, à l'ex-
» ception de l'habit. Cette nouvelle reine me paroît
» une superstitieuse majesté..... Si le roi d'Espagne
» vient à mourir, je ne réponds pas que ce royaume
» n'imite le Portugal..... *C'en est fait de la raison,*
» *si l'armée ennemie gagne cette grande bataille* (2) ».

Quels terribles hommes que ces Jésuites ! Précipités dans un abîme d'ignominie, et ensevelis dans les ombres de la mort, ils jettent encore la terreur et l'effroi parmi les rangs victorieux du philosophisme

(1) V. surtout leurs lettres du 26 février, 5 mars, 22 mars 1774.

(2) Lettre du 23 juin 1777.

moderne. Une armée de deux cent mille hommes aguerris, dirigée contre ces nouveaux réformateurs, ne les auroit pas frappés d'une plus horrible épouvante. Ne semble-t-il pas, en lisant ces passages intéressans, extraits des lettres que s'écrivent les chefs de l'incrédulité, ne semble-t-il pas qu'outre l'art de captiver les cœurs, ceux même des rois, par une morale qui flatte toutes les passions et divinise tous les crimes, ces religieux possèdent encore le secret de sortir du sein de la poussière, plus forts et plus vigoureux que cinquante ans avant leur mort?

Un dernier trait suffira pour caractériser la haine irréligieuse que les incrédules portoient à l'institut de saint Ignace. Le Dauphin, père de Louis XVI, promettoit à la France une magnifique carrière de gloire et de félicité. Un génie heureux, une ame droite et magnanime, des connoissances étendues et variées, l'amour de la religion, du peuple et des beaux-arts, toutes les qualités brillantes de l'esprit, toutes les vertus royales du cœur, qui font d'un prince assis sur le trône, l'idole de la nation, le héros de son siècle et l'admiration de l'univers, ornoient à l'envi cet héritier présomptif de la couronne, doux et consolant espoir de la France. Une maladie de langueur menaçant d'une fin prochaine les jours de ce rejeton de nos rois, les véritables amis de la religion et de la monarchie, versoient d'avance des larmes amères sur sa mort, et sur les suites de ce désastre public. Mais au milieu de ce deuil général, les incrédules n'eurent pas honte de

se livrer à une joie indécente. Ils redoutoient l'attachement du Dauphin à la croyance de ses ancêtres. Ils craignoient surtout, qu'après avoir, dans le conseil de Louis XV, lutté courageusement contre l'avis des ministres, pour le maintien en France de l'ordre des Jésuites, il ne vînt à bout de rétablir la Société dans le royaume. « Le Dauphin n'a plus in- » failliblement que peu de jours à vivre, écrivoit » lord Walpole, alors à Paris, au feld-maréchal » Conway. La perspective de sa mort remplit les » philosophes d'une grande joie, parce qu'ils re- » doutoient ses efforts pour le rétablissement des » Jésuites ».

Il faut cependant rendre cette justice à plusieurs incrédules, qu'ils ne portèrent pas la haine contre les Jésuites, à un tel excès de dépravation. On prétend que Diderot refusa des offres d'argent qui lui furent faites, à condition qu'il écriroit contre ces illustres persécutés. Dans sa lettre à M. de Beaumont (1), J. J. Rousseau se fait gloire de n'avoir pas voulu prêter sa plume à les décrier et à les perdre. « On a sévi contre moi, dit ce philosophe, pour avoir » refusé d'embrasser le parti des Jansénistes, et pour » n'avoir point voulu prendre la plume contre les » Jésuites *que je n'aime pas*, mais dont je n'ai point » à me plaindre, et que *je vois opprimés* ». Un autre témoignage en faveur des disciples de saint Ignace, encore plus curieux que le précédent, parce qu'il sort de la bouche d'un athée, est celui de l'astro-

(1) Pag. 8.

nome

nome Lalande. Quoiqu'il soit un peu long, nous le rapporterons en entier, à cause de sa piquante singularité.

« Dans le *Bulletin de l'Europe* du 20 nivôse, dit » cet auteur, on me reproche d'être athée, d'être » aussi laid que Socrate, de manger des araignées, » d'appeler la duchesse de Gotha mon intime amie, » de dire que Newton savoit passablement la géo- » métrie, d'avoir prédit une comète qui n'est point » arrivée, d'avoir fait ma cour au Pape, d'avoir » servi la messe d'un Jésuite : tout cela ne vaut pas » la peine d'y répondre; mais le nom de Jésuite » intéresse mon cœur, mon esprit et ma recon- » noissance. On a beaucoup parlé de leur rétablis- » sement dans le nord, ce n'est qu'une chimère; » mais elle a rappelé tous mes regrets sur l'aveugle- » ment des gens en place en 1762. Non, l'espèce » humaine a perdu pour toujours, et ne recouvrera » jamais, cette réunion précieuse et étonnante de » vingt mille sujets occupés, sans relâche et sans » intérêt, de l'instruction, de la prédication, des » missions, des conciliations, des secours aux mou- » rans, c'est-à-dire, des fonctions les plus chères et » les plus utiles à l'humanité.

» La retraite, la frugalité, le renoncement aux » plaisirs, faisoient de cette Société le plus admirable » assemblage de science et de vertu. Je les ai vus de » près; c'étoit *un peuple de héros pour la religion* » *et pour l'humanité;* la religion leur donnoit des » moyens que la philosophie ne fournit pas. A qua-

» torze ans je les admirois, je les aimois au point » de demander mon admission, et je regrette en» core de n'avoir pas persisté dans cette vocation, » que l'innocence et le goût de l'étude m'avoient » donnée. Parmi les calomnies absurdes que la rage » des Protestans et des Jansénistes exhala contre » eux, je remarquai la Chalotais, qui porta l'igno» rance, ou l'aveuglement jusqu'à dire, dans son » réquisitoire, que les Jésuites n'avoient pas pro» duit de mathématiciens. Je faisois alors la table » de mon Astronomie; j'y mis un article sur les Jé» suites astronomes, le nombre m'étonna. J'eus oc» casion de voir la Chalotais à Saintes, le 20 oc» tobre 1773; je lui reprochai son injustice, il en » convint; il fut assassiné le 20 juillet 1774. Les » crimes sont presque toujours punis :

Rarò antecedentem scelestum
Deseruit pede pœna claudo.

» Mais les Jésuites étoient perdus depuis long» temps. Deux ministres, Carvalho et Choiseul, ont » détruit sans retour le plus bel ouvrage des hommes, » dont aucun établissement sublunaire n'appro» chera jamais; l'objet éternel de mon admiration, » de ma reconnoissance et de mes regrets (1) ».

On a reproché aux Jésuites l'esprit de corps, et une trop haute estime de leur Société. Que ce re-

(1) Ce témoignage de Lalande en faveur des Jésuites se trouve dans les *Annales philosophiques, morales et littéraires* de M. de Boulogne, actuellement évêque de Troyes. *Tom. I*, *an.* 1800, *p.* 228.

proche soit bien ou mal fondé, il est intéressant de remarquer, que le plus pompeux éloge de cet ordre célèbre, a eu pour auteur un athée déclaré; car je ne sache pas qu'aucun Jésuite ait violé les règles de la modestie, jusqu'à oser appeler la Société, *un peuple de héros pour la religion et pour l'humanité.* On doit de plus observer, en passant, que les témoignages que nous venons de citer, n'ont été arrachés à ces divers chefs de l'incrédulité, que par la conviction intime de l'innocence des Jésuites; puisque ni l'intérêt de la secte à laquelle ils avoient donné leur nom, ni aucun motif d'utilité personnelle, n'ont pu influer sur le jugement qu'ils en ont porté. Mais si ceux-ci n'ont pas trempé dans le complot ourdi contre ces religieux, il n'est pas moins certain que la Société a enfin succombé sous les efforts redoublés des philosophes, agissant de concert avec les Jansénistes, durant tout le cours de cette longue tragédie. Les faits qui nous restent à citer à la fin de ce chapitre, vont ajouter un nouveau degré d'évidence à la vérité de cette assertion.

Carvalho, connu sous le nom de marquis de Pombal, donna en Portugal le signal de la destruction des Jésuites. Ennemi juré du saint Siége et des évêques, fauteur de nouvelles doctrines subversives des droits de l'Eglise, il résolut la perte de la Société, à cause de l'opposition qu'il trouvoit dans ses membres au progrès de ses coupables innovations. L'assassinat du roi de Portugal fut le prétexte dont il se servit pour les vouer à la proscription et à l'exil. Par un

édit du 3 septembre 1759, les Jésuites furent chassés de tout le royaume, déclarés traitres et rebelles, et leurs biens confisqués.

La France suivit l'exemple du Portugal. Le duc de Choiseul, grand protecteur des philosophes, et la marquise de Pompadour qui avoit captivé le cœur du Roi, devinrent les puissans fauteurs de la persécution excitée contre l'Institut. Au témoignage de Voltaire, ils étoient *dans tous les secrets* de la philosophie. Le crédit dont ils jouissoient auprès de Louis XV servit avec un éclatant succès les vues des Jansénistes et des incrédules. Malgré les éloquentes réclamations du clergé, l'ordre de saint Ignace fut détruit dans toute l'étendue du royaume; et comme si la France n'eût pu, sans danger pour ses lois, sa monarchie et sa prospérité, conserver la vie à ces hommes laborieux qui avoient consacré à la gloire leurs talens et leurs veilles, les Jésuites, au nombre de quatre mille, se virent forcés de quitter le sol natal, pour aller chercher l'existence dans des régions étrangères.

En Espagne, le ministre comte d'Aranda, fut, suivant l'expression de d'Alembert, *l'exécuteur de la haute justice pour la philosophie*. Lié avec nos incrédules, il jura comme eux la perte des Jésuites. S'étant emparé de la confiance du Roi, il fit rendre un édit qui ordonnoit à tous ces religieux de sortir de l'Espagne, confisquoit leurs biens, et défendoit de jamais les rétablir. L'ordre fut rigoureusement exécuté sans aucun égard à l'âge, aux infirmités et aux

services. Ils furent tout-à-coup arrêtés pendant une nuit, conduits aux frontières du royaume et embarqués pour l'Italie. Dans la cédule de condamnation, le Roi disoit qu'il renfermoit dans son cœur royal les motifs de ce rigoureux traitement.

Dans le royaume de Naples, Tanucci, professeur en droit dans l'université de Pise, avant d'être président du conseil de régence, contribua puissamment à l'expulsion des Jésuites. Protecteur du parti janséniste, qui fit des prosélytes dans le royaume à l'ombre de son autorité; ennemi du saint Siége qui avoit condamné un de ses écrits, où il attaquoit sans ménagement les immunités ecclésiastiques, il employa son crédit à la destruction de cet ordre religieux.

En Autriche, Van-Swieten et Haen, disciples du célèbre Boerhaave, professeur de médecine à Leyde, firent renvoyer les Jésuites des Universités où il existoit des chaires de théologie et de droit canon. Ils appartenoient à des familles attachées à l'évêque janséniste d'Utrecht, et avoient été nourris l'un et l'autre dans les préventions de parti contre le saint Siége et les Jésuites. Devenus premiers médecins de l'impératrice Marie-Thérèse, et jouissant auprès de sa personne d'un crédit fort étendu, ils lui persuadèrent de nommer une commission chargée de réformer l'enseignement. Cette commission agit parfaitement dans le sens de Van-Swieten et de Haen. L'expulsion des Jésuites des Universités fut un des

premiers résultats de ses opérations (1). Marie-Thérèse aimoit cependant la Société; elle s'opposa long-temps à sa suppression, à l'époque où les Cours d'Espagne et de Portugal la sollicitoient à Rome avec beaucoup d'ardeur. Mais la Reine de Naples, poussée par le ministère espagnol, lui ayant fait à ce sujet les instances les plus pressantes, l'Impératrice ne mit plus d'obstacles aux désirs des ennemis des Jésuites.

Ainsi dans un petit nombre d'années l'incendie s'alluma de toutes parts; et l'on vit bientôt tomber sous le glaive de l'autorité pontificale cette Société fameuse, qui comptoit vingt mille religieux rangés sous les bannières de saint Ignace. Clément XIV, ébranlé par les vives instances des ministres d'Espagne et de Portugal, intimidé par les menaces dont ils accompagnoient leur demande, porta ce coup d'autorité par son bref de suppression du 21 juillet 1773.

CHAPITRE VI.

Tableau général des accusations intentées à la Société des Jésuites.

JAMAIS, depuis l'origine du monde, disent les ennemis de l'Institut, il n'a existé de société plus per-

(1) On tient ces détails de l'abbé de Bellegarde, témoin non suspect, puisqu'il fut long-temps à la tête du parti janséniste à Utrecht, et qu'il eut beaucoup de part à la rédaction des *Nouvelles ecclésiastiques*.

nicieuse à la morale, ni plus dangereuse pour les Etats, que l'ordre des Jésuites. Dominés par une ambition effrénée, ces religieux visent à la monarchie universelle. Ils n'ont pas, il est vrai, des armées pour prendre les villes d'assaut et subjuguer les royaumes; mais en revanche, ils savent mettre en œuvre toutes les ruses de l'intrigue, toutes les fourberies de l'injustice, pour s'emparer de la confiance des grands, et pénétrer dans le palais des rois. Deux espèces de morale sont à leur disposition. Ils en font un merveilleux usage pour arriver à cette domination suprême. Est-il nécessaire de plaire aux dévots par l'austérité de la doctrine, ils ont des auteurs rigides, dont ils mettent en avant les principes, et ils tracent, sans hésiter, des règles d'une grande sévérité. Mais s'agit-il de se concilier la bienveillance des gens du monde, en affichant les maximes d'une morale relâchée, alors ils prêchent sans difficulté, le vol, l'homicide, l'adultère, le blasphême, la magie, la divination, le sortilège et l'idolâtrie. Ils autorisent tous les crimes, et lâchent la bride à toutes les passions.

La doctrine du régicide est surtout leur doctrine favorite, et comme *le péché originel de la Société*, dit l'abbé Pucelle. Car s'ils savent recourir à la fourberie, quand il est à propos, pour soutenir l'Institut, ils savent aussi faire pâlir les rois sous le diadême, et au besoin, les exterminer sur le trône. L'histoire des nations, dont les pages sont à chaque instant souillées du récit des conjurations qu'ils ont tramées,

et des assassinats qu'ils ont commis, garantit la vérité de cette grave accusation. Ouvrez les annales de la France, vous les verrez d'abord impliqués dans le complot de la Ligue ourdie contre Henri III, puis armés du poignard assassiner Henri IV et Louis XV. Ouvrez les annales du Portugal, vous les verrez, sous le ministère du marquis de Pombal, proscrits en masse et chassés du royaume, pour avoir attenté à la vie de Joseph Ier. Ouvrez l'histoire de l'Angleterre, vous les verrez honteusement exilés de cette île fameuse, parce qu'ils ont trempé dans la conjuration des poudres, parce qu'ils ont voulu détrôner Elisabeth et Jacques Ier. Parcourez les monumens historiques de la Pologne, de la Russie et des autres Etats, vous les verrez sans cesse occupés de projets révolutionnaires, cherchant à mettre la discorde dans les royaumes et le trouble dans l'univers, dans la vue d'arriver au but si désiré de la monarchie universelle.

Et ne pensez pas, ajoutent-ils, qu'après avoir violé le respect dû à la couronne des rois, ils aient respecté la tiare des pontifes. Couverts du sang des monarques qu'ils ont exterminés, ils le sont encore de celui de Clément XIV qu'ils ont empoisonné. Accablés sous le poids des privilèges, entêtés de leur prétendu mérite, ils dépriment les autres ordres monastiques et foulent aux pieds les droits des évêques. N'allez donc pas croire qu'ils aient traversé les mers, pour étendre l'empire du christianisme parmi les peuples de l'Asie et les hordes sauvages de

l'Amérique. Sous ce voile trompeur du zèle, sous ce manteau imposteur de l'hypocrisie, ils cherchoient à s'enrichir par de honteux trafics; ils étoient entraînés hors de leur patrie par la soif des conquêtes et l'amour de la souveraineté; témoin la scandaleuse banqueroute du P. Lavalette, connue de toute l'Europe: témoins encore les coupables révoltes qu'ils excitèrent en Amérique contre les rois d'Espagne et de Portugal.

Une si profonde scélératesse dans un corps religieux vous étonne; et vous ne pouvez expliquer comment une Société d'hommes aussi pervers a pu subsister durant plus de deux siècles; comment elle a pu se concilier la confiance des plus grands princes, avec l'estime des pontifes les plus révérés. Mais n'oubliez pas, qu'outre les secrets de leur morale, qui favorisoit tous les goûts et protégeoit toutes les passions, ils avoient de plus dans leurs colléges, leurs missions, leurs confréries et leurs affiliations, une force irrésistible pour enchaîner au char de l'Institut toutes les classes de la société; un puissant moyen de l'environner de troupes auxiliaires toujours prêtes à combattre pour sa défense. Un seul trait historique, recueilli au hasard dans la masse des histoires de ce genre, dévoilera au grand jour ce mystère d'iniquité. C'est Louis XIV enrôlé sous les bannières de saint Ignace. N'est-ce pas un fait certain et avéré, que séduit par le P. Le Tellier, son confesseur, cet illustre monarque, si jaloux des prérogatives de sa couronne, et d'une humeur si guer-

rière, consentit à faire les trois vœux de religion, sous la dépendance de ce père, c'est-à-dire le vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance; et que même, selon l'abbé Dorsanne (1), il émit un vœu spécial d'obéissance au Pape, pour aller aux missions : tant il avoit su oublier, avec une sottise inexplicable dans un si grand prince, ses anciennes querelles avec la Cour de Rome; tant les Jésuites sont habiles et vraiment prodigieux dans l'art des intrigues.

Cette affreuse Société de courtisans rusés, de voleurs, de banqueroutiers, d'idolâtres et de régicides, devoit avoir pour chef un homme souillé de tous les crimes, un monstre digne de l'exécration du genre humain. Or, tel étoit en effet le général des Jésuites. Voici son véritable portrait, tel que l'a tracé l'auteur de l'Apologie de ces religieux, en rassemblant les traits épars sous lesquels le dépeignent l'histoire et les amis de la vérité.

« Une espèce de monstre, rampant sans cesse aux » pieds des rois et des pontifes, pour épier le mo- » ment de surprendre leur vigilance et d'usurper » leur place; joignant à la voix d'un enthousiaste » les mouvemens d'un fanatique, au génie d'un des- » pote le cœur d'un assassin, toutes les manières

(1) « La confiance du Roi pour le père Le Tellier, dit cet abbé, » n'avoit fait qu'augmenter pendant sa maladie. On ne doit point » en être surpris, puisque ce Père lui avoit fait faire le quatrième » vœu (de la Société), et qu'il lui avoit mis sur la poitrine le passe- » port de saint Ignace ». *Voyez* le *Journal de l'abbé Dorsanne*, 2.e édition, tom. I, pag. 453; *voyez* aussi la page 455.

» d'un fourbe à tous les traits d'un scélérat; com-
» mandant à une troupe servile d'impies adorateurs
» qu'il voit à ses genoux, qu'il charge de ses fers,
» dont il bande les yeux, dont il trouble le cerveau,
» qu'il abreuve de fiel, qu'il arme de poignards, qu'il
» conduit au carnage, qu'il dresse à tous les crimes
» en les exhortant à toutes les vertus; tenant du haut
» des sept collines où il a fixé son repaire, quarante
» mille yeux ouverts sur l'intérieur des Cours, sur l'in-
» térieur des familles; quarante mille bras levés sur la
» tête des rois, sur la tête des peuples; répandant
» partout sur l'autel, sur le trône, dans les places pu-
» bliques, dans les maisons particulières la vapeur de
» la superstition, le souffle de la discorde, l'exhalai-
» son de la mort; buvant dans une coupe préparée
» par le sacrilège, présentée par le brigandage, le
» sang, l'or tout ensemble de l'ancien et du nouveau
» Monde; cachant sa tête dans le ciel, de ses mains ra-
» vageant la terre, et de ses pieds foulant les enfers ».

Quel tableau effrayant! Quelle infâme Société! Sera-t-on maintenant surpris que les princes catholiques aient accablé ce vil ramas de scélérats, de tout le poids de la puissance royale; et de toutes les sentences solennelles prononcées contre les criminels du haut des tribunaux, où la justice rend ses oracles, sera-t-il aux yeux de la postérité un arrêt plus équitable que celui du parlement de Paris, du 6 août 1762, qui déclare que l'Institut est inadmissible dans tout Etat policé!

Peut-être sera-t-on tenté de croire que je suis injuste et ridicule, en mettant ce langage dans la bouche des ennemis des Jésuites. Ceux qui ont lu leurs ouvrages contre l'Institut, attesteront que je n'ai rien exagéré ; ils ajouteront que j'ai passé sous silence une partie des reproches faits à cet ordre célèbre, quoique j'aie rapporté fidèlement les plus graves accusations (1).

(1) Ces accusations sont pour la plupart répétées dans deux écrits récemment publiés, dont l'un est intitulé : *du Pape et des Jésuites;* et l'autre : *Les Jésuites tels qu'ils ont été dans l'ordre politique, moral et religieux.* Un monument assez curieux me servira encore de justification. C'est une épitaphe composée par les Jansénistes à l'époque de la destruction des Jésuites en France. J'ai actuellement sous les yeux un exemplaire de cette pièce intéressante; ils la livrèrent à l'impression, afin qu'elle fût transmise à la postérité. Sans doute ils la jugèrent digne d'être gravée sur le tombeau de la Société.

ÉPITAPHE DE LA SOCIÉTÉ JÉSUITIQUE.

SALUT, GLOIRE, PUISSANCE A NOTRE DIEU.
Elle est tombée cette grande Babylone !
Elle est tombée cette intolérable société des Jésuites ;
Le fléau et la honte de l'humanité ;
Se décorant du nom de Jésus, blasphémant contre Jésus-Christ ;
Ecole de tous les vices ;
Favorisant, commettant toutes sortes de forfaits ;
Avide marchande, enflée de richesses fruit de ses rapines ;
Superbe dominatrice des rois ;
Tendante à l'empire du monde entier ;
Armant les assassins contre les christs du Seigneur ;
Violatrice de toutes les lois par son institut même ;
Déchirant l'Eglise par des schismes,

CHAPITRE VII.

Réflexions sur le caractère des ennemis des Jésuites (1).

Quand les Templiers furent accusés de fouler aux pieds le crucifix et de commettre les plus honteux excès de la débauche, on suivit à leur égard les formes ordinaires de la procédure. Ces illustres chevaliers furent interrogés, confrontés avec leurs accusateurs, condamnés ou absous, selon que les crimes étoient prouvés, ou dénués de preuves. Ceux

Les Etats par des séditions;
Altérant toute la sainte Ecriture;
Elle périt enivrée du sang des saints.
Ciel, réjouissez-vous sur elle;
Et vous, saints pontifes, docteurs, vierges, justes
Qu'elle a attaqués, opprimés, tués,
Insultant à votre mémoire, profanant vos précieux restes:
Réjouissez-vous, rois, évêques
Qu'elle a trop long-temps trompés par une fausse piété:
Elle est tombée cette société
Exécrable aux yeux de Dieu et des hommes;
Chassée du Portugal par un édit du Roi très-fidèle;
Et proscrite en France par arrêt du parlement,
Le VI août MDCCLXII.
Ubique exterminium Societatis Jesu vota et salus orbis.

(1) Je ne place pas au rang des ennemis des Jésuites, certaines personnes qui sont imbues de quelques préventions contre la Société, quoiqu'elles rendent d'ailleurs hommage à son mérite. Je donne cette qualification uniquement à ceux qui leur ont déclaré une guerre ouverte.

qui avouèrent les délits dont on les chargeoit, ou qui demeurèrent convaincus de les avoir commis, par les dépositions des témoins, furent condamnés au dernier supplice; mais quant à ceux qui persistèrent au milieu même des tortures à protester de leur innocence, sans être d'ailleurs convaincus d'être coupables, ils jouirent, comme leurs concitoyens, des droits de l'état civil, et respirèrent en liberté l'air de la patrie.

D'où vient que les Jésuites subirent un sort plus rigoureux que les Templiers? Pourquoi furent-ils proscrits en masse, chassés ignominieusement de leurs maisons, dépouillés de tous leurs biens, entassés sur des vaisseaux sans aucun égard ni à l'âge, ni aux infirmités, ni aux services; envoyés en exil dans des terres étrangères, sans avoir été examinés, interrogés, confrontés avec leurs accusateurs? J'accorde pour un moment que la masse des Jésuites étoit coupable : falloit-il pour cela confondre les innocens avec les criminels, en prononçant un arrêt de proscription générale? Etoit-on dispensé de suivre à l'égard de ces religieux les formes judiciaires que l'on observe religieusement envers un assassin de profession ou un voleur de grande route? Jamais on ne persuadera à un esprit judicieux, que parmi vingt mille Jésuites qui composoient la Société, il n'existoit pas un seul homme vertueux; et que depuis l'instituteur de la jeunesse qui la formoit aux mœurs et à la religion, jusqu'à l'intrépide missionnaire, qui arrosoit de ses sueurs et de son sang les régions sauvages de l'Amérique,

tous les Jésuites étoient dignes de la pauvreté, de l'exil et de l'infamie.

Cependant les philosophes ont déclamé amèrement contre les magistrats qui condamnèrent les Templiers, et ils ont hautement applaudi aux mesures atroces qui furent prises contre les Jésuites. Non-seulement ils y ont applaudi, mais ils ont encore été, de concert avec les disciples de Jansénius, les artisans du malheur qui accabla la Société. Et ces derniers, qui avoient versé des larmes si amères sur les ruines de Port-Royal, parce que cette école avoit été célèbre par les talens de ses maîtres et la réputation de ses élèves, firent retentir la France et l'Europe des acclamations de la joie et des chants du triomphe, à la nouvelle de la chute de cette savante Compagnie. Il est donc évident, pour tout homme qui lit l'histoire de sang froid, que la scène tragique où les Jésuites expirèrent sous les coups de leurs ennemis, fut conduite à sa dernière fin par l'esprit de haine et l'amour de la vengeance. Des philosophes mêmes ont été indignés de la conduite tenue à l'égard de ces religieux, et ils ont déposé dans leurs écrits le témoignage public de leur indignation. Les ennemis des Jésuites ont donc agi, dans tout le cours du procès intenté à l'Institut, comme des hommes passionnés qui ne respirent que vengeance et destruction.

Or la passion de la haine, ainsi que les autres passions, ne raisonne pas d'après un examen impartial des accusations et des faits; mais elle s'irrite,

elle s'enflamme, elle frappe avec fureur. Elle ne cherche pas la vérité qui éclaire le jugement du magistrat, et sert de base à la justice des châtimens : elle saisit avec une noire malignité tous les moyens de se satisfaire, malgré leur opposition aux règles de l'équité. Quelle que soit sa croyance religieuse, tout esprit sage qui désire démêler le vrai du faux, dans l'affaire des Jésuites, doit donc se mettre en garde contre les accusations intentées à la Société, et ne prononcer un jugement définitif sur son innocence ou sa culpabilité, qu'après avoir lu et comparé attentivement les écrits dirigés contre elle, et les apologies de l'Institut. J'irai même plus loin; et je dirai, qu'avant tout examen, il peut juger, sans crainte de se tromper, qu'il faut placer au rang des calomnies, au moins la moitié des griefs imputés aux Jésuites. Car la passion, qui veut décrier et détruire, accuse sans preuves, et calomnie sans pudeur. C'est là l'histoire fidèle des haines et des vengeances, surtout quand elles ont pour objet un corps puissant qui jouit de l'estime et de la confiance publique.

Mais un ami de la religion puisera dans le caractère des ennemis des Jésuites, des conséquences encore plus lumineuses sur l'innocence de ces religieux. Voici en effet comment il raisonnera.

La haine des séditieux qui troublent un Etat, est pour un citoyen dévoué aux intérêts de sa patrie, et accablé sous les traits de ces ennemis de l'ordre social, le plus flatteur et le plus honorable de tous les témoignages qui proclament hautement son innocence

nocence. S'il avoit été assez coupable pour passer dans les rangs des factieux, loin de le haïr et de le vouer à l'anathême, les factieux l'auroient honoré et récompensé. Si, fidèle aux lois de la monarchie, il n'avoit opposé au parti des mécontens qu'une foible barrière; obscur et inconnu, il n'auroit été ni l'objet d'une aversion invétérée, ni la victime de la plus terrible vengeance. Il a donc des droits d'autant plus certains à l'estime et à la reconnoissance de ses concitoyens, qu'il est plus violemment haï des ennemis de l'Etat, et décrié par eux avec plus de fureur. Cette haine, qui le poursuit jusque dans la région de la mort, sera aux yeux de la postérité, et la plus belle apologie de son innocence, et le plus magnifique monument des services éclatans qu'il a rendus à la royauté et à la patrie. Or, cette réflexion si juste doit s'appliquer à la société des Jésuites.

Ces religieux ont eu constamment pour irréconciliables ennemis les hérétiques et les incrédules, c'est-à-dire les ennemis déclarés de la religion et de l'Eglise. Décriés, vilipendés, accusés des plus grands crimes par ces hommes de parti, ils ont succombé victimes de leur vengeance. Donc, au jugement des amis de la religion, la Société des Jésuites doit être regardée comme un corps éminemment utile au christianisme. Donc la haine qui les a poursuivis sans relâche, sera dans les siècles à venir le plus bel éloge de leur Institut, et le témoignage le plus triomphant de leur innocence.

O vous qui êtes sincèrement attachés à la religion de vos ancêtres, redoublez donc d'estime et d'attachement pour cette illustre Société, en proportion de la haine que lui ont portée les novateurs des trois derniers siècles! Ne croyez pas qu'un vaste corps composé de vingt mille religieux, eût été constamment aux prises avec toutes les erreurs, s'il avoit été un affreux repaire de tous les crimes. Le crime et la vérité ne forment pas ainsi, dans le cœur des hommes, une éternelle alliance. Si les Jésuites avoient été assez lâches pour épouser les intérêts de l'erreur; s'ils s'étoient rangés sous les drapeaux de la philosophie, toutes les trompettes de la renommée auroient sonné à la louange des enfans d'Ignace, tous ceux qui les ont décriés et poursuivis à outrance, auroient passé sans délai au rang des plus chauds apologistes de l'Institut : mais n'eussent-ils pas souillé l'histoire de leur Société par cette basse trahison? Si foibles, obscurs et presque ignorés, ils n'avoient opposé qu'une digue impuissante au torrent de l'erreur et de l'impiété qui a ravagé les royaumes catholiques, ils ne seroient pas l'objet d'une aversion particulière et invétérée, dont le feu se ranime au premier bruit de la restauration de la Société, après cinquante années d'opprobres et de silence. Enveloppés dans la proscription générale, qui, en détruisant les ordres monastiques, viola le sanctuaire des sciences aussi bien que l'asile de la vertu, on les voueroit au ridicule ou à l'oubli, mais non à une vengeance immortelle. L'héroïsme de leur

zèle à défendre la religion, a été leur crime, et l'importance de leurs services, la cause de leur ruine.

CHAPITRE VIII.

Témoignages graves et authentiques sur l'Ordre des Jésuites.

Après avoir dévoilé le caractère des ennemis déclarés des Jésuites, je citerai des témoignages dont l'autorité dissipera beaucoup de préjugés, en mettant la vérité de l'histoire dans un plus grand jour. J'ai dû nécessairement me prescrire des bornes dans les citations; car si j'avois voulu rassembler dans cet écrit tous les éloges qui ont été donnés à la sagesse et à l'utilité de l'Institut, j'aurois fait une immense collection de textes qui eût fatigué inutilement l'attention du lecteur. J'ai donc cru devoir faire un choix parmi les témoignages honorables à l'Ordre des Jésuites, que renferment les monumens historiques; et je me borne à citer dans cet ouvrage, ceux de Henri IV, de Louis XIV, du Dauphin père de Louis XVI, de Catherine II, impératrice de Russie, de Richelieu, du cardinal de Fleuri, de Bossuet, de Bacon, de Leibnitz, de plusieurs Parlemens qui prirent la défense des Jésuites à l'époque de la suppression de la Société, de Clément XIII et du clergé de France, qui réclamèrent également contre cette destruction.

Au nom de Henri IV, la France s'incline dans un sentiment de respect et d'amour, devant cet auguste rejeton de nos Rois, qui sut rendre le peuple heureux en alliant la bonté avec le courage, une magnanimité généreuse avec une administration ferme, et les vues d'un politique profond avec une religion éclairée. A l'occasion du crime de Châtel, le Parlement de Paris avoit exilé les Jésuites. Henri IV, convaincu de l'innocence de ces religieux et de l'utilité de leur Institut, les rappela dans son royaume, et les rétablit dans une partie de leurs priviléges. Mais cet acte de la puissance royale déplaisant au Parlement, le président de Harlai adressa au Roi des remontrances, au nom de cette Cour souveraine. Henri IV répondit en ces termes : « J'ai toutes vos » conceptions et services en la mienne, mais vous » n'avez pas la mienne en la vôtre. Vous m'avez » proposé des difficultés qui vous semblent grandes » et considérables; et n'avez cette considération » que tout ce qu'avez dit a été pesé par moi, il y a » huit ou neuf ans. Vous faites les entendus en ma» tières d'Etat, et vous n'y entendez non plus que » moi à rapporter un procès ». Après ce début, le Roi justifia les Jésuites, avec autant de précision que de clarté, des principaux griefs que leur imputoient leurs ennemis; tels que l'ambition de l'ordre, l'opposition de la Sorbonne et de l'Université à son établissement en France, la foiblesse des études dans les colléges de la Société; sa conduite dans les temps

fâcheux de la Ligue ; l'esprit de prosélytisme, le vœu d'obéissance au Pape, la manière dont ils s'étoient introduits dans le royaume, le scandale qu'éprouvoient à leur occasion les ecclésiastiques qu'il taxe d'ignorance, et qu'il appelle *mal vivans*, les opinions ultramontaines, la doctrine du régicide, l'attentat de Barrière et de Châtel (1). Les remontrances du Parlement de Paris furent donc inutiles. Henri IV persista dans la résolution qu'il avoit prise de propager l'Institut dans toute l'étendue de son royaume. Il le mit à l'ombre de sa protection royale, et ne cessa d'environner les Jésuites des témoignages de son estime et de son affection, qu'au fatal moment où le fer parricide de Ravaillac l'enleva pour toujours à l'amour et au bonheur de la France.

Louis XIV suivit les traces de son auguste aïeul. La fondation du collége dit de Louis le Grand, dont il confia la direction aux pères Jésuites, est une marque non équivoque de sa haute bienveillance pour la Société. Les lettres-patentes enregistrées au Parlement de Paris, par lesquelles ce grand Roi du grand siècle se déclaroit fondateur de ce collége, sont un bel éloge de l'éducation que ces religieux donnoient à la jeunesse, et de la pureté de leur doctrine sur les obligations envers Dieu et envers les rois. Il dit qu'il a fondé cet établissement « pour favoriser » les soins qu'ils prennent *si utilement* d'élever la » jeunesse dans la connoissance des bonnes lettres,

(1) Voyez l'*Appendix*.

» et lui apprendre ses véritables obligations envers
» Dieu et envers *ceux qui sont préposés pour gou-*
» *verner les peuples* ».

Quant au Dauphin, père de Louis XVI, il s'éleva avec force, ainsi que nous l'avons dit plus haut, contre l'avis des ministres qui votèrent dans le conseil du Roi pour l'extinction de l'Institut en France. Et la crainte qu'une fois assis sur le trône, il ne rétablît la Société dans le royaume, fit sur l'esprit des incrédules une si vive impression, qu'ils se réjouirent indécemment de la maladie qui le conduisit au tombeau.

Mais un témoignage d'autant plus remarquable, qu'il a pour auteur une Impératrice hors de la communion de l'Eglise romaine, et qui, de plus, étoit liée avec les philosophes français, c'est celui de Catherine II. En l'année 1783, cette souveraine de toutes les Russies, envoya à Rome Benislawski, coadjuteur de l'archevêque de Mohilow, comme ministre de la Cour de Russie, et lui confia une lettre pour Pie VI, écrite de sa main. En demandant au chef de l'Eglise le rétablissement de la Société, Benislawski lui remit la lettre de l'Impératrice, dont nous citerons un fragment, que plusieurs de nos lecteurs liront sans doute avec surprise. « Je sais, dit-
» elle, que Votre Sainteté est très-embarrassée;
» mais la crainte convient mal à votre caractère.
» Votre dignité ne peut pas s'accorder avec la po-
» litique, toutes les fois que la politique blesse la

» religion. Les motifs qui m'ont déterminée à accorder ma protection aux Jésuites, sont fondés » sur la raison et la justice, ainsi que sur l'espoir » qu'ils seront utiles à mes Etats. Cette troupe » d'hommes *paisibles et innocens* vivra dans mon » empire, parce que, de toutes les sociétés catho- » liques elle est la plus propre à instruire mes su- » jets, et à leur inspirer des sentimens d'humanité et » les principes de la religion chrétienne. Je suis ré- » solue de soutenir ces prêtres contre quelque puis- » sance que ce soit; et en cela, je ne fais que remplir » mon devoir, puisque je suis leur souveraine, et » que je les regarde comme des sujets fidèles, utiles » et innocens. Je désire d'autant plus de voir quatre » d'entre eux investis du pouvoir de confirmer à » Moscou et à Pétersbourg, que les Eglises catho- » liques de ces deux villes sont confiées à leur soin ».

Cette lettre si intéressante est citée comme un monument authentique dans l'Histoire de Catherine II, par Castera, et dans l'ouvrage de Dallas, auteur anglican, intitulé : *Nouvelle conspiration contre les Jésuites dévoilée et brièvement expliquée*. Si elle fut désavouée dans la gazette de Pétersbourg, ç'a été uniquement par égard pour les schismatiques grecs. On craignit que les sentimens de bienveillance que l'Impératrice y manifestoit pour les catholiques de ses Etats, et pour des religieux spécialement dévoués au saint Siége, ne leur déplussent. Mais quels qu'aient été les motifs de ce désaveu,

les faits prouvèrent que la lettre étoit authentique. Elle jeta Pie VI dans l'embarras. Dix années seulement s'étoient écoulées depuis la suppression des Jésuites par Clément XIV; et les Cours de France et d'Espagne, que le Pontife avoit intérêt de ménager, n'étoient pas disposées à procurer le rétablissement de cet Ordre célèbre. Dans la crainte de se brouiller avec elles, Pie VI consulta les ambassadeurs des rois de France et d'Espagne sur la réponse qu'il devoit faire. Ceux-ci consultèrent leurs Cours respectives, qui refusèrent de se mêler de cette affaire. Et Pie VI, ayant observé les formes que la prudence commandoit, satisfit avec joie aux désirs de Catherine, par un bref qui maintenoit la Société dans les provinces de sa domination.

Après avoir montré dans les rois les apologistes de la Société, j'évoquerai les ombres des ministres fidèles au trône, et des génies immortels des nations. Richelieu ne crut pas qu'il fût indigne de son caractère de se mesurer avec les ministres de Charenton, pour défendre l'honneur de cette illustre Compagnie. Il la vengea, dans l'écrit que nous avons cité plus haut (1), des imputations calomnieuses de ces chefs de la Réforme, et dans son *Testament politique,* il loue hautement l'utilité de l'Institut.

Le cardinal de Fleuri, premier ministre de Louis XV, avoit eu quelques sujets de plainte contre les Jésuites. Le mécontentement qu'il en

(1) Voyez le chap. III.

avoit éprouvé ne l'empêcha pas de rendre hommage au mérite de la Société. « Il est fâcheux, écrivoit-il au cardinal de Tencin, en l'année 1740, » que les Jésuites baissent de crédit, parce qu'il » faut convenir qu'il n'y a presque qu'eux qui dé- » fendent l'Eglise, et qu'ils sont les seuls prédicateurs » qui nous restent. Ils m'étoient très-peu favorables » sous le feu roi, et m'en avoient donné des preuves » convaincantes; mais je le fais efficacement sans » rancune ».

Bossuet, dont le nom seul commande le respect et l'admiration, connoissoit trop bien les hommes et les institutions, pour refuser son estime à l'Ordre de saint Ignace. Il en fait un éloge pompeux, dans la péroraison de son troisième sermon sur la Circoncision. « Et vous, célèbre Compagnie, s'écrie » l'éloquent orateur, qui ne portez pas en vain le » nom de Jésus, à qui la grâce a inspiré ce grand » dessein de conduire les enfans de Dieu, dès leur » plus bas âge, jusqu'à la maturité de l'homme » parfait en Jésus-Christ; à qui Dieu a donné, vers » la fin des temps, des docteurs, des apôtres, des » évangélistes, afin de faire éclater par tout l'u- » nivers, et jusque dans les terres les plus incon- » nues, la gloire de l'Evangile; ne cessez d'y faire » servir, selon votre sainte institution, tous les ta- » lens de l'esprit, de l'éloquence, la politesse et la » littérature; et afin de mieux accomplir un si grand » ouvrage, recevez avec toute cette assemblée, en

» témoignage d'une éternelle charité, la sainte béné-
» diction du Père, du Fils et du Saint-Esprit ».

L'illustre chancelier d'Angleterre, surnommé le père de la philosophie moderne, se mit au-dessus des préjugés de l'éducation et de l'église anglicane, en formant le vœu ardent de voir les Jésuites établis dans sa patrie. « Je ne peux voir, dit-il (1), l'appli-
» cation et le talent de ces maîtres pour cultiver
» l'esprit et former les mœurs de la jeunesse, que je
» ne me rappelle le mot d'Agésilaus sur Pharnabaze:
» Etant ce que vous êtes, faut-il que vous ne soyez
» pas à nous ».

Si ce grand homme avoit ajouté foi aux graves accusations intentées à la Société par les Protestans; s'il avoit pensé, comme les Jansénistes et les philosophes ont feint de le croire, que cette célèbre Compagnie avoit été constamment un vil ramas d'ambitieux, d'intrigans, de séditieux et de régicides, déguisant leurs passions et leurs crimes, sous le voile imposteur d'une fausse piété et d'un zèle apparent, l'auroit-il appelée par ses vœux aux travaux de l'enseignement et aux emplois de l'éducation publique? Son témoignage est d'autant plus flatteur pour les Jésuites, qu'ils devoient moins attendre un pareil éloge de la part d'un homme séparé de la communion de l'Eglise. La vérité seule de l'histoire a guidé sa plume et inspiré son génie.

Leibnitz, qui mena de front toutes les sciences,

(1) De dignitate et augm. scient. l. 1.

et que l'on place avec raison au premier rang des philosophes de l'Allemagne; Leibnitz admiroit les ouvrages des Jésuites (1), et étoit indigné des calomnies que certains Protestans avoient inventées pour les noircir et les décrier dans l'opinion publique. « Je suis persuadé, que très-souvent on » calomnie les Jésuites, et qu'on leur prête des opi- » nions qui ne leur sont pas seulement venues dans » la pensée. Tel a été Titus Oatès, qui a débité sur » leur compte je ne sais combien d'impertinences ; » par exemple, que leurs généraux disposoient sou- » verainement de tous les emplois civils et militaires » en Angleterre. Je ne dis rien des inepties que » contient le livre intitulé : *l'Empereur et l'Em-* » *pire trahis*. Il est encore très-certain qu'il y a

(1) Le comte de Merode, grand d'Espagne de la première classe, et chevalier de la Toison d'or, fit à Vienne la connoissance de Leibnitz, et demeura en correspondance avec lui jusqu'à sa mort. Ayant dit à ce savant homme, dans une des lettres de sa correspondance littéraire, qu'il avoit acheté les *Acta sanctorum* des pères Jésuites d'Anvers, celui-ci lui répondit dans les termes de la plus grande estime pour cet ouvrage, concluant « que si ces Pères n'avoient » fait que ce seul ouvrage, ils mériteroient d'être venus au monde, » et d'en être souhaités et estimés ». Les Jésuites d'Anvers possédoient l'original de la pièce intéressante où le comte de Merode attestoit ce fait. L'abbé de Saint-Léger, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, en ayant communiqué à M. Emery, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice, une copie authentique, cet estimable auteur *des Pensées de Leibnitz sur la Religion et la Morale*, la rendit publique par la voie de l'impression. (*Voyez* tom. II de cet ouvrage, 2.e édition, pag. 426.) Si quelque incrédule, jetant les yeux sur cet écrit, rencontroit par hasard cette citation, peut-

» dans leur Société beaucoup des sujets qui sont » les plus honnêtes gens du monde; il est vrai qu'on » en compte aussi quelques-uns d'un caractère bouil- » lant, qui, à quelque prix que ce soit, et même » par des moyens peu convenables, travaillent à » l'agrandissement de leur Ordre. Mais ce dernier » mal est commun; et si on l'a observé plus parti- » culièrement chez les Jésuites, c'est qu'eux-mêmes » sont plus observés que les autres (1) ».

Voilà donc un Luthérien, doué d'un génie extraordinaire, qui prend la défense de la Société des Jésuites. Il est convaincu que les calomnies inventées contre ces religieux, deviennent, à force d'exagération, impertinentes et ridicules. Et s'il pense que *quelques-uns* d'entre eux, d'un caractère bouillant, travaillent à l'agrandissement de leur ordre, non par des crimes, comme le veulent absolument les Jansénistes et les incrédules, mais *par des moyens peu convenables*, il croit aussi qu'il y a dans leur Société *beaucoup des sujets qui sont les plus honnêtes gens du monde*. De plus il remarque avec im-

être seroit-il tenté de sourire de pitié, en pensant que Leibnitz a accordé son estime à un vaste recueil de Vies de Saints. Le désir d'épargner au philosophe allemand cet outrage de la légèreté et de l'ignorance, ne nous a pas détournés de rapporter le témoignage honorable qu'il rend aux travaux des Bollandistes, parce que, dans l'opinion des hommes sensés, la philosophie qui respecte Dieu et les héros de la religion, est beaucoup plus sage et plus raisonnable que la philosophie dédaigneuse qui insulte le Créateur, et méprise les sublimes vertus du christianisme.

(1) Tom. v, pag. 400. Epist. 11 ad Tentzelium.

partialité, que les écarts répréhensibles qui sont l'objet de sa censure, sont d'ailleurs un *mal commun*, plus particulièrement observé chez les Jésuites, parce qu'ils sont eux-mêmes *plus observés que les autres*. D'où il résulte que ce rare génie condamne quelques individus rangés sous les bannières de saint Ignace, tandis qu'il justifie la Société.

A l'estime des rois, des ministres des rois, et des savans les plus illustres, dont fut honoré l'Ordre des Jésuites, il faut ajouter celle d'un grand nombre de villes du royaume, qui donnèrent à ces religieux les certificats les plus honorables, attestant avec une franchise et une liberté entière, que ces religieux étoient également utiles à l'Eglise et à l'Etat.

L'authenticité de ces pièces est tellement incontestable que le Janséniste rédacteur *des Nouvelles ecclésiastiques* n'ose pas la révoquer en doute. Il se borne à gémir sur l'aveuglement des autorités civiles qui les ont signées, en se laissant séduire et entraîner par les intrigues des Jésuites. Il faut ajouter les éloquentes réclamations des Parlemens de Besançon et de Douai, qui proclamèrent hautement les Jésuites, des religieux éminemment utiles à la religion, et *les plus fidèles sujets du Roi*; les réclamations du Conseil souverain d'Alsace, qui, par l'organe de M. Bours, son député, manifesta son attachement *pour une compagnie aussi célèbre par ses malheurs, que par les services importans qu'elle a toujours rendus au public et à la religion*; les récla-

mations du Conseil provincial d'Artois, dont les arrêts furent cassés par le Parlement de Paris; les réclamations d'une courageuse minorité, qui, dans presque tous les Parlemens du royaume s'opposa avec chaleur à la destruction de la Société, et ne fut vaincue que par une foible majorité de deux ou trois suffrages; les réclamations de Clément XIII, qui, voyant l'orage prêt à éclater sur l'Ordre des Jésuites, confirma de nouveau par une constitution solennelle, nommée *Apostolicum*, l'Institut de saint Ignace, déjà préconisé par dix-neuf papes, confirmé par plusieurs d'entre eux, ainsi que par l'infaillible autorité du concile œcuménique de Trente, lequel avoit prononcé qu'il étoit *pieux et saint.* Ce pontife adressa encore à Louis XV et à Charles III, roi d'Espagne, le bref le plus affectueux et le plus énergique, pour les détourner de faire servir leur puissance royale à seconder les ennemis de Dieu et de l'Eglise, en précipitant la chûte de la Société. Et durant tout le cours de son laborieux pontificat, il ne cessa de la protéger et de la défendre, avec un courage dont la fermeté ne put être ébranlée ni par les sollicitations ni par les menaces. Il faut ajouter encore les réclamations d'un grand nombre de prélats français, qui, bien loin d'apercevoir dans les Jésuites les ennemis déclarés de leurs droits, et les vils adulateurs de la Cour de Rome, ne virent dans ces religieux que les appuis de la religion, les fléaux de l'hérésie, les estimables conservateurs des bonnes mœurs, et

les fermes soutiens de l'épiscopat violemment attaqué par l'esprit d'incrédulité; les réclamations enfin des assemblées du clergé des années 1761 et 1762, déposant au pied du trône les témoignages de l'estime et de la bienveillance dont ils honoroient l'Institut, formant les vœux les plus ardens pour la conservation de la Société, et ne pouvant envisager sans effroi les malheurs qui accableroient la religion dans le royaume très-chrétien, si cette compagnie venoit à succomber sous les coups de ses ennemis.

Ces monumens du zèle du clergé de France et de la vive affection qu'il portoit aux disciples de saint Ignace, sont trop remarquables pour être omis dans cet écrit : ils termineront la chaîne des témoignages graves et authentiques sur l'Ordre des Jésuites, que nous devions citer dans ce chapitre. On y trouvera une apologie complète de la Société, avec une nouvelle preuve de l'esprit de vengeance qui anima sans relâche contre elle les adversaires de la religion et de l'Eglise.

Déjà, dans les Etats-généraux de 1614 et de 1615, la Chambre ecclésiastique avoit représenté au Roi, qu'il falloit multiplier les colléges des Jésuites; *que leur Institut a servi et servira.... pour la manutention de la foi et religion catholique, restauration de la piété et bonnes mœurs en icelle, et pour l'extirpation des hérésies.*

Déjà l'assemblée du clergé de 1617 avoit proposé

les écoles des Jésuites, *comme un moyen propre à remettre la foi et la religion dans l'ame des peuples.* Mais ces éloges donnés aux travaux de la Société devoient être suivis, dans des circonstances orageuses, d'une discussion approfondie des principaux griefs imputés aux Jésuites, afin que l'innocence de ces religieux fût vengée avec plus d'éclat.

Louis XV voulant savoir le sentiment des évêques de son royaume, sur les principales accusations dirigées contre eux, chargea, en 1761, le comte de Saint-Florentin d'écrire de sa part au cardinal de Luynes, que son désir étoit, que les évêques qui se trouvoient alors à Paris et à la Cour se rassemblassent pour conférer ensemble et donner leur avis sur plusieurs points concernant l'Institut de la Société des Jésuites; savoir : 1.° l'utilité dont les Jésuites peuvent être en France, les avantages et les inconvéniens qui peuvent résulter des différentes fonctions qui leur sont confiées.

2.° La manière dont les Jésuites se comportent dans l'enseignement et dans la conduite sur les opinions contraires à la sûreté de la personne des souverains, et sur la doctrine du clergé de France contenue dans sa Déclaration de 1682, et en général sur les opinions ultramontaines.

3.° La conduite des Jésuites sur la subordination qui est due aux évêques et aux supérieurs ecclésiastiques, et s'ils n'entreprennent point sur les droits et les fonctions des pasteurs.

4.°

4.° Quel tempérament on pourroit apporter en France à l'étendue de l'autorité du général des Jésuites, telle qu'elle s'y exerce.

Les évêques, se conformant au désir du Roi, se réunirent au nombre de cinquante chez le cardinal de Luynes, et nommèrent une commission qui fut chargée d'examiner les différentes questions, et d'en faire son rapport à l'assemblée. L'avis de la commission fut on ne peut pas plus favorable à la Société, et les prélats arrêtèrent, en décembre 1761, que l'assemblée écriroit au Roi une lettre, dans laquelle elle lui feroit connoître ses sentimens sur l'objet qu'il avoit daigné soumettre à son examen.

Cette lettre fut signée par quarante-quatre Archevêques ou Evêques. Pour éviter une longueur importune, j'en citerai seulement quelques fragmens relatifs aux différentes questions proposées à l'assemblée.

1.° Après avoir rapporté plusieurs témoignages très-honorables aux Jésuites, et attribué les contradictions qu'ils essuyèrent en France, lors de leur établissement dans ce royaume, à la nouveauté et à la singularité de leur Institut, à l'étendue des priviléges qui lui étoient accordés par les bulles des Papes, et à la généralité de son objet qui le mettoit en concurrence avec tous les corps déjà établis; après avoir remarqué que les Jésuites ayant dissipé par leur conduite les préventions qu'on avoit eues contre leur Institut, le clergé et la noblesse du royaume s'étoient déclarés ouvertement en leur faveur, et que

les Rois de France leur avoient accordé une protection, sûr garant de l'utilité de la Société, les prélats répondent directement à la première question, en ces termes : « Les Jésuites sont très-utiles à nos » diocèses, pour la prédication, pour la conduite » des ames, pour établir, conserver et renouveler » la foi et la piété par les missions, les congrégations, » les retraites qu'ils font avec notre approbation et » sous notre autorité : par ces raisons, nous pensons, » Sire, que leur interdire l'instruction, ce seroit » porter un notable préjudice à nos diocèses; et pour » l'instruction de la jeunesse il seroit très-difficile de » les remplacer avec la même utilité, surtout dans » les villes de province où il n'y a pas d'Universités.... » Adhérant donc, Sire, au jugement que les sou- » verains Pontifes et le concile de Trente ont porté » de la Compagnie de Jésus, et au témoignage que le » clergé de votre royaume, les Rois vos augustes pré- » décesseurs, et votre Etat, ont rendu à l'utilité des » Jésuites en France, nous pensons qu'en prévenant » tous les abus qui pourroient se glisser dans l'exer- » cice de leurs fonctions, ils ne peuvent être que » très-utiles à la religion et à votre Etat ».

2.º Les prélats de l'assemblée attribuent à la haine des Calvinistes contre les Jésuites, l'accusation intentée à ces religieux, d'enseigner la doctrine du régicide. Ils citent en preuve de leur innocence la protection que leur ont accordée les évêques du royaume, *qui ont toujours marqué un attachement si fidèle à la personne sacrée de nos Rois.* Ils se

plaignent que pour rendre les Jésuites odieux on les ait traduits devant le public comme les inventeurs d'une doctrine qui avoit été mise au jour bien long-temps avant qu'il y eût des Jésuites dans le monde. Ils allèguent en preuve de l'horreur qu'ils ont de toute opinion contraire à la sûreté des Souverains, et de leur soumission aux maximes établies par le clergé du royaume dans les quatre articles de 1682, la Déclaration qu'ils viennent de remettre dans leurs mains en demandant qu'elle soit déposée au greffe des officialités, pour y servir d'un témoignage toujours subsistant de leur fidélité; et ils concluent en disant : « L'enseignement que les Jésuites » font dans nos diocèses, Sire, est public : des personnes de tous états et de toutes conditions sont » témoins de ce qu'ils enseignent : nous osons assurer à Votre Majesté, qu'ils n'ont jamais été accusés » auprès de nous de tenir la doctrine qu'on leur » impute. Qu'on interroge ceux qui ont été élevés » dans leurs colléges, qui ont fréquenté leurs missions, leurs congrégations, leurs retraites; nous » sommes persuadés qu'on n'en trouvera pas un » seul qui dépose qu'il leur ait entendu enseigner » quelque doctrine contraire à la sûreté des Souverains et aux maximes du royaume : nous leur » devons même ce témoignage, que dans leurs colléges ils consacrent leurs talens et ceux de leurs » écoliers à célébrer les louanges de nos Rois, et à » inspirer les sentimens de respect et de fidélité qui » sont dus à l'autorité et à la majesté royale ».

3.° Les évêques de l'assemblée avouent que les bulles des souverains pontifes accordent des priviléges excessifs aux Jésuites, aussi bien *qu'aux autres Ordres mendians*, et que jusqu'en 1670 les Jésuites, ainsi *que les Religieux mendians*, s'efforcèrent de faire valoir ces priviléges contre le droit commun et la juridiction des évêques, sous prétexte que la discipline du concile de Trente, qui les abolissoit, n'étoit pas encore reçue en France; mais que depuis cette époque les Jésuites n'avoient pas formé de pareilles prétentions, et que d'ailleurs, ayant « re-
» noncé aux priviléges qui leur sont accordés par
» ces bulles, en tout ce qui seroit contraire aux
» maximes du royaume et aux libertés de l'Eglise
» gallicane, et y renonçant encore d'une manière si
» précise qu'elle ne peut laisser aucune équivoque,
» dans la Déclaration qu'ils viennent de présenter,
» ils ont satisfait à tout ce qu'on pouvoit exiger
» d'eux sur ce point ».

Après avoir dissipé les alarmes que le Roi avoit pu avoir sur les entreprises de la Société contre la juridiction épiscopale, l'assemblée termine sa réponse à la troisième question par un projet de réglement qui devoit faire disparoître jusqu'à l'ombre d'un pareil abus.

4.° Loin d'être effrayés de l'autorité du général des Jésuites, les évêques de l'assemblée déclarent qu'elle est au moins aussi restreinte dans les constitutions de cette Compagnie que dans celles des autres religieux; qu'il ne peut disposer d'aucun des

biens des maisons de l'Institut, qui sont sous la domination du Roi, que selon les lois qui régissent le royaume, et sous la vigilance des dépositaires de l'autorité royale ; que par leur conduite dans l'affaire de la Régale, citée avec éloge par M. de Novion, pour lors premier président du Parlement, et par M. l'avocat général Talon, ils ont montré, mieux que par tous les raisonnemens, *que tous les Jésuites sont persuadés que l'obéissance à leur général, telle qu'elle est prescrite dans les constitutions, ne les oblige point dans tout ce qui pourroit leur être ordonné de contraire à la soumission et à la fidélité qu'ils doivent à leur souverain.*

Enfin, disent les évêques, *nous pensons, Sire, qu'il n'y a aucun changement à faire dans les constitutions de la Compagnie de Jésus, par rapport à ce qui regarde l'autorité du général.*

Ainsi s'exprima l'assemblée de 1761 sur la Société des Jésuites. Voilà donc quarante-quatre témoins, revêtus d'un caractère sacré, qui déposent, en présence du Roi de France, en faveur de l'Institut, de la doctrine et de la conduite de ces religieux. Une autorité aussi imposante auroit sans doute arrêté les Cours souveraines dans leurs téméraires entreprises sur les droits de l'Eglise, si les ennemis des Jésuites eussent alors respecté les bornes sacrées que Dieu a posées entre les attributions des deux puissances : mais les Parlemens, entraînés à cette époque par un esprit de cabale et d'erreur, méprisèrent la voix des pontifes de la religion, et ne cessèrent de porter

de nouveaux coups à l'Institut. Cependant l'assemblée de 1762 redoubla de zèle pour faire pencher du côté des Jésuites la balance de la puissance royale : elle adressa un mémoire au Roi, dans lequel elle demandoit avec instance la conservation de la Société. « Sire, disoient les prélats de l'assem-
» blée, en vous demandant aujourd'hui la conser-
» vation des Jésuites, nous vous présentons *le vœu*
» *unanime de toutes les provinces ecclésiastiques de*
» *votre royaume* : Elles ne peuvent envisager sans
» alarmes la destruction d'une société de religieux
» recommandables par l'intégrité de leurs mœurs,
» l'austérité de leur discipline, l'étendue de leurs
» travaux et de leurs lumières, et par les services
» sans nombre qu'ils ont rendus à l'Eglise et à l'E-
» tat ». Après avoir rendu cet hommage à l'utilité de la Société, l'assemblée rappelle les marques d'estime et d'affection qu'elle a reçues de la part des Rois et des peuples; s'étonne de la précipitation et de la sévérité avec lesquelles elle a été dépouillée de ses colléges, de ses noviciats et de ses biens; cherche en vain les causes qui ont armé le pouvoir contre elle; s'indigne de la témérité avec laquelle on a osé traiter d'impies et de sacriléges des constitutions consacrées par les suffrages du concile de Trente, de l'assemblée de 1574, et de plusieurs Papes; réclame vigoureusement contre l'incompétence de l'autorité qui s'établissoit l'arbitre du sort de la Société; représente les avantages d'une éducation religieuse, les pertes nombreuses qu'elle essuyoit dans les col-

léges par la difficulté de remplacer les Jésuites, les droits des évêques sur l'éducation ; et montre enfin, dans toute la suite de ce mémoire, écrit avec une logique pressante, cette noble liberté et cette vigueur épiscopale dont doivent user les premiers ministres de la religion, lorsqu'ils défendent devant le trône les intérêts de l'Eglise et de l'Etat.

CHAPITRE IX.

Réflexions sur les faits et les témoignages cités dans les chapitres précédens.

Si une puissance intermédiaire et désintéressée, choisie pour arbitre dans le grand procès intenté aux Jésuites, rendoit une sentence définitive, après avoir pesé avec impartialité les faits et les témoignages dans la double balance de la vérité et de la justice, la Société seroit-elle déclarée innocente ou coupable des crimes énormes qu'on lui impute en matière d'enseignement et de conduite ?

Je n'hésite pas un moment à prononcer que son innocence seroit hautement proclamée, tandis qu'on verroit ses ennemis placés avec ignominie au rang des calomniateurs.

En effet, ne doit-on pas croire un homme innocent, quand ses accusateurs sont des hommes de parti, dominés par un esprit de haine et de vengeance, dont d'ailleurs les témoignages portent des marques évidentes d'exagération et de fausseté ; tandis que les té-

moins qui déposent en faveur de l'accusé sont revêtus d'un caractère auguste, et que, bien loin d'avoir un intérêt personnel qui les excite à le justifier, dans le cas où il seroit coupable, ils auroient au contraire, dans une telle circonstance, un grand intérêt à solliciter sa condamnation ? Oui sans doute, puisqu'alors les magistrats, assis sur le trône de la justice, trouvent des preuves authentiques de l'innocence du prévenu, et dans le caractère odieux de ses accusateurs, et dans la fausseté palpable de leurs dépositions, et dans l'imposante autorité des témoignages qui se réunissent en sa faveur ; témoignages d'autant plus convaincans et irrécusables, que, d'après l'hypothèse, ils tourneroient au détriment des témoins, si l'accusé étoit réellement coupable.

Or, j'ose avancer, sans crainte de me tromper, 1.° que les accusateurs des Jésuites sont des hommes de parti, dominés par un esprit de haine et de vengeance ; 2.° que leurs dépositions présentent un caractère évident d'exagération et de fausseté ; 3.° que les témoins qui déposent en leur faveur sont revêtus d'un caractère auguste et respectable ; 4.° qu'ils auroient eu intérêt à solliciter leur condamnation, dans le cas où ces religieux eussent été coupables des crimes dont on cherche à leur imprimer la flétrissure.

1.° Les accusateurs de la Société sont des hommes de parti, dominés par un esprit de haine et de vengeance.

Quels sont, en effet, ces accusateurs? Les Pro-

testans, les disciples de Jansénius et les incrédules. Ne doit-il pas être permis de les appeler des hommes de parti?

Quel droit avoient Luther et Calvin, nés enfans de l'Eglise catholique, de substituer à l'ancienne croyance, des dogmes nouveaux et absurdes, et de violer la constitution même de l'Eglise, en attaquant ouvertement l'autorité des évêques et du Pape. Ils reconnoissoient la divinité de la religion chrétienne : ils devoient donc demeurer soumis, jusqu'au dernier soupir, au gouvernement établi par le divin fondateur de cette auguste religion, au lieu de se révolter, sous prétexte de réforme, comme font tous les séditieux et tous les conspirateurs.

Quant aux disciples de Jansénius, ne sont-ils pas aussi des hommes de parti? Ils rendent hommage à la divinité du christianisme et même à l'infaillibilité de l'Eglise; et cependant, entraînés par l'amour de la nouveauté et par l'attrait de la domination, ils épuisent toutes les subtilités de la scolastique et toutes les ruses de l'intrigue, dans la vue d'éluder la force des jugemens de l'Eglise universelle, et de se soustraire aux anathêmes lancés contre l'erreur.

Enfin ces incrédules du dix-huitième siècle, également ennemis du trône et de l'autel, qui armèrent les nations contre les rois en proclamant le principe de la souveraineté du peuple; qui soulevèrent contre Dieu et le christianisme, toutes les erreurs et toutes les passions, en brisant le frein religieux, pour

livrer l'homme à l'esclavage d'une liberté indéfinie de croyance et d'actions, n'étoient-ils pas encore des hommes de parti, voués au génie de la révolte, et dominés par l'ambition effrénée de tout renverser et de tout détruire dans l'ordre politique et religieux, afin d'être solennellement proclamés les réformateurs du genre humain, et honorés comme les dieux de la terre, vainqueurs du Dieu du ciel? Combien de ces dangereux novateurs n'ont pas fait avec sincérité l'aveu de cette déplorable ambition, lorsque, arrivés à cette dernière heure où le fatal bandeau de l'erreur et de la passion se déchire et tombe pour toujours, ils aperçurent clairement la folie de leurs systêmes, sur le bord d'une éternité d'où ils pouvoient tomber en un instant entre les mains du Dieu qu'ils avoient outragé! J'en appelle à Boulanger, déclarant au moment de la mort, qu'il n'avoit combattu la religion que pour se faire une brillante renommée: j'en appelle à Raynal, frémissant d'horreur, au commencement de la révolution française, à la vue des tragiques événemens qu'avoit amenés le triomphe des doctrines philosophiques: j'en appelle à d'Argens, à Toussaint, à la Harpe, à Larcher, et aux autres qui ont reconnu leur erreur, et ont abjuré de funestes complots: enfin, j'en appelle au coryphée du parti anti-religieux, à Voltaire, mourant, environné de ses perfides amis, dans la crainte des jugemens de l'Eternel, et dans les accès du plus lamentable désespoir.

Mais quand les ennemis déclarés de la Société n'auroient pas été des hommes de parti, leurs témoignages contre les Jésuites seroient-ils recevables et convaincans pour des tribunaux où présideroit la justice, s'ils avoient été dictés par un esprit de haine et de vengeance? Non sans doute; car de tels témoignages ne sont pas la voix de la vérité qui dépose contre le crime, mais l'accent de la passion qui cherche à immoler une victime. Non-seulement ils sont suspects à des juges équitables; ils sont encore des préjugés légitimes en faveur de l'innocence de l'accusé. Or, qu'on se rappelle les réflexions que nous avons présentées sur le caractère des ennemis des Jésuites; la violation ouverte des formes légales qu'observe la justice, dans la condamnation prononcée contre ces religieux; l'étrange sévérité, pour ne pas dire l'étrange barbarie, avec laquelle ils furent dépouillés de leurs biens, exilés loin de leur patrie, réduits à un état où ils n'étoient plus ni citoyens ni religieux, sans aucun égard pour la dignité de la vieillesse, ni pour l'ancienneté des services, ni même pour la majesté de la vertu. Qu'on se rappelle les termes ignobles *de canaille jésuitique* et *de fripons de Loyola*, dont se servoient dans leur correspondance littéraire les chefs du parti philosophique, pour désigner ces respectables instituteurs de la jeunesse, qui la formoient aux vertus sociales et religieuses avec tant de zèle et de succès; ces savans éclairés qui agrandissoient notre gloire littéraire, en enrichissant de précieuses découvertes les sciences et les

beaux-arts; ces hommes apostoliques qui soulageoient l'humanité souffrante, consoloient le malheur et civilisoient les nations sauvages. Qu'on se rappelle enfin cette lâche fureur avec laquelle d'Alembert poursuivoit les derniers restes de la Société expirante, dans le royaume de Prusse, sous un prince incrédule, tandis que Voltaire se proposoit de les anéantir dans l'empire de la Chine, sous un prince idolâtre; et si, dans cette chaîne odieuse de procédés illégaux et barbares, on ne veut pas découvrir de la haine, dès-lors il faut dire que cette passion est une chimère, qui n'a dans ce monde aucune réalité; et si la haine et la vengeance flétrissent la conscience des témoins qui déposent contre la Société des Jésuites, dès-lors, je le répète, leurs témoignages sont pour le moins suspects, s'ils ne sont pas des préjugés légitimes en faveur de l'innocence de ces illustres persécutés.

2.° Les accusations intentées aux Jésuites sont marquées au coin de l'exagération et de la fausseté.

Est-il une accusation plus singulière et plus atroce, que celle qui représente la Société des Jésuites comme une vile réunion d'hommes intéressés, de banqueroutiers scandaleux, d'intrigans, d'ambitieux, de régicides, d'idolâtres et d'impies, qui ont constamment dans l'esprit des plans de fortune et des projets de conjurations contre les Etats, toujours à la main des poignards homicides qu'ils souillent à chaque instant du sang des peuples et des rois? Eh quoi! les Jésuites menoient une vie aus-

tère, pauvre et laborieuse. Toutes les règles de leur Institut tendent à l'immolation des penchans de la nature. Tout, dans la constitution de l'ordre et dans la discipline qui s'observe chaque jour, est disposé et coordonné dans la vue d'étouffer jusqu'aux derniers germes de l'ambition, de la cupidité, de la haine, de la violence et des autres passions qui mettent le trouble dans les familles et les Etats. Et l'on veut que cette Société soit le plus affreux assemblage de passions et de crimes qui ait souillé l'univers! On veut qu'elle renferme dans son sein une foule de brigands plus scélérats et plus dangereux que ne l'étoient ces voleurs et ces assassins, autrefois commandés par un Cartouche et un Mandrin, qui violoient la sûreté publique, et s'enrichissoient, par la violence, de l'or et de l'argent de leurs concitoyens. Ceux-ci assassinent les particuliers, et les Jésuites assassinent les rois; ils attaquent les voyageurs sur les grandes routes, et les Jésuites mettent le feu aux quatre coins de l'univers; ils lèvent des contributions dans des petites villes où ils jettent la terreur, et les Jésuites sont les fléaux de toutes les villes, de toutes les provinces et de tous les Empires. Y a-t-il, dans une pareille accusation, ombre de vraisemblance et de bonne foi?

Un Jésuite se lève à quatre heures du matin, prend une nourriture très-frugale, est vêtu pauvrement, et n'a pas même en hiver de feu dans sa chambre, sauf le cas d'infirmité. Obligé, par le vœu d'obéissance, à une soumission parfaite envers ceux qui lui

tiennent la place de Dieu, il quitte sa terre natale, sa famille, ses amis, et même sa patrie, du consentement du prince, pour voler à l'instant où la voix de ses supérieurs l'appelle. Appelé par la distinction de la naissance ou par l'éclat du talent à une fortune brillante, ou à des places honorables, il se ferme volontairement le chemin aux richesses et aux honneurs, par le vœu formel de ne briguer sous aucun prétexte ni les emplois de la Compagnie, ni les dignités ecclésiastiques. La plupart de ces religieux consument leur temps et leur vie dans les soins de l'éducation de la jeunesse, dans les travaux des missions, dans l'étude des sciences. Le général même de la Société n'a guère d'autre distinction que son titre. Voici le portrait qu'en a tracé un écrivain qui avoit eu l'occasion de le voir et de le juger : « Seul, » isolé, presque toujours occupé à écrire, le général » des Jésuites n'a pas seulement du feu dans sa chambre pendant l'hiver; à peine un brâsier échauffe » son antichambre dans les plus grands froids; » quelques chaises antiques, quelques livres pieux, » quelques estampes, quelques tableaux, ce sont » tous ses meubles; un cabinet pour travailler, une » chapelle pour dire la messe, ce sont tous ses appartemens. Quand il va à l'audience du Pape, ou » rendre quelques visites aux cardinaux, un seigneur romain veut bien lui prêter un carrosse : une » chaise à deux est en réserve pour la villégiature de » Castel-Gandolfe, c'est tout son équipage. Il a la première place marquée au réfectoire, c'est la seule

» distinction qu'il y obtienne. Il n'a ni fonds, ni » revenu, ni manse particulière, ni pension an- » nuelle : aussi n'a-t-il ni domestique à payer, ni » maison à entretenir, ni aucune sorte de dépense » à faire. Deux frères pour le servir, quatre secré- » taires pour répondre aux lettres, un assistant de » chaque nation pour l'aider de ses conseils, un » admoniteur qui est témoin de sa conduite et qui » veille sur ses démarches, c'est tout son cortège. » Il n'a d'autre distinction, d'autre décoration, » d'autre considération que celle que lui assurent » dans son ordre le respect pour son autorité, l'a- » mour qu'on a pour sa personne, et la vénération » qu'on doit à ses vertus (1) ».

Eh bien ! c'est dans ce général des Jésuites, pauvre dans ses habits et ses ameublemens, simple et austère dans ses mœurs, surveillé par un admoniteur et par des assistans de chaque nation, que les ennemis de la Société découvrent un despote qui amasse autour de soi l'or et l'argent de l'ancien et du nouveau monde, un tyran qui rend ses sujets malheureux, et s'abreuve du sang des rois ; c'est dans ces religieux, voués à la pauvreté monastique, qu'ils voient des négocians intéressés traversant les mers les plus dangereuses, bravant toutes les intempéries des saisons, affrontant tous les écueils des voyages les plus périlleux, dans la vue de faire fortune et de mener une vie opulente ; c'est dans ces religieux,

(1) *Coup d'œil.*

instituteurs de la jeunesse, qui se vouent à des fonctions obscures et pénibles ; dans ces religieux, appliqués aux études sérieuses et aux méditations savantes, qu'ils aperçoivent de vils séditieux, des intrigans dévorés par la soif des honneurs, des régicides et des révolutionnaires qui se mettent à la tête de toutes les conjurations, et dirigent le fer parricide de tous les meurtriers des rois. Certes, s'il n'y a pas d'exagération dans ces nombreuses et infâmes accusations, il n'en existe nulle part, ni dans les histoires écrites de la main des auteurs les plus convaincus de partialité, ni dans les contes les plus fabuleux qui soient jamais sortis de la tête des poètes et des faiseurs de romans.

Est-il encore une fable plus ridicule et plus dénuée de vraisemblance, que cet enrôlement de Louis XIV sous les bannières de l'Institut? Sans doute, il faudroit une grande force d'esprit dont je ne me sens nullement capable, pour croire, sur le témoignage des ennemis des Jésuites, qu'après avoir dompté son humeur guerrière et la noble fierté de son caractère, cet illustre prince, séduit par le père Le Tellier, porta l'esprit de dévotion et la perfection du détachement des grandeurs, jusques à faire, sous la dépendance de ce Père, les trois vœux de religion, et même celui d'obéissance au Pape, pour aller aux missions.

Enfin que penser de cet arrêt du parlement de Paris, si révoltant et si comique tout à la fois, qui déclare

déclare que l'Institut est inadmissible, *par sa nature, dans tout Etat policé*, comme contraire au droit naturel, attentatoire à l'autorité spirituelle et temporelle, etc. etc. Voilà donc Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, la plupart des princes d'Allemagne et tous les rois de l'Europe, accusés par le parlement de Paris d'avoir admis dans leurs Etats un institut inadmissible par sa nature, dans tout Etat policé. Voilà donc encore vingt souverains pontifes, un concile général, presque tous les évêques de la catholicité, convaincus par cette Cour souveraine, d'avoir loué, préconisé, approuvé un institut qu'ils devoient flétrir et condamner, comme étant contraire au droit naturel, et attentatoire à l'autorité spirituelle et temporelle. Jusques à l'époque où cet arrêt foudroyant sortit du sanctuaire de la justice, les premiers ministres de la religion n'avoient aperçu, dans ce recueil de maximes et de règles destinées à perpétuer dans la Société l'esprit de saint Ignace, qu'un code sublime de législation, dont les principes et les dispositions étoient puisés dans les conseils évangéliques, dans la connoissance du cœur humain, dans l'expérience des siècles. Mais tout-à-coup, le parlement de Paris, éclairé d'une lumière extraordinaire, a mis en défaut la sagesse des pontifes et l'infaillibilité des conciles. Plus versé dans la science de la morale, que les juges de la foi et les docteurs des fidèles, il a trouvé des mystères d'iniquité, des attentats au droit naturel, là où l'Eglise

universelle respectoit des lumières divines, et admiroit un institut *pieux et saint,* comme un chef-d'œuvre de perfection religieuse.

Quant aux empereurs, aux rois, aux princes souverains, qui ont loué l'Institut et protégé les Jésuites dans leurs Etats, ils sont convaincus, par le parlement, d'avoir voulu ramener leurs peuples aux temps de la barbarie et à l'état des nations non encore civilisées. Car, puisque l'Institut est inadmissible *dans tout Etat policé,* les Jésuites qui le professent, et en suivent les maximes, sont nécessairement des hommes dangereux, qui doivent incliner les peuples vers les mœurs de l'état sauvage, et les conduire insensiblement à cet ignoble abrutissement où se trouvoient les Hurons, les Illinois, les Iroquois, avant que le christianisme les eût humanisés et civilisés. Environner de son estime et honorer de son affection de tels hommes, c'est donc faire rétrograder les nations vers les ténèbres de la superstition, et les jeter l'une sur l'autre dans les vices de la barbarie. Il est vrai que ces religieux, inadmissibles dans un empire policé, ont cultivé avec succès les sciences et les beaux-arts, non dans les bois et les déserts, mais dans des principautés et des royaumes dont les habitans sont parvenus au plus haut degré de civilisation : il est vrai qu'ils ont donné, dans tous les lieux où l'on a accepté leurs services, le beau spectacle de toutes les vertus évangéliques ; soulageant les misères humaines dans les hôpitaux ; consolant, dans les prisons, le malheur

qui expie le crime; adoucissant, sur les échafauds, les amertumes de la mort aux victimes de la justice humaine; prêchant aux peuples dans les missions, et aux rois assis sur le trône, la douceur, l'humilité, la patience, l'oubli des injures, le zèle du bien public, toutes les vertus qui honorent le christianisme et l'humanité: il est vrai encore, qu'au péril de leur liberté et de leur vie, au prix de leurs sueurs et de leur sang, ils ont humanisé, civilisé, policé ces hordes sauvages de l'Amérique, qui erroient dans les forêts comme des animaux farouches, et se nourrissoient de chair humaine comme des tigres cruels et des lions affamés. N'importe, en vertu de l'arrêt du parlement de Paris, du 6 août 1762, en dépit de ces prodiges de charité et de civilisation, les Jésuites, ainsi que leur institut, doivent être déclarés inadmissibles dans tout Etat policé. Ainsi, les forêts de l'Amérique et les déserts brûlans de l'Afrique doivent être le dernier asile de ces religieux, les feuilles des arbres et la peau des ours leur tenir lieu de vêtemens, la chasse et la pêche fournir à leur nourriture journalière; et si les nations civilisées ne veulent pas retomber dans l'ignorance et la barbarie, il faut, de toute nécessité, qu'elles repoussent les Jésuites de leur sein, comme autrefois l'Europe entière luttoit péniblement contre ces barbares sortis du Nord, qui ravageoient ses contrées florissantes, infectoient de leurs vices les peuples du continent, et menaçoient le genre humain de le précipiter dans l'abrutissement où ils

étoient eux-mêmes plongés; ainsi l'a décidé le parlement de Paris: il faut absolument que Charles-Quint, Henri IV, Louis XIV et tant d'autres princes passent condamnation, tandis que les ministres du Dieu vivant, chargés de veiller à la garde du dépôt de la révélation, s'inclineront avec respect devant ce tribunal laïque, infaillible interprète du droit naturel. Les magistrats qui prononcèrent cet arrêt, aussi flétrissant pour la royauté que pour le sacerdoce, ont-ils aperçu ces déplorables conséquences, si clairement déduites du principe? Je ne peux me résoudre à croire qu'elles aient échappé à la pénétration de leur esprit; ils étoient trop éclairés pour ne pas voir ce qui frappe, au premier abord, les yeux les moins clairvoyans. Il faut donc qu'au jour fatal où cet arrêt, singulièrement atroce, fut rendu, la haine présidât sur les tribunaux, à la place de l'impartiale justice. Quel que soit le parti que l'on prenne entre ces deux écueils, dont l'un sera toujours inévitable, il est évident qu'il y a dans le langage de cette Cour souveraine, ennemie déclarée des Jésuites, exagération palpable et fausseté ridicule.

3.º Les témoins qui déposent en faveur de l'utilité de l'Institut et de l'innocence des Jésuites, sont revêtus d'un caractère auguste qui commande le respect et inspire la confiance.

Il n'existe parmi les hommes rien de plus auguste ou de plus sacré, que la sainteté de la vertu, l'éclat du génie, la majesté du trône et la dignité du sa-

cerdoce. Or, ces titres respectables et ces qualités brillantes illustrèrent plus ou moins les témoins nombreux qui ont déposé en faveur de l'innocence des Jésuites. Dans la masse des témoignages honorables à ces religieux, qui s'est offerte à nos regards, nous avons choisi ceux de Henri IV, de Louis XIV, du Dauphin, père de Louis XVI, de Catherine II, impératrice de Russie, de Richelieu, du cardinal de Fleury, de Bossuet, de Bacon, de Leibnitz, de plusieurs parlemens, de Clément XIII, des assemblées générales du clergé de France de 1761 et de 1762, et de plusieurs autres corps ou personnages graves. Je ne m'arrêterai pas à prouver que les imposans souvenirs du génie, de la vertu, du pouvoir royal et de la dignité des pontifes de la religion, se rattachent à ces noms illustres gravés sur les tables de l'histoire. Si les ennemis de la Société osoient leur disputer cette gloire, le monde savant, la postérité toute entière, les accuseroient d'une grossière ignorance ou d'une insigne mauvaise foi. Mais peut-être s'efforceront-ils d'affoiblir la force de ces témoignages accablans, en disant que ces grands hommes se sont trompés dans le jugement qu'ils ont porté sur l'utilité de l'Institut et sur l'innocence des Jésuites.

Une telle réponse seroit une défaite pitoyable, qui n'a pas, j'ose le dire, une ombre de vraisemblance. Dans des questions obscures et difficiles de morale, de métaphysique, du droit des gens ou des sciences naturelles, les génies les plus sublimes peuvent se laisser éblouir par des sophismes, et embrasser l'erreur en

croyant s'attacher à la vérité; mais sur des faits que l'on dit être clairs et incontestables comme l'existence du soleil, ils ne peuvent errer, à moins que la passion ne les aveugle au point de leur ôter le jugement, ni attester l'erreur, à moins que l'intérêt personnel dominant leur vertu ne les détermine à fouler aux pieds la vérité de l'histoire. Or, les crimes que l'on impute aux Jésuites sont, au rapport même des ennemis de la Société, des faits publics et notoires, qui se sont passés, non dans les ténèbres où dans l'épaisseur des forêts, mais sur le vaste théâtre de tous les royaumes de l'univers. Ils les accusent d'enseigner une morale infâme qui renverse de fond en comble tous les principes du droit naturel, toutes les règles sacrées de la conscience. Les Jésuites prêchoient dans les colléges, devant les rois, dans toutes les Eglises du monde catholique; ils enseignoient la théologie dans les colléges et les Universités; et leurs livres, dont on a cité tant de passages authentiques ou supposés, se trouvent dans les bibliothèques publiques et dans les bibliothèques des particuliers. Ils étoient connus des évêques qui ont pris leur défense; puisqu'en lavant la Société du reproche de morale relâchée, ils ont néanmoins signalé les auteurs répréhensibles qui ont prêté le flanc à une juste censure. Ils les accusent encore d'être des ambitieux, des régicides, des séditieux, qui assassinent les rois et portent le trouble dans les Etats. L'histoire étoit ouverte sous les yeux de Henri IV, de Louis XIV, de Catherine II, de Ri-

chelieu, de Bossuet et de tant de savans célèbres qui ont loué et justifié les Jésuites. Il est donc impossible d'avancer qu'ils ont ignoré le caractère dominant de la Société, et les crimes horribles dont on cherche à lui imprimer la flétrissure, sans taxer d'une grossière ignorance ces princes illustres et ces génies immortels. Il ne reste donc plus qu'une seule chose à dire pour infirmer leurs témoignages, c'est de prétendre que l'intérêt public ou l'intérêt personnel leur a tellement fasciné les yeux, qu'ils ont pris pour des chimères ce qui s'est passé au vu et au su du monde entier; ou bien que, dominés par ces deux motifs si puissans, ils ont résolu de faire l'apologie du crime en dépit de la vérité et de la vertu. Or, si c'est là toute la ressource des ennemis de la Société, je ne crains pas d'assurer que leur dernier asile se trouve dans un paradoxe ridicule et dans le domaine de l'absurdité. C'est ce qu'il me sera facile de démontrer en prouvant la quatrième proposition que j'ai mise en avant; savoir, que l'intérêt public ou l'intérêt personnel, loin de pousser les apologistes de la Société à déposer en sa faveur, les auroit, au contraire, déterminés à solliciter sa condamnation, et à la proscrire comme un corps digne de l'exécration du genre humain, si elle étoit réellement coupable des forfaits qu'on lui impute.

Et en effet, quel intérêt public ou personnel a pu inspirer à Bacon et à Leibnitz de l'estime et de l'affection pour les Jésuites? Nés tous deux dans une secte séparée de l'Eglise catholique, il étoit plutôt dans leur

intérêt de vouer au mépris et à l'infamie ces religieux, puisqu'ils étoient les fléaux de leurs erreurs; et cependant l'illustre chancelier d'Angleterre s'attriste de les voir éloignés de ce royaume, en s'écriant avec une vive douleur : *Pourquoi étant ce que vous êtes, n'êtes-vous pas à nous?* Et si le philosophe de l'Allemagne blâme quelques individus de la Société, de porter trop loin l'esprit de corps, il s'indigne de la noirceur avec laquelle on la calomnie, et reconnoît avec franchise qu'il existe dans son sein beaucoup de sujets qui sont les plus honnêtes gens du monde ?

Quel intérêt public ou personnel auroit déterminé Henri IV à rappeler dans ses Etats, et à protéger contre les violentes attaques du parlement de Paris, une société qui auroit aiguisé contre lui le fer de Barrière et de Châtel, et qui ne seroit qu'une vile troupe de séditieux, d'assassins et de conspirateurs ?

Quel intérêt public ou personnel auroit persuadé à Louis XIV d'environner de sa royale protection un vil repaire de brigands couverts des emblêmes de la religion, et d'autant plus dangereux, qu'ils auroient affecté les dehors imposteurs de la piété et du zèle ? Au lieu d'assurer et d'étendre la gloire de sa couronne et celle de son royaume, dont il se montroit si jaloux, une telle bienveillance n'auroit-elle pas au contraire exposé le trône et la France aux attentats du crime et aux malheurs des révolutions.

Quel intérêt public ou personnel auroit inspiré à Catherine II la pensée d'écrire au chef de l'Eglise avec autant de liberté que d'énergie, que cette célèbre Compagnie est une troupe d'hommes paisibles et *innocens;* que de toutes les sociétés catholiques, elle est la plus propre à inspirer à ses sujets des sentimens d'humanité et les principes de la religion chrétienne, et qu'elle est résolue de la soutenir contre quelque puissance que ce soit? Falloit-il que, pour plaire à une poignée de catholiques disséminés dans son vaste empire, elle compromît la sûreté de sa personne et de son trône, avec la paix et le bonheur de tant de millions de sujets soumis à sa domination?

Enfin, quel intérêt public et personnel auroit engagé les évêques de France à venger la morale des Jésuites des accusations calomnieuses des ennemis de la Société? Je le sais, les Jésuites étoient un corps formidable qui opposoit ses forces aux progrès de la philosophie moderne, de même qu'une phalange de soldats aguerris, et accoutumés à vaincre, ralentit la marche d'un ennemi triomphant; et sous ce rapport, l'intérêt public de la religion réclamoit la conservation de la Société. Mais pour défendre le christianisme contre le ravage des doctrines impies, falloit-il fouler aux pieds les écrits des Pères et des docteurs de l'Eglise, et déchirer toutes les pages du code sacré de l'Evangile, en préconisant un enseignement public qui autorisoit le vol, l'homicide, le blasphême, le régicide, l'adultère, l'idolâtrie et

tous les crimes qui souillent la face de l'univers. Non, jamais l'intérêt public de la religion ne persuadera à des évêques également pieux et éclairés, qu'il faille soutenir l'édifice du christianisme par un moyen aussi criminel. Il vaudroit cent fois mieux que le dernier sanctuaire fût détruit chez un peuple chrétien, et le dernier autel où s'immole la victime sainte précipité dans les abîmes de l'Océan, plutôt que d'acheter la conservation de la religion au prix d'un tel sacrifice; que dis-je! au prix d'une telle apostasie. C'est par la puissance divine, accompagnée des vertus évangéliques, que le christianisme a vaincu l'idolâtrie; qu'il s'est élevé dans l'univers comme un magnifique temple où les rois et les nations sont venus humilier leur orgueil, et déposer aux pieds du vrai Dieu, avec les dépouilles de la superstition et du vice, l'hommage de leur reconnoissance et le tribut de leur soumission. Or, ce temple, où toutes les vertus sont consacrées et tous les vices frappés d'un éternel anathême, ne conserve ni sa stabilité ni sa gloire dans un royaume, par la trahison des pontifes du Très-haut. D'ailleurs, en prenant la défense d'une morale aussi infâme, les prélats de l'Eglise gallicane n'auroient-ils pas avili leur caractère et perdu toute considération dans les ames honnêtes? Leur intérêt personnel ne leur imposoit-il pas le devoir de louer dans les Jésuites ce qui étoit louable, et de condamner ce qui étoit inexcusable? En demandant au Roi la conservation de la Société, n'auroient-ils pas dû proposer

les moyens de réprimer ce scandaleux enseignement, comme ils avoient proposé ceux de faire disparoître jusques à l'ombre même des abus auxquels pouvoient donner lieu les nombreux priviléges accordés par les papes à l'Institut. Tenir une conduite opposée, c'étoit évidemment tromper la confiance du prince, encourir sa disgrâce, et se traîner honteusement dans une fange impure.

Nous avons donc établi la vérité des quatre propositions que nous avions promis de démontrer; savoir : 1.º que les accusateurs de la Société ont été des hommes de parti dominés par un esprit de haine et de vengeance; 2.º que leurs témoignages sont marqués au coin de l'exagération et de la fausseté; 3.º que les témoins qui déposent en faveur des Jésuites, sont revêtus d'un caractère auguste qui commande le respect et inspire la confiance; 4.º que ces témoins respectables n'ont été déterminés à devenir les apologistes de la Société par aucun motif d'intérêt public ou personnel, qui fût en opposition avec la vérité, puisque si la Société eût été coupable des crimes qu'on lui impute, ce double intérêt leur eût au contraire imposé le devoir de passer au rang de ses accusateurs et de solliciter sa proscription.

Qu'opposeront à cette masse de témoignages et de preuves, les ennemis de l'Institut? Peut-être diront-ils que si des savans ont pris la défense des Jésuites, des savans les ont accusés des plus grands crimes; que si, à une certaine époque, les souverains de

l'Europe les ont favorablement accueillis dans leurs Etats; à une époque plus récente, les Cours catholiques, mieux instruites du caractère de la Société, et plus éclairées sur les désastres dont elle a rempli l'univers, l'ont condamnée, proscrite, dépouillée de ses biens, et vouée à l'exécration des siècles à venir. Vain subterfuge! foible et impuissante ressource de la mauvaise foi!

Nous avons clairement démontré, par des faits incontestables, par des écrits authentiques, que les savans qui ont été les ennemis déclarés des Jésuites étoient des hommes de parti, voués à l'hérésie ou à l'impiété; qu'ils ont été contredits par des savans attachés à leur secte, mais moins passionnés qu'eux; que les princes catholiques, qui ont expulsé de leurs Etats la Société des Jésuites, ont été subjugués et dominés dans leurs conseils par des ministres philosophes ou jansénistes; que la violente persécution dont cette célèbre compagnie a été la victime, est au moins un préjugé légitime en faveur de son innocence, puisque le zèle des Jésuites à défendre la religion et l'Eglise, a été leur crime capital, et l'importance de leurs services, la cause de leur destruction.

Les preuves que nous avons alléguées en faveur de ces illustres accusés, conservent donc toute leur force irrésistible. Et si, après avoir rassemblé tant de glorieux monumens de l'utilité de l'Institut, tant de graves témoignages qui proclament l'innocence des Jésuites, à la face de l'Europe entière, tant de raison-

nemens péremptoires qui viennent à l'appui des faits et des autorités, on persiste encore à déclarer le corps de la Société, coupable des forfaits les plus inouis; dès-lors je soutiens qu'il n'existe plus aucun moyen de justifier un innocent devant les tribunaux, et qu'il faut sans examen condamner tous les hommes accusés d'un crime capital, à l'infamie et à l'échafaud. Car, où sont-ils les innocens qui aient l'avantage de repousser les traits de l'injustice avec un tel appareil de raisonnemens concluans et de preuves invincibles? où sont-elles les infortunées victimes de la calomnie, qui se présentent avec confiance devant leurs juges, entourées d'un aussi brillant cortège de témoins de leur innocence, choisis parmi les rois, les ministres fidèles au trône, les génies immortels des nations, et les pontifes d'une religion divine?

L'innocence de la Société des Jésuites, traitée avec tant de rigueur, poursuivie avec tant d'acharnement, est donc un fait démontré par les monumens de l'histoire. Et si quelques membres de cet ordre religieux se sont écartés, soit dans la doctrine, soit dans la conduite, du droit chemin de la vérité ou de la vertu, le corps de la Société n'est point flétri par ces écarts particuliers. Je pourrois terminer par cette réflexion, la discussion que j'ai entreprise sur le fameux procès qui a occupé le monde entier; mais dans la crainte que l'on ne me soupçonne de redouter un examen détaillé des griefs imputés aux Jésuites, je consens volontiers à discuter les quatre

principaux, savoir : le régicide, la cupidité, l'ambition, et la morale relâchée.

CHAPITRE X.

Examen de l'accusation de régicide.

Enseigner publiquement la doctrine meurtrière qui permet de tuer les rois, quand ils abusent de leur pouvoir pour le malheur des peuples, ou pour la ruine de la religion ; troubler les Etats par des complots et des séditions ; ôter la vie aux princes par des attentats qui excitent l'horreur et provoquent la vengeance ; telle est l'accusation de régicide intentée à la Société des Jésuites. Ce reproche si grave, dont la seule pensée fait frémir une ame honnête, se trouve consigné dans les *Comptes rendus* aux parlemens, dans les libelles publiés contre l'Institut, à l'époque de sa destruction, et dans deux écrits récemment publiés, dont nous avons rapporté plus haut les titres. Je dois donc discuter, dans ce chapitre, et la doctrine du régicide attribuée aux Jésuites, et les faits de régicide ou d'attentats à la sûreté des royaumes, dont on a cherché à leur imprimer la flétrissure.

§. I.

De la doctrine du régicide attribuée aux Jésuites.

Si les faux principes et les systêmes anarchiques allument souvent dans les Etats le feu de la sédition,

et les précipitent dans le malheur, les troubles et les révolutions des empires enfantent aussi des opinions erronées et des théories dangereuses. Gagné par les largesses du duc de Bourgogne, qui avoit fait assassiner le duc d'Orléans, Jean Petit, docteur de l'Université de Paris, enseigna, au commencement du quinzième siècle, qu'il étoit permis et méritoire de tuer un tyran. Cette affreuse doctrine fut condamnée par le concile général de Constance, célébré en 1414. Il n'est qu'un seul Jésuite nommé Mariana, qui ait tenté de reproduire cette opinion, non à la vérité telle que l'avoit soutenue Jean Petit; les anathêmes du concile de Constance étoient trop clairs et trop connus, pour qu'il osât porter l'audace jusqu'à cet excès : mais en y ajoutant des modifications qui la rendoient moins odieuse, sans excuser l'auteur. Le docteur de Paris avoit avancé que tout vassal et tout sujet pouvoit tuer un tyran. Le Jésuite prétendit qu'au défaut d'une assemblée générale de la nation, un particulier pouvoit le mettre à mort, s'il y étoit autorisé par la voix publique et par l'avis de personnes graves et savantes. Le roi d'Espagne, qui étoit dans la fausse persuasion que la propagation de cette dangereuse doctrine étoit favorable aux intérêts actuels de ses Etats, accepta la dédicace du livre de Mariana. Mais le corps de la Société demeura sans tache. En 1599, c'est-à-dire, aussitôt que l'ouvrage parut, les Jésuites en avertirent leur général, lequel ordonna expressément qu'il fût corrigé. « Notre » père général, dit Richeome, dans l'*Examen de*

» *l'Anti-Coton*, étant averti par moi, lorsque j'é» tois à Bourdeaux, l'an 1599, et par nos Pères de » France, commanda qu'il fût corrigé, et n'en eût» on vu aucun exemplaire sans correction, si les » hérétiques, qui pensoient faire leur profit de ce » livre, ne l'eussent aussitôt réimprimé ». Les Protestans, en effet, cherchoient à tirer parti de l'ouvrage de Mariana, pour décrier les Jésuites dans l'opinion publique; mais Hessius leur répondit qu'on ne pouvoit, sans calomnie, leur attribuer la doctrine qu'il renfermoit; Gretzer, que cette opinion est particulière à Mariana; et Keller, que Mariana a raison de l'appeler son opinion, et qu'il ne se souvient pas de l'avoir lue dans aucun autre Jésuite. Mais une autorité beaucoup plus imposante, fut celle du général Aquaviva, qui la condamna formellement par un décret, en 1610. « Nous enjoignons, dit-il, par » ce présent décret, en vertu de la sainte obéissance, » sous peine d'excommunication et inhabilité à tous » offices, et de suspension *à divinis*, et autres peines » arbitraires à nous réservées, qu'aucun religieux de » notre compagnie, soit en public, soit en particu» lier, lisant ou donnant avis, et beaucoup plus, » mettant quelques œuvres en lumière, n'entre» prenne de soutenir qu'il soit loisible à qui que ce » soit, et sous quelconque prétexte de tyrannie, de » tuer les rois ou princes; ou d'attenter sur leurs » personnes; afin que telle doctrine n'ouvre le che» min à la ruine des princes, et trouble la paix, ou » révoque en doute la sûreté de ceux lesquels, se-

lon

» lon l'ordonnance de Dieu, nous devons honorer » et respecter comme personnes sacrées et établies de » Dieu, pour heureusement régir et gouverner son » peuple. Partant, nous voulons que les provinciaux » qui auront eu la connoissance d'aucune des susdites » choses, et n'auront corrigé les délinquans, ou n'au- » ront pourvu à tels inconvéniens, et procuré l'exacte » observation de ce décret, non-seulement encou- » rent les susdites peines, ains même soient privés » de leurs charges et offices; à ce que chacun sache » quel est le jugement de la Compagnie en tel cas; » et que la faute d'un particulier ne redonde à tous » les autres, et les rende suspects; jaçoit que devant » tout homme de bon jugement, il est notoire que » la faute d'un membre ne doit pas être attribuée à » tout le corps. En outre, nous voulons que tous » ces provinciaux nous rendent compte de la récep- » tion du présent décret, et qu'ils le fassent savoir » et annoncer par toutes leurs provinces, puis insé- » rer ès archives de chaque maison et collége, afin » que la mémoire et observation en demeure invio- » lable à perpétuité.

» A Rome, le 6 juillet 1610.

» CLAUDE AQUAVIVA ».

Un désaveu aussi précis de la doctrine de Mariana, auroit dû, sans doute, fermer la bouche aux éternels détracteurs des Jésuites. Mais non, dans cette déclaration d'Aquaviva, les Jansénistes, habiles à embrouiller les questions les plus claires,

découvrirent des termes insidieux, qui permettoient à certaines personnes de tuer un prince qui abusoit de son pouvoir, pour le malheur du peuple. Ils incidentoient sur les termes *cuicumque personæ.* Au lieu de les rendre par ces mots qui se présentoient naturellement à l'esprit : *à qui que ce soit,* ils traduisent *à toutes sortes de personnes;* comme si Aquaviva avoit voulu faire entendre qu'il est des personnes qui peuvent attenter à la vie du tyran. C'est en vérité une bien misérable chicane. Non-seulement cette traduction répugne au sens naturel de l'original, elle est encore hautement démentie par la suite du texte. Aquaviva proscrit la doctrine de Mariana, dans la crainte qu'elle *n'ouvre le chemin à la ruine des princes, et ne trouble la paix.* S'il se bornoit à déclarer qu'il est défendu à certaines personnes, et dans certains cas, de leur ôter la vie, au lieu d'étendre cette défense indistinctement à tous, n'ouvriroit-il pas le chemin *à la ruine des princes,* tandis qu'il veut mettre leurs personnes en sûreté? ne poseroit-il pas un principe destructeur de *la paix* des Etats, au lieu de lui donner une sûre garantie dans les vrais principes de l'ordre et de la tranquillité publique? Il ajoute qu'il interdit l'enseignement de la doctrine du tyrannicide, sous peine d'excommunication et autres châtimens très-graves, parce que cette doctrine *révoque en doute la sûreté de ceux lesquels, selon l'ordonnance de Dieu, nous devons honorer et respecter comme personnes sacrées et établies de Dieu pour heureu-*

sement régir et gouverner son peuple. S'il autorise certains particuliers à plonger le poignard dans le sein du prince légitime, quand il emploie son autorité à vexer et tyranniser ses sujets, met-il en sûreté la *personne sacrée* des Rois? Est-elle *sacrée* et inviolable la personne de celui que l'on peut tuer sans crime? Sa vie est-elle en sûreté quand on la met à la disposition des mécontens et des séditieux, en déclarant qu'il est seulement défendu à toute sorte de personne de le mettre à mort, sans désigner ceux qui ont le droit de lui arracher la vie? Et comment un tel prince *régira-t-il heureusement son peuple*, lorsque ses jours et son trône seront exposés à un péril toujours présent? Il est donc évident que la traduction janséniste du décret d'Aquaviva est entièrement infidèle, et qu'elle tourmente cruellement les expressions de l'original, pour faire de ce général de l'ordre de saint Ignace, un régicide de profession. Elle est d'ailleurs diamétralement opposée au sens que lui ont constamment donné les Jésuites, et entre autres le père Coton, dont nous avons rapporté la traduction. Elle ne vint pas même dans l'esprit du parlement de Paris, puisqu'il fut si satisfait de ce décret d'Aquaviva, qu'à l'occasion de la publication du livre de Suarès, intitulé : *Défense de la foi catholique*, il enjoignit, par un arrêt du 26 juin 1614, aux pères Armand, Coton, Fronton et Sirmond, *de faire en sorte envers leur général, qu'il renouvelle ledit décret, et qu'il soit publié*, et d'en rapporter *acte dans six mois*. Et le cardinal de Richelieu fut si éloigné de la soupçonner, qu'il

renvoya au décret d'Aquaviva les quatre ministres de Charenton, qui accusoient la Société d'enseigner la doctrine du tyrannicide, pour apprendre sur ce point important le véritable sentiment de cette illustre Compagnie. L'opinion de Mariana n'est donc pas l'enseignement des Jésuites. Elle est au contraire blâmée et condamnée par ces religieux, ayant à leur tête le général de la Société.

D'autres opinions moins hardies et moins dangereuses que celles de Jean Petit et de Mariana, furent accréditées et répandues en Allemagne, ainsi que dans les autres pays de l'Europe. Les théologiens et les jurisconsultes distinguoient communément deux sortes de tyran, l'un *d'usurpation* et l'autre *d'administration*. Le premier est un brigand qui attente à la liberté d'un Etat, et s'efforce d'envahir le trône du prince légitime. Le second a droit de gouverner; mais il exerce le pouvoir souverain d'une manière si vexatoire, qu'il est aussi redoutable à ses sujets, qu'une bête féroce, qu'un monstre furieux. Au seizième siècle, les théologiens et les jurisconsultes décidoient assez *communément* qu'il étoit permis à un particulier de mettre à mort le tyran d'usurpation, parce qu'il n'a aucun droit à la couronne, et que c'est d'ailleurs la volonté présumée du prince et de la nation, qu'on lui ôte la vie, si l'on ne peut pas autrement en délivrer l'Etat. Quant au tyran *d'administration* qui se portoit à des excès intolérables, ils disoient que la nation en corps pouvoit le déposer dans une assemblée générale, et même le condamner à mort, dans le cas où il continueroit

d'exercer ses violences malgré sa déposition. Mais ils n'accordoient aux particuliers la faculté d'attenter à ses jours, que lorsqu'ils y étoient formellement autorisés par la proscription prononcée contre lui par le corps de la nation. Si quelqu'un doutoit que cette opinion fût alors commune parmi les théologiens et les jurisconsultes, il pourroit facilement éclaircir ses doutes et dissiper ses soupçons en consultant les *Réponses aux Assertions*, (t. 3, art. *du Tyrannicide*.) ou l'*Appel à la raison*, de l'abbé de Caveyrac. Il verroit dans ce dernier ouvrage les textes des auteurs, soit théologiens, soit jurisconsultes, où cette dangereuse doctrine est formellement énoncée. Or les Jésuites n'avoient pas reçu de Dieu le privilége de l'infaillibilité, que nos docteurs français n'accordent pas même au chef de l'Eglise, pour être à l'abri des erreurs de leur siècle. Il n'est donc pas étonnant que Suarès et quelques auteurs de la Société aient tenu ce sentiment; et si, parce qu'ils n'ont pas eu assez de lumières pour en apercevoir la fausseté en calculant les suites dangereuses qu'il entraîne après soi, il est permis de traduire les Jésuites au tribunal du public, comme des séditieux et des régicides, il faut de toute nécessité envelopper avec eux, dans cet arrêt flétrissant, les Universités, les ordres religieux et le corps même de la magistrature.

Il faut d'ailleurs observer soigneusement, que parmi les treize Jésuites à qui l'on impute cette doctrine du tyrannicide, il en est quelques-uns, tel qu'Escobar, qui parlent de la déposition, sans dire

un mot de la peine de mort. Mais une remarque encore plus importante, c'est que le père Aquaviva, général de la Société, opposa son autorité aux progrès de cette fausse opinion, en défendant, en 1614, aux provinciaux, de laisser imprimer aucun ouvrage où il fût question du tyrannicide et du pouvoir des papes sur le temporel des rois, à moins qu'il n'eût été examiné et approuvé à Rome. Un de ses successeurs dans le généralat de la Compagnie, le père Oliva, la rejeta et la combattit avec autant de solidité que d'énergie. « Un prince, dit-il (1), peut » quelquefois déposer lui-même sa couronne; mais » il n'y a que Dieu ou une main sacrilége qui puisse » la lui ôter..... Après Dieu, le Roi est le premier » à qui saint Pierre veut qu'on rende hommage : » *Honorez le Roi*; mais quel roi, grand Dieu! l'a- » pôtre prescrivoit-il à ses disciples d'honorer? Né- » ron, cet infâme farceur, cet homme plongé dans » la crapule, l'horreur des dieux, le fléau du genre » humain, ce monstre qui déchire le sein de sa » mère, l'hydre de sa patrie, *le tyran du monde en-* » *tier*.... *Avertissez-les*, dit saint Paul à Tite, *d'être* » *soumis aux princes et aux puissances*. Puisque » telles sont les leçons de Paul à Rome, et tels » les exemples des enfans dans la fournaise, je ne » sais quelle peut être la rage frénétique dont » sont animées certaines gens, qui croient bénir le » ciel en médisant de ceux que les prophètes ont » honorés à Babylone, et que Paul à Rome a or-

(1) In I. Esd. cap. 7. tom. 3. Lugd. 1679.

» donné à Tite, et Pierre, généralement à tous les
» pasteurs, de faire respecter.

» Les princes même corrompus, dit encore Oliva
» dans sa Dissertation sur les Evangiles, pag. 192,
» doivent être honorés, et non être méprisés.
» Ils sont toujours l'image de la divinité, quoi-
» que cette image soit défigurée en eux. Samuel
» pleuroit Saül; il n'armoit point ses bras contre
» lui; et ce n'est point dans le sang, mais dans les
» larmes que doivent être lavés les crimes des rois,
» même par ceux qui les ont sacrés rois ».

Enfin il est une opinion relative à la juste défense de sa propre vie, sur laquelle on a osé fonder une accusation de régicide contre les Jésuites. Daniel Concina, Dominicain, et un grand nombre d'autres théologiens et jurisconsultes ont enseigné qu'il est permis de conserver sa vie aux dépens de celle du prince, quand il est injuste aggresseur, et que l'on n'a pas d'autres moyens d'éviter la mort (1). Parmi cinq cents auteurs de morale qu'a produits la Société, et dont beaucoup ont eu l'occasion de traiter cette question, sept théologiens Jésuites, savoir: Azor, Keller, Suarès, Lorin, Lessius, Comitolus et Busembaum ont embrassé cette opinion. Il n'en falloit pas davantage pour que la Société des Jésuites fût subitement métamorphosée, comme d'un coup de baguette, en une affreuse réunion de régicides. C'est assurément une plaisante et imperti-

(1) Voyez *l'Appel à la Raison*, de l'abbé de Caveyrac, où les témoignages sont textuellement rapportés.

nente logique que celle qui confond constamment une Société de quinze ou vingt mille religieux avec quelques individus; et qui, pour flétrir un ordre religieux honoré de l'estime des nations et de la bienveillance des rois, peuple en quelque sorte le monde entier de théologiens et de jurisconsultes régicides. A force de réticences, de mauvaise foi et de calomnies, les irréconciliables adversaires des Jésuites finissent donc par devenir absurdes.

Mais il y a plus; Azor, Lessius, Suarès, Busembaum ont tellement limité cette doctrine, que le cas où ils permettent de tuer le prince injuste agresseur, est vraiment *métaphysique*. Cette limitation est que si, de la mort du prince, il y a des inconvéniens à craindre pour l'Etat, la charité et l'amour du bien public imposent le devoir de se laisser tuer. Or, quelque méchant que soit un prince, ces sortes d'inconvéniens étant presque toujours à redouter, il y aura donc presque toujours obligation de se laisser tuer. Ajoutez que M. de Monclar, malgré le peu de bienveillance qu'il portoit aux disciples de saint Ignace, a fait l'aveu, note 70, que la doctrine des sept auteurs Jésuites, n'a pas *beaucoup de danger dans la pratique*. Mais si, par leur enseignement, ils ne créent qu'un foible danger à la vie des princes, y a-t-il ombre de bonne foi à les placer au rang des Clément, des Barrière, des Châtel, des Ravaillac et des Damiens, dont le nom seul excite l'horreur et réveille l'indignation de la postérité? D'ailleurs, enseigner et préconiser le régicide, c'est soutenir

qu'il est permis dans certains cas d'attenter à la vie du prince; or, celui qui défend seulement sa propre vie, n'attente pas précisément à celle d'un autre. J'en appelle non-seulement aux grammairiens, mais encore aux jurisconsultes qui interprètent notre code pénal, et aux tribunaux qui punissent les attentats contre la vie des princes. Je ne dis pas ceci pour faire entendre que je me range parmi les théologiens de la Société, qui ont embrassé cette opinion : cette pensée est loin de mon esprit; je prétends seulement montrer combien est ridicule l'accusation d'une doctrine régicide, intentée aux Jésuites par ces écrivains passionnés qui semblent n'apercevoir dans les religieux de saint Ignace que des régicides de profession, comme le chevalier errant de Cervantes, appelé à redresser les torts et à réparer les injustices, prenoit les moulins à vent pour des géants, et un troupeau de moutons pour une armée.

Enfin, ce qui dévoile entièrement la perfidie des ennemis des Jésuites, c'est le désaveu formel qu'ont fait les supérieurs de la Société, de la doctrine de Busembaum. Quelques propositions du livre de cet auteur, commentées par Lacroix, commençant à faire du bruit en 1757, après un silence d'environ cent ans, les Jésuites de Paris présentèrent au parlement un acte dans lequel ils déclaroient « qu'ils » n'ont jamais professé ni adopté, qu'ils ne professeront ni adopteront intérieurement ni extérieurement, des maximes aussi fausses et aussi détestables que celles qu'ils trouvent répandues dans

» le livre de Busembaum et le commentaire de La-
» croix..... Qu'ils regardent comme un attentat hor-
» rible et exécrable la seule idée d'attenter à la per-
» sonne sacrée des rois sous aucun prétexte, et qu'ils
» détestent les propositions qui l'autorisent, ou sem-
» blent l'autoriser, non-seulement dans Busembaum
» et Lacroix, mais encore dans les auteurs cités par
» eux, et dans tout autre auteur où elles pourroient
» se trouver, dans quelque pays, et sous quelque
» domination que lesdits auteurs aient écrit ou pu-
» blié des propositions aussi criminelles ». Les supérieurs de Rennes et de Toulouse avoient déjà donné une semblable déclaration. L'opinion de Busembaum, de Suarès, et des cinq autres Jésuites, sur la défense de sa propre vie contre un prince injuste aggresseur, n'est donc pas plus la doctrine et l'enseignement de la Société, que le sentiment de Mariana et autres docteurs sur le tyrannicide.

A ces divers monumens qui vengent la Société de l'imputation d'une doctrine régicide, nous joindrons la déclaration authentique que les Jésuites présentèrent à Louis XV en 1761. A cette époque, ces religieux étoient violemment attaqués sur leur Institut et sur leur doctrine. Le chancelier de Lamoignon envoya aux cinq provinciaux de France un modèle de déclaration, dont ils devoient lui renvoyer une copie signée de tous les prêtres et jeunes Jésuites des colléges et maisons du royaume. Toutes ces signatures furent en effet données et envoyées à M. le chancelier. Cette déclaration porte entre autres

choses, « qu'ils tiennent (les Jésuites) et professent, » qu'ils tiendront et professeront toujours, qu'en » aucun cas et en aucun lieu, sous quelque prétexte » de tyrannie ou de trouble, de persécution ou de » religion, ou sous quelque autre prétexte que ce » puisse être, il n'est ni ne peut être permis à per- » sonne, de quelque état et condition qu'il soit, » d'attenter directement ou indirectement à la per- » sonne des souverains, et de dire, écrire, insinuer, » favoriser, ou faire rien qui puisse porter à atten- » ter à leur sûreté; qu'ils condamnent et détestent, » comme pernicieuse et digne de l'exécration de » tous les siècles, toute doctrine contraire, dans » tous les ouvrages qui auroient été composés, non- » seulement par aucun de leur compagnie, mais » encore par quelque auteur que ce soit ».

Le Roi fut si satisfait de cette déclaration, qu'il la rappela dans un édit du mois de mars de l'année suivante, comme un titre sur lequel ils pouvoient espérer sa protection. Rédigée dans les termes les plus clairs et les plus étendus, elle bannissoit toute crainte raisonnable et tout soupçon injurieux. Et les Jésuites qui la signèrent, ne firent qu'exprimer les sentimens qu'ils avoient dans le cœur. Car, depuis un siècle environ, ces opinions hardies et dangereuses sur le tyrannicide, étoient ensevelies dans la poussière et l'oubli, avec la plupart des livres qui les renfermoient. Les prédicateurs, les historiens, les auteurs spirituels, les théologiens de la Société, enseignoient publiquement, et sans détour, la doc-

trine opposée à ces sentimens pernicieux et surannés (1). Ainsi, pour décrier cette Compagnie célèbre, on a souillé l'imagination du public, en réveillant de leur profond sommeil tous ces vieux systêmes qui avoient été l'erreur du siècle, et qui avoient passé avec le siècle. Telle est l'observation que fit à Louis XV l'assemblée de 1761, dans son rapport sur les principaux griefs imputés aux Jésuites. On doit se rappeler ici le témoignage honorable qu'elle rendit à la Société, relativement à la pureté de son enseignement, sur le respect dû à la personne sacrée des souverains (2). Quel témoignage triomphant pour les accusés; mais quel témoignage accablant pour les accusateurs! C'est la voix des premiers ministres de la religion, c'est-à-dire, des protecteurs nés de l'innocence; c'est la voix des juges de la foi, c'est-à-dire, des dépositaires des bonnes doctrines, qui s'élève et retentit aux quatre coins de la France, pour venger un ordre religieux étrangement calomnié, parce qu'il a été éminemment utile au christianisme et à l'Eglise.

§. II.

Des complots et assassinats de rois imputés aux Jésuites.

Il y a tant de bizarrerie et de ridicule dans cette

(1) *Voyez* tom. III, pag. 599, des *Réponses aux Assertions;* voyez aussi la 2.e partie de l'*Appel à la Raison*, pag. 121 et suiv., où l'on cite une foule de témoignages d'auteurs jésuites qui proscrivent la doctrine du régicide.

(2) *Voyez* le ch. VIII, *ci-dessus*, *pag.* 67.

accusation de complots et de régicides faite à la Société des Jésuites, que j'ai presque honte de discuter en détail les différens faits de ce genre qu'on ose lui reprocher. Quel homme sensé et impartial croira jamais que l'Ordre de saint Ignace, prôné par des savans de toutes les nations, honoré successivement de la bienveillance des princes de l'Europe, ait été une infâme réunion de religieux ambitieux, toujours prêts à enfoncer le poignard dans le sein des rois, aussitôt qu'ils rencontroient dans les actes du pouvoir souverain des obstacles à leurs vues d'agrandissement et de domination? Tel est cependant le tableau qu'ont fait de cette savante Société, les deux auteurs jansénistes dont nous avons parlé au commencement de cet ouvrage. Si l'on ajoutoit foi à toutes les rêveries de leur imagination égarée, et à toutes leurs bévues historiques, les princes devroient craindre les Jésuites, comme au siècle de saint Louis ils redoutoient les brigands régicides du Vieux de la Montagne, qui, au premier signe de la volonté de leur chef alloient exterminer les rois dans l'intérieur de leurs palais. Je veux bien croire que les lecteurs instruits de ces auteurs passionnés, conçoivent de graves soupçons sur l'authenticité des faits, et qu'ils les placent même pour la plupart, sans hésiter, au rang des contes de la fable. Mais il est en France, et surtout dans la France du dix-neuvième siècle, beaucoup d'esprits légers et superficiels, qui jurent volontiers sur la parole d'un écrivain, dès qu'il affiche une véritable haine pour un ordre

religieux. On rencontre dans les sociétés et dans les salons, des jeunes gens inconsidérés, qui, sans avoir rien lu, ni rien examiné, répètent d'un ton décisif et tranchant les plus atroces calomnies, lorsqu'elles ont le mérite d'attaquer la religion et les Jésuites. Il m'a donc paru important de rétablir sur cet objet, les faits dénaturés par la passion. C'est un hommage rendu à la vérité, et un antidote contre les écrits calomnieux. La conduite des Jésuites durant les troubles de la Ligue, les attentats commis sur la personne de Henri IV, de Louis XV, de Joseph I, roi de Portugal; la conjuration des poudres en Angleterre, et l'empoisonnement de Clément XIV; tels sont les principaux griefs imputés aux Jésuites, en matière de sédition et d'assassinats. Appuyés sur des monumens authentiques, nous dissiperons les nuages que les ennemis de la Société ont répandus sur son histoire et sur son caractère.

Sous prétexte d'éloigner du trône un prince hérétique, les grands du royaume fomentèrent des troubles dans l'Etat, et s'efforcèrent de s'ouvrir un chemin à la souveraineté et aux premières dignités de la Cour. La véritable cause de la guerre de la Ligue, si funeste à la France, fut donc l'ambition déguisée sous le manteau de la religion. Pour exciter la masse du peuple à la sédition et à la révolte, les Ligueurs lui montroient le trône de la France, où l'erreur ne s'étoit jamais assise, sur le point d'être souillé par le schisme et l'hérésie; ils lui disoient

que si Henri IV saisissoit les rênes du gouvernement, ces deux torrens impurs qui avoient déjà ravagé une partie du royaume, entraîneroient bientôt, dans une perte commune, les autels et les pontifes, les temples et les institutions religieuses; que les sectaires effaceroient jusques aux derniers vestiges de cette religion antique qui faisoit sa gloire et son bonheur; que les catholiques fidèles n'entendroient plus les chants de l'Eglise; que le sacrifice auguste où s'immole la victime sainte, ne seroit plus offert sous leurs yeux, et que les noires vapeurs de l'hérésie de Calvin, étendant sur la France un voile funèbre, remplaceroient dans peu d'années cette brillante lumière de l'Evangile qui avoit éclairé le royaume durant une longue chaîne de siècles. La religion véritable qui console et fortifie l'homme malheureux dans le lieu de son exil; la religion qui nourrit son ame d'espérances immortelles, en lui promettant une existence heureuse dans les immenses régions de l'éternité, est assurément le plus grand de tous les biens que puisse posséder une nation. Tel est le jugement que porte sur ce présent du ciel, non un peuple impie qui remplace le culte de la divinité par l'idolâtrie des passions, mais un peuple sage et éclairé qui met au premier rang des devoirs la soumission au Créateur, et au-dessus de tous les biens, le christianisme qui les consacre, et immortalise les récompenses. Il n'est donc pas étonnant qu'au moment de se voir ravir cet antique héritage, les Français, oubliant les vrais principes de la souveraineté et les

obligations des peuples envers les princes légitimes, aient couru subitement aux armes pour défendre leur Dieu et leur foi. Il n'est même pas surprenant que dans ce péril extrême, le clergé séculier et régulier se soit fait illusion à soi-même; qu'il se soit persuadé de bonne foi que Henri IV, né dans l'hérésie, avoit perdu ses droits à la couronne; et que le peuple français, essentiellement religieux et catholique depuis le baptême de Clovis jusques à cette douloureuse époque, ne devoit rien à un prince qui venoit lui arracher ce qu'il avoit de plus précieux au monde. La révolte parut donc une vertu, et la soumission un crime. Une effervescence générale bouillonna dans toutes les têtes; et dans cette fameuse procession de la capitale, où l'on imploroit le secours du ciel en faveur des Ligueurs, on vit les nobles et les roturiers, les ecclésiastiques et les religieux, tous les ordres de l'Etat, toutes les conditions du royaume, s'exciter mutuellement au combat et au mépris de la mort. Vouloir que, dans cet orage politique et religieux qui agitoit tous les esprits et remuoit tous les cœurs, les Jésuites seuls demeurassent calmes, tranquilles et soumis; vouloir que, dans ce tourbillon d'opinions hasardées et de théories dangereuses qui aveugloient la France entière, les Jésuites seuls eussent le privilége de voir la lumière et d'enseigner la vérité; c'est exiger un miracle en leur faveur; c'est leur demander, avec une vertu héroïque, une infaillibilité dans la doctrine et l'enseignement, qui n'est pas dans la nature

de

de l'homme. Ils durent donc être emportés comme les autres par cette violente tempête, qui ébranla dans ses fondemens le trône et l'Etat, en obscurcissant les vrais principes sur lesquels repose l'ordre social : et si l'on peut, avec justice, les appeler des séditieux et des conspirateurs, pour avoir pris part aux troubles de cette Ligue, qui étoit la maladie du siècle, il faut donner aussi cette flétrissante dénomination à la noblesse, à la classe roturière, à la magistrature, et à tous les ordres du royaume.

On prétend que les Jésuites se signalèrent dans cette guerre dite *religieuse*, et par des prédications plus violentes, et par un zèle plus outré : c'est là une fausseté démentie par l'historiographe de Henri IV. « Les prédicateurs de la Société, dit Mathieu, prêchoient avec plus d'ordre, plus de modestie, de gravité et de tempérament, que quelques autres ». Les Jésuites n'assistèrent pas à la fameuse procession de la Ligue, et employèrent leur crédit à la réconciliation du Roi avec le saint Siége. Mais, poursuivent les ennemis des Jésuites, n'est-ce pas un fait avéré et incontestable dans l'histoire de cette guerre civile, qu'un Jésuite nommé Mathieu, se nommoit lui-même le courrier de la Ligue, parce qu'il alloit de ville en ville, et de royaume en royaume, pour exciter les Français et les étrangers à se ranger sous les drapeaux des révoltés ? Etrange manière de raisonner ! Ce religieux étoit-il plus exagéré et plus enthousiaste que le fanatique Clément qui assassina Henri III ? étoit-il la Société des

Jésuites, ou seulement un individu de cette Société? et parce qu'il montra plus d'activité et déploya plus de zèle que plusieurs autres pour soutenir le parti des factieux, n'est-il pas toujours vrai que, *généralement*, les prédicateurs jésuites parloient *avec plus d'ordre, plus de modestie, de gravité et de tempérament*, que les autres orateurs du peuple? Jusques à quand, au mépris des règles d'une saine logique, conclura-t-on constamment du particulier au général, toutes les fois qu'il s'agira de porter un jugement sur la conduite de ces religieux? Ecoutons Henri IV dans sa réponse au président de Harlay, il terminera lui-même les réflexions que nous devions faire sur cette première accusation. « De les » appeler compagnie de factieux, disoit ce grand » prince, pour ce qu'ils ont été de la Ligue, *ç'a* » *été l'injure du temps;* ils croyoient y bien faire, » comme plusieurs autres qui s'étoient mêlés dans » les affaires de ce temps-là; mais ils ont été trom» pés et déçus avec eux, et ont reconnu tout le » contraire de ce qu'ils avoient cru de mon inten» tion; mais je veux croire que ç'a été avec moins » de malice que les autres, et tiens que les mêmes » consciences, jointes aux grâces que je leur fais, » me les affectionnera autant et plus qu'à la Ligue ».

Venons maintenant aux attentats commis sur la personne de ce prince bien-aimé de la France.

« En 1593, dit l'auteur de l'écrit intitulé: « *Les Jé-* » *suites tels qu'ils ont été dans l'ordre politique, etc.* » Barrière fut convaincu d'avoir résolu la mort de

» Henri IV : condamné au supplice, il avoua, sur
» l'échafaud, qu'il avoit été déterminé à ce crime
» par le P. Varade, recteur des Jésuites ». Cette anecdote, dénuée de preuves, est entièrement fausse et controuvée. Parmi les écrivains contemporains, les uns n'en disent absolument rien, les autres la contredisent formellement. Le P. Fabre, de l'Oratoire, continuateur de l'Histoire ecclésiastique de Fleury, que M. S. n'accusera pas sans doute d'avoir trop d'inclination pour la Société, ne daigne pas seulement en faire mention. Chaudon, auteur du *Dictionnaire historique*, a cru devoir rétracter, dans l'édition de cet ouvrage de 1789, ce qu'il avoit donné comme certain au sujet de cet événement, dans les éditions précédentes. Or, ses ménagemens pour les disciples du P. Quesnel, le mettent, ainsi que l'historien Fabre, à l'abri de tout soupçon d'avoir voulu flatter les Jésuites aux dépens de la vérité. C'est d'ailleurs un fait certain que le parlement ne mit le P. Varade en jugement, qu'un an environ après le crime de Barrière. Si cet assassin sur l'échafaud, avoit accusé ce Père, de l'avoir déterminé au meurtre de Henri IV, cette cour souveraine, si zélée à poursuivre les Jésuites, auroit-elle tardé si long-temps à le traduire en justice? Enfin, de quel poids est ici le témoignage de M. S. répétant, avec sa critique ordinaire, les accusations de gens passionnés comme lui, lorsqu'on voit Henri IV laver ces religieux de ce sanglant reproche, dans sa ré-

ponse au président de Harlay. « Quant à Barrière, » disoit-il à ce président, tant s'en faut qu'un Jé- » suite l'ait confessé, comme vous dites, que je fus » averti par un Jésuite de son entreprise; et un autre » lui dit qu'il seroit damné s'il osoit l'entreprendre ». Il semble qu'un pareil suffrage doit contre-balancer celui de M. S. tout janséniste qu'il est. Car, quoiqu'il soit *ancien magistrat*, il n'est ni aussi *ancien* que le bon Roi, ni aussi croyable que lui dans cette affaire.

« Le 27 décembre 1594, ajoute cet auteur dont » la tête est toujours pleine des assassinats commis » par les Jésuites, autre attentat contre la vie de ce » prince. Ce fut la cause principale de leur expul- » sion hors de France. Convaincus publiquement » d'avoir dirigé contre le Roi le poignard de Jean » Châtel, leur écolier, ainsi qu'il fut prouvé par » divers aveux du coupable, et par les écrits régi- » cides qu'on trouva dans leur maison, ils furent » chassés du royaume par un arrêt solennel, et en » vertu d'un édit de Henri IV ».

Il est malheureux pour M. S. d'avoir toujours à lutter avec Henri IV, dans le récit des attentats commis contre son auguste personne. « Quant à » Châtel, dit ce prince (1), les tourmens ne purent » lui arracher aucune accusation à l'encontre de » Varade ou autre Jésuite, et si aucun étoit, pour- » quoi l'auriez-vous épargné; car celui qui fut

(1) Réponse au président de Harlay.

» arrêté, fut arrêté sur un autre sujet, que l'on dit » s'être trouvé dans ses écrits; et quand ainsi seroit » qu'un Jésuite auroit fait ce coup, faut-il que tous » les apôtres pâtissent pour Judas, ou que je ré» ponde de tous les larcins et de toutes les fautes » qu'ont faites et feront à l'avenir ceux qui auront » été de mes soldats? Dieu m'a voulu alors humilier » et sauver, et je lui en rends grâces, et m'enseigne » de pardonner les offenses, et l'ai fait pour son » amour volontiers ».

L'historiographe Dupleix, écrivain contemporain, attribue la naissance de cette fable à la haine des Huguenots et des libertins contre les Jésuites, et nie formellement que ces religieux aient été publiquement convaincus par les aveux du coupable, d'avoir dirigé le poignard de Châtel contre le Roi. « Châtel, » dit cet historien, arrêté, livré au grand prévôt, » et interrogé sur son crime, déclara qu'il *n'en avoit* » *rien communiqué à personne qu'à son père*..... » *Ne preuve, ne présomption*, ajoute-t-il, ne pou» vant donc être arrachée *de la bouche de l'assas*» *sin* par la violence de la torture; *pour rendre les* » *Jésuites complices de son forfait*, des commis» saires furent députés pour aller fouiller tous les » livres et écrits de cette Compagnie, tant dans leur » maison professe à Saint-Louis, qu'en leur collége, » où il ne fut rien trouvé qui rendît coupable la So» ciété en général, mais bien *un seul* particulier, à » savoir le P. Jean Guignard, natif de Chartres (1).

(1) P. 163.

Le P. Fabre, que nous avons déjà cité sur le crime de Barrière, raconte l'interrogatoire de Châtel dans les termes suivans : « On lui demanda s'il » avoit étudié, et chez qui : il répondit que c'étoit » chez les Jésuites du collége de Paris ; qu'il avoit » étudié trois ans sous le P. Gueret, *et en dernier lieu* » *aux écoles de droit de l'Université*; qu'il avoit vu le » P. Gueret le vendredi qui avoit précédé son action, » mais seulement pour le consulter sur quelques » crimes contre nature qu'il avoit commis, et qui » troubloient sa conscience; et que c'étoit de lui- » même qu'il avoit pensé qu'en tuant le Roi il ex- » pieroit ses péchés, ou du moins qu'il diminueroit » la peine qu'il méritoit; et il persista constamment » jusqu'à la mort, et au milieu des tourmens, à » protester que ni le P. Gueret, ni aucun Jésuite » n'avoient aucune part à son crime (1) ».

Ces divers témoignages sont, ce me semble, de nature à infirmer les assertions de l'*ancien magistrat.* Et nous pouvons en conclure avec assurance, que les Jésuites ne furent pas convaincus publiquement, par les aveux du coupable, d'avoir dirigé contre le Roi le poignard de Châtel, puisque, sans parler de Henri IV et de Dupleix, qui les déclarent innocens, le coupable lui-même protesta constamment, au milieu des tortures de la question, qu'il n'avoit communiqué son dessein qu'à son père, et que jamais les Jésuites ne l'avoient engagé à commettre cet attentat. Je suis fâché d'avoir encore une

(1) Tom. XXXVI, l. 181, p. 5{2.

erreur historique à relever dans la phrase de M. S. mais c'est une insigne fausseté et une atroce calomnie de dire, que les Jésuites aient été publiquement convaincus d'avoir dirigé contre le Roi le poignard de Châtel, *par des écrits régicides que l'on trouva dans leurs maisons.*

On n'a pas trouvé dans les maisons des Jésuites un seul écrit régicide qui prouve que ces religieux aient été complices du crime de Châtel. On y saisit, il est vrai, dans la chambre du P. Guignard, né à Chartres, quelques écrits contre la dignité des rois en général, et quelques libelles, soit imprimés, soit manuscrits, contre la mémoire de Henri III et de Henri IV. « C'étoit, dit le continuateur de Fleury, » de ces libelles que les troubles avoient enfantés, » et qu'une curiosité indiscrète faisoit garder (1) ». La France en avoit été inondée, et au lieu de les livrer aux flammes, le jésuite Guignard les avoit conservés. Tel fut tout son crime : on ne prouva aucun autre fait à sa charge devant le tribunal où il fut condamné.

« Celui qui fut arrêté, disoit Henri IV au prési- » dent de Harlay, en parlant du crime de Châtel, » fut arrêté sur un autre sujet, que l'on dit s'être » trouvé dans ses écrits ».

« A l'égard du P. Guignard, ajoute l'historien » Fabre, après lui avoir produit les papiers qu'on » avoit trouvés dans sa chambre, il fut déclaré cou-

(1) T. XXXVI, l. 181, p. 543.

» pable du crime de lèse-majesté, et comme tel, con-
» damné au dernier supplice (1) ». Cette sentence de mort fut portée en exécution des réglemens de police et de sûreté, qui furent faits et publiés après la réduction de Paris, lesquels défendoient, sous peine de mort et de confiscation des biens, de garder chez soi les écrits publiés par les ligueurs contre le roi régnant, ou contre son prédécesseur. Ce religieux ayant été conduit devant l'église de Notre-Dame pour faire amende honorable à Dieu, au Roi et à la justice, le sieur Rapin, lieutenant de robe courte, lui dicta la formule qu'il devoit prononcer. Il répondit qu'il demandoit pardon à Dieu, mais qu'il n'avoit pas offensé le Roi. Le sieur Rapin lui représentant qu'il l'avoit outragé par ses écrits, il repartit que si l'on avoit découvert quelque chose dans ses papiers contre Sa Majesté, ce délit lui avoit été pardonné par l'amnistie générale, et que depuis cette époque, il n'avoit rien dit ni rien écrit contre le Roi : sur quoi l'officier répliqua : « Vous avez au
» moins contrevenu à l'arrêt publié après la ré-
» duction de Paris, par lequel il étoit ordonné de
» brûler toute sorte d'écritures ».

« Etant venu au lieu du supplice, dit M. de Chi-
» verni, chancelier de France (2), il protesta de son
» innocence, et néanmoins ne cessa d'exhorter le
» peuple à l'obéissance au Roi, et révérence au
» magistrat, même fit une prière tout haut pour Sa

(1) Tom. xxxvi, l. 181, p. 557. — (2) Mémoires d'Etat.

» Majesté, à ce qu'il plût à Dieu lui donner son Saint-
» Esprit, puis pria le peuple de prier Dieu pour les
» Jésuites, et n'ajouter foi légèrement aux faux
» rapports qu'on faisoit courir d'eux; *qu'ils n'é-*
» *toient point assassins des rois*, comme on vouloit
» leur faire entendre, ni fauteurs de tels gens, qu'ils
» détestoient, et que jamais les Jésuites n'avoient
» procuré ni approuvé la mort d'un roi quelconque ».
Il rendit le dernier soupir en prononçant ces paroles de l'Ecriture : « Seigneur, recevez votre serviteur, et
» ne leur imputez pas ce péché ».

Il faut avouer que cette exécution fut sévère. Combien de citoyens fidèles au Roi auroient été enveloppés dans la condamnation dont ce Jésuite fut la victime privilégiée, si l'on avoit fait des recherches dans les cabinets et les bibliothèques de Paris, comme on en fit dans les maisons des Jésuites! Les libelles publiés durant les troubles de la Ligue, qui sont venus jusques à nous en grand nombre, attestent que bien des Français étoient tout aussi dignes que lui du supplice. Et si aujourd'hui, après avoir ordonné aux Français, sous peine de mort, de livrer aux flammes tous les écrits révolutionnaires sortis de la presse depuis l'époque de nos premiers malheurs jusques au second retour du Roi sur le trône de ses ancêtres, on venoit à faire tout-à-coup des visites dans les maisons des particuliers, pour s'assurer que le décret de proscription a été exactement observé, je craindrois

fort qu'une foule de bons royalistes ne fussent conduits à la potence, comme autant de pères Guignard. Car il y a tout lieu de croire, que, dans la vue de conserver ou des monumens historiques, ou des pièces intéressantes, propres à signaler le caractère des républicains et la fureur des factions populaires, beaucoup de Français, sincèrement attachés au trône des Bourbons, violeroient cette loi de police, soit qu'ils la trouvassent trop sévère, soit qu'ils regardassent comme éloigné le péril de tomber sous le glaive de la justice. Pour moi, je connois un petit *Essai sur les arbres de la liberté*, dont le style révolutionnaire est revêtu de toutes les couleurs du sans-culotisme le plus pur, que j'aurois bien de la peine néanmoins à réduire en cendres; tant il peint au naturel le fanatisme de notre révolution, avec cet esprit de vertige qui faisoit tourner la tête à plusieurs millions de Français. Pourquoi donc, sans avoir trempé dans l'assassinat de Châtel, le P. Guignard n'auroit-il pas pu garder des manuscrits auxquels il avoit sans doute une secrète attache, à cause des particularités importantes qu'ils renfermoient, et dont il désiroit de conserver le souvenir? Il n'y a pas plus de liaison essentielle entre ce délit et le crime de l'assassin d'Henri IV, qu'il n'en existe entre la conjuration de Brutus contre César, et le complot qui, au 20 mars, ramena Buonaparte au palais des Tuileries, pour le malheur de la France; et l'on est tourmenté par une cruelle démangeai-

son de calomnier, lorsqu'on accuse de régicide une société de vingt mille Jésuites, sur la foi d'une pareille exécution.

Quant au père Gueret, présumé le plus coupable *par les ennemis des Jésuites*, parce que Châtel avoit été son écolier pendant trois ans, il est également justifié d'avoir pris part à l'attentat de Châtel, et par le témoignage de Henri IV, et par celui de Dupleix, et par les réponses du coupable. On le jeta inhumainement dans un cachot, et il fut condamné à la question. « Mais il n'avoua rien, dit le » P. Fabre (1), et comme il n'avoit point non plus » d'accusateur, on se contenta de le bannir ». Dans l'arrêt de son bannissement perpétuel, le parlement ne le déclare pas coupable du crime de lèse-majesté, ainsi que le P. Guignard. Il y désigne seulement sa qualité de *prêtre soi-disant de la congrégation et société du Nom de Jésus, et ci-devant précepteur de Jean Châtel.* Tout le crime de ce religieux fut donc d'avoir été professeur de ce régicide, au collége des Jésuites. Combien seroient à plaindre, de nos jours, les instituteurs de la jeunesse, si les Cours royales tenoient, à leur égard, la conduite du parlement de Paris envers le P. Gueret! Un maître qui enseigne le latin à son élève, est-il donc responsable des crimes où l'entraînent ses caprices ou ses passions? En suivant les règles de cette justice inouie, le parlement auroit donc dû bannir avec le P. Gueret, les professeurs de l'Université de Paris; car, après

(1) Hist. eccl. tom. XXXVI, l. 181, p. 556.

avoir étudié chez les Jésuites, Châtel avoit suivi en dernier lieu les écoles de droit de l'Université (1). C'est avec la même équité, que cette cour souveraine expulsa du royaume les autres Jésuites qui n'avoient été impliqués en rien dans cette affaire. On les condamna en masse au bannissement, comme l'on fait dans une émeute populaire où l'on bannit, où l'on porte des sentences de mort, sans entendre la défense des accusés, sans observer les formes ordinaires de la procédure : *nec servato juris ordine, nec partibus auditis,* dit le président de Thou, ennemi déclaré de la Société, qui rapporte ces mots du président de Harlay à Henri IV (2). Pour excuser cette conduite peu modérée, Harlay disoit au Roi, que le parlement y avoit été déterminé par la crainte du danger qu'avoit couru Sa Majesté. Si tel avoit été en effet le motif de cette étrange sévérité, d'où vient donc que l'Université fut entièrement épargnée, quoique Châtel eût fréquenté ses écoles de droit, après avoir étudié le latin chez les Jésuites? Il est évident pour tout homme sensé qui ne se met pas un bandeau sur les yeux, que dans le cours de cette scène tragique, la passion siégea sur le tribunal de la justice, tandis que la calomnie occupoit la place des témoins.

Henri IV expira sous le fer de Ravaillac. Ce scélérat déclara constamment, même dans les supplices

(1) Hist. eccl. tom. XXXVI, l. 181, p. 542.

(2) Hist. de Thou, lib. 132.

de la torture et au moment de son exécution, qu'il n'avoit aucun complice, et n'avoit communiqué son dessein à personne. Les partis contraires qui divisoient l'Etat, s'imputèrent réciproquement ce crime détestable; mais ces accusations contradictoires, dépourvues de preuves, se détruisant les unes les autres, Ravaillac demeure seul couvert, aux yeux de la postérité, de l'infamie attachée à son parricide sacrilége. A cette époque, Henri IV, qui avoit rappelé les Jésuites en France, malgré les oppositions du parlement, étoit, parmi les têtes couronnées, le plus ferme soutien de la Compagnie. Il n'y a donc que des gens fortement aveuglés par les préjugés, et décidés à repousser toute réflexion, tout raisonnement et toute vraisemblance, qui puissent accuser les Jésuites d'avoir trempé leurs mains dans le sang de cet illustre protecteur de leur Société. Ce seroit leur supposer une haine d'eux-mêmes, qui jamais ne leur a été reprochée, puisqu'on leur reproche au contraire de porter beaucoup trop loin l'esprit de corps. Ce seroit une contradiction manifeste dans les accusations dirigées contre eux; et elle ne mériteroit que le mépris.

C'est avec la même impudence qu'on a chargé la Société du crime de Damiens. « Mes frères, écrivoit » Voltaire à Damilaville, vous devez vous apercevoir » que je n'ai pas ménagé les Jésuites; mais je soule- » verois la postérité en leur faveur, si je les accu- » sois d'un crime dont l'Europe et Damiens les ont » justifiés. Je ne serois qu'un vil écho des Jansénistes,

» si je parlois autrement ». (Lett. du 2 mars 1763.)
Et en effet, les ennemis des Jésuites, qui s'efforcèrent de verser sur eux l'odieux de cet attentat, furent réduits à errer péniblement dans le champ des conjectures arbitraires et des anecdotes dénuées d'authenticité, tandis que les pièces originales du procès de Damiens déposoient hautement en faveur de leur innocence. Dans les divers interrogatoires que subit ce parricide, il déclara, sans se démentir jamais, qu'il n'avoit point eu de complices. Interrogé si l'on n'avoit pas cherché à lui inculquer la doctrine du régicide, si on lui avoit prêté des livres où cette doctrine étoit soutenue, il répondit qu'il n'avoit jamais rien appris de pareil; *qu'il avoit été frappé des bruits de ce que le parlement avoit fait, des plaintes du peuple de Paris et des provinces qui périssent; qu'il a entendu parler de cela depuis si long-temps à tout le monde, et publiquement dans les rues de Paris, que croyant rendre un grand service à l'Etat, cela l'a déterminé à ce malheureux coup qu'il a fait.* Il ajouta *qu'il n'a eu d'autre objet dans le malheureux coup qu'il a fait, que de contribuer aux peines et aux soins du parlement, qui soutient la religion et l'Etat; qu'il avoit formé son projet depuis l'exil du parlement; qu'il hait la façon de penser des Jésuites, et que s'il a vécu chez eux, c'est par politique et pour avoir du pain.....* Ces réponses de Damiens devoient peu flatter les magistrats qui l'interrogeoient; mais il ne cessa de les répéter en d'autres termes, et même d'une manière

plus forte. Dans l'interrogatoire du 26 mars, il dit, en présence de tous ses juges, que *s'il n'étoit jamais entré dans les salles du Palais, cela ne lui seroit pas arrivé;.... qu'il a formé son projet depuis les affaires du parlement; que s'il n'avoit jamais mis le pied au Palais, cela ne lui seroit pas arrivé; que s'il n'avoit jamais servi de conseiller au parlement,.... cela ne lui seroit jamais venu dans la tête; qu'il n'auroit point entendu parler si souvent des refus des sacremens, ce qui lui a échauffé la tête; que tout le monde étoit assez échauffé;....* qu'il avoit entendu dire dans le Palais, *que c'étoit une œuvre méritoire de tuer le Roi.* Dans l'interrogatoire du 17 mars, il avoit déjà déclaré *avoir conçu son projet dans les temps où il a passé des nuits dans les salles du Palais, à attendre la fin des délibérations qui s'y faisoient, et lorsqu'il a vu le peu d'égards que le Roi avoit pour les représentations du parlement* (1). Il est donc évident que les Jésuites n'ont été pour rien dans le crime de Damiens. C'est dans les rues de Paris et dans les salles du Palais qu'il a conçu et formé le dessein d'attenter aux jours du Roi, en entendant parler de la misère publique,

(1) Voyez *Pièces originales et procédures du procès fait à Damiens*, à Paris, chez Simon, imprimeur du parlement, 1757. Ces pièces authentiques ont été recueillies et publiées l'année même de l'assassinat de Louis XV, par M. le Breton, greffier criminel du parlement. On peut aussi consulter les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique du 18.e siècle*, tom. II, année 1757. Tout ce qu'il y a d'intéressant relativement aux Jésuites, dans les pièces originales, y est textuellement rapporté.

en écoutant des propos séditieux, également contraires à la tranquillité de l'Etat et au respect dû à la majesté royale. Ce n'est pas pour entrer dans les vues des Jésuites; *il hait la façon de penser* de ces religieux; *et s'il a vécu chez eux, c'est par politique et pour avoir du pain.* Il n'a eu d'autre objet, *que de contribuer aux peines et aux soins du parlement, qui soutient la religion et l'Etat.* Quel fonds inépuisable de haine et de mauvaise foi ne décèlent donc pas les ennemis de la Société, quand ils se prévalent du séjour de Damiens chez les Jésuites, en qualité de domestique, pour insinuer que ces religieux l'ont imbu de la doctrine du régicide, et qu'ils ont été les complices de son crime? En vain ce scélérat proteste que ces Pères n'ont pas cherché à lui inculquer cette doctrine, et qu'il déteste leur façon de penser; en vain les motifs de sa criminelle détermination, dont il fait lui-même l'exposé à plusieurs reprises et dans des temps différens, sont-ils totalement étrangers aux intérêts de la Société, et éloignent-ils de ses membres tout soupçon de complicité. Puisque Louis XV a été assassiné, il faut absolument qu'il l'ait été par ces religieux; premièrement, parce qu'ils sont coupables de tous les assassinats de rois qui se commettent dans tous les lieux de l'univers; secondement, parce que, dix-neuf ans avant son crime, Damiens a été domestique chez eux, quoique depuis cette époque, il ait servi successivement chez quatre conseillers au parlement, où il a souvent entendu parler du refus des sacre-

mens,

mens, *ce qui lui a* fortement *échauffé la tête*; quoiqu'il ait formé son exécrable dessein, non dans les colléges ou maisons professes des Jésuites, mais dans les salles du Palais, où l'on tenoit des propos séditieux et régicides. Quelle singulière logique!

Les adversaires de la Société ne se lassent pas d'entasser les reproches, pour la rendre odieuse à tous les peuples et à tous les souverains. En 1758, le roi de Portugal, retournant, dans sa voiture, à une de ses maisons de campagne, reçut plusieurs coups d'armes à feu qui ne mirent pas sa vie en péril. Pombal, ministre de ce roi foible, et tout-puissant à sa Cour, cherchoit l'occasion favorable de faire chasser les Jésuites du royaume. Il fit arrêter trois de ces religieux; savoir : Malagrida, Alexandre et de Mathos. Le premier fut condamné à mort, sous prétexte qu'il avoit conseillé et autorisé l'assassinat de Joseph I. D'après les dispositions de la bulle *in Cœnâ Domini*, publiée et reçue en Portugal, Malagrida ne pouvoit être exécuté sans la permission du Pape. Clément XIII, convaincu de la partialité de Pombal et de l'innocence du Jésuite, refusa son consentement. Piqué de cette généreuse résistance, le ministre fit renvoyer de Lisbonne le nonce du Pape, et donner ordre à l'ambassadeur du Roi à Rome de quitter cette capitale. Mais, dans la crainte que sa victime ne lui échappât, il livra le P. Malagrida au tribunal de l'inquisition, comme faux prophète. Les juges de ce tribunal refusant, dit-on, de con-

damner le Jésuite, on en créa un nouveau, qui fut présidé par le frère du ministre. Malagrida fut condamné au feu, non sur le fait de la conspiration contre le Roi, mais pour avoir écrit de fausses révélations, pour s'être vanté d'avoir opéré des miracles, et pour avoir enseigné une doctrine répréhensible. Si les deux écrits produits contre lui sont en effet sortis de sa plume, ils prouvoient qu'il devoit être renfermé dans un hospice comme un extravagant, au lieu d'être voué aux flammes comme un faux prophète (1).

Quand on lit de sang froid les détails de cette affaire, on aperçoit clairement que la vengeance et la haine en furent les mobiles. Les mémoires envoyés aux évêques du Portugal et au Pape, les écrits distribués avec profusion dans le public, où l'on accusoit les Jésuites d'être les auteurs de l'assassinat du roi Joseph I, paroissent dictés par la passion. Tous les rapports représentent Pombal comme un homme violent, cruel et injuste. C'est le jugement qu'en porte le comte d'Albon, dans son *Discours sur l'histoire du Portugal*. Quoiqu'il eût opéré quelques réformes heureuses dans l'administration, et

(1) Quelques auteurs ont attribué les fragmens de ces ridicules écrits à un certain P. Norbert, Janséniste, Capucin défroqué, connu sous le nom de l'abbé Platel, qui vint à Lisbonne offrir ses services à Pombal, et débita force libelles injurieux à la Société. Voyez les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique du 18.e siècle*, tom. II, an. 1759, p. 366.

fait du bien au peuple lors des désastres du tremblement de terre de 1756, le peuple néanmoins, indigné de ses cruautés, fit éclater les plus grands sentimens de joie à la nouvelle de sa disgrâce. Il avoit constamment opprimé les grands qui faisoient ombrage à son crédit, et rempli les cachots de malheureuses victimes. « On publie ici, dit Linguet, » dans ses Annales politiques (1), la liste des infor- » tunés engloutis dans ces abîmes creusés par la » vengeance privée, et que l'on ose appeler *prisons* » *d'Etat :* elle monte à près de neuf mille personnes, » dont on retrouve à peine huit cents. On raconte » en détail plusieurs anecdotes déplorables, très- » propres à faire voir combien l'existence des hommes » a été peu ménagée par la main qui signoit, depuis » vingt ans, les lettres de cachet en Portugal. Les » mémoires, dit-il, p. 155, publiés dans le temps » sur cette étrange aventure, sont faits pour confir- » mer l'incrédulité, quoique publiés par le ministre » même. Depuis, on a promulgué en Portugal une » défense authentique de parler ni en bien ni en » mal de cette affaire et de l'expulsion des Jésuites, » sous peine de mort. Est-ce là le procédé d'un » ministre qui a des preuves (2) » ?

(1) Tom. 1, p. 326. Londres, 1777.

(2) Cette opinion de Linguet a d'autant plus de poids, qu'il dit en termes formels, à la même page : « Je ne suis point Jésuite, je » n'aime point les Jésuites : je crois même, et j'ai imprimé haute- » ment qu'il falloit les éteindre ». Il ajoute ensuite : « Mais il ne

Pombal étoit d'ailleurs ennemi déclaré du saint Siége et des évêques. Il favorisoit la propagation des principes de Febronius et la circulation des ouvrages irréligieux. M. dell' Annunziata, évêque de Coïmbre en Portugal, fut conduit dans la prison d'Etat appelée *la Junquera*, pour avoir publié un mandement où il défendoit la lecture de plusieurs mauvais livres. Neuf religieux augustins, accusés de propager ses sentimens, éprouvèrent le même sort. A l'époque où l'on imputoit aux Jésuites un commerce illicite, l'archevêque de Bahia fut chassé de son siége et privé de ses revenus, pour avoir refusé de déclarer que ces religieux exerçoient un commerce contraire à l'esprit de leur Institut. Quelle confiance méritent donc les mémoires imprimés en Portugal contre la Société, à l'occasion de l'assassinat du Roi? Un ministre tout-puissant, impérieux, vindicatif, a toujours des témoins et des écrivains à sa disposition pour décrier un corps ou un individu. La condamnation du Jésuite Malagrida prouve donc le caractère violent de Pombal; mais elle ne fournit aucune preuve authentique que ce Jésuite ait été coupable de complicité dans l'attentat commis contre Joseph I: et l'exécution de ce religieux, brûlé comme faux prophète, est, dit Voltaire, *l'excès du ridicule et de l'absurdité joint à un excès d'hor-*

» falloit pas leur supposer des crimes; il ne falloit pas abuser, pour » les perdre, des formalités de la justice; c'est ce que je dirai tou» jours ».

reur (1). « L'inquisition, écrivoit-il encore à ce sujet » au duc de Richelieu, le 27 novembre 1761, a » trouvé le secret d'inspirer de la compassion pour » les Jésuites. J'aimerois mieux être né nègre, que » portugais (2) ».

On a souvent parlé de la conspiration des poudres en Angleterre. Les Jésuites ne sont-ils pas convaincus d'avoir ourdi cet inique complot, dans la vue de faire périr le Roi, et d'inonder l'Angleterre du sang des Réformés? Nous sommes en droit de penser que la haine des Protestans contre le clergé catholique, et en particulier contre les Jésuites, a été la véritable cause de cette imputation calomnieuse, puisque, dans ses discours au parlement, le Roi n'attribua cette conspiration *qu'à la fureur de huit ou neuf désespérés*, parmi lesquels se trouvèrent plusieurs hérétiques; puisque le célèbre Arnauld, auteur de la *Morale pratique*, et irréconciliable ennemi de l'Institut, justifie les missionnaires, dont la plupart étoient Jésuites, de cette accusation également fausse et atroce (3); puisque si quelques religieux de la Société périrent victimes du fanatisme anglican, trente prêtres religieux ou séculiers, anglais ou étrangers, subirent le même sort; puisqu'enfin le plus grave de tous les griefs qui leur aient été imputés, est d'avoir eu connoissance d'un complot par la

(1) Voyez *Siècle de Louis XIV*, c. XXXVIII, p. 361. Edit. de 1785.

(2) *Correspondance générale*, tom. VI, p. 280.

(3) Voyez son *Apologie pour les Catholiques*, Liége, 1682.

confession, et de ne l'avoir pas révélé; comme si l'infraction de ce sceau auguste, même dans une circonstance unique, n'inspireroit pas aux fidèles une insurmontable aversion pour cette pratique d'institution divine; comme si enfin la violation de l'obligation du secret, imposée aux ministres de la réconciliation par toutes les lois divines et humaines, ne les mettroit pas hors d'état de servir le trône et la patrie, en détournant de ces infâmes complots, par les voies de l'autorité et de la persuasion, les esprits égarés qui auroient formé le dessein de les exécuter, et qui n'oseroient leur faire aucune confidence ni aucune révélation, dans la crainte d'être trahis et conduits à l'échafaud. Est-ce ainsi que l'on raisonne, quand on veut suivre le flambeau de la vérité? Est-ce ainsi que l'on doit accuser une Société nombreuse qui se recommande à l'estime publique par des services incontestables, lorsqu'on redoute de passer aux yeux de la postérité pour un calomniateur?

On a aussi quelquefois mis en avant l'empoisonnement de Clément XIV. N'y a-t-il pas lieu de croire, que les Jésuites, indignés de sa conduite à leur égard, l'ont immolé à la haine et à la vengeance? J'oserai dire, au contraire, que cet empoisonnement est une fable ridicule sortie du cerveau des Jansénistes, puisque le P. Marzoni, général des Conventuels, qui assista Clément XIV dans ses derniers momens, et dont les ennemis de l'Institut invoquoient le suffrage à l'appui de cette calomnie,

certifia, sous la foi du serment, par un acte du 27 juin 1775, que jamais ce pontife ne lui avoit fait entendre qu'il crût être empoisonné; puisque dans un rapport authentique, du 11 septembre 1774, le docteur Salicetti, qui avoit soigné le malade avec son médecin ordinaire, assura que l'ouverture du cadavre n'avoit rien montré qui ne pût provenir des causes naturelles, et qu'il attribua la mort du pape, non à l'activité d'un poison subtil, mais à un vice invétéré dans le sang, ainsi qu'à la mauvaise habitude de se procurer, le jour comme la nuit, des sueurs excessives (1).

Enfin, que faut-il penser de cette singulière réflexion d'un auteur plusieurs fois cité et réfuté dans le cours de ce chapitre, que les papes, les cardinaux et les évêques sont morts fort à propos pour les intérêts de la Société; réflexion qu'il met en avant pour faire soupçonner à ses lecteurs que les Jésuites ont empoisonné un nombre prodigieux de papes, de cardinaux et d'évêques? J'aurois peine à prononcer lequel des deux l'emporte sur l'autre dans cette bizarre accusation, ou de la malignité ou de la sottise. Si les Jésuites avoient été aussi habiles empoisonneurs que cet écrivain veut le faire croire au public, ils auroient été bien maladroits de ne pas se défaire de Ganganelli avant qu'il les eût supprimés, au lieu d'attendre, pour lui présenter la

(1) Voyez les *Mémoires pour servir à l'Hist. eccl. du 18.e siècle*, tom. II, an. 1774, p. 600.

coupe fatale, qu'il eût détruit en Italie et en Allemagne leurs colléges, leurs noviciats et leurs maisons professes. Ils auroient bien dû faire usage de ce bel art des empoisonnemens aux dépens d'un Choiseuil, d'un Pombal, d'un d'Aranda, d'un Tanucci et autres ministres, au moment où ils disposoient les événemens et dressoient leurs batteries, pour les écraser et dissiper jusques à leurs cendres. Admirons l'incroyable force de génie avec laquelle cet écrivain, supérieur dans la science des conjectures, comme les Jésuites dans le talent de préparer les poisons, va persuader à toute la France que les papes, les cardinaux et les évêques ne mouroient pas naturellement, dès qu'ils s'opposoient à quelque prétention de la Société. En vérité, il est impossible de pousser plus loin le délire de la passion; et l'on ne sait si l'on rêve, quand on lit de pareilles inepties.

Finissons cette longue et pénible discussion. Nous avons démontré que rien n'est plus absurde ni plus contraire aux monumens de l'histoire, que cet affreux tableau de la Société assassinant les rois étrangers comme elle assassinoit les princes français. Tout homme, ami de la vérité et défenseur de l'innocence, demeurera donc pleinement convaincu que les ennemis de l'Institut, entraînés par l'esprit de parti et par les mouvemens de la haine, ont résolu de montrer constamment les Jésuites, aux peuples et aux rois, sous les hideuses couleurs d'une méprisable

réunion de régicides et de révolutionnaires, afin de les rendre odieux aux gouvernemens et exécrables à tous les hommes: que, dans la vue de suivre ce plan de calomnie si propre à seconder leurs desseins, ils citent des fables ridicules à la place des faits les plus authentiques, des anecdotes controuvées en dépit des pièces originales: que, pour jouir du barbare plaisir de décrier et de flétrir une compagnie d'instituteurs vertueux, de gens de lettres et de missionnaires zélés, ils se livrent sans retenue à des conjectures arbitraires; adoptent, sans ombre de critique, tous les bruits injurieux; rapprochent sans fondement, et lient ensemble, avec un ridicule achevé, les événemens les plus disparates; et qu'enfin, emportés par une passion qui ne respecte aucune borne, ils écrivent l'histoire des Jésuites avec la mauvaise foi la plus décidée, ou l'ignorance la plus absurde.

Mais l'erreur n'a qu'un temps, et tôt ou tard la justice reprend ses droits. A une certaine époque, quand les passions sont rentrées dans le calme, et que la raison prononce de sang froid, le lecteur impartial aperçoit avec étonnement, dans les honteux excès d'une injustice aveugle, et dans la ridicule exagération d'une calomnie atroce, des preuves authentiques de l'innocence de l'accusé, avec des monumens irrécusables de la perfidie de ses ennemis. Ainsi l'innocence calomniée par son siècle, trouve des juges équitables dans les siècles à venir;

et son triomphe brille avec d'autant plus d'éclat, qu'elle a été plus indignement outragée.

CHAPITRE XI.

Examen de l'accusation de cupidité et d'ambition.

Les ennemis de la Société des Jésuites prétendent que l'ambition est son vice dominant. S'ils disent la vérité, ces religieux n'alloient aux missions que pour s'enrichir de l'or et de l'argent du Nouveau-monde, que pour régner en souverains sur les nations barbares de l'Amérique; ils ne remplissoient dans les Cours les fonctions de prédicateurs et de confesseurs des rois, que pour gouverner les plus hautes classes de la société, en s'emparant de la confiance des princes et des grands; et l'esprit de corps qui les animoit, étoit poussé à un tel excès, qu'il les rendoit odieux et méprisables au monde entier.

Pour discuter ces divers chefs d'accusation, nous suivrons les Jésuites dans leurs missions et à la Cour de France, où ils exerçoient l'honorable emploi de prédicateurs et de confesseurs de nos rois; et nous terminerons ce chapitre par quelques rapides considérations sur l'esprit de corps dont on leur fait un crime.

§. I.

Des missions des Jésuites.

Le zèle des missionnaires Jésuites embrassoit l'univers. Non-seulement par les missions nationales ils rétablissoient l'empire de la foi et le règne des bonnes mœurs dans les pays civilisés où florissoit leur Institut; mais ils savoient encore s'expatrier dans des régions lointaines, sous un ciel inconnu, et braver avec un courage surhumain les écueils des mers et la férocité des peuples barbares, pour donner des hommes à la société, et des chrétiens à l'Evangile.

Un Jésuite missionnaire, le bréviaire sous le bras, le chapelet à la ceinture et la croix à la main, alloit avec confiance prêcher les dogmes du christianisme et recommander les vertus de l'Evangile à des tribus sauvages qui sembloient ne conserver de l'humanité qu'une figure hideuse et menaçante; à des êtres abrutis qui n'avoient pour code de morale que des lambeaux informes de cette loi naturelle écrite de la main du Créateur, au fond du cœur de l'homme. A la vue de cet étranger arrivé subitement dans leurs marais impraticables et leurs épaisses forêts, ces barbares, naturellement timides, soupçonneux et cruels envers leurs ennemis, frémissoient dans la crainte de quelque trahison et de quelque malheur. Souvent ils immolèrent le vertueux missionnaire à leur sombre défiance, ou prirent la fuite dans le désert, afin d'éviter la rencontre de cet apôtre. Pour les apprivoiser et les humaniser, l'intrépide Jésuite re-

couroit à de saintes et innocentes industries. Des présens leur étoient offerts avec un air grâcieux et des manières affables. Le son mélodieux d'un instrument qui mêloit de pieux accens au murmure des forêts agitées par le vent, animoit dans leur cœur féroce le sentiment du respect et de la confiance. Quelquefois même le missionnaire, transporté d'un saint zèle, couroit à la poursuite de ces Indiens effrayés, en leur tendant les bras au nom de Jésus-Christ, en leur montrant de la main le ciel, comme une délicieuse patrie. Beau et touchant spectacle ! belle et innocente victoire ! Ces terres incultes, habitées par des monstres, devinrent enfin fécondes en prodiges de vertu, après avoir été long-temps arrosées par les sueurs et le sang des nouveaux apôtres. Ces barbares, qui dévoroient avec fureur la chair sanglante de leurs ennemis, oubliant tout-à-coup leur farouche timidité et leur férocité naturelle, se rassemblèrent, les uns après les autres, autour du héros de l'Evangile, accouru de l'extrémité de l'Europe pour les civiliser et les sauver. Là ils écoutoient, dans le silence du respect et de l'admiration, les oracles de la vérité éternelle. Là ils laissoient tomber avec calme, aux pieds de l'apôtre qui les instruisoit, les larmes du repentir et de la reconnoissance. Eclairés, convertis à la foi, ils demandoient comme une insigne grâce au missionnaire, qu'il daignât faire couler les eaux saintes du baptême sur leurs fronts humiliés par la pénitence. Et à la gloire immortelle de l'Evangile, ces fervens néophytes devenoient

bientôt des hommes, parce qu'ils étoient devenus chrétiens.

Les Indes orientales, le Levant, l'empire de la Chine, les îles des différentes mers, toutes les contrées où régnoit l'idolâtrie devinrent aussi un vaste théâtre où les disciples d'Ignace déployèrent un zèle vraiment apostolique et se signalèrent par des victoires miraculeuses. Les conquêtes de saint François-Xavier dans les Indes et le Japon, sont aussi avérées que celles d'Alexandre dans l'Afrique et l'Asie; et des mémoires détaillés, où brillent les traits de la franchise et de la vérité, attestent également les vertus et les succès des Jésuites dans leurs nombreuses et étonnantes missions.

Je n'ai donc point tracé un tableau d'imagination; je n'ai dit au contraire que la millième partie de la vérité. Quel est l'homme tant soit peu versé dans l'histoire de l'Amérique, qui ne connoisse cette magnifique mission du Paraguai, où l'Evangile triompha de trois cent mille Indiens, pour en faire une république parfaite, dans laquelle on vit, avec admiration, un peuple d'amis et de frères, goûter, durant l'espace d'un siècle, tout ce que la vertu a de plus pur, la simplicité des mœurs de plus heureux, et le christianisme de plus sublime. Muratori a peint d'un seul trait la félicité de ces hordes sauvages amenées à l'état des nations civilisées par les bienfaits de la religion, lorsqu'il a donné pour titre à son Histoire du Paraguai, ces

deux mots si vrais dans leur rapprochement et leur simplicité : *Le Christianisme heureux. Il Cristianesimo felice.*

Ainsi, dans ce siècle de vertige et d'erreur, où l'hérésie de Luther et de Calvin détachoit de l'Eglise catholique des provinces et des royaumes, Dieu formoit dans les disciples de saint Ignace des nouveaux conquérans inconnus au monde, destinés à réparer les pertes du christianisme. Les habitans des îles éloignées et des deux Indes essuyoient les larmes de cette épouse du Fils de l'Eternel, déchirée de la main cruelle de ses propres enfans. Et les temples bâtis dans les déserts de l'Amérique ou dans les nouvelles cités chrétiennes, remplaçoient ces sanctuaires avilis qui, chaque jour, devenoient en Europe la demeure du schisme et l'asile des révoltés. Telle est la destinée de la religion, toujours combattue et toujours victorieuse. Du milieu de ses ruines, sortent, à certaines époques fixées dans les décrets du ciel, des héros invincibles, qui, sans autres armes que la croix et la parole divine, la propagent dans un lieu, quand elle succombe dans un autre. C'est une mer immense agitée par le vent des tempêtes, qui regagne dans les contrées qu'elle baigne de ses eaux, le terrain qu'elle perd sur une rive lointaine. C'est le flambeau de l'Evangile qui fait le tour du monde, comme le soleil achève sa course.

Eh bien ! qui le croiroit, si ce fait n'étoit publiquement consigné dans des écrits répandus en

France avec profusion ? ces miracles de charité et de zèle qui perpétuent la foi et le bonheur sur la terre ; ces conquêtes apostoliques, dont le souvenir devroit être gravé en caractères d'or dans les annales des nations, ne sont plus que des crimes aux yeux de certains ennemis des Jésuites. Sous leur plume trempée dans le fiel, les missionnaires de la Société sont subitement transformés en vils ambitieux tourmentés par la soif des honneurs et par l'amour de la souveraineté ; en négocians intéressés, avides d'or et d'argent, qui vont établir des comptoirs dans les îles, et chercher la fortune au-delà des mers. C'est ainsi qu'une aveugle passion flétrit les plus sublimes vertus : comme s'il n'existoit pas assez de vices parmi les hommes !

Montesquieu, Buffon, Haller et Muratori portoient sur ces belles missions des Jésuites un jugement bien différent.

« Le Paraguai, dit le célèbre auteur de l'*Esprit* » *des lois*, peut nous fournir un exemple de ces ins- » titutions singulières faites pour élever les peuples à » la vertu. On a voulu en faire un crime à la Société. » Il est glorieux pour elle, d'avoir été la première » qui ait montré, dans ces contrées, l'idée de la re- » ligion jointe à celle de l'humanité. En réparant » les dévastations des Espagnols, elle a commencé » à guérir une des plus grandes plaies qu'ait en- » core reçues le genre humain. Un sentiment ex- » quis pour tout ce qu'elle appelle honneur, et son

» zèle pour la religion lui ont fait entreprendre de » grandes choses; elle y a réussi (1) ».

« Les missions, dit M. de Buffon, ont formé plus » d'hommes dans les nations barbares, que les ar- » mées victorieuses des princes qui les ont subju- » guées. Le Paraguai n'a été conquis que de cette » façon. La douceur, le bon exemple, la charité et » l'exercice de la vertu constamment pratiquée par » les missionnaires, ont touché les Sauvages, et » vaincu leur défiance et leur férocité : ils sont ve- » nus souvent d'eux-mêmes demander à connoître » la loi qui rendoit les hommes si parfaits; ils se » sont soumis à cette loi et réunis en société. Rien » ne fait plus d'honneur à la religion que d'avoir » civilisé ces nations, et jeté les fondemens d'un em- » pire, sans autres armes que celles de la vertu (2) ».

« Les ennemis de la Société, dit M. Haller, dé- » priment ses meilleures institutions. On l'accuse » d'une ambition démesurée, en la voyant former » une espèce d'empire dans des climats éloignés; » mais quel projet est plus beau et plus avanta- » geux à l'humanité, que de ramasser des peuples » dispersés dans l'horreur des forêts de l'Amérique, » et de les tirer de l'état de sauvage, qui est un état » malheureux; d'empêcher leurs guerres cruelles et » destructives, de les éclairer des lumières de la

(1) De l'*Esprit des lois*, ch. VI, p. 40 et 41.

(2) *Hist. naturelle.* Discours sur les variétés de l'espèce humaine, vol. III *in*-4.°, p. 306 et 307.

» vraie

» vraie religion, de les réunir dans une société qui » représente l'âge d'or par l'égalité des citoyens et » par la communauté des biens? N'est-ce pas s'ériger en législateur pour le bonheur des hommes? » Une ambition qui produit tant de biens, est une » passion louable. Aucune vertu n'arrive à cette » pureté qu'on veut exiger; les passions ne la dépa- » rent point, si elles servent de moyen pour obtenir » le bonheur public (1) ».

« Je ne crains pas d'avancer, dit Muratori, que » l'Eglise catholique n'a point de missions aussi » florissantes que celles qui sont sous la conduite » des PP. Jésuites dans le Paraguai. La croix triom- » phe dans ces pays autrefois si barbares, et aujour- » d'hui si policés. Un grand nombre de peuplades » adorent le vrai Dieu, et jouissent du sort le plus » digne d'envie : elles goûtent le plus grand bonheur » qu'on puisse goûter sur la terre, l'innocence et la » paix (2) ».

De tels témoignages et des raisons aussi convaincantes, forment assurément une victorieuse apologie des missionnaires de la Société, qui exerçoient leur zèle dans toutes les parties du monde civilisé ou barbare. Mais ne laissons aucun refuge à la calomnie, et discutons en détail les reproches faits à la Société, au sujet de ses missions.

(1) *Traité sur divers sujets intéressans de politique et de morale*, parag. III, p. 120.

(2) *Relation des missions du* **Paraguai**, traduite de l'italien, imprimée à Paris, chez Bordelet.

Les Jésuites, disent leurs ennemis, vont au Nouveau Monde et dans les îles éloignées, sous prétexte d'annoncer l'Evangile, mais avec l'intention bien réelle de s'enrichir par de criminels trafics. Dans cette vue, ils choisissent pour théâtre de leur mission les contrées les plus riches et les plus commodes. Quelles preuves plus certaines de cet esprit de cupidité, ajoutent-ils, peut-on demander avec justice, que la banqueroute du P. Lavalette, en correspondance avec les plus riches banquiers de l'Europe; puis le bref de Benoît XIV, enjoignant au cardinal Saldanha, nommé pour réformer la Société en Portugal, de ramener les Jésuites à la doctrine de l'Evangile et des apôtres, et à une manière de vivre régulière; puis encore le décret du 15 mai 1758, de ce cardinal réformateur, où il déclare « avoir reconnu chez les Jésuites *quelques religieux* » si obstinément endurcis dans leurs transgressions, » qu'on les voit non-seulement occupés à recevoir » et délivrer des lettres de change, comme font les » banquiers, mais encore à vendre des marchan- » dises apportées d'Asie, d'Amérique et d'Afrique, » pour faire eux-mêmes le commerce; comme si » leurs colléges, maisons, noviciats, etc., étoient » des magasins de commerçans, ou des boutiques » de marchands, etc. etc. etc. (1) »; puis enfin, car il faut finir ce long et insupportable détail de honteux commerces, l'ordonnance du patriarche de

(1) Voyez le livre intitulé *les Jésuites tels qu'ils ont été dans l'ordre politique, religieux et moral; par* M. S.

Lisbonne, dom Joseph-Manuel d'Atalaia, qui interdit les Jésuites, pour les mêmes causes, de la confession et de la prédication dans toute l'étendue de son patriarcat.

La marche des ennemis de l'Institut est régulière, et leurs batteries font toujours feu dans la même direction. *Quelques* Jésuites, administrateurs des revenus des colléges fondés par la Société dans les pays étrangers, étendent un peu trop loin les branches d'un commerce indispensable pour soutenir ces établissemens également précieux aux lettres et à la religion : le P. Lavalette, hautement blâmé par les Jésuites ses confrères, dans les apologies de la Société, est en correspondance avec les principaux banquiers de l'Europe, et donne le scandale d'une banqueroute : donc tous les missionnaires jésuites, ou du moins la plupart, bravent les écueils de l'Océan, se consument dans les sables du désert, périssent dans les flammes et sous les flèches des sauvages, pour exploiter de nouvelles mines d'or et d'argent, même dans des contrées où il est reconnu qu'il n'en existe pas; pour s'enrichir par de honteux trafics, même dans des pays incultes, où l'on ne rencontre que des bois impénétrables, des marais profonds qu'il est impossible de cultiver, des hommes plus semblables à des animaux farouches qu'à des êtres raisonnables, chez lesquels on est exposé à chaque instant au plus grand danger de périr de mort violente. Voilà comment raisonnent les ennemis des Jésuites, en concluant toujours du particu-

lier au général; voilà l'explication claire et précise des motifs qui ont enfanté tant de prodiges de vertu, et agrandi l'empire du christianisme par tant de conquêtes évangéliques.

Les philosophes acharnés à la perte de la Société, aussi bien que les disciples de Jansénius, sont plus adroits dans l'attaque, que leurs zélés coadjuteurs, quoique également injustes.

Cette spéculation de commerce leur paroît tellement absurde, tellement hors de toute vraisemblance, qu'ils croient prudent d'envisager la chose sous un autre biais, et de verser le ridicule sur l'héroïsme du martyre. Certes, disent-ils, nous avouons volontiers que ces moines n'alloient pas aux missions pour s'enrichir; mais ils étoient des enthousiastes et des fanatiques. Victimes des préjugés du christianisme, pourquoi, demandent-ils avec une arrogante compassion, alloient-ils se faire égorger dans ces déserts de l'Amérique? Du moins, cette contradiction palpable entre les accusateurs de la Société est précieuse à recueillir. Elle sert à montrer combien il est injuste et ridicule de métamorphoser tout-à-coup, au grand étonnement de l'histoire et des ennemis de la religion, ces apôtres consumés du désir de conquérir à Jésus-Christ des ames rachetées au prix de son sang, en négocians dévorés par le désir d'amasser autour d'eux des monceaux d'or et d'argent, en ambitieux tourmentés par la soif des honneurs et l'amour de la souveraineté. Quoique je commence seulement la discussion de ce

reproche de cupidité, je suis déjà las et honteux, tout à la fois, de réfuter ces misérables rapsodies favorablement accueillies par les ennemis de l'Institut, et répétées jusqu'à satiété par l'ignorance et la sottise. Mais, quand je vois un P. Lizardi percé de flèches sur la pointe d'un rocher; un P. de Brébœuf, oncle du poète du même nom, expirant chez les Iroquois, sous le fer qui déchiroit ses entrailles palpitantes, sous les lames ardentes qui brûloient son corps attaché à un pieu; un P. Lallemant, à une petite distance de ce héros, cueillant avec lui la palme du martyre, en souffrant le même supplice; un P. Garnier, tout jeune encore, s'associant à cette gloire du christianisme dans une autre bourgade: quand je me représente un P. Claver, prenant volontairement le titre d'*esclave des Nègres*, pour se dévouer à Carthagène, pendant quarante années consécutives, au service de ces esclaves abrutis, dans les réduits les plus sombres et les plus infects, au milieu de toutes les misères de l'humanité souffrante et avilie: quand j'aperçois, sur les rives désertes de l'île de Sancian, le héros des Indes Orientales, François Xavier, couvert de l'éclat des innombrables victoires remportées sur trente royaumes soumis à l'Evangile, mourant dans un absolu dénuement de tout secours humain, en poussant un soupir de zèle vers l'empire de la Chine, où il avoit résolu de planter la croix: quand je compte avec surprise, huit cents missionnaires Jésuites engraissant, de leur sang répandu pour la foi, les

terres étrangères qu'ils ont arrosées de leurs sueurs; huit mille apôtres du même ordre, bravant avec intrépidité tout ce que la nature a d'effrayant, les neiges éternelles, les rochers arides, les fleuves dangereux, les sables brûlans; tout ce que les préjugés des peuples civilisés ont de rebutant et de barbare, des superstitions stupides, des vices enracinés, des passions indomptables; tout ce que la férocité des hordes sauvages a de plus horrible, une grossièreté révoltante, des mets dégoûtans, des habitudes ignobles, des supplices affreux; dans la vue de donner au monde des peuples policés, vivant à l'ombre de l'étendard de la religion, sous la protection d'un gouvernement paternel, dans la paix, l'innocence et le bonheur : quand je vois, dis-je, tous ces miracles de civilisation et de christianisme, opérés, dans des régions lointaines, par les enfans d'Ignace, en foulant aux pieds tout intérêt personnel, en oubliant tout motif de gloire et d'opulence, je ne peux, je l'avoue, contenir les sentimens de mon indignation, si, au même moment, je me rappelle que la jalousie et la haine ont insulté à la justice, et déchiré le voile de la pudeur, jusques à vouloir faire de ces héros de l'Evangile une société de négocians intéressés, une association d'ambitieux exécrables au genre humain.

Certes, dans ce spectacle des missions des Jésuites, il ne m'est possible de voir, ni des contrées riches et commodes où ces missionnaires vont chercher les douceurs du repos et les agrémens de l'aisance, ni

des négocians habiles environnés de l'éclat des richesses, ni des rois puissans assis sur le trône, commandant à des nations nombreuses. Plût à Dieu que tous les oppresseurs des familles pauvres et infortunées, qui se nourrissent des larmes de la veuve et de l'orphelin, bornassent leurs injustes vexations à cette cupidité dont on fait un crime à l'Institut! nos cités opulentes ne seroient point affligées par le déchirant spectacle de tant de misères gémissant à côté de l'abondance et du luxe. Plût à Dieu que ces fameux conquérans, qui édifient leur gloire sur les tombeaux des familles et sur les débris des empires, tournassent les fureurs de leur insatiable ambition vers l'objet de ces conquêtes apostoliques reprochées à la Société avec tant d'amertume et de mauvaise foi! l'univers ne seroit pas, dans tous les siècles, un temple consacré au malheur des nations, et la France, si long-temps victime de cette ambition qui se joue dans les ruines et dans le sang, ne pleureroit pas, avec une si amère douleur, les beaux jours de sa gloire ancienne, flétrie par les désastres et les crimes de la révolution, suivis des injustices et des malheurs de la tyrannie.

Que prouvent donc, dans le procès des Jésuites, la banqueroute du P. Lavalette, le bref de Benoît XIV au cardinal de Saldanha, le décret de ce cardinal, et la conduite de dom d'Atalaia, patriarche de Lisbonne? Ces faits et ces autorités prouvent tout au plus les torts de quelques religieux; mais ils laissent intact l'honneur de la Société. Il faut d'ailleurs re-

marquer que si l'on excepte le P. Lavalette, dont la conduite est inexcusable, les autres faits allégués sont dénués de preuves authentiques. Le cardinal de Saldanha et le patriarche de Lisbonne agissoient sous l'influence du ministère, alors occupé de la destruction des Jésuites. Leur bonne foi et leur religion ont pu être facilement trompées par les artifices de Pombal, si toutefois la fermeté de leur caractère ne plia pas devant les menaces de ce ministre violent et cruel : et s'il existoit quelques abus, ils auront été énormément grossis, afin de rendre l'Institut odieux aux fidèles et suspect à l'autorité ecclésiastique.

C'est le jugement qu'en porta cet archevêque de Bahia, qui fut chassé de son siége et réduit à vivre d'aumônes, pour avoir refusé de déclarer, contre sa conscience, que les Jésuites exerçoient un commerce illicite. Tel fut encore celui de Clément XIII. Convaincu que la passion étoit le mobile de toute cette affaire, et que les accusations dirigées contre la Société, étoient autant de perfides calomnies, il refusa d'appuyer de son autorité la persécution excitée contre l'ordre de saint Ignace, aimant mieux se brouiller avec la Cour de Portugal, que d'opprimer l'innocence.

Quant à Benoît XIV, illustre prédécesseur de Clément XIII, il ne dit point, dans son bref au cardinal de Saldanha, ce que M. S. lui fait dire. Ce savant pontife, harcelé par la Cour de Portugal, consentit à nommer ce cardinal pour vérifier les

faits qu'on imputoit à la Société, et pour réformer les abus, dans le cas où ils existeroient; mais il ne déclare nullement les Jésuites coupables, après avoir hautement témoigné qu'il porte à la Compagnie l'affection la plus tendre (1). Il dit qu'il a cru devoir suivre les vestiges de ses prédécesseurs dans des circonstances semblables, en chargeant un membre du sacré Collége de prendre sur les faits des informations exactes, et de faire son rapport au saint Siége, afin de le mettre en état de rendre, après un mûr examen, une sentence définitive (2). Il investit néanmoins le cardinal des pouvoirs les plus étendus pour réformer les abus, et rappeler les Jésuites à une vie régulière, mais toujours dans l'hypothèse que ces religieux seroient déchus de leur ancienne régularité (3). Il est donc clair que les citations de l'ancien magistrat sont pleines d'inexactitudes, puisqu'il met, dans la bouche de Benoît XIV, un langage tout différent de celui qu'il tient réellement.

Ce que le même écrivain ajoute sur la révolte des habitans du Paraguai et de l'Uraguai, excitée par les Jésuites, contre les armées combinées de l'Es-

(1) « Nos qui Societatem præfatam paternis complectimur affectibus ».

(2) « Ut postea, maturâ consideratione adhibitâ, quidquid statuendum sit opportunè et saluberrimè decernamus ».

(3) « Si fortasse exciderint;.... si aliquos in aliquo delinquentes repereris, eos juxta canonicas sanctiones punias et castiges ». *Voyez le* Bullaire de Benoît XIV, *édit. de Venise*, 1778 : Appendix altera, *p.* 288.

pagne et du Portugal, est également marqué au coin de la fausseté et de la mauvaise foi. Au premier ordre du souverain, les Jésuites, soumis à la puissance qui vient de Dieu, quittèrent ces peuplades pacifiques, où l'Espagne recueilloit chaque année un tribut d'un écu par tête. Ils poussèrent même l'héroïsme de l'obéissance jusques à se concerter avec les commissaires du Roi, pour dérober à la connoissance des Indiens la nouvelle de leur départ, dans la crainte qu'ils ne courussent aux armes, et qu'ils ne se révoltassent. Mais cette affligeante nouvelle ayant été bientôt connue de ces sauvages civilisés, les missionnaires de la Société les exhortèrent à la paix et à la soumission. Ils leur firent l'éloge des prêtres séculiers qu'on fit venir de la ville de Sainte-Croix pour les remplacer, et ne négligèrent aucun des moyens qui pouvoient maintenir le calme et prévenir la sédition. Cependant, outrés de l'injustice faite à leurs bienfaiteurs, pour lesquels ils conservoient une tendresse filiale, saisis par la crainte de subir de cruelles vexations de la part des gouverneurs, n'ayant aucune confiance dans les nouveaux missionnaires qui ignoroient leurs habitudes et leur langage, les néophytes affligés se retirèrent dans leurs forêts, en disant, les yeux mouillés de larmes : « Puisqu'on nous a ôté nos Pères, nous » aimons mieux retourner dans nos bois, que de » rester dans des *Réductions* où nous ne les verrions » plus ». Et la révolte n'éclata contre les Espagnols, qu'après le départ des missionnaires Jésuites, qui

furent tous éloignés insensiblement et sans bruit, durant l'espace de huit mois, de ces paisibles et heureuses contrées, où ils avoient planté, avec la croix, toutes les vertus chrétiennes, au prix de leurs sueurs et de leur sang (1). Voilà l'histoire fidèle de ce qui se passa dans cette circonstance mémorable. Les mémoires envoyés à Rome, au nom du roi de Portugal, où l'on accusoit les Jésuites d'être les auteurs de la sédition et de la révolte, avoient été rédigés par les ordres du marquis de Pombal, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, les rendre odieux au saint Siége, et les couvrir d'infamie. Mais Clément XIII, qui n'avoit dans cette affaire d'autres intérêts à consulter que ceux de la religion et de la justice, défendit, avec intrépidité et jusques à la fin, l'innocence de ces religieux.

§. II.

Des Jésuites prédicateurs et confesseurs des rois de France.

N'est-il pas évident, continuent les ennemis des Jésuites, que ces religieux sont dominés par l'ambition, puisqu'entêtés de leur prétendu mérite, et travaillant sans relâche pour l'établissement de leur monarchie universelle, on les voit s'insinuer dans les Cours, s'emparer adroitement de la confiance des princes, devenir prédicateurs des grands et

(1) Voyez l'ouvrage latin *De vitâ et moribus tredecim Paraguayorum*, composé par le P. Joseph-Emmanuel *Peramas*, l'un des Jésuites exilés du Paraguai.

confesseurs des rois, afin de régenter toutes les classes de la société, décider les intérêts politiques des nations, et gouverner à la fois les familles et les Etats.

Etrange ambition, qui se ferme la voie des dignités ecclésiastiques par le vœu solennel de ne les briguer dans aucune circonstance, et de ne les accepter jamais que pour obéir à un ordre formel du chef de l'Eglise! Ils savoient bien, dira-t-on, se faire donner de pareils ordres, et leur ambition étoit d'autant plus artificieuse, qu'elle se couvroit du voile de la modestie. L'histoire réclame hautement contre cette nouvelle accusation. Dès l'origine de la Société, les enfans d'Ignace se signalèrent par la perfection du désintéressement, et par l'éloignement des honneurs. Le P. Le Jay, un de ses premiers disciples, rejeta, sans déguisement, l'offre qui lui fut faite du siége épiscopal de Trieste : saint François de Borgia, vice-roi de Catalogne avant d'être Jésuite, refusa le chapeau de cardinal, avec plusieurs évêchés : le P. Canisius, surnommé l'apôtre de l'Allemagne, résista constamment aux vives sollicitations que lui fit l'empereur d'Autriche, d'accepter l'archevêché de Vienne : et combien d'autres exemples de cet héroïque détachement des grandeurs ne fournissent pas les annales de la Société! Il suffit de nommer ici les Maldonat, les Coton, les Beauveau, les Montmorenci, les Charles de Lorraine, les Longueville, les la Tremouille, les Vaubécourt, les Sirmond, les Bourdaloue. Ces noms, illustres par

la naissance ou par le talent, auroient brillé dans le monde de l'éclat des honneurs, s'ils n'eussent pas été inscrits sur le catalogue des enfans d'Ignace. Il n'a manqué à tant de savans et d'hommes célèbres enrôlés sous les étendards de ce patriarche de l'ordre, que de n'être pas membres de la Société, pour être élevés aux premières dignités ecclésiastiques. Pour récompenser un mérite très-distingué, pour associer à l'épiscopat et au sacré Collége des hommes capables de rendre à la religion les plus grands services, les papes ont cru, il est vrai, devoir forcer quelquefois la barrière sacrée qui fermoit aux Jésuites le chemin des honneurs. Mais, si l'on fait attention à la multitude des prédicateurs célèbres, des écrivains distingués et des noms illustres qui ont honoré l'Institut, ces ordres absolus, sous lesquels tout doit plier, même l'humilité et l'amour de la retraite, ont été donnés très-rarement. Pénétrés de respect pour la haute sagesse de saint Ignace, qui lui avoit fait établir cette règle, ennemie de l'ambition, afin de préserver son ordre, destiné à jeter un grand éclat dans l'Eglise et dans le monde littéraire, du funeste relâchement où cette passion l'eût infailliblement précipité, les papes, si vivement intéressés à maintenir la régularité dans cet ordre religieux, se déterminèrent difficilement et seulement pour les plus graves raisons, à placer un Jésuite sur la chaire épiscopale, ou à le décorer de la pourpre romaine. Un ambitieux qui, dans la vue de faire fortune, voudroit embrasser l'Institut, se-

roit donc un sot et un imbécile; or, si tel étoit le caractère de son esprit, à coup sûr il ne seroit pas Jésuite.

Mais on est blessé jusques au vif de les voir prédicateurs à la Cour et confesseurs des rois.

J'ose dire que cette accusation est dirigée contre le talent et la vertu. C'est le talent qui les a conduits dans la tribune sacrée, où les ministres de la religion disent la vérité aux princes; et c'est une vertu éminente, jointe à une rare sagesse, qui les a rendus dépositaires des secrets de leurs consciences. Parce que Bourdaloue étoit Jésuite, falloit-il que Louis XIV lui défendît de prononcer en sa présence les oracles de l'Eternel, avec cette sainte liberté et cette force de raisonnement qui font un immortel honneur à son talent, à son ame, à ses compositions oratoires. Parce que les PP. La Rue, Ségaud, Neuville et tant d'autres prédicateurs distingués vivoient sous les bannières de l'Institut, falloit-il que le même anathême fût lancé contre ces religieux, et que le plus beau théâtre de l'éloquence de la chaire demeurât éternellement fermé à leur talent et à leur zèle! Le reproche d'ambition fondé sur l'emploi de prédicateurs des rois, que l'on fait à la Société avec tant de partialité et d'injustice, est donc une injure qui retombe sur le talent. J'ajouterai que l'on fait un outrage à la vertu, quand on accuse les Jésuites d'avoir été dominés par cette dangereuse passion, parce qu'ils ont été choisis pour être les directeurs de la conscience des Princes. Si le P. Edmond Auger devint

confesseur de Henri III, ce n'est ni à l'intrigue ni à l'ambition qu'il dut cette honorable distinction et ce pénible fardeau, mais seulement à l'étendue de son savoir, à la sainteté de sa vie et aux nombreuses conquêtes qu'il avoit faites à l'Eglise catholique par ses éloquentes prédications, pleines d'onction, de solidité et de zèle. Le P. Coton, confesseur de Henri IV et de Louis XIII, montra, par des preuves authentiques, que l'ambition ne l'avoit pas conduit à la Cour. Henri IV, juste appréciateur du mérite des hommes, comme il étoit bon roi, habile administrateur, et guerrier courageux, voulut le nommer à l'archevêché d'Arles, et lui procurer la pourpre romaine ; le Jésuite désintéressé employa son crédit à éloigner de lui ces honneurs.

« Coton, dit le président Grammont, vécut long- » temps dans la pratique de la vertu ; et ce qui est » rare, même dans un religieux, il fut exempt de » toute ambition. Chargé de la direction de la con- » science de Henri IV, il ne fit rien à la Cour pour » ses intérêts personnels. Parvenu au sommet des » sciences, il devint encore l'orateur le plus élo- » quent du règne de ce prince. C'est sans doute » quelque chose de grand aux yeux des hommes ; » mais ce qui est encore plus digne d'éloge, c'est » qu'il vécut pour Dieu. C'étoit un lys d'une blan- » cheur éclatante au milieu des épines, c'est-à-dire, » un homme d'une vertu sans tache, malgré la con- » tagion de la Cour ». (*Hist. Galliæ*, *p.* 655, *ad an.* 1626).

« Ceux qui l'ont connu familièrement, dit Du-» pleix (1), peuvent porter témoignage que c'étoit » un parfait religieux, et autant passionné pour » le service du Roi et de l'Etat, qu'un bon et fi-» dèle sujet le peut être. Aussi Sa Majesté, qui » étoit autant habile qu'homme de son royaume, » pour juger de l'humeur et du mérite des per-» sonnes, le chérissoit grandement pour ses loua-» bles qualités, et le faisoit souvent appeler pour » s'entretenir avec lui, et lui parloit à toutes ren-» contres ».

Le P. Annat, confesseur de Louis XIV, à qui Pascal adressa ses deux dernières *Lettres Provinciales*, le P. Annat n'étoit certainement ni un flatteur, ni un ambitieux. Il perdit les bonnes grâces du monarque, et fut renvoyé de la Cour, pour avoir parlé au Roi, avec une liberté évangélique, de la passion dangereuse que ce prince commençoit à éprouver pour la duchesse de la Vallière.

Au témoignage du duc de Saint-Simon, le P. la Chaise, autre confesseur de Louis XIV, étoit un homme estimable, à qui les ennemis mêmes de la Société rendoient justice. Ce courtisan n'étoit pas un dévot enthousiasmé des Jésuites : or voici comment il s'exprime au sujet de ce religieux : « Le P. de la » Chaise, dit-il, étoit d'un esprit médiocre, mais » d'un bon caractère, juste, droit, sensé, sage, doux » et modéré, fort ennemi de la délation, de la vio-

(1) *Histoire de Henri le Grand*, p. 509.

» lence

» lence et des éclats : il avoit de l'honneur, de la
» probité, de l'humanité et de la bonté; affable,
» poli, modeste, même respectueux.... *il étoit dés-*
» *intéressé en tout genre*, quoique fort attaché à sa
» famille : il se piquoit de noblesse, et il la favorisa
» en tout ce qu'il put : il étoit soigneux de bons
» choix pour l'épiscopat, surtout pour les grandes
» places, et il fut heureux tant qu'il eut l'entier cré-
» dit : facile à revenir quand il avoit été trompé, et
» ardent à réparer le mal que son erreur lui avoit
» fait faire; d'ailleurs, judicieux et précautionné....
» Le P. de La Chaise mourut paisiblement à cinq
» heures du matin. Les deux supérieurs (le P. Le
» Tellier, provincial, et le P. Daniel, supérieur de
» la maison professe,) apportèrent au Roi, à l'issue
» de son lever, les clefs du cabinet du P La Chaise,
» dans lequel il y avoit beaucoup de mémoires et de
» papiers. Le Roi les reçut devant tout le monde,
» en prince accoutumé aux pertes; loua le P. La
» Chaise, surtout de sa bonté; puis souriant aux
» Pères : Il étoit si bon, ajouta-t-il devant tous les
» courtisans, que je le lui reprochois souvent; et il
» me répondoit : Ce n'est pas moi qui suis bon, c'est
» vous qui êtes dur.

» Le P. de La Chaise, par bien des faits en sa vie,
» supprima bien des friponneries et des avis ano-
» nymes contre beaucoup de gens, en servit quan-
» tité, et ne fit jamais de mal, qu'à son corps défen-
» dant; aussi fut-il généralement regretté. Les enne-
» mis mêmes des Jésuites furent forcés de lui rendre

» justice, et d'avouer que c'étoit un homme de bien » et honnêtement né, et tout-à-fait pour remplir sa » place ».

Quant au P. Le Tellier, il est, de tous les Jésuites confesseurs des rois de France, celui que les ennemis de la Société ont maltraité avec le plus de violence. Il s'étoit opposé avec zèle au progrès du jansénisme; et la ruine de Port-Royal, dont on prétend qu'il avoit provoqué la destruction, fut, aux yeux du parti, un crime impardonnable. Après la mort de Louis XIV, l'esprit de la Cour changea totalement. Pour appaiser les querelles du jansénisme, on chercha des voies de conciliation, et l'on prit des demi-mesures qui envenimèrent le mal, au lieu de le guérir. Le P. Le Tellier, qui s'étoit signalé par son ardeur à soutenir les intérêts de la foi catholique, fut exilé à Amiens, puis à la Flèche, où il mourut en 1719.

C'est le zèle de ce religieux à combattre le jansénisme, qui donna lieu à la fable de l'enrôlement de Louis XIV sous les drapeaux de saint Ignace, et à beaucoup de vagues déclamations contre la Société. Puisqu'il étoit ennemi déclaré de l'erreur du jansénisme et de Quesnel, et qu'il employoit son crédit à la discréditer et à l'affoiblir, il devoit nécessairement être un intrigant et un ambitieux: or, c'est sous ces odieuses couleurs qu'il fut dépeint au public, dans les pamphlets et les libelles que publièrent les ennemis des Jésuites. De là cette accusation calomnieuse d'une ambition sans bornes et sans

frein, qui pénètre dans les palais des princes, s'empare avec artifice de la confiance des rois, et se déguise finement sous le manteau de la vérité et de la vertu, pour régenter tous les rois, toutes les familles et tous les Etats, en dirigeant toutes les consciences.

Ridicule accusation! pitoyable et évidente calomnie! L'ambition ne borne pas ses désirs à des marques stériles d'estime et d'affection : or, où sont les riches abbayes dont le P. Le Tellier ait été pourvu? où sont les évêchés qui lui aient été offerts, et qu'il ait acceptés? Faut-il confondre le zèle à maintenir l'ancienne doctrine contre les attaques d'une nouveauté dangereuse, qui met le trouble dans l'Etat et dans l'Eglise, avec les bassesses et les crimes d'une ambition dévorante? Et parce qu'un roi puissant honore un simple religieux de sa bienveillance, est-il nécessaire qu'il devienne subitement témoin insensible des malheurs de l'Eglise? Qu'y a-t-il donc de commun entre ce zèle conservateur de la foi, protecteur de la tranquillité publique, et cette remuante et dangereuse ambition qui décrie, insulte, calomnie, pour tyranniser les consciences, et humilier ses semblables?

§ III.

De l'esprit de corps reproché aux Jésuites.

Rien donc de plus faux et de plus injuste que ce reproche d'ambition fait à la Société, avec tant de persévérance et de mauvaise foi. Les Jésuites soutenoient, il est vrai, l'honneur de l'Institut par des talens distingués, par des services éclatans, par des vertus héroïques; mais cette noble émulation, désignée sous le nom d'esprit de corps, ne doit être confondue ni avec cette dangereuse ambition qui amène la chute des trônes et fait le malheur des peuples, ni avec cette basse jalousie qui regarde d'un œil triste et chagrin, comme une humiliation personnelle, les honneurs prodigués à des institutions éminemment utiles. Loin de mériter cette ignominieuse flétrissure, une telle émulation est digne d'estime, et sollicite des éloges; car non-seulement elle contribue à mettre la vertu en honneur dans les Etats, mais elle influe encore puissamment sur le progrès des belles-lettres et des arts libéraux: tous les corps, la magistrature, les universités, les académies, les ordres religieux, sont plus ou moins excités à l'accomplissement du devoir et à la culture des lettres, par la perspective d'une gloire sans tache. Lors donc qu'avec amertume on traduit les Jésuites au tribunal du public, comme des intrigans et des ambitieux, parce qu'ils ont été honorés de la bienveillance des

rois, on condamne, dans ces religieux, un sentiment louable qu'on respecte dans les autres corps; on blâme avec impudence les princes amis de la religion et protecteurs des sociétés savantes, d'avoir su discerner et apprécier le talent, honorer et récompenser la vertu. Et cette critique, envenimée par la haine, est d'autant plus méprisable qu'elle cherche à flétrir des vertus héroïques enfantées par le christianisme, et dont la gloire immortelle rejaillit sur la religion, en s'efforçant d'avilir les plus nobles conquêtes dont le récit puisse enrichir les annales d'un peuple, celles qui ont pour objet unique le triomphe de l'Evangile, la sage direction des rois dans les voies de la vertu, la civilisation des peuples sauvages, et le bonheur du genre humain.

Et si l'on veut absolument que les Jésuites aient conçu une trop haute idée de leur institut, et qu'ils aient poussé trop loin l'esprit de corps, je répondrai qu'il faut porter, sur les institutions, le même jugement que sur les hommes : le meilleur n'est pas celui qui est exempt de défauts, mais celui qui en a le moins: *Optimus ille est qui minimis urgetur.* Une perfection qui ne laisse rien à la censure, est le privilége du ciel, et non l'apanage de la terre. Pour bien juger de l'utilité d'un établissement quelconque, il ne faut donc pas calculer ses torts sans faire attention à ses services: il faut, au contraire, les placer en même temps, avec une scrupuleuse exactitude, dans la balance de la justice, et prononcer de sang froid, si la masse des services l'em-

porte de beaucoup sur les torts qu'on peut lui reprocher. Or, que l'on soumette à ce sévère examen la Société des Jésuites, et l'on sera forcé d'avouer que son existence, abreuvée des plus grandes amertumes, a été un bienfait signalé de la Providence accordé aux Etats.

« Que peut-on reprocher aux Jésuites, dit M. de » Châteaubriand (1)? Une prétendue ambition, qui » n'étoit chez eux que celle du zèle. *Il sera toujours* » *beau*, dit Montesquieu, *de gouverner les hommes* » *en les rendant heureux*. Pesez la masse du bien » que les Jésuites ont fait; souvenez-vous des écri- » vains célèbres que leur corps a donnés à la France, » ou de ceux qui se sont formés dans leurs écoles; » rappelez-vous les royaumes entiers qu'ils ont con- » quis à notre commerce par leur habileté, leurs » sueurs et leur sang; repassez dans votre mémoire » les miracles de leurs missions au Canada, au Pa- » raguai, à la Chine, et vous verrez que le peu » de mal dont les philosophes les accusent, ne ba- » lance pas un moment les services qu'ils ont rendus » à la société ».

(1) *Génie du Christianisme*, 4.e part. liv. VI, ch. 5.

CHAPITRE XII.

Examen de l'accusation de morale relâchée.

La plupart des hommes aimant mieux rire que raisonner, l'arme de la plaisanterie est, dans une guerre d'opinions et d'écrits, beaucoup plus redoutable que celle du raisonnement. Le public croit volontiers à la parole d'un auteur qui a trouvé l'aimable, mais dangereux talent, de l'égayer aux dépens d'un corps, ou d'un individu. Aussi, de tous les incrédules du dernier siècle qui ont souillé leur plume en combattant le christianisme, Voltaire est celui qui lui a porté les coups les plus funestes, parce qu'étant doué d'un esprit souple, ingénieux et plaisant, il versa adroitement et à pleines mains le ridicule sur les livres saints, sur le sacerdoce, sur les institutions monastiques, sur les objets les plus sacrés et les plus augustes de la religion. Et parmi les écrivains qui vengèrent la vérité des outrages du philosophe de Ferney, l'abbé Guénée, de l'académie des Inscriptions et Belles-lettres, obtint le rang le plus honorable, pour avoir su démasquer le mensonge et l'impiété, en joignant aux ressources de l'érudition le sel d'une plaisanterie fine et délicate, et à la justesse des raisonnemens, le piquant d'une ironie d'autant plus sanglante, qu'elle étoit revêtue de toutes les formes de la politesse.

Pascal avoit saisi ce foible de l'esprit humain, lorsqu'il résolut de défendre le jansénisme, accablé sous les foudres de l'Eglise, en vouant au ridicule et au mépris la Société des Jésuites. Dans les fameuses *Provinciales*, il prétendit que l'esprit dominant de cette Société étoit un esprit d'ambition, qui avoit pour but l'agrandissement de l'ordre; que dans la vue de gouverner le monde entier, ils avoient adopté une morale nouvelle, faite pour tous les goûts et pour toutes les passions. « S'il se présente à eux quelqu'un, disoit-il, » qui soit tout résolu de rendre des biens mal acquis, » ne craignez pas qu'ils l'en détournent; ils loueront, » au contraire, et confirmeront une si sainte réso- » lution. Mais qu'il en vienne un autre qui veuille » avoir l'absolution sans restituer, la chose sera » bien difficile, s'ils n'en fournissent des moyens » dont ils se rendront les garans. Par-là ils con- » servent tous leurs amis, et se défendent contre » tous leurs ennemis ». Il va encore plus loin; car, dans tout le corps de l'ouvrage, il suppose qu'il y a un complot de tous les supérieurs jésuites avec tous les directeurs et les théologiens de la Société, contre les règles des mœurs tracées dans l'Evangile, afin d'arriver à cette domination universelle. Pour donner un air de vraisemblance à cette hypothèse, qui devoit naturellement inspirer de la défiance, il expose les opinions relâchées de plusieurs théologiens Jésuites, d'où il conclut que ces bons Pères, si zélés en apparence pour la gloire de Dieu, autorisent, selon les temps et les circonstances, le vol,

l'homicide, l'adultère, l'idolâtrie et tous les crimes. Il soutient que ces opinions n'étoient pas des sentimens particuliers à ces théologiens, mais ceux mêmes de la Société, attendu qu'aucun de ses membres ne pouvoit publier un écrit sur la morale, qu'il ne fût auparavant revêtu de l'approbation des supérieurs de l'Ordre. Enfin, dans le *probabilisme*, opinion théologique alors fort accréditée, il montre le fondement, et comme le secret de cette politique déliée et infernale, qui se rapportoit, en droite ligne, à l'anéantissement de la morale évangélique : et parce que cette matière étoit sérieuse et propre à rebuter la plupart des lecteurs, il eut soin de l'assaisonner de plaisanteries fines et spirituelles, et de donner à son style les tours les plus piquans et la forme la plus agréable. Il inspiroit d'ailleurs une grande confiance aux esprits légers et superficiels, en faisant semblant de citer textuellement les passages des livres des théologiens jésuites, qu'il appeloit successivement sur la scène pour leur faire jouer un rôle comique. C'est à ces ruses de guerre, que les *Provinciales* durent leur brillante fortune.

Rien n'étoit plus adroit que ce procédé de Pascal dans la position embarrassante où se trouvoit le jansénisme. Innocent X avoit condamné les cinq fameuses propositions de Jansénius; le clergé de France avoit écrit au Pape des lettres de conjouissance et de remerciement; le Roi avoit ordonné la publication et l'exécution de la bulle qui foudroyoit

la nouveauté; la distinction du droit et du fait avoit été rejetée par l'assemblée du clergé, comme une vaine subtilité qui tendoit à éluder les jugemens solennels de l'Eglise en matière de doctrine; Arnauld avoit été renvoyé de la Sorbonne, et le nom de ce patriarche du jansénisme n'existoit plus sur le catalogue des docteurs. Ainsi le parti, au lieu d'enrôler de nouveaux adeptes, perdoit chaque jour une partie de son crédit et de sa faveur. Il sembloit écrasé sous les anathêmes de l'Eglise, luttant péniblement, dans les angoisses de la mort, contre les attaques de la puissance temporelle et spirituelle.

En égayant ses lecteurs aux dépens des Jésuites, en représentant ces religieux comme les corrupteurs de la morale, Pascal affoiblissoit un puissant et terrible ennemi du jansénisme, donnoit le change au public, qui ne s'occupoit plus de cette erreur, mais de la morale qu'il croyoit sapée par ses fondemens; et montroit dans des hommes que l'on disoit être les adversaires déclarés de la foi catholique, les intrépides défenseurs des maximes de l'Evangile. Il imitoit la conduite d'un habile général, qui, dans le siége d'une ville, fait une fausse attaque, afin d'en surprendre l'endroit foible, en dirigeant, vers un autre côté, les forces de l'ennemi.

Dans un seul chapitre de cet écrit, il m'est impossible de réfuter en détail toutes les accusations de morale relâchée que Pascal a faites à la Société. Le P. Daniel en a montré la fausseté, ainsi que la

mauvaise foi de l'auteur, avec esprit et solidité, dans ses *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe*. Je me bornerai à faire voir, 1.o que le complot des supérieurs de la Société avec les théologiens et les directeurs des Jésuites, ayant pour but l'agrandissement de l'Ordre, aux dépens de la morale de l'Evangile, est une véritable chimère; 2.o que les preuves alléguées par cet écrivain, pour démontrer l'existence de ce complot, sont ridicules au suprême degré; 3.o que les *Lettres Provinciales* sont marquées au coin de l'ignorance ou de la mauvaise foi.

§ I.

Rien n'est plus chimérique que ce complot des supérieurs des Jésuites avec les théologiens et les directeurs de la Société, ayant pour but l'agrandissement de l'Ordre, aux dépens de la morale de l'Evangile.

Suivant Pascal, ce complot subsistoit long-temps avant l'époque à laquelle il écrivoit, puisqu'il citoit, en preuves de son existence, les opinions théologiques d'un grand nombre de Jésuites qui étoient morts et enterrés avant même qu'il fût question de lui dans le monde.

Or est-il possible qu'un tel complot eût existé si long-temps, eût été même exécuté pendant environ un siècle, sans avoir été découvert et dénoncé à l'autorité temporelle et spirituelle? Sans parler des princes, des papes, des évêques, des gens de lettres

et de tant de millions d'hommes qui avoient les yeux ouverts sur la Société, et qui examinoient attentivement sa conduite, quatre sortes de personnes auroient dû connoître cette chimérique conjuration, et la dévoiler au public; savoir: les Protestans, les novices de l'Institut, les religieux vertueux qui existoient dans le sein de la Société, et les Jésuites qui en étoient expulsés ou renvoyés.

D'abord les Protestans. On sait qu'ils haïssoient mortellement les Jésuites, et qu'ils cherchoient à les décrier en toute rencontre dans l'opinion des princes et des peuples. On sait encore qu'ils ont inventé, pour perdre ces religieux, des calomnies si singulières et si atroces, que Leibnitz même, quoique luthérien, les a appelées sans détour, *impertinentes et ridicules.* On sait de plus, que parmi ces accusations calomnieuses, se trouvent celles d'enseigner une doctrine attentatoire à la vie des princes, et de tramer des complots contre la tranquillité des Etats. Comment est-il donc arrivé que cette conjuration ait été inconnue à des hommes si clairvoyans et si passionnés? Un secret confié à dix personnes, est exposé au plus grand péril d'être trahi et dévoilé, soit par des révélations, soit par des imprudences, qui échappent même à des voleurs et à des assassins de profession: et l'on veut que, pendant un siècle environ, le secret de ce fatal complot attribué aux Jésuites ne soit jamais parvenu aux oreilles des Protestans; bien qu'il ait été confié à quinze ou vingt mille religieux qui se le disoient les uns aux

autres, ou qui le recevoient immédiatement de leurs supérieurs. Si ce complot n'est pas une chimère, le pays des chimères n'existe plus, et tout est réalité dans le domaine de l'imagination et de l'absurdité.

2.° Parmi les novices qui sollicitoient leur admission dans la Société, on comptoit sans doute beaucoup de jeunes gens estimables sous tout rapport, qui désiroient mettre leur salut en sûreté, et venoient chercher la vertu dans l'ordre de saint Ignace. Pour obtenir cette faveur, les uns renonçoient aux plaisirs du siècle, les autres aux avantages d'une brillante fortune; d'autres enfin, aux places honorables que leur promettoit le talent ou la naissance. A coup sûr, tous ces novices, dont la plupart menoient, dans le monde, une vie honnête et chrétienne, avant de se ranger sous les bannières de l'Institut, n'étoient pas des hommes profondément scélérats. Arrivés au noviciat, ils n'entendoient parler que des vertus et des conseils de l'Evangile; que d'un zèle ardent pour sa perfection propre, pour la gloire de Dieu et le salut des ames. Et au moment où le fatal secret leur a été dit à l'oreille, aucun d'eux n'a frémi d'indignation, ou s'ils ont frémi d'indignation, ils ont concentré ce sentiment dans leurs cœurs; et ils n'ont pas été dégoûtés d'un ordre religieux, qui, sous prétexte de faire triompher l'Evangile dans l'univers, conjuroit tout entier contre l'Evangile, afin d'arriver à une domination universelle; et ils n'ont pas quitté cette demeure de l'ambition couronnée par l'hypocrisie,

où ils espéroient trouver la perfection de la vertu portée jusques à l'héroïsme ; et ils n'ont fait à personne la confidence de cette découverte, de leur surprise et de leur indignation. Aperçoit-on dans tout cela, je ne dirai pas un fantôme de vraisemblance, mais une ombre de possibilité ?

3.º De l'aveu même des ennemis les plus acharnés à la perte de la Société, il a existé, dans tous les temps, des hommes également éclairés et vertueux parmi les Jésuites. Comment est-il donc arrivé qu'ils aient fait cause commune avec leurs confrères, dans un complot qui tendoit directement à l'anéantissement de la morale de l'Evangile ; ou s'ils n'ont pas poussé jusques à cet excès la dépravation du cœur, comment ont-ils trahi les droits de la vérité et les intérêts de la religion, en gardant fidèlement le secret de ce complot irréligieux ? Parmi ces hommes vertueux, il n'existoit donc ni amour de la vérité, ni probité, ni honneur, ni zèle pour le bien public, ni courage pour dévoiler cette infamie. La vertu et l'absence de la vertu étoient donc une même chose dans ces ames honnêtes et estimables. Quelle invraisemblance ! quelle absurdité !

4.º Enfin, parmi les Jésuites, plusieurs ont été renvoyés du sein de la Compagnie, à cause d'un secret penchant à l'hérésie, ou aux opinions hardies et singulières ; d'autres, pour des défauts de caractère ou de talens, parce qu'ils avoient un esprit borné, incapable de remplir les charges de la Compagnie, et même pour des scandales résultant de

leur mauvaise conduite. Et de tous ces religieux, qui, pendant un siècle environ, ont été renvoyés pour cause d'incapacité, ou expulsés ignominieusement en punition de leurs désordres, pas un seul n'a révélé le complot en question. Il faut donc qu'ils l'aient tous ignoré, quoiqu'ils vécussent entourés de Jésuites; ou bien que l'ayant connu, ils n'aient pas cherché à satisfaire le premier mouvement de la vengeance, et à justifier leur sortie, en donnant connoissance au public de cette criminelle conjuration. Est-ce ainsi que les hommes agissent, lorsque leur amour-propre est blessé et leur honneur compromis? Ne prennent-ils pas au contraire tous les moyens de faire cesser les soupçons injurieux du public; et bien loin de taire la vérité, n'ajoutent-ils pas à la vérité le mensonge, et même très-souvent la calomnie? Pour admettre de bonne foi un tel paradoxe, il faudroit donc n'avoir pas la plus légère connoissance du cœur humain. Pascal, qui le connoissoit très-bien, n'a donc pas cru à l'existence de ce chimérique complot. Il a voulu évidemment calomnier, faire rire ses lecteurs, et non pas raisonner.

Il est vrai que, pour donner un air de vérité à son hypothèse favorite, Pascal a dit quelque part, dans ses *Provinciales*, que l'anéantissement de la morale évangélique n'étoit pas le but direct de la Société; que les Jésuites étant persuadés qu'il étoit utile et même nécessaire au bien de la religion, qu'ils domi-

nassent dans l'univers en dirigeant toutes les consciences, ils avoient fait choix d'une morale facile et commode, qui se pliât à tous les goûts, à toutes les circonstances, à toutes les passions. Mais a-t-il pu croire que les Jésuites voulussent sérieusement servir les intérêts de la religion en déchirant l'Evangile, en permettant tous les crimes et tous les vices que l'Evangile réprouve? Ne signale-t-il pas en toute occasion l'ambition comme étant le caractère dominant de la Société, et l'anéantissement de la morale évangélique, concerté entre les supérieurs, les théologiens et les directeurs de la Société, comme le moyen de satisfaire cette criminelle ambition?

Il est donc évident que Pascal accuse les Jésuites d'avoir formé un complot qui a pour fin directe de gouverner l'univers en dirigeant les consciences, et pour moyen principal, d'anéantir les maximes des mœurs tracées dans l'Evangile. Or, rien n'est plus chimérique que cette conjuration: nous l'avons démontré.

§ II.

Les preuves que Pascal allègue à l'appui de sa découverte, sont ridicules au suprême degré. Elles se réduisent à quatre; savoir: la variété des opinions théologiques des Jésuites en fait de morale; le grand nombre d'auteurs de la Société qui ont enseigné une morale relâchée; l'approbation des supérieurs, dont étoient revêtus les livres qui renfermoient

fermoient cette doctrine; et l'opinion du probabilisme, dans laquelle il voit le *fondement et le secret* de leur politique ambitieuse.

Avant d'entrer dans la discussion de ces divers chefs d'accusation, je ferai observer que quand même on avoueroit qu'ils sont tous véritables et incontestables, ils ne prouveroient nullement l'existence du complot en question. De cet aveu, il résulteroit seulement que la plupart des théologiens jésuites enseignoient une morale relâchée; or il y a un espace immense entre ce fait dont j'admets pour un moment l'existence, et la réalité d'un complot concerté entre les supérieurs, les théologiens et les directeurs de la Société, qui auroit pour but de gouverner toutes les consciences, en lâchant la bride à tous les penchans déréglés. L'un peut assurément exister sans l'autre; par conséquent Pascal ne prouveroit nullement ce qu'il a en vue de prouver, quand même on lui accorderoit tout ce qu'il met en avant pour le démontrer. Je pourrois me contenter de cette observation, qui seule pulvérise la grande machine inventée par l'habile géomètre, pour faire tomber et écraser toute la Société des Jésuites; mais, sans entrer dans des longueurs ennuyeuses pour le lecteur, il m'est très-facile de détruire dans le détail le vain échafaudage de preuves qu'il a construit à l'appui de son systême.

1.º Pascal s'autorise de la variété des opinions théologiques des Jésuites en fait de morale, pour conclure que la Société a vendu l'Evangile à sa cou-

pable ambition de gouverner toutes les consciences; comme si cette divergence d'opinions ne tenoit pas essentiellement aux bornes étroites de l'esprit humain, qui, dans les questions épineuses de la morale, penche tantôt vers le côté de la sévérité, tantôt vers celui de la modération; comme si cette diversité de sentimens étoit une chose particulière à la société des Jésuites, tandis qu'elle existe également chez les Dominicains, les Franciscains et les autres ordres religieux, dans toutes les universités où il y a des facultés de théologie, dans toutes les écoles du monde catholique où cette partie des connoissances ecclésiastiques est cultivée; comme si, dans les livres des savans qui traitent de la jurisprudence, cultivent les sciences physiques, approfondissent le droit public des nations, on ne rencontroit pas des opinions diverses ou opposées, et même des systêmes nouveaux qui réunissent à l'excès du ridicule le comble de l'absurdité; comme si enfin, les écarts répréhensibles de quelques esprits hardis et déréglés qui s'éloignent du droit chemin de la raison et de la vérité, pour se jeter, sans lumière et sans guides, dans des régions inconnues et ténébreuses, devenoient le crime irrémissible d'une société entière.

2.º Il est faux que la plupart des théologiens jésuites enseignent une morale relâchée, qui consacre le vol, l'adultère, l'homicide, l'idolâtrie et tous les crimes. Quelques auteurs de la Société ont, il est vrai, avancé, sur ces divers objets, des propo-

sitions répréhensibles et même censurables; mais ces assertions sont rejetées et démontrées fausses par le plus grand nombre des écrivains de la Compagnie qui ont traité de la morale. Dans ses *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe*, le P. Daniel a porté un défi aux Jansénistes auquel ils n'ont pas osé répondre: il s'est engagé à citer, pour un auteur jésuite qui auroit enseigné une proposition de morale relâchée, dix ou vingt théologiens de la Société, d'un sentiment opposé.

3.o L'approbation du général des Jésuites dont devoient être revêtus les livres composés par ces religieux, ne prouve nullement l'existence du complot que leur attribue Pascal; autrement il faudroit envelopper dans l'accusation de violer les règles de l'Evangile pour dominer dans l'univers, en dirigeant les consciences, non-seulement tous les Jésuites du monde, mais encore les autres ordres religieux; car c'étoit une règle universellement établie dans tous les corps religieux, qu'aucun de leurs membres ne pouvoit publier un écrit sans l'autorisation des supérieurs; et il n'existe pas une seule institution monastique, tant soit peu célèbre, d'où il ne soit sorti plusieurs ouvrages contenant des propositions d'une morale relâchée, revêtus du sceau de cette approbation. Si donc l'argument de Pascal contre les Jésuites prouvoit ce qu'il a intention de prouver, il faudroit faire des Bénédictins, des Dominicains, des Franciscains, des Carmes, des Barnabites, des Chartreux et de tous les religieux qui

ont existé, et qui sont encore répandus dans le monde catholique, autant de conspirateurs contre la morale de l'Evangile, qui en ont résolu la perte, afin d'arriver tous à la monarchie universelle. Or, l'imagination n'est-elle pas effrayée à la pensée d'un si grand nombre de conspirateurs; et ne vaut-il pas mieux déclarer les Jésuites innocens du complot que Pascal prétend avoir découvert, que de charger ainsi la terre de cette lie impure de conspirations et de conspirateurs? Pour moi, j'aime mieux voir, dans plusieurs de ces ordres monastiques et même dans les maisons des Jésuites, les laboratoires de la science et les asiles de la vertu, que de n'y apercevoir que des complots et des conjurés. Et en cela je pense, en m'appuyant sur l'histoire, que je soutiens la vérité, tandis que Pascal, qui m'est infiniment supérieur en géométrie, en physique et en littérature, a grandement tort dans ce point de critique.

Mais que signifioit donc, demandera quelque ennemi de la Société, cette approbation du général, placée à la tête d'un ouvrage de morale qui renfermoit des propositions scandaleuses et abominables? Ne doit-elle pas être regardée comme une preuve authentique et évidente, que la doctrine contenue dans ce livre étoit la doctrine et l'enseignement de la Société? A cela je réponds: 1.° La plupart des propositions que les ennemis de la Société appellent scandaleuses et abominables, ne se trouvent pas dans les livres des Jésuites. Le P. Daniel a démontré que Pascal avoit falsifié et mutilé le texte de leurs

ouvrages, pour leur faire dire ce qu'ils n'ont pas dit : et avant même qu'il eût publié ses *Entretiens*, cet écrivain, déjà attaqué par des auteurs Jésuites sur ce point de la bonne foi et de l'exactitude des citations, se défendoit maladroitement de cette grave accusation, en disant qu'il avoit travaillé sur les mémoires que lui avoient fournis ses amis. 2.° Les supérieurs de la Société ont désavoué formellement la doctrine, enseignée par quelques Jésuites en très-petit nombre, qui mérite cette note flétrissante de scandaleuse et d'abominable. Ainsi, en 1610, le P. Aquaviva défendit d'enseigner l'affreuse doctrine du tyrannicide. Nous avons rapporté au chapitre du régicide le décret de ce célèbre général de l'ordre de saint Ignace. Mutio Vitelleschi, son successeur, renouvela cette défense, et adressa, en 1617, à toute la Société, un décret qui prévenoit les abus du probabilisme, et réprimoit le cours des doctrines relâchées qui se propageoient dans toutes les écoles catholiques, à l'ombre de cette opinion nouvelle. « Il » est à craindre, dit-il dans ce décret, que les opi- » nions trop libres de quelques membres de la So- » ciété, surtout en ce qui concerne les mœurs, non- » seulement ne la détruisent, mais encore ne causent » de très-grands dommages à toute l'Eglise en gé- » néral. Que l'on ait donc grand soin d'empêcher » que ceux qui enseignent ou qui composent, ne se » servent, dans le choix des opinions, des règles » suivantes : *On peut soutenir un tel sentiment : cela* » *est probable : il y a des auteurs de ce sentiment;*

» mais, qu'ils embrassent celles qui sont les plus
» sûres, qui sont appuyées de l'autorité des auteurs
» plus graves et de plus grande réputation, celles
» qui sont plus conformes aux bonnes mœurs, celles
» qui peuvent profiter aux ames et nourrir la piété,
» et non pas celles qui tendent à la détruire et à tout
» renverser ».

En France, les supérieurs de la Société présentèrent au parlement de Paris, le 5 décembre 1757, un désaveu formel du livre de Busembaum et de La Croix, son commentateur. La *Somme des Péchés*, du P. Bauny, et l'*Apologie des Casuistes*, du P. Pirot, étoient des livres décriés et méprisés par les Jésuites. Les écarts répréhensibles, en fait de morale, retombent donc sur quelques religieux de cette Compagnie, au lieu d'être la doctrine et le crime de l'Ordre tout entier.

3.º Le général des Jésuites ne savoit pas toutes les langues, pour être en état de lire tous les livres qui sortoient de la plume de ses religieux, dans les différentes contrées de l'univers; et quand il les auroit sues, il eût encore été dans l'impossibilité absolue de les lire et de les approuver après les avoir lus, puisque sa vie entière n'auroit peut-être pas suffi à l'examen de ces divers ouvrages, et que tout son temps étoit absorbé par les travaux de sa correspondance et par les occupations d'une administration immense. Il se déchargeoit donc du soin de la censure des livres, sur les provinciaux des différentes nations; et le provincial lui-même, continuellement

occupé à écrire des lettres, ou à recevoir des visites, confioit cet emploi à trois ou quatre théologiens de la Société. La responsabilité de l'approbation donnée aux livres des auteurs pesoit donc principalement sur les censeurs nommés par le provincial; et ce supérieur de l'ordre ignoroit très-souvent ce qu'un ouvrage, publié par un Jésuite, contenoit de répréhensible, jusques au moment où les ennemis de l'Institut sonnoient partout l'alarme, en criant à la morale relâchée, au scandale, au renversement de l'Evangile. Par quel principe du traité de la justice les adversaires des Jésuites se sont-ils donc crus autorisés à imputer à la Société la morale relâchée de quelques individus? Il me semble que cette logique impertinente conduit tout droit à une affreuse calomnie, qui, sans doute, n'est pas autorisée par l'Evangile. 4.° Enfin, l'approbation donnée à un livre ne s'étend jamais à toutes les propositions contenues dans ce livre. Quand un ouvrage théologique ne renferme aucune hérésie; quand d'ailleurs la morale qu'il établit est généralement bonne et appuyée sur les vrais principes, un censeur, de quelque ordre ou de quelque université qu'il soit, ne refuse pas son approbation, quoique cet ouvrage renferme sur la morale quelques propositions fausses, qui tendent même au relâchement sur certains points et dans certains cas. Saint François de Sales a recommandé le livre de Lessius, *de Justitiâ et Jure*, comme un livre *très-utile et le plus propre à résoudre les difficultés que renferme cette matière:* dans ses ordonnances synodales de 1691, l'illustre

Bossuet, évêque de Meaux, recommandoit aux ecclésiastiques de son diocèse la lecture de la Théologie d'Azor ; et cependant ces deux théologiens ont donné plusieurs décisions sur la morale, qui ne sont pas admises par les auteurs exacts, et dont Pascal a fait son profit, en les amplifiant et en les dénaturant à son ordinaire, pour faire rire davantage ses lecteurs, aux dépens des Jésuites. La lecture de l'*Institution des Prêtres*, par le P. Tolet, est encore recommandée dans les ordonnances de cet immortel prélat de l'Eglise gallicane; dans celles de M. Godeau, évêque de Vence, en 1644, page 44; dans celles de M. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, en 1655, p. 221; dans celles de l'évêque d'Agen, en 1673, page 36; dans celle de M. le cardinal le Camus, en 1690, page 42. Croira-t-on que ces évêques, qui n'ont pas été accusés de partialité en faveur des Jésuites, et dont on a même souvent invoqué le nom contre eux, approuvoient toutes les décisions de Tolet sur l'homicide? Le docteur Dupin assure que la Théologie de Martin Becan *est une des plus claires et des plus méthodiques qui aient été données au public.* A-t-il, par cet éloge, garanti toutes les propositions avancées et soutenues par ce théologien, qui figure avec Tolet, Azor et Lessius, dans la scène comique des *Lettres Provinciales*. Les censeurs de la Sorbonne ont approuvé beaucoup d'ouvrages théologiques qui renferment des propositions d'une morale relâchée; en ont-ils pour cela loué, préconisé, consacré l'exactitude? et faut-il que cette morale soit réputée la doctrine de cette célèbre faculté de théologie?

Enfin, l'Eglise universelle approuve et recommande la lecture des ouvrages des saints Pères et des écrivains qu'elle a placés au rang de ses docteurs; et cependant, dans plusieurs de ces immortels écrits, il y a des hérésies, qui n'étoient, il est vrai, que des opinions libres dans les écoles, au temps où ils ont été publiés, mais qui sont devenues des hérésies par la condamnation subséquente de l'Eglise universelle. Les papes et les évêques du monde catholique prétendent-ils garantir la vérité de ces erreurs qu'ils proscrivent et qu'ils anathématisent? Non, sans doute; il y auroit autant d'absurdité à le dire, que de mauvaise foi et d'impiété. Ils déclarent seulement que la lecture des livres sortis de la plume de ces illustres docteurs, est utile, sans répondre de la vérité de toutes les assertions qui sont répandues dans le corps de l'ouvrage. Lors donc que Pascal, entraîné par la haine des Jésuites, attribue à la Société la morale relâchée des individus de la Compagnie sur ce fondement, que leurs livres étoient publiés avec l'approbation du général, il met en avant un paradoxe ridicule, pour démontrer la réalité d'une chimère. Il allègue, comme une preuve victorieuse du complot des Jésuites contre la morale de l'Evangile, un faux principe, qui, s'il étoit vrai, convaincroit d'hérésie l'Eglise universelle; et de morale relâchée et de conjuration contre l'Evangile, non-seulement l'ordre de saint Ignace, mais encore la Sorbonne, et tous les corps religieux et toutes les universités qui exerçoient le droit de censurer les livres: d'où je

conclus, que si, à une certaine époque de sa vie, son imagination frappée lui représentoit sans cesse des précipices ouverts à ses pieds; au moment où il écrivoit ses *Provinciales*, son esprit, égaré par je ne sais quel vertige, n'apercevoit plus dans les maisons des Jésuites que des complots et des conspirateurs.

4.° Pascal prétend que le *probabilisme* est une invention de la Société, et il signale cette opinion comme le fondement et le secret de sa politique ambitieuse. Autre fausseté évidente! Pierre Navarre, docteur espagnol, soutient, dans son ouvrage sur la *Restitution*, publié en 1587, que « suivant l'avis le plus commun des théologiens, » *juxta communiorem theologorum sententiam*, il » suffit, pour mettre sa conscience en sûreté, » d'agir suivant une opinion probable, quand » même elle seroit moins probable ». Et Valentia, le premier des théologiens de la Société qui ait embrassé ce sentiment, en le resserrant dans des bornes beaucoup plus étroites que la plupart des probabilistes, n'a écrit qu'en 1593. Barthélemi de Medina lui avoit donné naissance vers l'an 1577, c'est-à-dire, seize ans avant la publication de l'ouvrage de Valentia, lequel ne parla de ce sentiment, nouveau dans les écoles, qu'en passant, et non pas *ex professo*; car Vasquez fut le premier d'entre les Jésuites qui le soutint de la sorte, en 1598, c'est-à-dire, vingt et un ans depuis l'origine du probabilisme. Combien est donc lumineuse la critique de Pascal, lorsqu'il avance que cette opinion théologique est

une invention de la Société des Jésuites! Ce n'est pas tout encore. Les Jésuites Rebello et Comitolo sont les premiers théologiens qui aient attaqué ouvertement le *probabilisme*; l'un, en 1608; et l'autre, en 1609 (1). Thyrsus Gonzalez, général de la Société, a composé un volume *in*-4.° contre cette opinion; et son ouvrage a mérité l'éloge du grand Bossuet. « Personne, disoit-il devant l'assemblée du clergé de » 1700, n'a traité cette matière avec plus d'éru- » dition et de droiture. *Gonzalez étoit un homme* » *très-saint, qui brûloit d'amour pour la vérité* (2) ». D'autres auteurs jésuites défendirent l'ancienne doctrine : la treizième congrégation générale déclara que le *probabilisme* n'étoit pas une opinion particulière à la Société, que l'on fût obligé de soutenir; et parmi les Jésuites qui la suivirent, plusieurs

(1) Voyez la *Réponse aux extraits des Assertions*, tom. II, p. 286.

(2) *Quo nemo doctiùs et candidiùs hanc materiam illustravit..... Hæc vir sanctissimus, zelo, ut legenti patet, veritatis incensus.* (Voyez les procès-verbaux de l'assemblée de 1700.) Les Jansénistes ont prétendu que la plupart des Jésuites avoient été si mécontens de son livre, qu'ils prirent la résolution de le déposer. Ce fait est entièrement faux. Dans une congrégation particulière de députés que l'on nomme Procurans, on mit en délibération, s'il étoit à propos d'assembler une congrégation générale, non pour examiner la doctrine contenue dans son livre, mais sa conduite et son gouvernement; et il fut décidé que cette congrégation générale n'auroit pas lieu; ce qui prouve manifestement que, dans le cas où quelques esprit chauds et ardens auroient proposé de déposer Gonzalez, à cause de son anti-probabilisme (ce qui n'est pas vrai), cette proposition auroit été rejetée par la plupart des Jésuites. (Voyez le *Mémoire concernant l'Institut*, imprimé à Rennes en 1762, p. 329.)

combattirent les excès condamnables auxquels se laissoient entraîner quelques-uns de ses partisans; par exemple, cet étrange sentiment, qu'un juge pouvoit donner gain de cause à celle des parties qui *probablement* avoit un vrai droit sur le bien en litige, quoique l'autre eût un droit *plus probable* et mieux fondé. Il faut d'ailleurs observer que le *probabilisme* étoit l'opinion commune des écoles, non-seulement en Espagne, en Italie et en Allemagne, mais encore en France, où elle fut enseignée par trois célèbres docteurs de Sorbonne; savoir: Duval, confesseur de saint Vincent de Paul; Gamaches et Isambert. Il est donc certain, 1.° que les Jésuites ne sont pas les auteurs de la doctrine du *probabilisme;* 2.° qu'ils sont les premiers qui l'aient combattue; 3.° que ceux qui l'ont suivie, ont adopté une opinion alors commune dans toutes les écoles de théologie; 4.° enfin, qu'ils l'ont enseignée avec modération. Comment Pascal a-t-il donc pu montrer dans le *probabilisme* le fondement et le secret de la politique ambitieuse de la Société? C'étoit un secret connu de toutes les écoles catholiques, et dont la plupart des théologiens faisoient usage dans la direction des consciences; et comment alors pouvoit-il devenir l'instrument d'une politique nouvelle et astucieuse, à l'aide de laquelle les Jésuites eussent peuplé leurs confessionnaux de gens de toutes les conditions et de toutes les classes, afin de gouverner l'univers, en dirigeant toutes les consciences? Enfin, si l'on veut absolument que cette opinion dévoile un complot

contre l'Evangile, il faut accuser de ce complot non-seulement les Jésuites, mais encore la plupart des religieux des autres ordres et le plus grand nombre des théologiens des universités de l'Europe, sans excepter la Sorbonne. Or, je le répète, il paroît souverainement ridicule de n'apercevoir dans les facultés de théologie et dans les maisons religieuses, que des conspirateurs qui ont résolu d'anéantir, à quelque prix que ce soit, la morale de l'Evangile. Les preuves alléguées par Pascal, pour démontrer l'existence de la conjuration qu'il attribue aux Pères Jésuites, sont donc aussi ridicules et aussi chimériques que cette ridicule et chimérique conjuration.

§. III.

Les Provinciales sont marquées au coin de l'ignorance ou de la mauvaise foi.

J'ai déjà fait observer que le P. Daniel avoit relevé dans cet ouvrage une foule de fausses citations et de falsifications évidentes. Tantôt la traduction des textes des auteurs Jésuites est infidèle; tantôt l'auteur rapporte une partie de la décision de ces moralistes, et supprime l'autre qui la modifie et lui sert d'explication; tantôt il attribue à la Société les écarts répréhensibles des individus. Or, dans ce tissu d'assertions fausses, inexactes et calomnieuses, on n'aperçoit ni le flambeau d'une critique éclairée, ni cette vertu connue parmi les hommes, sous le nom de bonne foi. Telle fut l'opinion du parlement de Pro-

vence sur ces fameuses *Provinciales*. Il les fit brûler publiquement, comme *étant remplies de calomnies, de faussetés, de suppositions et diffamations*; ce sont les termes de l'arrêt. L'archevêque de Malines les qualifia *d'injurieuses, de scandaleuses, de fourbes, d'impostures*, et appela leurs auteurs des *calomniateurs insolens*. Quatre évêques français et neuf docteurs de la Faculté de Paris, que le Roi avoit chargés de les examiner, ne les traitèrent pas plus favorablement. Voici le jugement qu'ils en portèrent :

« Nous soussignés, députés par ordre du Roi pour » porter notre jugement du livre qui a pour titre : » *Lettres provinciales de Louis de Montalte, etc.* » Après l'avoir diligemment examiné, nous certi- » fions que les hérésies de Jansénius, condamnées » par l'Eglise, y sont soutenues et défendues, et » cela, non-seulement dans ces Lettres, mais encore » dans les notes de Guillaume Wendrock, et dans les » *Disquisitions* de Paul Irénée, qui y sont jointes. » Que la chose est si évidente, que pour le nier, il » faut n'avoir pas lu le livre, ou ne l'avoir pas en- » tendu; ou, ce qui seroit encore pis, ne pas tenir » pour hérétique ce que les souverains Pontifes, l'E- » glise gallicane et la sacrée Faculté de Paris a con- » damné comme tel. Nous témoignons de plus que » la médisance et l'insolence sont si naturelles à ces » trois auteurs, qu'à la réserve des Jansénistes, ils » n'épargnent qui que ce soit; ni les papes, ni les » évêques, ni le Roi, ni ses principaux ministres, » ni la sacrée Faculté de Paris, ni les ordres reli-

» gieux : et qu'ainsi ce livre est digne des peines » que les lois décernent contre les libelles diffama- » toires et hérétiques.

» Fait à Paris, ce 7 septembre de l'année 1660. — » Henri DE LAMOTTE, évêque de Rennes; HARDOUIN, » év. de Rhodez; FRANÇOIS, év. d'Amiens; CHARLES, » év. de Soissons; CHAPEL, curé de Saint-Jacques; » MOREL, BAIL, NICOLAÏ, GRANDIN, SAUSSOY, DE » GANCY, CHAMILLARD, DE LESTOCQ ».

D'après cet avis des évêques et des docteurs de la Sorbonne, le conseil d'État condamna les *Provinciales* au feu ; et à Rome elles furent proscrites comme hérétiques et calomnieuses.

De telles autorités suffisent sans doute, pour prouver que cet écrit de Pascal est marqué au coin de l'ignorance ou de la mauvaise foi. Cependant, nous discuterons un des reproches les plus graves que cet écrivain ait faits aux Jésuites, afin de montrer encore plus clairement avec quelle défiance on doit le lire, lorsqu'on cherche la vérité.

Dans sa cinquième *Provinciale*, Pascal accuse les Jésuites de permettre l'idolâtrie aux chrétiens de la Chine et des Indes. « Ils en ont, dit-il, (des direc- » teurs) pour toutes sortes de personnes; et répon- » dent si bien selon ce qu'on leur demande, que » quand ils se trouvent en des pays où un Dieu cru- » cifié passe pour folie, ils suppriment le scandale » de la croix, et ne prêchent que Jésus-Christ glo- » rieux, et non pas Jésus-Christ souffrant; comme » ils ont fait dans les Indes et dans la Chine, où ils

» ont permis aux chrétiens l'idolâtrie même, par
» cette subtile invention de leur faire cacher sous
» leurs habits une image de Jésus-Christ, à laquelle
» ils leur enseignent de rapporter mentalement les
» adorations publiques qu'ils rendent à l'idole de
» Chacim-choan et à leur Keum-fucum : comme Gra-
» vina, Dominicain, le leur reproche ; et comme le
» témoigne le Mémoire en espagnol présenté au roi
» d'Espagne Philippe IV, par les Cordeliers des îles
» Philippines, rapporté par Thomas Hurtado dans
» son livre du *Martyre de la Foi*, pag. 427. De telle
» sorte que la congrégation des cardinaux *de pro-*
» *pagandâ fide*, fut obligée de défendre particulière-
» ment aux Jésuites, sur peine d'excommunication,
» de permettre des adorations d'idoles sous aucun
» prétexte, et de cacher le mystère de la croix à
» ceux qu'ils instruisent de la religion : leur com-
» mandant expressément de n'en recevoir aucun au
» baptême qu'après cette connoissance, et leur or-
» donnant d'exposer dans leurs églises l'image du
» crucifix, comme il est porté amplement dans le
» décret de cette congrégation, donné le 9 juillet
» 1646, signé par le cardinal Caponi. Voilà de
» quelle sorte ils se sont répandus par toute la
» terre, à la faveur de la doctrine des opinions
» probables, qui est la source et la base de tout ce
» déréglement ».

Cette accusation renferme deux chefs principaux, savoir : 1.° de passer sous silence le mystère de la croix, dans les pays où ce mystère scandalise les païens ;

païens ; 2.° de permettre l'idolâtrie aux chrétiens, en leur recommandant de rapporter mentalement à une image de Jésus-Christ, cachée sous leurs habits, les adorations publiques qu'ils rendoient aux idoles. Pascal cite à l'appui de ce grief énorme, 1.° le témoignage de Gravina, Dominicain ; 2.° un mémoire des Cordeliers des îles Philippines, présenté au roi d'Espagne ; 3.° un décret de la congrégation de la Propagande, qui défend particulièrement aux Jésuites, sous peine d'excommunication, de tenir cette conduite infâme. Commençons la discussion par l'examen du monument le plus grave et le plus imposant, qui est le décret de la Propagande.

Il n'y a point eu de décret de cette congrégation, sur l'objet en question, en 1646, mais en 1645. Ce ne fut point au mois de juillet qu'il fut porté, mais au mois de septembre. On n'y trouve pas le nom du cardinal Caponi, mais celui du cardinal Ginetti. Ces petites observations, auxquelles nous n'attachons pas une extrême importance, prouvent du moins que la critique de Pascal n'est pas infaillible. Venons au fond de la question.

Lorsqu'en Chine quelqu'un aspiroit à l'honneur du doctorat, il devoit auparavant observer certaines cérémonies en l'honneur de Confucius. Dans le principe, les Jésuites et la plupart des missionnaires des divers ordres religieux, prétendirent que ces cérémonies étoient purement civiles, et permirent à leurs néophytes de s'y conformer. D'autres y voyoient un culte idolâtrique, et les interdisoient

sévèrement. Sur ces entrefaites, le P. Moralès proposa à la congrégation de la Propagande, ses difficultés, parmi lesquelles étoit celle *de savoir s'il étoit permis de se prosterner devant l'idole Chin-choam, et de sacrifier à Confucius.* La congrégation décida qu'il n'étoit pas permis de sacrifier à Confucius. Les Jésuites étoient pleinement d'accord sur ce point avec la Propagande, et avec le Pape qui approuva ses réponses, puisqu'ils prétendoient que les cérémonies observées en l'honneur de ce philosophe de la Chine n'étoient nullement un sacrifice, mais des rits entièrement profanes, tels que les salutations que fait un écolier à son maître, en signe du respect dont il est pénétré pour sa personne et pour son caractère. Mais quelques ennemis des Jésuites avoient répandu la nouvelle que ces religieux autorisoient l'adoration des idoles, et qu'ils déroboient le mystère de la croix à la connoissance des idolâtres. Sans prononcer aucunement que les Jésuites fussent coupables de ces excès, la congrégation adressa le décret cité par Pascal, non aux Jésuites en particulier, mais à tous les missionnaires, de quelque ordre et de quelque institut qu'ils fussent: *Omnibus et singulis missionnariis, cujuscumque ordinis, religionis et instituti;* et si la sacrée congrégation ajouta, *même aux religieux de la Société de Jésus, etiam Societatis Jesu,* on ne doit nullement conclure, avec Pascal, qu'elle fut obligée de défendre particulièrement aux Jésuites cette insigne prévarication, sous peine d'excommunication;

puisque cette clause, *etiam Societatis Jesu*, étoit de style dans la plupart des décrets concernant les religieux, comme il est aisé de s'en convaincre en jetant les yeux sur le Bullaire. Il faut de plus observer que la question des cérémonies chinoises étoit difficile et embarrassante; qu'au commencement de la dispute, la plupart des Dominicains et des autres missionnaires pensoient comme les Jésuites; que nonobstant le décret de 1645, la Propagande autorisa, en 1656, les missionnaires à tolérer ces rits extérieurs, comme étant purement civils et politiques, et que ce n'est qu'après de très-longues discussions, que le Siége apostolique les proscrivit et les condamna définitivement. Pascal, qui a cité le décret de 1645, s'est bien gardé de rapporter celui de 1656.

Quant au mémoire des Cordeliers des îles Philippines, il étoit de la façon d'un certain Diego Collado, esprit violent et brouillon, connu par ses contradictions et ses impostures, et qui fait une triste figure dans les annales de son ordre. Ce fait a pour garant Navarette, Dominicain, lequel, après avoir été un des plus ardens accusateurs de la Société, en devint, étant archevêque, l'apologiste et le protecteur. Il ne fut pas le seul qui, dans cette circonstance, prit vivement à cœur les intérêts des Jésuites. Deux évêques des Philippines écrivirent au Pape qu'ils se croyoient obligés, en conscience, de lui faire savoir qu'ils avoient reconnu la fausseté des ac-

cusations qu'ils avoient intentées à la Société dans leurs relations et leurs mémoires ; et le P. Sarpetri, de l'ordre de saint Dominique, et missionnaire en Chine, a certifié dans un écrit, « que les Pères Jé» suites ont annoncé dans le royaume de la Chine » Jésus-Christ crucifié, et cela, non-seulement de » vive voix, mais par le moyen des livres qu'ils ont » faits en grand nombre ; qu'ils expliquent avec » beaucoup de soin les mystères de la Passion à leurs » néophytes ; que dans quelques résidences de ces » Pères, il y a des confréries de la Passion, et que » depuis peu, le persécuteur de notre sainte loi, » nommé Yam-Quam-Sien, n'a rien tant reproché » aux prédicateurs de l'Evangile, que de ce qu'ils » adorent comme le Dieu du ciel et de la terre, un » homme crucifié : ce qu'il prouvoit par les livres » des Pères de la Compagnie ».

Il ajoutoit que dans la crainte d'approuver par son silence, les calomnies que l'on débitoit sur le compte des Jésuites, il avoit cru devoir déclarer que ces religieux ne permettoient point l'idolâtrie, et qu'ils prêchoient Jésus-Christ crucifié. Cette pièce étoit déposée dans la bibliothèque du collége des Jésuites de Paris. L'auteur de la *Défense des nouveaux Chrétiens et des Missionnaires de la Chine*, invite ceux qui auroient des scrupules sur l'authenticité de cet écrit, de se convaincre par leurs propres yeux, qu'il étoit réellement authentique. Après des témoignages aussi imposans, il nous importe peu de savoir

ce qu'a pensé Gravina sur l'objet dont il s'agit. Ce n'est pas sur le témoignage d'un religieux trompé où passionné, démenti par l'histoire et par des autorités beaucoup plus graves que la sienne, que l'on doit accuser d'idolâtrie des apôtres qui renoncent aux douceurs de la patrie, bravent les écueils des mers, et s'exposent aux horreurs de la persécution, pour annoncer l'Evangile aux idolâtres. Une critique de ce genre là annonceroit une morale fort relâchée, qui doit sans doute exciter l'horreur des apologistes de la morale sévère.

Que faut-il donc penser de cette historiette du crucifix, que Pascal mêle si agréablement à son récit? N'est-elle pas évidemment une petite fable dont il n'est nullement fait mention dans le décret de la Propagande de 1645, mais qui est parfaitement bien assortie au goût et à l'esprit des *Provinciales*? Si les Jésuites avoient pensé que pour éviter le crime de l'idolâtrie, il suffisoit de rapporter à une image de Jésus-Christ cachée sous ses habits, le culte d'adoration que l'on rendoit publiquement à des idoles, ces religieux n'auroient-ils pas employé cette ruse de guerre, pour éviter les supplices et la mort? Cent Jésuites environ ont été martyrisés au Japon. Les uns ont enduré l'effroyable tourment de l'eau, ou de la fosse; les autres ont été brûlés à petit feu. Il leur étoit si facile de cacher un crucifix sous leurs habits, et de se prosterner devant les idoles, en rapportant mentalement à Jésus-Christ ce culte idolâtrique. S'ils avoient enseigné que cette fine direction d'in-

tention excusoit du crime d'apostasie, ils se seroient donc fait rôtir et supplicier pour le plaisir d'endurer des souffrances inouies, et d'être brûlés lentement tout vifs. Voilà une singulière ambition! et si c'est là le *nec plus ultrà* de la politique des Jésuites, il me semble qu'au lieu d'être pleine d'intrigue et de malice, elle ressembleroit beaucoup à une insigne et inexplicable sottise. Je ne sais ce qu'auroit répondu Pascal à ce petit argument; mais il me semble qu'il prouve, sans réplique, que son histoire du crucifix est un de ces contes malins qui assaisonnent à merveille les calomnies des *Lettres Provinciales*.

Il est temps de finir cette discussion, en offrant le résultat de tout ce qui a été dit dans ce chapitre. Le complot attribué par Pascal, aux Jésuites, de gouverner l'univers, en dirigeant toutes les consciences aux dépens de la morale évangélique, est une chimère. Les preuves alléguées par cet illustre écrivain pour persuader au public que cette chimère est une réalité, sont ridicules au suprême degré. Ses *Lettres Provinciales*, dont la lecture est agréable à cause des formes du style et du sel de la plaisanterie, ne brillent point par l'impartialité et la bonne foi. L'autorité publique en a fait une haute justice. Les Jésuites ont eu, il est vrai, quelques Casuistes relâchés, parmi lesquels on doit surtout ranger le P. Bauny, Escobar, et le P. Pirot, auteur de l'*Apologie des Casuistes*; mais, si l'on excepte l'opinion du *probabilisme*, qui fut, pendant

plus d'un demi-siècle, un sentiment commun dans les ordres monastiques et les universités catholiques, il n'existe pas, dans les écrits de ces savans religieux, une seule proposition favorisant le relâchement des mœurs, qui n'ait été combattue par dix ou vingt théologiens de la Société. Les généraux de l'ordre de saint Ignace ont fait de sages réglemens pour prévenir ou détruire les abus qui corrompoient la pureté de l'enseignement; et les approbations données par les censeurs, des livres qui sortoient de la plume des Jésuites, ne prouvent nullement que la doctrine qu'ils renferment fût la doctrine de la Société. Rien n'est donc plus faux ni plus calomnieux que l'accusation de morale relâchée, intentée à ces religieux.

Nous n'avons rien dit de quelques autres ouvrages rédigés dans le même esprit et avec la même bonne foi que les *Provinciales*, parce qu'ils sont oubliés, et que les faits et les principes que nous avons exposés, en sont une claire et évidente réfutation. Un écrivain moderne, ancien magistrat, et auteur d'un assez gros livre intitulé: *Les Jésuites tels qu'ils ont été dans l'ordre politique, religieux et moral*, prétend qu'il n'existe que trois ou quatre erreurs dans les *Extraits des assertions des soi-disant Jésuites*. Nous nous bornerons à le renvoyer à la *Réponse aux Assertions*, publiée par les pères Griffet et de Menoux. Il se convaincra par lui-même, qu'au lieu de quatre erreurs dans les citations, il falloit dire douze cents falsifications, y compris les sup-

pressions de textes faites à dessein, pour donner aux propositions qui se lisent dans les ouvrages des Jésuites, une interprétation opposée à leur véritable sens. C'est une petite erreur de calcul et une peccadille très-pardonnable en matière de calomnie, surtout dans un livre où l'on parle *ex professo* de la morale de ces religieux. Quand pour terminer le différend, je ferois grâce à cet ancien magistrat de six cents falsifications, il en resteroit encore six cents; ce qui dépare assez un ouvrage de critique, pour que l'on puisse, sans insulter à la mémoire des auteurs, le placer au rang des écrits de parti, qui ne méritent aucune estime, et n'inspirent aucune confiance.

Peut-être quelques lecteurs auront été surpris et même scandalisés de la franche liberté avec laquelle j'ai dit mon sentiment sur les *Provinciales* de Pascal; peut-être croiront-ils qu'au lieu de respecter le talent et le génie, je les méprise avec autant de présomption que d'indécence. Non, je ne méprise ni le talent ni le génie, quand ils défendent la vérité et protègent l'innocence; mais lorsque, égarés par un esprit de parti et un sentiment de vengeance, ils foulent aux pieds l'un et l'autre, sans pudeur et sans bonne foi, dès-lors, je crois devoir me ranger du côté de l'histoire, de l'innocence et de la justice. J'admire Pascal lorsque, dans un âge encore tendre, il surmonte, avec une incomparable vigueur de génie, les plus âpres difficultés de la géométrie, et répand de nouvelles lumières sur les sciences physi-

ques. Je l'admire encore davantage, lorsque, donnant à son ame un plus sublime essor, il embrasse avec une force étonnante les vastes rapports qui lient un homme mortel avec son Créateur, et présente des idées neuves et profondes sur l'économie du christianisme. Mais, par un criminel abus de talent, vient-il à ce honteux excès de verser le ridicule sur une savante Société qui a enrichi les sciences par ses découvertes, et honoré l'humanité par ses vertus ; alors, appuyé sur la vérité et la justice, j'ose, malgré ma foiblesse, lutter contre ce colosse, et combattre cet Achille. Ce n'est pas moi qui l'accuse d'être un calomniateur, c'est la vérité ; ce n'est pas moi qui le condamne, c'est la justice : ce n'est pas moi qui triomphe, c'est l'innocence outragée, mais vengée par la vérité et la justice.

On a peine, me sera-t-il permis de le dire en finissant ce chapitre ; on a peine à contenir le sentiment d'indignation qu'inspirent les procédés violens dont on a usé envers les Jésuites, pour les décrier dans l'opinion publique, sous prétexte de venger la morale avilie. L'enseignement public de ces savans religieux étoit pur et sans tache. Ils formoient la jeunesse aux bonnes mœurs et à la religion, avec un zèle égal au succès. Les rois, les pontifes, les cités, les provinces et les empires honoroient la Société de leur estime et de leur bienveillance. Eh bien ! pour enlever à l'Institut cette douce et flatteuse récompense de ses services, on a falsifié les ouvrages des disciples de saint Ignace ;

on a déterré des livres ensevelis depuis long-temps dans la poussière de leurs bibliothèques, dont ils ignoroient même les titres et les auteurs; on a souillé l'imagination du public, en réveillant dans son souvenir des opinions oubliées et détestées des Jésuites; on a faussement attribué au corps de la Société les écarts des individus; on a méprisé les règles immuables de l'honneur et de l'équité, qui s'observent religieusement dans les tribunaux envers les plus grands coupables : c'est surtout cette dernière mesure qui est pleine de violence et d'atrocité. Est-il donc un corps tellement irréprochable que pas un seul de ses membres n'ait jamais prêté le flanc à une juste censure? Et si les institutions sont responsables des fautes des individus, ne faut-il pas les abolir toutes, comme des écoles bâties pour l'enseignement du vice, comme des idoles consacrées par les passions? Il faut anéantir l'ordre respectable de la magistrature, parce qu'il y a eu, et qu'il existe encore des magistrats oppresseurs du pauvre, et vendus à l'injustice. Il faut détruire les ordres militaires et toute espèce de milice, parce qu'il y a des guerriers turbulens, libertins et homicides; des chevaliers décorés des signes de la bravoure et de l'honneur, qui avilissent par une honteuse lâcheté les drapeaux couverts de gloire sous lesquels ils devroient mourir pour le salut du prince et de l'Etat. Il faut encore abattre dans l'ignominie et la poussière tous les gouvernemens monarchiques, aristocratiques et républicains, parce qu'il existe des tyrans

parmi les rois, des hommes dévorés par les flammes de l'ambition sous le régime de l'aristocratie, et de vils flatteurs de la férocité de la multitude dans toutes les républiques. Il faut enfin que les hommes se poignardant les uns les autres, ou se donnant à eux-mêmes la mort, précipitent dans le tombeau les derniers individus du genre humain, puisque, tant que le genre humain existera, les vices auront des autels, et la terre enfantera des monstres. A quels excès ne conduit donc pas cette étrange justice qui flétrit les corps en leur imputant les fautes des particuliers? En suivant la règle qu'elle consacre, on feroit du monde entier un tas de cendres et de décombres. Or, telle est cependant la barbare équité qui a proscrit et voué à l'infamie la Société des Jésuites. L'histoire l'affirme, et la postérité le répétera de siècle en siècle.

Quelques Jésuites ont enseigné une morale relâchée : donc tous les Jésuites n'ont plus été que de vils corrupteurs de la morale. Dans l'espace de plus de deux siècles, un seul Jésuite a donné l'exemple d'une banqueroute : dès-lors tous les missionnaires Jésuites ont été dénoncés au public comme des négocians intéressés et des banqueroutiers scandaleux. Un certain P. Guignard a conservé dans sa chambre des libelles enfantés au temps de la Ligue : tous les Jésuites ont reçu l'odieuse dénomination de séditieux et de régicides. Confondant ainsi les innocens avec les coupables, on a porté une condamnation en masse contre une

société de vingt mille religieux, comme on livre une ville prise d'assaut, au pillage et aux flammes. A la pensée de cette procédure illégale et de ces arrêts bizarres, quel est l'homme équitable et impartial, qui ne s'écriera, avec une indignation mêlée de zèle : Puisse cette scène tragique, où la passion immola avec barbarie l'innocence calomniée, ne se renouveler jamais dans les siècles à venir ! la gloire des nations le demande : c'est le vœu de l'humanité, et le cri de la religion.

CHAPITRE XIII.

Des suites de la destruction des Jésuites.

La France a perdu dans les Jésuites une académie de savans, une précieuse réunion d'instituteurs également habiles et vertueux, le dernier rempart de la religion et des bonnes mœurs, et un ferme appui du trône des fils de saint Louis.

§ I.

La France a perdu dans les Jésuites une académie de savans.

Les incrédules du dernier siècle ont versé le ridicule sur les ordres monastiques, parce qu'ils sont des institutions religieuses. Cependant ces monastères si décriés étoient de vastes laboratoires consacrés à des travaux utiles, qui ont enrichi, de pré-

cieuses découvertes et d'ouvrages immortels, les lettres, les beaux-arts et les sciences. Libres des soins qu'entraîne l'éducation d'une famille; étrangers aux emplois civils et aux affaires politiques; assujettis, par les règles établies dans le cloître, à une vie austère et laborieuse, ces moines, dont on parle dans le monde avec un sourire de mépris, et que l'on a fait passer, dans l'opinion du vulgaire, pour des hommes inutiles à la société, ont conservé, dans les siècles de barbarie et d'ignorance, les précieux monumens de la littérature grecque et romaine; et dans les temps modernes, ils ont conçu et exécuté de vastes entreprises auxquelles la vie et la fortune d'un particulier isolé n'auroient pu suffire. Dans les bibliothèques de l'Ordre, ils avoient les livres et les manuscrits où l'on puise la science; dans les religieux de leur institut, de zélés collaborateurs qui écrivoient sous leur dictée, les soulageoient dans les recherches de l'érudition, et mettoient en commun, pour la composition d'un livre, le fruit de leurs études et le résultat de leurs méditations; et dans les biens consacrés par la piété de nos ancêtres au soutien de ces magnifiques établissemens, toutes les ressources nécessaires pour livrer à l'impression ces ouvrages immenses, auxquels avoient travaillé, avec un zèle infatigable, plusieurs générations de religieux. En France, les Bénédictins, les Jésuites, la congrégation de l'Oratoire ont jeté le plus vif éclat dans le monde littéraire et dans le monde savant. Si l'on retranchoit de nos bibliothèques les livres

qu'ils ont composés, combien de précieux monumens manqueroient à la critique, au goût, à l'histoire et à toutes les parties de la science!

Le but de cet écrit ne me permet pas de tracer ici le tableau des nombreux services que les disciples de saint Benoît et du cardinal de Bérulle ont rendus aux Etats dans cette noble carrière de l'esprit humain : je ne dois parler que de l'ordre des Jésuites, sans établir, entre les diverses institutions religieuses, aucun parallèle qui puisse froisser l'amour-propre et exciter la jalousie.

Doués d'un discernement exquis pour juger les hommes et apprécier le génie, les Jésuites faisoient d'excellens choix parmi la jeunesse qui sollicitoit la faveur d'embrasser leur institut. Ils possédoient de plus, au suprême degré, l'art de donner au talent naissant tout le développement dont il étoit susceptible, en l'appliquant au genre de travail pour lequel la nature l'avoit formé; aussi n'existoit-il dans leur Société que très-peu de ces esprits bâtards, s'il est permis de parler ainsi, qui gâtent tout ce qu'ils touchent, et qui avilissent une congrégation, au lieu de lui conquérir l'estime publique. Un jeune Jésuite laissoit-il échapper quelques étincelles de ce feu oratoire qui brille dans un Bourdaloue, un La Rue, un Segaud, un Neuville, on le produisoit dans les chaires chrétiennes, on le destinoit à la belle œuvre des missions nationales : montroit-il un penchant décidé aux études sérieuses, aux recherches savantes, on l'appliquoit à la philosophie, aux mathématiques,

à la théologie et aux travaux de l'érudition ; ainsi se formèrent à la science, les Sirmond, les Petau, les Bougeant, les Daniel, les Tournemine, les Parennin, les Charlevoix, les Bollandistes : une inclination plus douce l'entraînoit-elle à la lecture des chefs-d'œuvre de notre littérature française, à la méditation des beaux modèles de la Grèce et de Rome, les champs fleuris de l'éloquence et de la poésie devenoient l'objet de son étude et le théâtre de son talent ; les Brumoy, les du Cerceau, les Bouhours, les Rapin, les Jouvenci, les Berthier, furent lancés dans cette brillante carrière, et laissèrent après eux un nom estimé des gens de lettres. Enfin, une rare piété, un zèle apostolique allumoient-ils dans son cœur les flammes de cette magnanime ambition, qui a pour objet de rendre les hommes heureux en les éclairant du flambeau de l'Evangile, en les arrachant à la tyrannie des préjugés et des passions ; l'empire de la Chine, l'empire Ottoman, les déserts de l'Afrique, les îles, les forêts de l'Amérique lui étoient accordés comme un vaste héritage qu'il devoit défricher à la sueur de son front, comme une terre inculte et sauvage qu'il devoit rendre féconde en l'arrosant, non d'un sang étranger, à l'exemple des conquérans de la terre, mais du sang qui couloit dans ses veines, comme il convient au disciple d'un Dieu crucifié. C'est à cette sagesse dans le choix des membres de la Société ; c'est à cet esprit de discernement habile à découvrir l'inclination du génie, que les Jésuites doivent la réputation littéraire

et savante de leur Institut. Parmi les témoignages d'estime qu'ils ont reçus de la bouche des hommes de lettres, je citerai celui de M. de Châteaubriand. « L'Europe savante, dit ce célèbre littérateur, a fait » une perte irréparable dans les Jésuites..... Natura- » listes, chimistes, botanistes, mathématiciens, méca- » niciens, astronomes (1), poètes, historiens, traduc- » teurs, antiquaires, journalistes, il n'y a pas une » branche des sciences que les Jésuites n'aient cul- » tivée avec éclat. Bourdaloue rappeloit l'éloquence » romaine; Brumoy introduisoit la France au théâtre » des Grecs; Lecomte, Parennin, Charlevoix, du » Cerceau, Sanadon, Duhalde, Noël, Bouhours, » Daniel, Tournemine, Maimbourg, La Rue, Jou- » venci, Rapin, Vanière, Commire, Sirmond, » Bougeant, Petau, ont laissé des noms qui ne sont » pas sans honneur ». Cette multitude d'orateurs éloquens, d'hommes apostoliques et d'écrivains distingués, qui sortirent du sein de cette célèbre Société, la gloire immortelle qu'ils firent rejaillir sur elle, chez tous les peuples civilisés, excitèrent, il est vrai, la jalousie de plusieurs corps, et surtout des Universités.

(1) On doit se rappeler ici ce qu'a dit Lalande sur les astronomes jésuites: « Parmi les calomnies absurdes que la rage des Protestans » et des Jansénistes exhala contre eux, je remarquai la Chalotais, qui » porta l'ignorance ou l'aveuglement jusqu'à dire, dans son réqui- » sitoire, que les Jésuites n'avoient pas produit de mathématiciens. » Je faisois alors la table de mon *Astronomie*; j'y mis un article sur » les Jésuites astronomes : le nombre m'étonna. J'eus occasion de » voir la Chalotais à Saintes, le 20 octobre 1773; je lui reprochai » son injustice; il en convint ».

Mais

Mais cette secrète et basse passion, dont on ne sait pas toujours distinguer les saillies, des sentimens d'un zèle pur, atteste, dans cette circonstance, le mérite éclatant de l'ordre de saint Ignace, et fournit une nouvelle preuve, qu'au moment de sa destruction, la France perdit une académie de savans.

§ II.

La France a perdu dans les Jésuites une précieuse réunion d'instituteurs également habiles et vertueux.

Former à l'étude des sciences l'esprit de la jeunesse, animer dans son cœur l'amour de la vertu, telle est la double mission que les maîtres de l'enseignement public reçoivent de la société : c'est du succès à la remplir que dépend le sort des familles et la prospérité des empires. Si ces tuteurs de l'enfance cultivent ses talens sans la prémunir contre la tyrannie des passions, ils donnent à l'Etat des hommes fiers de leurs lumières, mais esclaves de leurs vices; ils bannissent la vertu du sein de la patrie, et avec elle l'honneur des familles et le bonheur de la nation : et s'ils inspirent la pratique des vertus sociales et religieuses, sans donner au talent naissant une heureuse direction, ils privent l'Etat de l'ornement et de la gloire que lui procurent les sciences et les beaux-arts. Ce mal est, à la vérité, incomparablement moins dangereux que le premier, puisque les solides vertus, appuyées sur les vrais principes, sont le fondement des empires, et non les lumières dans le plus haut degré où l'homme puisse en jouir sur la terre; mais

il est néanmoins un mal, puisqu'il est un désordre opposé au but de l'éducation publique et au plus grand bien de la société. Pour prouver l'habileté des Jésuites dans les emplois de l'éducation publique, je dois donc montrer qu'ils ont obtenu des succès éclatans, et dans l'enseignement des sciences, et dans l'art de former la jeunesse à la vertu.

Pour réussir dans l'enseignement, trois choses sont nécessaires à un instituteur; la science, la fidélité à suivre les bonnes méthodes, et le talent d'exciter l'émulation : sans la science, l'instituteur est un ignorant, et non un maître; sans la fidélité à suivre les bonnes méthodes, il est un pédagogue malhabile qui égare son élève, au lieu d'être un guide éclairé qui le conduise à son but; et sans le talent d'exciter l'émulation, la science et les bonnes méthodes ne sont plus que des théories purement spéculatives, tandis qu'elles devroient étendre et propager les lumières. Or les Jésuites employés dans les colléges, possédoient la science. Avant de parcourir la carrière de l'enseignement, le novice jésuite consacroit à la retraite deux années entières dans cette solitude profonde où le conduisoit l'obéissance; il méditoit les vérités éternelles, domptoit son caractère, s'exerçoit sans relâche aux vertus du christianisme, contractoit cette habitude des mœurs graves et austères, et prenoit ce goût des études sérieuses qui desséchent dans sa racine le défaut de la légèreté, diamétralement opposé au progrès dans les sciences. Après avoir jeté ce premier fondement des

bonnes études, il devenoit parfait écolier, afin de remplir dans la suite, avec distinction, les fonctions d'un instituteur : durant cinq années consécutives, il se fortifioit, par un travail assidu, dans la connoissance de la belle latinité, de la poésie, de l'éloquence, de la philosophie, de la physique, de l'histoire naturelle et des mathématiques ; alors seulement l'Institut lui permettoit, non de monter dans les chaires les plus honorables, mais d'enseigner les basses classes ; car il n'arrivoit aux grades les plus élevés, qu'après s'être arrêté long-temps sur les degrés inférieurs. On conçoit facilement que sous une telle discipline, des jeunes gens doués de qualités heureuses, passionnés pour l'étude, et accoutumés au joug d'une stricte obéissance, devenoient, au bout de quelques années, des hommes très-instruits, des professeurs du premier mérite.

Ces instituteurs éclairés suivoient encore dans l'enseignement d'excellentes méthodes, des observations exactes fondées sur une longue expérience ; des règles pleines de sagesse, tracées par des savans distingués, formoient, pour les nouveaux maîtres, un code élémentaire d'instruction, connu sous le nom de *Ratio studiorum*. Ce qui concerne la discipline intérieure des classes, les moyens d'émulation, la conduite des professeurs envers leurs élèves, y étoit fidèlement exposé avec tous les détails nécessaires. C'étoit une règle constante, universelle, éternelle, que les Jésuites devoient savoir parfaitement et méditer sans cesse, et dont personne ne devoit s'écarter, parce

qu'il est infiniment dangereux d'abandonner à l'arbitraire, aux préjugés, aux écarts de l'imagination, ce qui décide le succès de l'enseignement. Il m'est impossible de montrer la haute sagesse de chacun des articles qui composent cette législation classique, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, laquelle perpétuoit dans les colléges de la Société les bonnes méthodes et les sages traditions. Les bornes de cet écrit m'interdisent cet examen; on peut consulter sur ce sujet l'*Apologie de l'Institut et de la doctrine des Jésuites* (1); mais je citerai un témoignage du plus grand poids, celui du père de la philosophie moderne : « Pour ce qui regarde l'instruction de la jeunesse, » dit le chancelier Bacon, il n'y a qu'un mot à dire: » Consultez les classes des Jésuites; car rien de mieux » que ce qu'ils pratiquent (2) ». Il s'étoit déjà exprimé dans le même sens, sur la perfection des méthodes que suivoient ces religieux dans l'enseignement, au commencement du même ouvrage. Nous avons déjà cité le passage remarquable où il s'écrie, avec une sorte d'admiration et d'enthousiasme, qu'il ne peut voir l'application et le talent des Jésuites pour cultiver l'esprit et former les mœurs de la jeunesse, sans se rappeler ce mot d'Agésilas sur Pharnabaze:

(1) Chapitres XXI et XXII. Cet ouvrage, presque oublié, parce qu'il est ancien, est un modèle de logique et un chef-d'œuvre d'éloquence.

(2) Ad pædagogicam quod attinet, brevissimum foret dictu: Consule scholas Jesuitarum : nil enim quod in usum venit, his melius. *De dignitate et augment. scientiarum*, lib. VII, p. 183. — *Idem*. l. I.

« Etant ce que vous êtes, faut-il que vous ne soyez » pas à nous ».

Enfin les Jésuites avoient un talent admirable pour exciter cette noble émulation, cette nécessaire rivalité qui est l'ame des études, et comme le ressort qui développe et agrandit le talent encore au berceau. Distribuer avec une inflexible impartialité les châtimens et les récompenses, c'est-à-dire, mettre en mouvement, avec sagesse, les deux grands mobiles du cœur de l'enfant, comme ils le sont du cœur de l'homme; étudier avec une application infatigable le caractère des élèves, pour les exciter au devoir par des motifs analogues à leurs penchans; ne rien accorder à la naissance, mais tout au mérite; suivre constamment les lumières de la raison, et jamais la fougue de la passion; diviser la classe en deux armées ennemies, rangées sous les étendards de Rome et de Carthage, qui se provoquent sans cesse à des combats littéraires, qui s'arrachent successivement, par des efforts toujours renaissans, les lauriers du triomphe; décerner aux vainqueurs des titres d'empereurs ou de consuls; titres puérils en eux-mêmes, si l'on veut, dit le protestant Dallas, mais aussi importans pour des enfans que les titres de noblesse ou les couleurs des rubans pour des hommes; ajouter aux motifs d'avancer dans les sciences, que l'intérêt personnel présente et que la raison approuve, les motifs plus efficaces encore que propose une religion toute-puissante, qui impose l'obligation du travail et réveille le courage par l'attrait des biens

éternels, par la crainte des maux où précipite la violation du devoir ; tels sont les principaux moyens d'exciter l'émulation que recommande ou insinue l'Institut, et dont les Jésuites faisoient usage avec un succès permanent. La gravité de leur maintien, l'agrément de leur conversation, la culture de leur esprit, l'affabilité de leurs manières, la réputation de gens lettrés dont ils jouissoient dans le monde, donnoient à leurs paroles, à leurs avis et à leurs exhortations, une force de persuasion qui enchaînoit les ames, et rendoit l'émulation plus heureuse dans ses résultats. « Ces religieux, dit M. de Bonald, réu» nissoient, à un degré égal, l'esprit et la piété, la po» litesse et l'austérité, la science de Dieu et celle » des hommes (1) ». « L'éducation ne s'est jamais » bien relevée depuis leur chute, ajoute M. de Châ» teaubriand. Ils étoient singulièrement agréables à » la jeunesse ; leurs manières polies ôtoient à leurs » leçons ce ton pédantesque qui rebute l'enfance. » Comme la plupart de leurs professeurs étoient des » hommes de lettres recherchés dans le monde, les » jeunes gens ne se croyoient avec eux que dans » une illustre académie. Ils avoient su établir entre » leurs écoliers de différentes fortunes, une sorte de » patronage qui tournoit au profit des sciences. Ces » liens, formés dans l'âge où le cœur s'ouvre aux » sentimens généreux, ne se brisoient plus dans la » suite, et établissoient entre le prince et l'homme

(1) *Législation primitive.*

» de lettres ces antiques et nobles amitiés qui vi-
» voient entre les Scipions et les Lelius ».

Mais les faits sont encore plus décisifs que les autorités. Dès l'origine de la Société, les Jésuites obtinrent la réputation d'hommes éclairés et d'instituteurs habiles. L'empressement des princes à les appeler dans leurs Etats; l'étonnante rapidité avec laquelle leurs colléges furent établis en Italie, en Espagne, en Portugal et en Allemagne, attestent hautement qu'ils avoient en partage le don d'instruire la jeunesse, et qu'ils suivoient dans l'enseignement d'excellentes méthodes. A l'époque de la mort de saint Ignace, ils dirigeoient cent colléges dans ces divers royaumes et principautés; et quelques années après le décès de ce patriarche de l'Ordre, leurs établissemens s'étoient multipliés au nombre de quatre cents. Nous avons vu, au commencement de cet écrit, que les ambassadeurs de l'empereur et des princes d'Allemagne, avoient sollicité, au concile de Trente, la fondation de nouveaux colléges dirigés par ces religieux, comme le plus sûr moyen de préserver les provinces catholiques de la contagion de l'hérésie. Si par un langage poli et par des manières affables, les Jésuites n'avoient pas su s'emparer du cœur de la jeunesse; si par des succès éclatans obtenus dans l'enseignement, ils ne s'étoient pas concilié la confiance des familles avec l'estime publique, leurs colléges déserts, ou peu accrédités, n'auroient été ni les citadelles de l'Eglise, ni la terreur de l'hérésie.

En France, ils cueillirent des palmes honorables dans les emplois de l'éducation publique, ainsi que dans les autres Etats de l'Europe. Les succès qu'ils y obtinrent, excitèrent contre la Société la jalousie de la fille aînée de nos rois. La jeunesse des familles les plus distinguées du royaume, accourant aux leçons de ces nouveaux maîtres que la trompette de la renommée préconisoit aux quatre coins de la France, l'Université, dont le crédit baissoit, en conçut un vif dépit, qui devint le principe de ses querelles avec les Jésuites. Et lorsque, sous le règne de Henri IV, ces religieux furent contraints de sortir du royaume, les écoliers les suivirent dans les pays étrangers, au point que les colléges de l'Université étoient en quelque sorte déserts. C'est Henri IV lui-même qui nous apprend cette particularité. « Vous dites, répliquoit-» il au président de Harlay, qu'en votre parlement » les plus doctes n'ont rien appris chez eux : si les » plus vieux sont les plus doctes, il est vrai, car ils » avoient étudié devant que les Jésuites fussent con-» nus en France; mais j'ai ouï dire que les autres » parlemens ne parlent pas ainsi, ni même tout le » vôtre; et l'on y apprend mieux qu'ailleurs, d'où » vient que, par leur absence, votre Université est » rendue toute déserte, et qu'on les va chercher, non-» obstant tous vos arrêts, à Douai et hors de mon » royaume ».

Nous avons encore pour garant de ce fait, du Boulay, historien de l'Université. « On se rend en foule » dans leurs écoles, dit-il, et on déserte celles de

» l'Université; ce que perd par-là l'Université, la » religion catholique le gagne, de l'aveu même des » plus grands ennemis de cette Société (1) ». Or, pourquoi cette affluence d'écoliers dans les colléges des Jésuites? J'accorde avec impartialité que l'éducation gratuite qu'ils y donnoient à la jeunesse, contribuoit à multiplier le nombre de leurs élèves; j'ajouterai même que le désir de prémunir leurs enfans contre la séduction de l'hérésie de Calvin qui se propageoit en France, déterminoit beaucoup de seigneurs de la Cour et du royaume à les confier de préférence aux Jésuites: mais il est incontestable que la Société obtenoit aussi ce suffrage de l'opinion publique, par la célébrité de ses maîtres, dont la réputation rivalisoit avec celle des professeurs de l'Université. Je ne dirai pas que les études fussent plus fortes dans les colléges des Jésuites, que dans les écoles de l'Université de Paris; je me bornerai à dire que les établissemens de ces deux corps enseignans se disputèrent constamment la prééminence dans l'enseignement public, avec plus ou moins de droit et plus ou moins de succès. Les chaires de l'Université ont été occupées par des professeurs du premier mérite; et leurs écoles ont été honorées par des hommes illustres qui y ont puisé les germes précieux de la science, et laissé des noms immortels dans les annales du royaume; mais ce seroit une criante injustice de prétendre ravir ce genre de gloire à la Société des Jésuites. Et l'on a

(1) *Hist. de l'Université*, tom. VI, p. 916.

poussé la partialité et la déraison jusques à son dernier période, lorsqu'on a osé dire que l'éducation de la jeunesse étoit vicieuse et barbare dans les colléges de l'Institut. « Que penser d'un homme, s'écrioit » avec indignation l'auteur de l'*Apologie des Jé-* » *suites*, qui condamne comme vicieuse et barbare » une éducation qui a formé tant de grands hommes » dans l'épée ; les Bourbons, les Condé, les Conti, » les Bouillon, les Rohan, les Soubise, les Luxem- » bourg, les Villars, les Brissac, les Montmorenci, » les Duras, les Brancas, les Grammont, les Boufflers, » les Richelieu, les Nivernois, les Mortemart, les » d'Estrées, les Broglie, les Choiseul, les Beauveau, » les Créqui, etc. etc. etc. tant de grands hommes » dans l'Eglise ; les la Rochefoucaud, les Polignac, » les Fléchier, les Bossuet, les Fénélon, les Huet, » les Bissy, les Fleury, les Languet, les Belzunce, etc. » tant de grands hommes dans la robe ; les La- » moignon, les Séguier, les Pontchartrain, les Bi- » gnon, les Novion, les d'Argenson, les de Mesme, » les Lebret, les Potier, les Bouhier, les Montesquieu, » les Maupeou, les Pelletier, les Amelot, les Nicolaï, » les Molé, les Hénault, etc. tant de grands hommes » dans les lettres et dans les sciences ; les Juste-Lipse, » les Régis, les Descartes, les Cassini, les Varignon, » les Malézieux, les Tournefort, les Corneille, les » Rousseau, les Crébillon, les Molière, les Fonte- » nelle, les la Monnoye, les Mairan, les d'Olivet, les » Voltaire, les Gresset, les Pompignan, les la Con- » damine, etc. etc. etc. »

Laissons donc aux colléges de l'Université et des Jésuites la gloire dont ils ont été en possession durant une longue suite d'années ou de siècles, sans établir un parallèle qui blesse inutilement les prétentions de l'amour-propre ; bornons-nous plutôt à observer que l'émulation et la rivalité qui se perpétuoient dans ces écoles célèbres, tournoient incontestablement au profit des lettres et des sciences. Cet avantage a été justement apprécié par le célèbre cardinal de Richelieu. Il croyoit, ce politique profond, « que l'intérêt public ne pouvoit souffrir que » la Société des Jésuites, non-seulement recommandable pour sa piété, mais célèbre encore par » sa doctrine, fût privée d'une fonction dont elle » pouvoit s'acquitter avec grande utilité pour l'E- » tat ;.... et que, puisque la foiblesse de notre con- » dition humaine exigeoit un contre-poids en toutes » choses, il convenoit que les Universités et les Jé- » suites enseignassent à l'envi, afin que l'émulation » aiguisât leur vertu, et que les sciences fussent » d'autant plus assurées dans l'Etat, que si les uns » venoient à perdre un si sacré dépôt, il se retrouvât » chez les autres (1) ».

Au talent de former aux lettres et aux sciences l'esprit de la jeunesse, les Jésuites réunissoient l'art si important de former son cœur à la vertu.

Quelle conduite doit tenir un instituteur, pour

(1) *Testament politique du cardinal de Richelieu.* I.re partie chap. 2.

établir dans l'ame de son élève le règne des vertus sociales et religieuses? Il faut 1.° qu'il lui expose les devoirs que la religion et la société consacrent, ainsi que les motifs de les accomplir avec fidélité et persévérance; car le cœur de l'enfance est une terre neuve et inculte, où il faut jeter de bonne heure les semences de la vertu, si l'on veut qu'au moment où les penchans de la nature se développent, elle ne soit pas desséchée et rendue stérile par le vent brûlant des passions. Or quelles sont ces premières semences de la vertu, sinon la connoissance des devoirs qui naissent des rapports de l'homme avec Dieu et la société, et les puissans motifs de les remplir, que suggère l'intérêt du temps et l'intérêt de l'éternité? 2.° Il faut qu'il soutienne et accrédite, par l'empire de l'exemple, les leçons de sagesse et de vertu qui sortent de sa bouche; autrement ces leçons, quelque belles et admirables qu'on les suppose, ne seront aux yeux de son élève qu'une vaine théorie, qui n'impose aucun devoir; et sa conduite, qu'un rôle de comédien qui éloigne toute confiance; un charlatanisme ridicule, qui n'inspire et ne mérite que le mépris. 3.° Il faut qu'il s'applique, avec un zèle infatigable, à contrarier et réformer les penchans de son élève, lorsqu'ils sont encore foibles, dans la crainte qu'ils ne deviennent indomptables, à cet âge critique où les passions s'irritent et s'enflamment. Or, pour réussir dans cette réforme importante, sans laquelle sa vertu ne sera ni pure ni durable, il est nécessaire qu'il étudie avec soin son

caractère, pour en connoître le fort et le foible, et qu'il le détermine au sacrifice des inclinations vicieuses, par les motifs qui font sur son esprit une impression plus vive et plus profonde : il est surtout indispensable qu'il fasse jouer dans son ame le grand et puissant ressort de la religion; car en vain il lui parleroit, dans les termes les plus nobles et les plus énergiques, de justice, de probité, d'honneur et de philosophie; s'il n'enchaîne pas ses passions avec les liens de la religion, bientôt, fier de sa liberté, il secouera le joug de la soumission aux règles de la morale; bientôt, pour jouir d'un plaisir sensuel et momentané, il foulera aux pieds, sans pudeur, et la justice, et la probité, et l'honneur, et la philosophie; car, quoi qu'en dise l'incrédulité, c'est la pensée d'un Dieu terrible dans ses châtimens, et magnifique dans ses récompenses, bien plus que la beauté de la vertu, la laideur du vice, la crainte du déshonneur, et l'amour de la gloire, qui captive les passions tyranniques, et arrête l'homme sur le bord du crime. Sans cette sanction religieuse de la morale qui seule embrasse tous les cas, qui seule s'étend à toutes les circonstances, qui seule intéresse tous les hommes, quels que soient leur naissance, leur génie, leurs priviléges et leurs titres, la morale n'est plus qu'une législation sans législateur, une loi dépourvue de sanction, un magnifique édifice bâti sur le sable, qui s'écroule au premier vent de la tempête. Jamais donc un instituteur, fût-il doué des qualités les plus rares et les plus estimables, ne fera de son élève

un homme solidement vertueux, si la religion est étrangère à son éducation, ou si elle n'est qu'un foible accessoire parmi les moyens de le former à la vertu. L'expérience le prouve : la jeunesse n'a-t-elle pas été plus dépravée dans ses goûts, et plus corrompue dans ses mœurs depuis cette désastreuse époque, où l'impiété, devenue populaire, pénétra dans les écoles publiques, pour y sécher dans sa racine toute vertu sociale et religieuse? 4.o Enfin il faut que l'instituteur possède ce talent de la persuasion, qui inspire l'amour de la vertu, en la peignant sous des traits aimables, qui fait plier sous le joug du devoir les cœurs rebelles et les caractères fiers, par un mélange de fermeté, de douceur et d'autorité, qui surmonte tous les obstacles à la réforme des mœurs, avec autant d'adresse que de constance. Sans ce talent essentiel, les leçons, les exemples, le dévouement de l'instituteur seront souvent stériles; il ne recueillera d'autre salaire de ses peines, que la douleur d'avoir travaillé sans succès.

Or, les Jésuites instruisoient la jeunesse de ses devoirs dans les catéchismes, les retraites et les congrégations. Si la jeunesse de nos jours, dit le judicieux Fleury, est incomparablement mieux instruite que celle des siècles précédens, on en est redevable, pour la plus grande partie, aux catéchismes des Jésuites (1).

2.° Ces religieux donnoient du poids aux leçons

(1) Voyez la préface de son *Catéchisme historique*.

de la vertu par l'autorité de l'exemple. On n'apercevoit point en eux cette monstrueuse opposition de la doctrine et de la conduite qui avilit l'instituteur, rend suspecte la vérité de ses principes, et jette une sorte de ridicule sur son caractère et sur son enseignement. Soumis à une discipline sévère, observant fidèlement, non-seulement les lois, mais encore les conseils de l'Evangile, les Jésuites pratiquoient ce qu'ils enseignoient, ils commençoient par agir avant de commander. La pureté de leurs mœurs a été tellement à l'abri de toute censure, que les ennemis de la Société ont été forcés de leur rendre justice sur cet objet. « Quant à leurs mœurs, dit M. de Fitz-» James, évêque appelant, dans une lettre livrée à » l'impression, où il donne son avis sur les Jésuites, » et les maltraite avec violence ; quant à leurs » mœurs, elles sont pures. On leur rend volontiers » la justice de reconnoître qu'il n'y a peut-être » point d'ordre dans l'Eglise, dont les religieux » soient plus réguliers et plus austères dans leurs » mœurs (1) ». Au suffrage de ce prélat, nous joindrons celui de l'auteur janséniste, de la brochure *sur le Pape et les Jésuites*, qui convient franchement (2) que *la conduite souvent scandaleuse des maîtres* qui remplacèrent les Jésuites, *fit regretter* ces religieux; et ajoute, quelques pages plus bas: « Les Jésuites menoient une vie frugale; ils étoient » modestement vêtus, et d'une étoffe commune. Leurs

(1) P. 20. — (2) P. 73, 2.ᵉ édition.

» bâtimens n'avoient rien de magnifique, et dans » leurs meubles on ne voyoit rien qui excédât la » simplicité de l'état religieux (1) ». Ces aveux sont précieux à recueillir, puisqu'ils sortent de la bouche des adversaires déclarés de la Société. *Satìs firmum est testimonium quod perhibetur veritati, ab ipsis inimicis* (2).

3.o Les Jésuites ne bornoient pas leurs soins à instruire la jeunesse, et à lui donner l'exemple de la vertu; ils travailloient encore, avec un zèle que rien n'étoit capable de rebuter, à réformer le caractère de leurs élèves, à épurer leurs mœurs, à fortifier dans les ames le sentiment religieux. De là, cette continuelle application des professeurs à inspirer le goût de l'étude, à exciter le feu de l'émulation, pour détourner leurs écoliers de cette indolente oisiveté, qui est la source ordinaire du libertinage. De là, cette surveillance active qui épie, la nuit comme le jour, les moindres démarches des élèves, afin d'arrêter le mal dans son principe; cette juste sévérité qui interdit l'explication ou la lecture des livres obscènes, punit la fréquentation des spectacles licencieux, dissout les amitiés dangereuses ou suspectes, chasse impitoyablement des colléges les sujets incorrigibles qui propageroient le désordre. De là encore, cette attention à recommander la modestie et la décence dans le maintien, la modération et l'honnêteté dans les disputes classiques, la douceur et la politesse dans

(1) P. 76. — (2) Lactance.

le langage: cette charité active et patiente, qui se plie aux caractères et aux circonstances, emploie les avis particuliers ou les exhortations publiques, met en jeu alternativement le sentiment de l'honneur, de la crainte ou de l'amitié, pour vaincre et réformer les inclinations déréglées, au moment où elles se produisent et commencent à se développer: cette coutume imprescriptible d'exiger tous les mois un billet de confession; pratique de dévotion qui n'est pas, je l'avoue, à la hauteur de notre siècle superbe et impie; mais pratique salutaire, qui contient les hommes dans les bornes du devoir, et prévient les écarts de ces honteuses passions qui plongent, hélas! trop souvent les familles dans le deuil, en les couvrant des lambeaux de la pauvreté et des livrées de l'opprobre. De là enfin ces retraites consacrées à la piété, où l'on fait gronder le tonnerre de la parole divine, pour éveiller dans les cœurs coupables le remords qui conduit au repentir; où l'on étale, sous les yeux de la jeunesse, les charmes de la piété et les délices de la patrie céleste, pour ramener au bien, par l'attrait des récompenses, ceux que la terreur précipiteroit dans la tristesse et le désespoir: ces utiles congrégations que l'on appelleroit volontiers, de nos jours, des réunions d'enthousiastes et de fanatiques; mais où, en dépit d'une philosophie aveugle, la vertu encore foible et chancelante trouvoit, dans la pompe des cérémonies religieuses, dans les exemples imposans d'une jeunesse appartenant aux plus hautes classes de la société,

un asile assuré contre les surprises du respect humain, c'est-à-dire, contre le plus dangereux écueil des bonnes mœurs. Tel étoit le zèle des Jésuites à former la jeunesse aux vertus sociales et religieuses. Je n'ai rien avancé qui ne fût vrai à la lettre. C'est le cri public, disoit l'auteur de l'*Apologie des Jésuites*, le cri arraché par la vérité à la haine elle-même, que les colléges des Jésuites sont, de tous les colléges, ceux où l'on réussit le mieux à façonner les manières et à régler les mœurs.

4.° Enfin les Jésuites possédoient, dans un degré éminent, ce talent de la persuasion, qui couronne les travaux de l'instituteur, en rendant aimables et utiles à son élève les leçons de la vertu et de l'exemple, les sollicitudes de la patience et du zèle. Leur autorité, qu'ils exerçoient sur la jeunesse, n'étoit ni fière ni dédaigneuse; ils évitoient soigneusement ces manières pédantesques qui excitent le mépris et provoquent l'insubordination. Leur vertu n'étoit ni dure ni sauvage; ils avoient des formes honnêtes et affables; ils gagnoient le cœur de la jeunesse par la politesse du langage, la douceur du caractère et les épanchemens d'une tendresse paternelle. La réputation de leur Société, la considération dont ils jouissoient dans toutes les villes du royaume, leur donnoient de plus un crédit puissant sur l'esprit de leurs élèves, qui les rendoit dociles aux avis de l'amitié et à l'empire du commandement. Je pourrois me dispenser de citer aucun fait à l'appui de ce que j'avance sur ce talent de la persuasion dont

étoient doués les Jésuites. Les ennemis de l'Institut leur ont souvent reproché, avec amertume, qu'ils étoient adroits et insinuans; qu'ils avoient une connoissance profonde du cœur humain, et savoient le conduire à leur but par les voies les plus douces et les plus efficaces: et si les incrédules du dernier siècle ont fait de si grands efforts pour arracher la jeunesse d'entre leurs mains, c'est qu'ils étoient convaincus que jamais l'impiété ne triompheroit en France, tant que les Jésuites seroient chargés de l'éducation publique; preuve évidente qu'ils leur attribuoient le talent d'enchaîner les esprits au char du christianisme, et de former les cœurs aux vertus de l'Evangile. Je rappellerai cependant une scène attendrissante qui fera encore mieux sentir jusqu'où les Jésuites savoient s'emparer de la confiance de leurs élèves; c'est un témoin oculaire qui parlera. « J'ai vu, dit un des auteurs de la *Réponse aux* » *Assertions*, au moment de la séparation, les » élèves du collége de Louis-le-Grand, muets de » douleur, s'arracher, avec un morne silence, ou » avec des pleurs et des sanglots, aux embrassemens » de leurs maîtres; j'ai été témoin des regrets et de » l'embarras des parens qui consultoient les Jésuites » sur le choix de ceux auxquels ils confieroient l'é- » ducation de leurs enfans au sortir de leurs mains. » J'en sais plusieurs qui ont pressé, avec les plus » vives instances, de jeunes Jésuites de continuer, » dans le particulier, l'instruction qu'ils avoient » commencée. Je n'exagère rien, nos ennemis eux-

» mêmes ont été témoins de tout ce que je dis, et ce » spectacle n'a fait que les irriter davantage. Tout » leur espoir a été, qu'avec le temps, on perdroit » le souvenir des Jésuites, et de la manière dont on » les avoit opprimés (1) ».

Tel étoit l'ascendant des Jésuites sur leurs élèves, que la jeunesse les chérissoit comme des pères tendres, et les écoutoit comme des amis sincères. Or, de quelle force de persuasion ne sont pas revêtues les leçons de la vertu, lorsque, appuyées de toute l'autorité de l'exemple, de tout le crédit du talent et de tout le pouvoir du zèle, elles tombent, sans interruption, dans des esprits dociles et dans des cœurs soumis?

A l'époque de la chute de la Société des Jésuites, la France a donc fait une perte immense sous le rapport de l'éducation publique. Cette perte a été d'autant plus grande, qu'il s'agissoit de la suppression d'un corps répandu sur tous les points de la France; car on ne sauroit comparer les services que rendent à l'éducation publique des individus isolés, à ceux que la société reçoit de la part d'un corps enseignant où règnent les saines doctrines, où fleurissent les études avec les bonnes mœurs. En effet, les individus suivent, dans l'enseignement, des méthodes différentes ou opposées: les corps ont une marche uniforme et constante. Les individus affichent, dans un siècle d'impiété, des systêmes ab-

(1) *Réponse aux Extraits des Assertions*, tom. III, p. 268.

surdes et des théories destructives de tout ordre social et religieux : les corps, animés d'un bon esprit dès le principe de leur institution, et doués d'ailleurs d'une constitution forte, résistent aux erreurs du temps, et arrêtent le siècle dans une marche insensée. Les individus, peu surveillés et peu encouragés, se laissent aller à l'indolence, ou entraîner à des excès scandaleux : les corps, soutenus par une vigoureuse discipline, excitent l'émulation, retranchent les membres gangrenés, en bannissant de leur sein les sujets incorrigibles. Dans des individus libres et indépendans, il n'existe donc ni unité dans les principes, ni unité dans la conduite, ni unité dans l'enseignement : et dans les corps dont les règles préviennent les abus, cette unité, nécessaire pour le succès de l'éducation, subsiste invariablement. Enfin les individus meurent après une courte existence de quelques années, et leurs services meurent presque toujours avec eux ; tandis que les corps traversent les siècles, et perpétuent leurs services jusques aux âges les plus reculés. On peut donc comparer les uns à ces fragiles édifices, qui, à peine sortis des mains de l'ouvrier, tombent en poussière, et n'ont servi d'asile qu'à un petit nombre de familles ; tandis que les autres ressemblent à ces vastes et antiques monumens appuyés sur des bases solides, qui fournissent un abri à plusieurs milliers d'hommes, et paroissent avoir reçu du génie de l'architecte une sorte d'immortalité. Mais ce qui acheva de rendre la suppression de la Société un événement lamen-

table, c'est qu'elle ne pouvoit être dignement remplacée par aucune institution.

On ne connoît souvent le prix d'un bien quelconque, qu'après l'avoir rejeté comme un mal; de même qu'on n'apprécie à sa juste valeur le mérite d'un homme, qu'après sa descente dans le tombeau. La raison de ceci est, qu'on voit le mal quand il existe, si d'ailleurs l'on souffre de l'absence du bien; tandis que la raison bornée de l'homme n'aperçoit fréquemment le mal dans l'avenir, que comme une chimère sans consistance et sans force. C'est précisément ce qui arriva au moment de la destruction de la Société. On loua publiquement cette fatale destruction, comme l'heureux résultat d'un coup d'autorité, également utile aux lettres, à la morale et à l'Etat; et cependant la Société laissa dans l'éducation publique un vide immense, qu'il fut impossible de combler. Des maîtres inhabiles, ou de mœurs scandaleuses, succédèrent, dans les colléges, aux instituteurs éclairés et vertueux de l'Ordre de saint Ignace. Les ennemis mêmes des Jésuites furent forcés, par l'évidence des faits, d'avouer que, depuis la chute de cette institution religieuse, l'éducation avoit éprouvé une décadence sensible. Effrayé des suites de ce désastre, on chercha les moyens d'en suspendre le cours en faisant cesser les désordres; on forma le plan d'une nouvelle Université; on conçut le projet d'établir une congrégation qui se répandroit dans toute la France, et consacreroit ses travaux à l'enseignement. Les efforts furent inutiles et

les tentatives infructueuses; il n'y eut de réel, au milieu de ces mouvemens superflus, et en dépit des plans de réforme tracés sur le papier, que l'existence d'un mal irréparable fait à l'éducation de la jeunesse, par le renversement de la Société des Jésuites : il est plus facile d'élever un tas de ruines, que de construire un magnifique monument.

Quoique prince philosophe et ennemi juré des Jésuites, Frédéric, roi de Prusse, ne crut pas devoir suivre l'impulsion générale qui précipitoit la chute de l'Institut dans les Etats catholiques de l'Europe. Il triomphoit, ainsi que nous l'avons vu au commencement de cet écrit, avec ses amis de France, Voltaire et d'Alembert, des revers qu'essuyoit la Société, comme d'une éclatante victoire remportée par l'incrédulité sur la religion; et cependant, malgré les réclamations de d'Alembert, scandalisé de la protection qu'il accordoit aux Jésuites dans son royaume, il les y conserva pendant quelques années, dans la conviction intime qu'ils ne pourroient être remplacés dans l'éducation. « Pour » moi, écrivoit-il à Voltaire, j'aurois tort de me » plaindre de Ganganelli; il me laisse mes chers » Jésuites, que l'on persécute partout : j'en conser» verai la précieuse graine, pour en fournir à ceux » qui voudroient cultiver cette plante si rare (1) ».

La Russie fut encore un asile pour la Société. Catherine II, dont la Cour étoit ouverte aux philo-

(1) Lett. du 7 juillet 1770.

sophes français, la favorisa constamment dans ses Etats. Les Jésuites y conservèrent leurs colléges jusques à l'époque du rétablissement de l'Institut, par Pie VII. Ainsi, tandis que les princes catholiques bannissoient ces religieux avec une étrange sévérité, ils trouvoient un asile, au sein du malheur, dans des contrées où dominoient le schisme et l'hérésie. Dans les premiers temps de l'Institut, la marche des Cours avoit été tout opposée; car si, d'une part, les princes attachés à l'unité de l'Eglise, croyoient ne pouvoir rendre un plus grand service à leurs peuples, que de les appeler dans les pays soumis à leur domination; d'un autre côté, la plupart des princes protecteurs de l'hérésie, concevoient pour eux une aversion décidée, et les exiloient de leurs Etats. Cette bizarrerie d'événemens est facile à expliquer. Au commencement de la Réforme, et à la naissance de l'Ordre de saint Ignace, les princes, zélés à propager la nouveauté, sévissoient contre les Jésuites, parce qu'ils étoient le boulevard du saint Siége et le fléau de l'hérésie. A l'époque de la destruction de la Société, les Cours catholiques persécutèrent à outrance ces religieux, parce que l'incrédulité, qui siégeoit dans leurs conseils et gouvernoit les royaumes, voyoit en eux des athlètes redoutables à la philosophie moderne. Mais en Prusse et en Russie, ils furent protégés en considération de la régularité de leurs mœurs et de l'importance des services qu'ils rendoient à l'éducation de la jeunesse.

§ III.

La France a perdu dans les Jésuites le dernier rempart de la religion et des bonnes mœurs.

Long-temps avant la révolution, les ordres monastiques et les corporations religieuses déclinoient, pour la plupart, d'une manière sensible. La congrégation de l'Oratoire, qui, dans les premiers temps de son établissement, et pour ainsi dire encore au berceau, avoit obtenu une juste célébrité par la sainteté et la science de plusieurs de ses membres, offroit aux amis de la religion un déchirant spectacle. Le jansénisme et le philosophisme étendirent leurs ravages dans son sein, l'un parmi les ecclésiastiques, et l'autre parmi les séculiers; et malgré les efforts que firent les chefs de cette congrégation pour lui rendre son ancienne splendeur, les nouvelles erreurs y firent des progrès jusques au moment où elle tomba, avec les autres institutions religieuses, sous le glaive des révolutionnaires. Les Bénédictins, les Dominicains, les Bernardins et tant d'autres ordres monastiques, qui avoient édifié l'Eglise et enrichi les sciences et les beaux-arts, perdoient tous les jours une partie de cette ancienne régularité et de cette ferveur primitive qui entretiennent dans les communautés l'amour des études sérieuses, en faisant fleurir dans le cloître les vertus du christianisme.

Ainsi ces divers corps, sur lesquels la religion s'appuyoit autrefois comme sur des colonnes inébranlables, sembloient frappés d'une maladie de langeur qui les minoit sourdement, et donnoit lieu aux déclamations de l'impiété. Je ne dirai pas qu'il falloit les détruire, parce qu'ils étoient tombés dans le relâchement. Avec un tel principe, on renverseroit de fond en comble les meilleures institutions, parce qu'il y a partout des abus. On devoit les réformer, et non les vouer à la proscription et à l'opprobre. Quoiqu'ils n'opposassent pas alors une forte barrière au cours rapide des doctrines impies, ils ne laissoient pas de rendre des services utiles à la religion et à la morale. On a remarqué que la foi étoit plus vive dans les provinces où les monastères étoient plus multipliés ; et généralement, les bonnes mœurs trouvoient un asile plus assuré dans les colléges dirigés par des religieux, que dans les écoles publiques confiées à la surveillance et au zèle des laïques.

Au milieu de ce dépérissement des ordres religieux, la Société des Jésuites conservoit toute la vigueur de la jeunesse et toute la sagesse de l'âge mûr. Elle devoit cette santé parfaite, dont elle jouissoit depuis deux siècles révolus, à la force de sa constitution. C'est à la sagesse profonde de ses maximes et de ses règles qu'il faut attribuer cette gloire si flatteuse et si rare, de n'avoir jamais eu besoin de réforme. Les épreuves rigoureuses auxquelles les Jésuites soumettoient les novices ; la

faculté accordée par l'Institut aux supérieurs de l'Ordre, de renvoyer les sujets dangereux et incorrigibles, même après leur admission, sembloient lui garantir qu'elle se maintiendroit jusques à la fin dans son ancienne régularité, et qu'elle combattroit sans relâche les ennemis de la religion et de l'Eglise avec une vigueur toujours nouvelle. Et en effet, à cette fatale époque où la plupart des bonnes institutions s'affoiblissoient et chanceloient sur leurs bases, où l'impiété, levant fièrement la tête contre le ciel, répandoit en France les doctrines anti-sociales et anti-religieuses, les Jésuites opposoient comme un mur d'airain à ces torrens dévastateurs. Ces hommes estimables mettoient en œuvre trois principaux moyens de conserver la religion dans le royaume, et avec elle les bonnes mœurs, puisque sans religion il n'existe pas de morale. Par des écrits solides, ils vengeoient le christianisme des outrages que l'incrédulité prodiguoit à ses dogmes, aux maximes de l'Evangile et à son culte : par les soins multipliés qu'ils donnoient sans relâche à la jeunesse, avec un si grand succès, dans les nombreux colléges qu'ils dirigeoient sur tous les points de la France, ils entretenoient la piété chrétienne dans l'intérieur des familles, ils inspiroient du respect pour la religion aux plus hautes classes de la société : par les retraites, les congrégations, les missions nationales, ils fortifioient le courage des foibles dans la foi, ramenoient aux vrais principes une foule d'esprits égarés, et donnoient des vertus à ceux qui n'avoient

auparavant que des passions et des vices. Ainsi, comme des soldats intrépides relèvent, sans crainte de la mort, les ruines d'une forteresse assiégée, à mesure que ses remparts tombent sous les violentes attaques de l'ennemi, les Jésuites réparoient les pertes du christianisme, luttant péniblement contre les efforts de la philosophie moderne. Leur Société étoit donc comme la dernière ressource de la religion, non dans cet univers, où elle subsistera victorieuse et triomphante jusques à la fin des siècles, mais dans ce beau royaume de la France, d'où elle pourroit être bannie sans que les promesses divines reçussent la plus légère atteinte. Telle étoit l'idée que s'en étoit formée le cardinal de Fleury, lorsqu'il disoit au cardinal de Tencin, dans la lettre que nous avons citée, qu'il étoit fâcheux que les Jésuites baissassent de crédit, parce qu'il falloit convenir qu'ils étoient presque les seuls défenseurs de l'Eglise et les seuls prédicateurs qui nous restassent.

Ils avoient aussi bien apprécié l'influence de cette illustre Société sur le maintien de la religion et des bonnes mœurs, ces sophistes du dernier siècle qui conjurèrent sa perte avec autant d'adresse que de malignité. Ils savoient que si l'éducation de la jeunesse étoit religieuse, la France ne deviendroit pas incrédule; que si, au contraire, la génération qui s'élevoit sous leurs yeux étoit impie et libertine, la religion, couverte d'opprobres et de larmes, quitteroit le sol du royaume très-chrétien. Ils n'avoient aucun doute, que l'Institut des Jésuites une

fois aboli, les autres ordres religieux ne tombassent bientôt dans le discrédit et dans l'ignominie; parce qu'ils comprenoient à merveille que des hommes qui ne croiroient ni en Dieu ni à la vertu, ne seroient pas tentés d'aller s'ensevelir dans l'obscurité d'un cloître. Enfin, ils se flattoient de cette cruelle espérance, qu'après avoir dispersé les troupes auxiliaires de la religion, armées pour sa défense, ils attaqueroient avec succès le corps même des évêques, et ruineroient sans peine toutes les institutions fondamentales du christianisme. Qu'on se rappelle en effet les épithètes honorables de *gardes du corps du Pape* et de *grenadiers du fanatisme*, dont ces singuliers réformateurs gratifioient les Jésuites; les cris de joie qu'ils firent entendre à la nouvelle des revers qu'essuyoit la Société; les vives alarmes qui vinrent troubler l'allégresse commune du parti philosophique, quand il s'agit de rétablir l'Institut dans un royaume catholique; le zèle intolérant avec lequel les chefs de l'impiété poursuivirent les derniers restes des enfans de saint Ignace dans le royaume de Prusse, se proposant en outre de les anéantir en Russie, et jusque dans l'empire de la Chine; et l'on demeurera convaincu qu'ils regardoient la chute des Jésuites comme une victoire décisive pour la philosophie. L'événement montra que leurs calculs étoient justes et leurs espérances bien fondées; car, depuis l'époque de l'extinction de la Société, les impies remportèrent chaque jour, en France, un nouveau triomphe sur le christianisme. L'éducation religieuse

n'étant plus appuyée sur des bases solides, le venin des nouvelles doctrines circula avec plus de rapidité dans toutes les classes de la société. Les grands moyens que les Jésuites employoient pour ranimer le flambeau de la foi dans le cœur des peuples étant entièrement supprimés, ou mis en œuvre plus rarement et avec moins de succès, les pertes de la religion allèrent toujours croissant, comme celles d'un édifice qui tombe insensiblement sous le poids de la vétusté, ou sous la main de l'ouvrier. L'incrédulité, fière de ses succès, dogmatisa avec plus de liberté, et ne respecta plus aucune règle de décence; elle ressembloit à un féroce vainqueur qui marche avec orgueil sur les cadavres de ses ennemis, en roulant sans cesse dans son esprit, la destruction des villes, le ravage des provinces et le malheur des peuples. Enfin ses projets furent réalisés, tels qu'elle les avoit conçus, mais à sa honte éternelle. Peu d'années après la mort des enfans d'Ignace, la monarchie s'écroula, et la religion fut exilée. L'Europe vit avec effroi les princes et les pontifes, immolés par le glaive révolutionnaire, descendre, couverts de sang et d'ignominie, dans les tombeaux que l'impiété avoit creusés; et l'on entendit sortir de ces royaumes de la mort, l'effrayante leçon que nous avons reçue dans ces derniers temps, sur les dangers des systêmes irréligieux et sur la folie des peuples qui s'imaginent pouvoir être heureux sans Dieu, sans autels et sans culte.

Est-ce à la destruction des Jésuites que l'on doit

attribuer cette fatale catastrophe? Les amis de la Société prétendent que la révolution ne seroit pas arrivée, si elle n'eût pas été supprimée. Les ennemis de l'Institut disent au contraire, que cette assertion est un paradoxe ridicule. Nous présenterons, dans le paragraphe suivant, nos idées sur cette question importante, qui intéresse également la religion et la politique.

§ IV.

La France a perdu dans les Jésuites un ferme appui du trône des fils de saint Louis.

On aime à remonter aux causes des grands événemens, afin de puiser dans le passé des leçons utiles pour l'avenir. On a cru trouver celles de la révolution française dans une sorte d'engouement pour la constitution anglaise, qui nous a inspiré du mépris pour nos vieilles institutions monarchiques; dans cette lutte prolongée des cours souveraines avec l'autorité royale, qui a diminué dans le cœur du peuple le respect dû au prince, et la soumission aux lois fondamentales du royaume. On a encore placé au rang des causes de ce lamentable événement, les dépenses excessives de la Cour, l'embarras des finances, qui provoqua l'assemblée des états-généraux; puis enfin la cupidité du clergé, qui refusa d'acquitter la dette de l'Etat.

Cette accusation, dirigée par la philosophie contre le clergé, est absurde. Le clergé, qui fut la première

victime de la révolution, n'a pas été la cause de la révolution. Dès le commencement de l'assemblée, la fermentation des esprits étoit générale; on avoit cherché à soulever les ecclésiastiques du second ordre contre le corps des évêques, en leur faisant de brillantes promesses, en leur peignant l'autorité épiscopale sous les couleurs d'un véritable despotisme. Le tiers-état montra clairement qu'il étoit dominé par la manie des changemens politiques, lorsqu'avant d'en venir à la discussion, les Communes, abolissant toute distinction d'ordres, se constituèrent, de leur propre autorité, en assemblée nationale; ameutèrent la populace contre la noblesse et le clergé, qui refusèrent de se réunir à elles, à cause de la violation de leurs priviléges; tinrent leurs séances malgré la défense du Roi, et levèrent enfin le masque dans cette réunion tumultueuse, où les députés firent serment de donner une constitution à la France, pour s'arroger bientôt après le titre de *représentans de la nation*, tandis que le monarque recevroit au même temps celui de *mandataire du peuple, de fonctionnaire public et de commis*. L'orage de la révolution étoit donc déjà formé avant l'assemblée des états-généraux; et le clergé ne contribua nullement à le faire éclater sur la France, en refusant d'acquitter la dette du trésor public. Au moment où la grande affaire de la spoliation du clergé étoit sur le tapis et près d'être consommée, M. l'archevêque d'Aix vint offrir quatre cent millions pour combler le déficit. A cette offre généreuse,

généreuse, un membre du comité des finances répondit avec dureté : *Ce que vous nous proposez, peut être bon pour les finances, mais ce n'est pas bon pour ce que nous voulons* (1). La suite des événemens prouva que ce député étoit un fidèle interprète de l'avis du plus grand nombre. Les propositions du clergé furent rejetées avec dédain ; et l'assemblée, marchant constamment d'innovation en innovation, fit voir à toute l'Europe qu'elle étoit plus occupée du projet de renverser la religion et la monarchie, que du soin de remettre les finances en bon ordre. Attribuer la révolution au prétendu refus du clergé d'acquitter la dette de l'Etat, c'est donc dévoiler un esprit bien ignorant, ou un caractère bien partial.

Ce n'est pas non plus dans l'embarras des finances, résultant des dépenses excessives de la Cour, que l'on doit chercher la véritable cause de la révolution. L'embarras des finances fut l'occasion et non la cause de cette affreuse tempête politique ; il fut le criminel prétexte dont se servirent les séditieux pour calomnier le Roi et la famille royale, détruire la monarchie et proclamer la république, et non le principe destructeur qui fit crouler nos anciennes institutions, et nous précipita dans un abîme de malheurs.

(1) Voyez l'*Opinion de M. le duc de Fitz-James, pair de France, sur la loi des finances de* 1817, où ce fait est rapporté, sur l'autorité de M. le comte de L., votant contre la restitution des biens invendus du clergé. Chez le Normant, 1817.

Quant à cette prédilection pour la constitution anglaise dont on attribue l'origine à Montesquieu; quant à cette résistance des parlemens contre la volonté du monarque, on doit, ce me semble, les mettre au rang des causes de la révolution française, puisque, en affoiblissant dans la nation le sentiment de l'estime pour notre constitution monarchique et celui du respect pour le prince assis sur le trône, elles inspirèrent l'amour des changemens politiques, et préparèrent la voie à des systêmes d'indépendance plus hardis, à des vues révolutionnaires plus périlleuses. Cependant il faut avouer qu'il y avoit loin d'un gouvernement anglais à une république française, de la lutte des parlemens avec la puissance royale, à l'occasion des querelles du jansénisme et de l'enregistrement des impôts, aux sanglantes horreurs des sans-culottes. On ne doit donc placer ce changement opéré dans nos goûts par l'anglomanie, et cet affoiblissement du respect pour le Roi produit par l'opposition parlementaire, que sur la ligne des causes accessoires de la révolution. Seuls, ils n'eussent pas jeté dans un affreux délire, la nation la plus noble dans ses sentimens et la plus fortement attachée à ses princes; mais unis à d'autres élémens de troubles et de discorde, ils donnèrent un plus violent essor aux passions, une plus effrayante activité à la principale cause de cette fatale catastrophe.

Quelle a donc été cette principale cause de la révolution française, que nous avons cherchée en

vain jusques ici? C'est l'incrédulité, également ennemie du trône et de l'autel; ce sont ces nouvelles et désastreuses doctrines, enseignées, soutenues et propagées par les philosophes du dix-huitième siècle, qui couvrirent de mépris ce qu'il y a de plus auguste dans la monarchie et de plus sacré dans la religion. En effet, un peuple qui, aux diverses époques de son existence politique, s'est toujours distingué entre les nations de l'univers, par un sincère dévouement à ses princes, et par un vif attachement à la religion de l'Etat, ne devient pas tout-à-coup ennemi furieux de la royauté et de la religion, sans qu'on ait auparavant altéré son caractère et perverti sa croyance. On ne commet pas des crimes sans un motif quelconque: on ne hait pas avec fureur ce que l'on a aimé passionnément, tant que les goûts et les opinions demeurent les mêmes. Jamais donc des Français ne seroient venus à cet excès, de conduire à l'échafaud le meilleur des rois; de répandre par torrens, sur les débris du trône, le plus pur sang de la noblesse et du clergé; de renverser les autels, les temples, et tous les établissemens de la monarchie, si des factieux ou des hommes à système ne leur eussent appris à confondre dans leurs idées la royauté et le christianisme, avec le despotisme, la tyrannie, la superstition, l'erreur et l'imposture. Sous le beau règne de Louis XIV, la France étoit religieuse et monarchique; toutes les classes de la société, le clergé, la noblesse et

le peuple, étoient pénétrées de respect pour le trône des Bourbons et pour la religion catholique; l'histoire de cette mémorable époque est un fidèle témoin de ce fait incontestable : et cependant, sous le régime de la terreur, la France est devenue comme un vaste tombeau où l'on a fait descendre, avec les restes des victimes royales, les corps mutilés des pontifes du Très-haut, où l'on a précipité, dans la poussière et dans l'ignominie, les emblêmes de la royauté et les signes augustes de la religion, les armoiries de la noblesse et les priviléges du clergé, les lois fondamentales de la monarchie et le code sacré de l'Evangile. Il a donc fallu, de toute nécessité, que la dépravation du caractère national préludât à ces changemens politiques, à ces déplorables excès de la révolution. Or, quels sont-ils les hommes téméraires qui ont opéré cette étrange dépravation dans nos goûts, dans nos passions et dans nos mœurs, sinon ces écrivains incrédules, qui, durant une longue suite d'années, réunirent toutes les forces du talent et toutes les ressources de l'érudition, employèrent successivement la plaisanterie, le sarcasme et l'ironie pour vilipender et décrier le christianisme, pour rendre odieux à la nation le régime monarchique?

N'est-ce pas Jean-Jacques Rousseau? dont le perfide génie, revêtu des charmes d'un style brillant et imposteur, a répandu et accrédité en France, avec les systêmes irréligieux, le faux principe de la

souveraineté du peuple qui devint le cri de ralliement des factions, et comme le pivot de la révolution?

N'est-ce pas Voltaire? coryphée du parti philosophique, qui, non content de vouer la religion au ridicule et au mépris, ébranla encore l'Etat dans ses fondemens, en répétant si souvent au peuple, « Savez-vous quel est votre plus grand malheur? c'est » d'être sot et poltron; que le peuple se détermina » enfin à n'être plus ni l'un ni l'autre (1) ».

N'est-ce pas Raynal? incrédule forcené, qui s'écrioit avec les mouvemens d'un furieux, dans un ouvrage malheureusement trop lu et trop vanté : « Qu'est-ce donc que cet imbécille troupeau qu'on » appelle nation? Peuples lâches, stupides! puisque » la continuité de l'oppression ne vous donne au- » cune énergie,.... puisque vous êtes par millions, » et que vous souffrez qu'une douzaine d'enfans, » armés de petits bâtons (c'est ainsi qu'il désigne » les rois tenant le sceptre dans leurs mains), vous » mènent à leur gré; obéissez, marchez sans nous » importuner de vos plaintes; et sachez du moins » être malheureux, si vous ne savez pas être li- » bres (2) ».

N'est-ce pas Diderot? aveugle ennemi de Dieu et de la royauté, qui invitoit les peuples à tuer les rois et les prêtres, dans ces deux vers, si fameux,

(1) Ce sont les expressions de Laharpe, encore philosophe, faisant honneur à Voltaire d'avoir amené la révolution française. (*Mercure de France*, n.o 32, 7 août 1790.

(2) *Hist. philosoph. et polit. des deux Indes.*

et qui ont souvent retenti dans les clubs révolutionnaires :

> Et ses mains ourdiroient les entrailles du prêtre,
> A défaut d'un cordon pour étrangler les rois.

N'est-ce pas cette société anti-religieuse et anti-sociale du baron d'Holbach, dont les imprimeries clandestines vomissoient le blasphême et la haine des rois, dans une foule de libelles distribués gratuitement ou à vil prix, afin de populariser les doctrines anarchiques, avec les absurdes théories de l'incrédulité?

N'est-ce pas enfin cet essaim impur d'écrivains subalternes et intéressés, qui, pour s'enivrer de l'encens de la louange, pour obtenir les couronnes académiques ou faire fortune dans le monde politique, devenoient les vils échos du philosophisme moderne, dans les sociétés, à la Cour, et sur ces champs de bataille, où l'on distribue des distinctions honorifiques à celui qui a été vainqueur dans une lice littéraire? Ah! voilà sans aucun doute les hommes qui, par un coupable abus du talent, ont perverti le caractère national des Français! Voilà les élémens embrasés, dont l'explosion soudaine, préparée depuis si long-temps, a produit cette violente commotion politique et irréligieuse, connue sous le nom de révolution française, qui fit tomber l'un sur l'autre le trône et l'autel, et couvrit le sol que nous habitons, de ca-

davres et de ruines! Car enfin, qu'est-ce que la révolution française, sinon ces belles théories de l'incrédulité que nous avons brièvement exposées, réduites littéralement en pratique, par des hommes qui les prônoient comme des chefs-d'œuvre de l'esprit humain? Qu'est-ce que la révolution du dix-huitième siècle, sinon une scène tragique, dont les impies furent les acteurs, tandis que les prêtres et les rois y figurèrent en qualité de victimes? Ils l'ont voulue cette scène tragique, puisqu'ils en ont rassemblé les élémens impurs, et qu'ils en ont disposé, si j'ose parler ainsi, les lugubres et sanglantes décorations. Et ils ne l'ont que trop réellement exécutée, puisque les bras doublement sacriléges, qui sapèrent la monarchie par ses fondemens, et enfoncèrent le poignard dans le sein de la religion, furent commandés et dirigés par le génie de l'incrédulité.

Je ne dis pas ceci pour insulter à la mémoire de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, et autres chefs du parti philosophique. Je rends volontiers hommage au talent éminent de quelques-uns d'entre eux; mais je verse des larmes sur les infâmes productions qui ont souillé leurs plumes. J'avoue, sans peine, qu'ils ont enrichi notre littérature française; mais je ne peux passer sous silence le mal qu'ils ont fait à leur patrie, en renversant tous les principes de l'ordre social.

Mais à quoi bon réveiller ces affreux souvenirs qui commencent à s'effacer de notre mémoire, dira peut-être quelque ennemi des Jésuites : et qu'y a-t-

il de commun entre ces lamentables événemens dont vous avez parlé, et l'Institut de saint Ignace?

Pour montrer que la Société des Jésuites étoit un ferme appui du trône des fils de saint Louis, je devois démontrer que l'incrédulité avoit amené sa chute. Car cette proposition une fois établie, il m'est très-facile de prouver la thèse que j'ai mise en avant, sur l'utilité de la Société dans ses rapports avec la monarchie. Voici en effet comment je raisonne d'après ce principe : Les irréconciliables ennemis de la religion étoient aussi les ennemis déclarés de la royauté. Défendre les intérêts de la religion contre les attaques de l'incrédulité, c'étoit donc protéger l'Etat, et combattre pour la sûreté du trône : c'étoit arrêter, ou retarder dans son cours, le torrent impétueux qui menaçoit d'entraîner l'un et l'autre dans une ruine commune. Or nous avons fait voir, par les aveux mêmes des chefs de la philosophie moderne, que la Société des Jésuites étoit le plus ferme appui du christianisme en France. Il est donc également démontré qu'elle étoit un des plus solides soutiens du trône des rois très-chrétiens. Et en effet, si cette savante Compagnie n'eût pas été détruite, il est probable que les vrais principes qui servent de base à la religion et à la monarchie, auroient été défendus par de nombreux écrits qui n'ont pas vu le jour. L'éducation de la jeunesse étant plus morale et plus chrétienne, les nouveaux systêmes auroient trouvé moins de dupes et fait moins de coupables. Les retraites, les congrégations, les missions nationales, auxquelles les

Jésuites se consacroient avec autant de succès que de zèle, eussent ranimé le flambeau de la foi dans les provinces, et ramené aux bonnes doctrines, en fait de politique et de religion, une foule d'esprits légers et superficiels, qui sont devenus les jouets du fanatisme irréligieux et les victimes de l'enthousiasme républicain. A l'époque où la révolution française a éclaté sur nos têtes avec tant de violence et de fracas, les acteurs de cette scène lamentable auroient donc eu moins de moyens à leur disposition, pour conduire à son terme leur coupable entreprise : ils auroient trouvé dans les principes et les sentimens religieux des députés des états-généraux, plus d'opposition aux systêmes anarchiques, plus d'horreur pour les crimes qui souilleront à jamais nos annales. On peut donc conjecturer, avec une assez grande probabilité, que la France n'auroit pas été, du moins à cette époque, livrée à la fureur des factions populaires, et dégradée aux yeux de l'Europe par tant de forfaits. Cette conjecture acquiert surtout un nouveau degré de vraisemblance, lorsqu'on se rappelle que la condamnation à mort n'a été prononcée par la convention nationale, contre l'infortuné Louis XVI, qu'à une foible majorité de quatre ou cinq suffrages. Aurions-nous été plus tard en proie aux déchiremens politiques et à la tyrannie de l'impiété? c'est un problême que chacun s'efforcera de résoudre, selon ses préjugés et ses passions, par des raisonnemens qui ne porteront jamais dans l'esprit une

conviction entière. Dieu seul, qui tient dans ses mains toutes-puissantes les rênes des empires, qui seul étend son regard de siècle en siècle, dans l'avenir comme dans le passé, pourroit éclairer les hommes sur cet impénétrable mystère. Mais voici une vérité également appuyée sur la raison et sur l'expérience. Lorsqu'on est assez heureux pour gagner du temps contre les meneurs d'une révolution, souvent on gagne tout. Que dans cet intervalle, un prince, ou un ministre, doué d'un génie vaste et profond, d'un caractère ferme et sage tout ensemble, saisisse les rênes du gouvernement pour le bonheur de l'Etat; et bientôt il maîtrisera les mécontens et les séditieux, il imposera silence aux haines et à l'ambition, il remettra en honneur les principes conservateurs de l'ordre social et religieux, il réduira par la force les esprits remuans et dangereux qui sont inaccessibles au sentiment de l'honneur, à l'empire de la clémence et à l'amour de la patrie. Ainsi, à sa voix, les élémens des discordes civiles se dissoudront insensiblement, les factions rentreront dans la fange d'où elles sont sorties, et l'Etat, recouvrant chaque année une partie de sa force primitive et de son antique splendeur, bravera comme autrefois, avec une noble fierté, les ennemis de sa paix et de sa prospérité. Quoique l'on ne puisse donc pas affirmer que la révolution française n'eût pas existé, si la Société des Jésuites n'avoit pas été supprimée dans le royaume, on peut néanmoins le conjecturer avec une forte probabilité.

Ces réflexions suffisent sans doute pour convaincre tout esprit sage, que cette célèbre Compagnie étoit un ferme appui du trône des Bourbons. Nous ajouterons, avec l'assemblée de 1761, que dans les colléges placés sous la direction de la Société, les Jésuites consacroient leurs talens et ceux de leurs élèves à célébrer les louanges de nos Rois, et à inspirer les sentimens de respect et de fidélité qui sont dus à l'autorité et à la majesté royale (1). Nous ferons encore observer, qu'ils ont donné fréquemment des marques de leur soumission aux maximes de l'Eglise gallicane, sur l'indépendance du temporel des princes, et sur les bornes de l'autorité du Pape. Des Jésuites étrangers, tels que Bellarmin et Santarel ont, il est vrai, enseigné dans leurs écrits, une doctrine opposée à celle du clergé de France, sur ces deux points importans; mais ils suivoient des opinions communes alors dans les écoles d'Italie; et ces sentimens particuliers n'ont pas été ceux des Jésuites français. Ceux-ci professèrent la doctrine des quatre articles dans leur collége de Bourges, en 1682, et les années suivantes en Bretagne, dans les colléges de Rennes et de Vannes. A plusieurs reprises différentes, ils renoncèrent aux priviléges accordés à leur Institut par les bulles des souverains Pontifes, en tout ce qui seroit contraire aux maximes du royaume et aux

(1) Voyez le chap. VIII de cet écrit.

libertés de l'Eglise gallicane (1). Dans un acte authentique de 1761, signé par tous les prêtres et jeunes Jésuites des colléges et maisons du royaume; ils protestèrent *qu'ils tiennent et professent, tiendront et professeront toujours la doctrine du clergé de France, déclarée dans son assemblée de* 1682; *qu'ils sont et seront toujours soumis aux lois, ordonnances, réglemens et usages du royaume, ainsi que tous les autres sujets du Roi.* Or leur conduite fut en harmonie avec leurs déclarations; et surtout dans l'affaire de *la Régale*, ils se prononcèrent en faveur de la Cour, et furent même blâmés par quelques-uns. Il est certain que le zèle qu'ils témoignèrent pour les intérêts du Roi dé-

(1) Voyez les procès-verbaux de l'assemblée de 1761; *Réponse des évêques à la troisième question proposée par le Roi.* Quoique les Jésuites enseignassent la doctrine des quatre articles de 1682, ils étoient cependant fortement attachés au Siége apostolique; et s'ils respectoient les vraies libertés de l'Eglise gallicane, ils avoient aussi une aversion décidée pour les nombreuses servitudes de cette Eglise, colorées du nom de libertés. J'appelle servitudes de l'Eglise gallicane, ces continuelles violations de ses droits et de ses priviléges, dont les cours souveraines donnèrent si souvent le scandale dans les querelles du Jansénisme; et en tenant ce langage, je parle comme Fleury, qui dit, dans son *Discours* sur nos *libertés*, ces paroles remarquables: « Quelque mauvais Français, réfugié hors du » royaume, pourroit faire un traité des servitudes de l'Eglise galli- » cane, comme on en a fait des libertés, et il ne manqueroit point » de preuves ». Voyez les *nouveaux Opuscules de Fleury*, p. 96. Paris, 1807. Il répète la même chose, à peu près dans les mêmes termes, dans l'Opuscule intitulé: *Libertés de l'Eglise gallicane*, pag. 108.

plût à Innocent XI, et fut cité avec éloge par M. de Novion, pour lors premier président du Parlement, et par l'avocat-général Talon; ce qui montre mieux que par tous les raisonnemens, disent les prélats de l'assemblée de 1761, que tous les Jésuites sont persuadés que l'obéissance à leur général, telle qu'elle est prescrite dans les constitutions, ne les oblige point dans tout ce qui pourroit leur être ordonné de contraire à la soumission et à la fidélité qu'ils doivent à leur souverain. Les Jésuites n'étoient donc pas des esclaves aveugles du Pape et de leur général, ainsi qu'on l'a si souvent répété, afin de les rendre suspects au gouvernement. Ils embrassoient et soutenoient avec zèle, contre les efforts des novateurs, toute doctrine définie par l'Eglise catholique: mais quant aux opinions libres dans les écoles, ils suivoient celles des pays où ils vivoient; ce qui ne prouve nullement qu'ils sacrifiassent la conscience à l'intérêt personnel ou à l'esprit de corps; car il peut y avoir, en fait de littérature et de théologie, des opinions nationales contradictoires les unes aux autres, comme il existe des mœurs nationales diverses ou opposées. Or les hommes sont tellement constitués, qu'ils adoptent communément les sentimens reçus dans les lieux où ils ont vu le jour. Cela est si vrai, que l'on peut avancer, avec une certitude presque absolue, que nos docteurs de Sorbonne et nos évêques français les plus zélés pour la défense des quatre articles de 1682, auroient enseigné l'infaillibilité du Pape et même la doctrine de

l'autorité du chef de l'Eglise sur le temporel des rois, s'ils étoient nés au-delà des Alpes, au lieu de naître en deçà. C'est un effet nécessaire de la foiblesse de l'esprit humain et de l'empire de l'éducation.

Enfin, les Jésuites donnèrent au monde le plus bel exemple de soumission au gouvernement, au moment où leur suppression fut décrétée et mise à exécution avec la plus grande rigueur. Chassés ignominieusement de leurs colléges, de leurs noviciats et de leurs maisons professes; dépouillés de leurs biens et envoyés en exil, ont-ils fait retentir la France de leurs plaintes et de leurs murmures contre l'autorité? Non; ils ont adoré dans un profond silence les desseins de la Providence sur la destinée de leur Société; et s'ils ont repoussé, dans des apologies victorieuses, les traits de l'injustice et de la calomnie, ils n'ont jamais insulté les magistrats qui les avoient condamnés, ni le prince qui ratifia la sentence des magistrats. Cependant, ils étoient quatre mille proscrits, parmi lesquels un grand nombre cherchoit avec peine un asile dans le malheur. Par cette admirable conduite, ils démontrèrent donc à leurs ennemis, que les sentimens qu'ils avoient professés sur la soumission aux rois, étoient gravés dans leur cœur en caractères ineffaçables. Ils firent voir que leurs déclarations sur l'importance de ce devoir sacré, ne leur avoient été ni arrachées par la crainte, ni suggérées par la politique, mais qu'elles étoient la fidèle expression de leur doctrine. Or,

des instituteurs qui respectent avec une telle docilité l'autorité qui les frappe de son glaive; des instituteurs estimés d'ailleurs, et chéris des élèves qu'ils forment avec zèle à la vertu, inspirent infailliblement à la jeunesse l'amour de la patrie, ainsi que le respect envers le prince. Il est donc vrai que la France a perdu dans les Jésuites un ferme appui du trône et de la monarchie, avec une académie de savans, une précieuse réunion d'instituteurs également habiles et vertueux, et le dernier rempart de la religion et des bonnes mœurs. Or, ces pertes énormes pour un Etat, affligèrent plus ou moins les autres empires, où la Société fut supprimée. En Autriche, ces opinions accréditées par Joseph II, qui mirent le trouble et le désordre dans les divers pays soumis à sa domination, commencèrent à se propager, lorsque les Jésuites furent expulsés des Universités. En Portugal, le ministre Pombal répandit avec plus de succès les dangereuses opinions dont il s'établissoit le protecteur. L'Espagne se vit privée de ces belles missions du Paraguai, qui augmentoient l'étendue de son territoire, et lui aidoient à supporter les charges publiques. Et dans toutes les contrées où les Jésuites furent détruits, l'éducation de la jeunesse alla en déclinant, sous le double rapport des études et des bonnes mœurs : les lettres, les sciences et les beaux-arts furent moins encouragés et moins cultivés : la religion, fondement de l'ordre social et politique, triompha plus difficilement des passions et des vices des hommes. Et si,

depuis le rétablissement de la Société par Pie VII, les rois d'Espagne, de Naples et de Sardaigne, ont rappelé les Jésuites dans leurs Etats; si les peuples soumis à ces divers princes les ont accueillis avec une sorte d'enthousiasme, c'est qu'une expérience de cinquante années consécutives, les a profondément convaincus que cette illustre Compagnie, détruite par la calomnie, avoit été vengée par le malheur.

N. B. Notre impartialité nous force de relever une erreur qui nous est échappée. Nous avons dit, page 29, que Voltaire *employoit son crédit à faire chasser les Jésuites de l'empire de la Chine;* et nous avons cité la lettre du 8 décembre 1776, à d'Alembert: mais cette lettre n'énonce formellement que le désir de travailler à expulser les Jésuites de la Chine. *Il seroit assez plaisant,* dit Voltaire à son ami, *d'empêcher ces marauds-là* (nous conservons les gentillesses du style) *de faire du mal à la Chine. On pourroit y parvenir par le moyen de la Cour de Pétersbourg; mais commençons par songer à Paris.*

APPENDICE

APPENDICE

CONTENANT

QUELQUES PIÈCES IMPORTANTES,

RELATIVES

A L'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ DES JÉSUITES.

APPENDICE.

N.° 1.

RÉPONSE DE HENRI IV,

ROI DE FRANCE,

Aux Remontrances présentées par le premier Président DE HARLAY, *en* 1603, *au sujet du rétablissement des Jésuites.*

J'AI toutes vos conceptions et services en la mienne; mais vous n'avez pas la mienne en la vôtre. Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent grandes et considérables; et n'avez cette considération que tout ce qu'avez dit a été pesé par moi il y a huit ou neuf ans; vous faites les entendus en matière d'Etat, et vous n'y entendez non plus que moi à rapporter un procès.

Je veux donc que vous sachiez touchant Poissy, que si tous eussiez aussi bien fait qu'un ou deux Jésuites qui s'y trouvèrent à propos, les choses y fussent mieux allées pour les Catholiques. On reconnut dès-lors non leur ambition, mais bien leur suffisance; et m'étonne sur quoi vous fondez l'opinion d'ambition en des personnes qui refusent les dignités et prélatures quand elles leur sont offertes, et qui

font vœu à Dieu de n'y aspirer jamais, et qui ne prétendent autre chose en ce monde que de servir sans récompense tous ceux qui veulent tirer service d'eux; que si ce mot de Jésuites vous déplaît, pourquoi ne reprenez-vous ceux qui se disent religieux de la Trinité? et si vous estimez d'être aussi bien de la Compagnie de Jésus qu'eux, pourquoi ne dites-vous que vos filles sont aussi bien religieuses que les Filles-Dieu à Paris, et que vous êtes autant de l'ordre du Saint-Esprit que mes chevaliers, et que moi? J'aimerois autant, et mieux être appelé Jésuite, que Jacobin et Augustin.

La Sorbonne, dont vous parlez, les a condamnés, mais ç'a été, comme vous, devant que les connoître; et si l'ancienne Sorbonne n'a point voulu par jalousie les reconnoître, la nouvelle en fait des estimes, et s'en loue; s'ils n'ont été en France jusqu'à présent, Dieu me réserve cette gloire, que je tiens à grâce de les y établir, et s'ils n'y étoient que par provision, ils y seroient désormais par édit et par arrêt. La volonté de mes prédécesseurs les retenoit, ma volonté est de les établir.

L'Université les a contrepointés; mais ç'a été, ou pour ce qu'ils faisoient mieux que les autres, témoin l'affluence des écoliers qu'ils avoient en leurs colléges, et pour ce qu'ils n'étoient incorporés en l'Université, dont ils ne feront maintenant refus, quand je leur commanderai, et quand, pour les remettre, vous serez contraints de me les amender.

Vous dites qu'en votre parlement les plus doctes

n'ont rien appris chez eux. Si les plus vieux sont les plus doctes, il est vrai, car ils avoient étudié devant que les Jésuites fussent connus en France; mais j'ai ouï dire que les autres parlemens ne parlent pas ainsi, ni même tout le vôtre, et l'on y apprend mieux qu'ailleurs, d'où vient que par leur absence votre Université est rendue toute déserte, et qu'on les va chercher, nonobstant tous vos arrêts, à Douai et hors de mon royaume.

De les appeler compagnie de factieux, pour ce qu'ils ont été de la Ligue, ç'a été l'injure du temps. Ils croyoient y bien faire, comme plusieurs autres qui s'étoient mêlés dans les affaires de ce temps-là; mais ils ont été trompés et déçus avec eux, et ont reconnu tout le contraire de ce qu'ils avoient cru de mon intention : mais je veux croire que ç'a été avec moins de malice que les autres, et tiens que les mêmes consciences, jointes aux grâces que je leur fais, me les affectionnera autant et plus qu'à la Ligue.

Ils attirent, dites-vous, les enfans qui ont de l'esprit, voient et choisissent les meilleurs; et c'est de quoi je les estime. Ne faisons-nous pas choix des meilleurs soldats pour aller à la guerre? et si les faveurs n'avoient place, comme envers vous, en recevriez-vous qui ne fussent dignes de votre Compagnie, et de seoir au parlement? S'ils vous fournissoient des précepteurs ou des prédicateurs ignorans, vous les mépriseriez; ils ont de beaux esprits vous les en reprenez. Quant aux biens que vous

dites qu'ils avoient, c'est une calomnie et imposture, et sais très-bien que par la réunion faite à mon domaine, on n'a su entretenir à Bourges et à Lyon sept ou huit régens, au lieu qu'ils y étoient au nombre de trente à quarante, et quand il y auroit de l'inconvénient de ce côté, par mon édit j'y ai pourvu.

Le vœu d'obéissance qu'ils font au pape, ne les obligera pas davantage à suivre son vouloir, que le serment de fidélité qu'ils me firent à n'entreprendre rien contre le prince naturel; mais ce vœu n'est pas pour toutes choses, ains ne le font que d'obéir au pape, quand il voudra les envoyer à la conversion des Infidèles, et de fait, c'est par eux que Dieu a converti les Indes; et c'est ce que je dis souvent: Si l'Espagnol s'en est servi, pourquoi ne s'en servira la France? Notre condition est-elle pire que les autres? L'Espagne est-elle plus aimable que la France? Si elle est aux siens, pourquoi ne le sera la France aux miens?

Ils entrent comme ils peuvent: aussi font bien les autres, et suis moi-même entré comme j'ai pu dans mon royaume; mais il faut ajouter que leur patience est grande, et que moi je l'admire: car avec patience et bonne vie ils viennent à bout de toutes choses, et si ne les estime pas moins en ce que vous dites qu'ils sont grands observateurs de leurs vœux, c'est ce qui les maintiendra. Aussi *n'ai-je voulu en rien changer leur règle, ains les y maintenir:* que si je leur ai limité quelques conditions qui ne

plairont aux étrangers, il vaut mieux que les étrangers prennent la loi de nous, que nous la prenions d'eux; quoi qu'il en soit, je suis d'accord avec mes sujets. Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science; et j'ai reconnu que quand je parlerois de les rétablir, deux sortes de personnes s'y opposeroient, particulièrement ceux de la religion, et les ecclésiastiques mal vivans; c'est ce qui me les fait estimer davantage.

Touchant l'opinion qu'ils ont du pape, je sais qu'il les estime fort, aussi fais-je moi. Mais vous ne dites pas qu'il a voulu saisir à Rome les livres de M. Bellarmin, parce qu'il n'a voulu donner tant de juridiction au saint Père, que font communément les autres. Vous ne dites pas aussi que ces jours passés les Jésuites ont soutenu que le pape ne pouvoit errer, mais que Clément pouvoit faillir. En tout cas, je m'assure qu'ils ne disent rien davantage que les autres de l'autorité du pape, et crois que quand on en voudroit faire le procès aux opinions, il le faudroit faire à celle de l'Eglise catholique. Quant à la doctrine d'émanciper les ecclésiastiques de mon obéissance, ou d'enseigner à tuer les rois, il faut voir d'une part ce qu'ils disent, et informer s'il est vrai qu'ils le montrent à la jeunesse. Une chose me fait croire qu'il n'en est rien, c'est que depuis trente ans en çà qu'ils enseignent la jeunesse en France, plus de cinquante mille écoliers de toute sorte de conditions sont sortis de leurs colléges, et

qui ont conversé et vécu avec eux, et que l'on n'en trouve un seul de ce grand nombre qui soutienne de leur avoir ouï tenir tel langage, ni autre approchant de ce qu'on leur reproche. De plus, il y a des ministres qui ont été et étudié sous eux; qu'on s'informe d'eux, de léur vie : il est à présumer qu'ils en diront le pis qu'ils pourront, ne fut-ce que pour s'excuser d'être sortis d'avec eux. Je sais bien qu'on l'a fait, et n'a-t-on rien tiré autre raison, sinon que pour leurs mœurs il n'y a rien à dire.

Quant à Barrière, tant s'en faut qu'un Jésuite l'ait confessé, comme vous dites, que je fus averti par un Jésuite de son entreprise, et un autre lui dit qu'il seroit damné s'il osoit l'entreprendre : quant à Châtel, les tourmens ne purent lui arracher aucune accusation à l'encontre de Varade ou autre Jésuite, et si aucun étoit, pourquoi l'auriez-vous épargné? car celui qui fut arrêté, fut arrêté sur un autre sujet, que l'on dit s'être trouvé dans ses écrits; et quand ainsi seroit qu'un Jésuite auroit fait ce coup, faut-il que tous les apôtres pâtissent pour Judas, ou que je réponde de tous les larcins et de toutes les fautes qu'ont faites et feront à l'avenir ceux qui auront été de mes soldats? Dieu m'a voulu alors humilier et sauver, et je lui en rends grâce, et m'enseigne de pardonner les offenses, et l'ai fait pour son amour volontiers. Tous les jours je prie Dieu pour mes ennemis, tant s'en faut que je m'en veuille souvenir, comme vous me conviez à faire peu chrétiennement, dont je ne vous en sais point de gré.

N.° 2.

BULLE DE N. S. P. LE PAPE PIE VII,

Par laquelle il rétablit la Compagnie de Jésus.

PIE ÉVÊQUE,

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU.

Pour en perpétuer la mémoire.

La sollicitude de toutes les Eglises, confiée par la disposition de Dieu à notre foiblesse, malgré la disproportion de nos mérites, nous impose le devoir de mettre en œuvre tous les moyens qui sont en notre pouvoir, et que la divine Providence, dans sa miséricorde, daigne nous accorder, pour subvenir à propos, et sans aucune acception de peuple, aux besoins spirituels de l'univers chrétien, autant que le permettent les vicissitudes multipliées des temps et des lieux.

Désirant satisfaire à ce que notre charge pastorale demande de nous, il n'est pas plutôt venu à notre connoissance, que François Karew et d'autres prêtres séculiers, établis depuis plusieurs années dans l'immense empire de Russie, et autrefois attachés à la Compagnie de Jésus, supprimée par notre prédécesseur Clément XIV, d'heureuse mémoire,

nous supplioient de leur donner, par notre autorité, le pouvoir de se réunir en corps, afin d'être en état, en vertu des lois particulières à leur institut, d'élever la jeunesse dans les principes de la foi, et de la former aux bonnes mœurs; de s'adonner à la prédication; de s'appliquer à entendre les confessions, et à l'administration des autres sacremens; que nous avons cru devoir écouter leur prière. Nous l'avons fait d'autant plus volontiers, que l'Empereur Paul I.er, qui régnoit alors, nous avoit instamment recommandé ces mêmes prêtres, par des lettres qui étoient l'expression de son estime et de sa bienveillance pour eux, et qu'il nous adressa, le 11 août de l'an du Seigneur 1800, des lettres par lesquelles il lui seroit très-agréable, que, pour le bien des Catholiques de son Empire, la Compagnie de Jésus y fût établie par notre autorité.

C'est pourquoi, considérant l'extrême utilité qui en proviendroit dans ces vastes régions, presqu'entièrement destituées d'ouvriers évangéliques; réfléchissant quel avantage inestimable de tels ecclésiastiques, dont les mœurs éprouvées avoient été la matière de tant d'éloges, pouvoient procurer à la religion, par leurs travaux infatigables, par l'ardeur de leur zèle pour le salut des ames, et par leur application continuelle à la prédication de la parole de Dieu; nous avons pensé qu'il étoit raisonnable de seconder les vues d'un prince si puissant et si bienfaisant. En conséquence, par nos lettres données en forme de bref, le 7 mai de l'an de notre Seigneur 1801, nous accordâmes au susdit François

Karew, à ses compagnons établis dans l'empire russe, et à tous ceux qui pourroient s'y transporter, la faculté de se réunir en corps ou congrégation, sous le nom de la Compagnie de Jésus, en une ou plusieurs maisons, à la volonté du supérieur, et seulement dans les limites de l'empire de Russie; et, de notre bon plaisir et de celui du Siége apostolique, nous députâmes, en qualité de supérieur général de ladite Compagnie, ledit François Karew, avec le pouvoir et les facultés nécessaires et convenables pour suivre et maintenir la règle de saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par notre prédécesseur Paul III, d'heureuse mémoire, en vertu de ses constitutions apostoliques : et afin qu'étant ainsi associés et réunis en une congrégation religieuse, ils puissent donner leurs soins à l'éducation de la jeunesse dans la religion et les sciences, au gouvernement des séminaires et des colléges, et, avec l'approbation et le consentement des ordinaires des lieux, au ministère de la confession, de la parole sainte et de l'administration des sacremens; nous reçûmes la Congrégation de la Compagnie de Jésus sous notre protection et la soumission immédiate au Siége apostolique; et nous réservâmes à nous et à nos successeurs, de régler et d'ordonner ce qui, avec l'assistance du Seigneur, seroit trouvé expédient pour munir et affermir ladite Congrégation, et pour en corriger les abus, s'il s'y en introduisoit; et à cet effet, nous dérogeâmes expressément aux

constitutions apostoliques, statuts, coutumes, priviléges et indults accordés et confirmés de quelque manière que ce fût, qui se trouveroient contraires aux dispositions précédentes, nommément aux lettres apostoliques de Clément XIV, notre prédécesseur, qui commençoient par les mots : *Dominus ac Redemptor noster*, mais seulement en ce qui seroit contraire à nosdites lettres en forme de bref, qui commençoient par le mot *Catholicæ*, et qui étoient données seulement pour l'empire de Russie.

Peu de temps après avoir décrété ces mesures pour l'empire de Russie, nous crûmes devoir les étendre au royaume des Deux-Siciles, à la prière de notre très-cher fils en Jésus-Christ, le Roi Ferdinand, qui nous demanda que la Compagnie de Jésus fût rétablie dans ses Etats, comme elle l'avoit été par nous dans le susdit Empire, parce que, dans des temps si malheureux, il lui paroissoit de la plus haute importance de se servir des clercs de la Compagnie de Jésus, pour former la jeunesse à la piété chrétienne et à la crainte du Seigneur, qui est le commencement de la sagesse, et pour l'instruire dans ce qui regarde la doctrine et les sciences, principalement dans les colléges et les écoles publiques. Nous, par le devoir de notre charge, ayant à cœur de répondre aux pieux désirs d'un si illustre prince, qui n'avoit en vue que la plus grande gloire de Dieu et le salut des ames, avons étendu nos lettres données pour l'empire de Russie, au royaume des Deux-Siciles,

par de nouvelles lettres, sous la même forme de bref, commençant par les mots : *Per alias*, expédiées le 30 juillet, l'an du Seigneur 1804.

Les vœux unanimes de presque tout l'univers chrétien pour le rétablissement de la même Compagnie de Jésus, nous attirent tous les jours des demandes vives et pressantes de la part de nos vénérables frères les archevêques et évêques, et des personnes les plus distinguées de tous les ordres; surtout depuis que la renommée a publié de tous côtés l'abondance des fruits que cette Compagnie produisoit dans les régions qu'elle occupoit, et sa fécondité dans la production des rejetons qui promettent d'étendre et d'orner de toutes parts le champ du Seigneur.

La dispersion même des pierres du sanctuaire causée par des calamités récentes, et des revers qu'il faut plutôt pleurer que rappeler à la mémoire, l'anéantissement des ordres réguliers, (de ces ordres, la gloire et l'ornement de la religion et de l'Eglise) dont la réunion et le rétablissement sont l'objet de nos pensées et de nos soins continuels, exigent que nous donnions notre assentiment à des vœux si unanimes et si justes. Nous nous croirions coupables devant Dieu d'une faute très-grave, si, au milieu des besoins pressans qu'éprouve la chose publique, nous négligions de lui porter ces secours salutaires que Dieu, par une providence singulière, met entre nos mains; et si, placés dans la nacelle de saint Pierre, sans cesse agitée par les flots, nous rejetions

les rameurs robustes et expérimentés qui s'offrent à nous pour rompre la force des vagues qui menacent à tout instant de nous engloutir dans un naufrage inévitable.

Entraînés par des raisons si fortes et de si puissans motifs, nous avons résolu d'exécuter ce que nous désirions le plus ardemment dès le commencement de notre pontificat. A ces causes, après avoir imploré le secours divin par de ferventes prières, et recueilli les suffrages et les avis de plusieurs de nos vénérables frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, de notre science certaine, et en vertu de la plénitude du pouvoir apostolique, nous avons résolu d'ordonner et de statuer, comme en effet nous ordonnons et statuons, par cette présente et irrévocable constitution émanée de nous, que toutes les concessions faites et les facultés accordées par nous uniquement pour l'empire de Russie et le royaume des Deux-Siciles, soient, de ce moment, étendues et regardées comme telles, comme de fait nous les étendons à toutes les parties de notre état ecclésiastique, ainsi qu'à tous autres Etats et domaines.

C'est pourquoi nous concédons et accordons à notre cher fils Thadée Borzozowski, supérieur général de la Compagnie de Jésus, et à ceux qui seront légitimement députés par lui, toutes les facultés nécessaires et convenables, selon notre bon plaisir et celui du Siége apostolique, pour pouvoir librement et licitement, dans tous les Etats et do-

maines ci-dessus mentionnés, admettre et recevoir tous ceux qui demanderont d'être admis et reçus dans l'ordre régulier de la Compagnie de Jésus; lesquels, réunis dans une ou plusieurs maisons, dans un ou plusieurs colléges, dans une ou plusieurs provinces, sous l'obéissance du supérieur général en exercice, et distribués selon l'exigence des cas, conformeront leur manière de vivre aux dispositions de la règle de saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par les constitutions apostoliques de Paul III. Nous permettons aussi, et voulons qu'ils aient la faculté de donner leurs soins à l'éducation de la jeunesse catholique dans les principes de la religion, et l'attachement aux bonnes mœurs, ainsi que de gouverner des séminaires et des colléges, et, avec le consentement et l'approbation des ordinaires des lieux dans lesquels ils pourront demander d'entendre les confessions, de prêcher la parole de Dieu et d'administrer les sacremens librement et licitement. Nous recevons dès à présent les maisons, les provinces et les membres de ladite Compagnie, ainsi que ceux qui pourront à l'avenir s'y associer et s'y agréger, sous notre garde, sous notre protection et obéissance, et celle du Siége apostolique; nous réservant et à nos successeurs les Pontifes romains, de statuer et prescrire ce que nous croirons expédient pour établir et affermir plus en plus ladite Compagnie, et réprimer les abus, si (ce qu'à Dieu ne plaise) il s'y en introduisoit.

Nous avertissons et exhortons de tout notre pou-

voir, tous et chacun des supérieurs, préposés, recteurs, associés et élèves quelconques de cette Compagnie rétablie, à se montrer constamment et en tout lieu les dignes enfans et imitateurs de leur digne père et d'un si grand instituteur; à observer avec soin la règle qu'il leur a donnée et prescrite, et à s'efforcer de tout leur pouvoir de mettre en pratique les avis utiles et les conseils qu'il a donnés à ses enfans.

Enfin, nous recommandons dans le Seigneur, nos chers fils les personnes nobles et illustres, aux princes et seigneurs temporels, ainsi qu'à nos vénérables frères les archevêques et évêques, et à toutes personnes constituées en dignité, la Compagnie de Jésus et chacun de ses membres; et nous les exhortons et prions de ne pas permettre ni de souffrir que personne les inquiète, mais de les recevoir avec bonté et charité.

Voulons que les présentes lettres et tout leur contenu demeurent perpétuellement fermes, valides et efficaces, qu'elles aient et sortent leur plein et entier effet, et soient inviolablement observées en tout temps et par tous ceux à qui il appartiendra, et qu'il soit jugé et statué conformément à icelles par tout juge revêtu d'un pouvoir quelconque; déclarons nul et de nul effet tout acte à ce contraire, de quelque autorité qu'il émane, sciemment ou par ignorance.

Nonobstant toutes constitutions et ordonnances apostoliques, et notamment les lettres susdites, en

forme

forme de bref, de Clément XIV d'heureuse mémoire, commençant par ces mots : *Dominus ac Redemptor noster,* expédiées sous l'anneau du Pêcheur, le 21.e jour de juillet de l'an du Seigneur 1773, auxquelles comme à toutes autres contraires, nous dérogeons expressément et spécialement, à l'effet des présentes.

Voulons toutefois que la même foi soit ajoutée, soit en justice, soit ailleurs, aux copies collationnées ou imprimées, souscrites par un notaire public, et revêtues du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, qu'aux présentes mêmes, si elles étoient exhibées ou montrées.

Qu'il *ne soit* donc permis à personne d'enfreindre ou de contredire, par une entreprise téméraire, la teneur de notre ordonnance, statut, extension, concession, indult, déclaration, faculté, réserve, avis, exhortation, décret et dérogation ; et si quelqu'un ose le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul.

Donné à Rome, à sainte Marie-Majeure, l'an de l'incarnation de notre Seigneur mil huit cent quatorze, le 7 du mois d'août, et de notre pontificat le quinzième.

A. Card. Pro-Dataire. R. Card. BRASCHI HONESTI.

Visé par la Cour. D. TESTA.

Lieu † du Sceau. F. LAVIZZANI.

Enregistré au secrétariat des Brefs.

N.° 3.

ORDONNANCES DU ROI D'ESPAGNE

Pour le rétablissement des Jésuites dans ses Etats.

PREMIÈRE ORDONNANCE.

Don Ferdinand VII, par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, etc., etc., à tous les membres de mon conseil, présidens, régens, juges de mes audiences ou tribunaux, intendans, gouverneurs, alcades majors et ordinaires de toutes mes bonnes villes, villages et bourgs de mes royaumes; tant à ceux qui, pour le présent, exercent ces fonctions, qu'à ceux qui les exerceront à l'avenir, et à toutes autres personnes que les ordres contenus dans mon ordonnance royale pourroient intéresser d'une manière quelconque. Sachez que mon secrétaire d'Etat, de grâce et justice, a expédié, par mon ordre, une ordonnance datée du 29 du mois de mai dernier, adressée à mon conseil par les mains de son président, le duc de l'Infantado, de la teneur suivante:

Depuis que, par un effet de l'infinie et particulière miséricorde du Seigneur pour moi et pour mes fidèles sujets, je me suis vu au milieu d'eux, rétabli sur le trône glorieux de mes ancêtres, j'ai reçu, et

je reçois journellement encore, une multitude de représentations qui m'ont été adressées par les provinces, villes, villages et bourgs de mon royaume, les archevêques, évêques, des ecclésiastiques, et même des séculiers, qui, tous, m'ont donné des preuves de loyauté et de dévouement, et du véritable intérêt qu'ils ont pris et prennent au bien temporel et spirituel de mes sujets, par lesquelles ils me supplient et me conjurent de vouloir rétablir, dans toutes les parties de ma domination, la Compagnie de Jésus, m'engageant à imiter en cela l'exemple d'autres souverains de l'Europe, et notamment celui de Sa Sainteté, qui a jugé convenable de révoquer le bref de Clément XIV, du 21 juillet 1773, qui éteignit l'ordre des réguliers de la Compagnie de Jésus, en publiant la célèbre constitution du 21 août de l'an dernier : *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*. D'après ces instances si respectables, j'ai fait mon possible pour m'assurer, d'une manière plus positive, de la fausseté des accusations criminelles qui furent intentées contre la Compagnie de Jésus, par leurs rivaux, leurs ennemis, qui l'étoient en même temps de la sainte religion de Jésus-Christ, qui est la première loi fondamentale de ma monarchie, celle que mes glorieux prédécesseurs ont protégée et défendue avec une constance et une fermeté héroïques, remplissant en cela les obligations que leur imposoit le titre de Catholique qui leur a été reconnu, et l'est encore par tous les souverains, zèle et exemple (qu'avec le secours de Dieu) je veux et

j'espère suivre. Je me suis enfin convaincu que les véritables ennemis de la religion et des trônes étoient ces mêmes individus qui avoient travaillé avec tant d'ardeur à rendre odieuse la Compagnie de Jésus, à la faire dissoudre, et à persécuter ses membres innocens, en employant contre eux la calomnie, l'intrigue la plus vile, et les imputations les plus ridicules. L'expérience l'a bien prouvé; car, dès que la Compagnie de Jésus a été dissoute par le triomphe de l'impiété, nous avons vu bientôt les mêmes moyens employés par les mêmes hommes, durant la triste époque qui vient de s'écouler, pour faire disparoître plusieurs trônes, malheureux événemens qui n'auroient jamais pu se vérifier pendant l'existence de la Compagnie, inexpugnable rempart de la sainte religion de Jésus-Christ, dont les dogmes, les préceptes et les conseils sont les seuls qui puissent former des sujets aussi dignes et aussi vaillans que se sont montrés les miens pendant mon absence, au grand étonnement de tout l'univers. Les mêmes audacieux ennemis de la Compagnie, ceux qui ont tenu contre elle et son saint fondateur, contre son institut et son régime intérieur, les propos les plus sacriléges, ont été cependant forcés de convenir des progrès rapides de son établissement, de la considération qu'elle a acquise, de la sagesse et de la prudence admirables de son gouvernement; qu'elle a été d'une immense utilité pour l'excellente éducation de la jeunesse confiée à ses soins, par le zèle ardent et l'application constante de tous ses

membres à l'étude des langues anciennes; que c'est, en grande partie, à leurs efforts constans que nous sommes redevables des grands progrès de la belle littérature et des sciences; qu'elle a produit d'habiles professeurs dans différentes branches; qu'elle peut même se glorifier d'avoir fourni un plus grand nombre de bons écrivains que tous les autres corps religieux réunis; que dans le Nouveau-Monde ils ont illustré leurs talens, en les employant pour le bien et le soulagement de l'humanité; que les prétendus crimes qu'on leur a imputés ne regardoient que quelques individus; que la très-grande majorité de la Compagnie des *Jésuites* s'occupoit constamment de l'étude des sciences, de la pratique du ministère de la religion, guidés par les principes de la saine morale, qui ont pour but d'éloigner les hommes du vice, et de les conduire dans le sentier de la justice et de la vertu. Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, comme mon auguste aïeul avoit renfermé dans son cœur royal les justes et graves motifs qu'il dit avoir eus pour éloigner tous les Jésuites de ses Etats, par sa pragmatique sanction du 2 avril 1767; comme d'ailleurs j'ai une parfaite connoissance de l'esprit de religion qui l'animoit, de sa sagesse et de son expérience dans l'art sublime et difficile de régner, et que cette affaire, par sa nature, ses rapports et ses conséquences, doit être traitée et discutée dans mon conseil, afin que, d'après son avis, je puisse adopter le meilleur parti; en conséquence, je lui ai adressé les différentes demandes qui m'ont été faites

pour le rétablissement des Jésuites; et je ne doute pas qu'il ne me donne les conseils les meilleurs, ceux qui conviennent le mieux à ma royale personne, à mes Etats, et au bonheur spirituel et temporel de mes sujets. Cependant, comme il ne peut pas me venir dans l'idée que le conseil méconnoisse la nécessité et l'utilité du rétablissement de la Compagnie de Jésus, et comme je suis plus vivement que jamais supplié de la rétablir, j'ordonne que l'Ordre des Jésuites soit provisoirement rétabli dans toutes les villes et villages qui l'ont redemandé, malgré ce qui se trouve ordonné par la susdite pragmatique sanction du 2 avril 1767, malgré toute loi ou ordonnance royale postérieure, auxquelles je déroge, que je révoque et annulle, autant que besoin est, pour que les villes et villages jouissent promptement du rétablissement des colléges, hospices, maisons professes, noviciats, résidences et missions qui s'y trouvoient établis; et cela, sans préjudice d'étendre ce même établissement à tous ceux qui existoient dans mes Etats, entendant que tous ceux qui sont rétablis par cette ordonnance royale, et ceux qui le seroient par la suite, soient sujets aux lois et ordonnances qu'il me conviendra d'établir, tant pour la plus grande gloire et prospérité de la monarchie, que pour la meilleure économie et administration de la Compagnie de Jésus, à laquelle je dois accorder ma protection, ainsi qu'à tous les autres ordres religieux établis dans mes Etats en vertu de l'autorité suprême et administra-

tive que je tiens de Dieu pour gouverner mes sujets et faire respecter ma couronne. Vous le tiendrez pour dit, et le ferez savoir à qui il appartient, pour son exécution.

Donnée dans mon palais, le 9 juin 1815.

MOI LE ROI.

DEUXIÈME ORDONNANCE.

DON Ferdinand VII, par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, etc. etc. à tous les membres de mon conseil, présidens, régens, juges de mes audiences ou tribunaux, intendans, gouverneurs, alcades majors et ordinaires de toutes mes bonnes villes, villages et bourgs de mes royaumes, tant à ceux qui, pour le présent, exercent ces fonctions, qu'à ceux qui les exerceront à l'avenir, et à toutes autres personnes que les ordres contenus dans mon ordonnance royale pourroient intéresser d'une manière quelconque. Sachez que, depuis que, par l'infinie miséricorde de Dieu, et la protection toute particulière dont la Providence a usé tant à mon égard qu'envers mes très-loyaux et bien-aimés sujets, je me suis vu rétabli sur le trône glorieux de mes ancêtres, je n'ai cessé de recevoir de continuelles représentations des provinces, villes, bourgs et hameaux de mon royaume, qui m'ont été adressées par les RR. archevêques, évêques, et autres prélats et autres séculiers. Toutes tendoient à me supplier,

dans les termes les plus expressifs, de vouloir rétablir dans mes Etats la Compagnie de Jésus; me représentant les grands avantages qui en résulteroient pour mes sujets; m'exhortant à suivre en cela l'exemple respectable d'autres souverains de l'Europe; et notamment celui de Sa Sainteté, qui n'a pas cru pouvoir se dispenser de révoquer le bref de Clément XIV, du 21 juillet 1773, par lequel l'Ordre des Jésuites fut éteint, et d'expédier la célèbre constitution du 21 août de l'année dernière, qui commence ainsi : *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*. Comme cette affaire, par sa nature, ses rapports et ses conséquences, méritoit d'être examinée et discutée dans mon conseil, pour que, d'après son avis, je pusse prendre une résolution sage et réfléchie, je lui renvoyai les représentations qui m'avoient été faites. Mais en même temps, ne pouvant pas soupçonner que mon conseil ne sentît vivement la nécessité et l'utilité du rétablissement de la Compagnie de Jésus, qui étoit demandé avec de nouvelles instances, je jugeai convenable de rendre mon ordonnance du 29 mai de l'an dernier, que je communiquai sous la même date, par laquelle j'ordonnai par *interim* le rétablissement de l'Ordre des Jésuites dans toutes les villes et bourgs qui le désiroient, nonobstant la pragmatique sanction du 2 avril 1767, et toutes les lois et ordonnances royales postérieures que j'annullai pour effectuer le prompt rétablissement des colléges, hospices, maisons professes, noviciats, résidences et missions dans les villes et bourgs

ci-dessus mentionnés, sans préjudice d'étendre ce rétablissement à tous ceux qui avoient existé dans mes royaumes, et afin que tous ceux qui se trouveroient rétablis par cette ordonnance, et ceux qui le seroient en vertu de la résolution que je prendrai, de l'avis de mon conseil, pour la plus grande gloire et prospérité de la monarchie, comme pour la meilleure administration et économie de la Compagnie, usant en cela du droit de protection que j'accorde à toutes les institutions religieuses de mes Etats, et de l'autorité suprême administrative que le Tout-puissant a déposée entre mes mains pour travailler au bonheur de mes sujets, et faire respecter ma couronne. Afin d'effectuer ma royale disposition, j'ai expédié mon ordonnance du 9 juin de la même année. Par une autre du 19 octobre suivant, j'ai créé une commission spéciale, chargée de procéder au rétablissement des Jésuites dans toutes les villes, bourgs ou villages qui l'avoient sollicité. Je lui ai accordé l'autorité et juridiction nécessaires pour cet objet, ordonnant que les bureaux des ministres d'Etat, ceux de la justice, des conseils, des tribunaux, des archives et autres dépositaires de titres, lui fournissent tous ceux qu'elle réclameroit, ainsi que les renseignemens qu'elle jugeroit nécessaires, lui enjoignant de me consulter sur tous les recours qu'exigeroient ma royale approbation, et de me rendre compte, par les ministres d'Etat et de justice, de l'avancement d'une affaire aussi importante. Mon conseil, après avoir entendu les gens du Roi, ayant

vérifié et discuté la consultation que j'ai commise à ses soins le 22 janvier, j'ai jugé convenable de prendre la résolution suivante :

J'ordonne que la permission que j'ai accordée par mon ordonnance du 29 du mois de mai dernier, dérogeant à la pragmatique sanction, aux lois et ordonnances royales qui y sont citées, pour le rétablissement de la Compagnie de Jésus dans les villes et bourgs qui me l'ont demandé à cette époque, s'étende généralement, et sans aucune limitation, à tous mes Etats, tant à ceux d'Espagne qu'aux Indes et îles adjacentes, dans lesquelles elle se trouvoit établie lors de son bannissement. J'autorise et donne tous les pouvoirs nécessaires aux supérieurs actuels, et à ceux qui le seront à l'avenir, afin qu'ils puissent rétablir l'usage et la pratique de la vie religieuse, l'exercice de leur profession, en se conformant en tout à l'institut et aux règles de leur saint fondateur, approuvés par les souverains pontifes, et à la dernière déclaration de Sa Sainteté, dans la constitution apostolique qui commence : *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, donnée à Rome, le 7 du mois d'août 1814. Voulant que le rétablissement de la Compagnie s'effectue avec la promptitude que je désire, et qui convient pour le bien spirituel et temporel de mes royaumes, j'entends et prétends qu'on lui rende et restitue les maisons, colléges, églises, hospices, habitations, biens et rentes qui lui furent saisis à l'époque de son expulsion, qui existent dans ce moment, sous l'obligation d'en rem-

plir les charges, tant d'enseignement que d'autres droits dont ils étoient grèvés, et qui sont reconnus lui avoir appartenus. J'excepte de la restitution les propriétés, biens, et autres effets vendus ou aliénés à titre onéreux en faveur de corps ou de particuliers; ceux qui, à titre de donation, ont été appliqués à des établissemens publics, que l'on ne peut en distraire sans porter préjudice au bien général. Enfin je charge la nouvelle commission spéciale, créée pour s'occuper du rétablissement, en exécution de mon ordonnance, de ne pas perdre de vue les règles qui lui sont indiquées, de s'y conformer dans ses dispositions; et, dans les cas qui lui paroîtront douteux, de me proposer les moyens les plus propres à éviter les préjudices, les plaintes, et à concilier la restitution des colléges ou maisons avec le service de Dieu, le bien et le bonheur de mes peuples, qui est le seul but que je me propose. Je charge les RR. archevêques, évêques, chapitres des saintes églises, prélats séculiers et réguliers, vicaires généraux, archiprêtres, et autres juges ecclésiastiques de mes royaumes, de concourir à l'exécution ponctuelle de ma présente ordonnance, et de donner à cet effet tels ordres qu'ils jugeront convenables, parce que telle est ma volonté.

Donnée dans mon palais, le 3 mai 1816.

MOI LE ROI.

FIN.

TABLE.

Nouvelles Considérations sur la Société des Jésuites. Page 1

Chapitre premier. *De l'origine de l'Institut des Jésuites.* 4

Chap. II. *Des ennemis des Jésuites.* 7

Chap. III. *Des Protestans.* 11

Chap. IV. *Des Disciples de Jansénius.* 17

Chap. V. *Des Incrédules du dix-huitième siècle.* 22

Chap. VI. *Tableau général des accusations intentées à la Société des Jésuites.* 38

Chap. VII. *Réflexions sur le caractère des ennemis des Jésuites.* 45

Chap. VIII. *Témoignages graves et authentiques sur l'Ordre des Jésuites.* 51

Chap. IX. *Réflexions sur les faits et les témoignages cités dans les chapitres précédens.* 71

Chap. X. *Examen de l'accusation de régicide.* 94

Chap. XI. *Examen de l'accusation de cupidité et d'ambition.* 138

Chap. XII. *Examen de l'accusation de morale relâchée.* 167

Chap. XIII. *Des suites de la destruction des Jésuites.* 204

Appendice, contenant quelques pièces importantes, relatives à l'histoire de la Société des Jésuites. 257

FIN DE LA TABLE.

2- 11913

UNIVERSITY OF CHICAGO
36 934 011

BX
3702
.T36

Tharin
Nouvelles Considerations

467433

2- 11913

UNIVERSITY O
36 934

Y OF CHICAGO
934 011